I. - INDEX ANALYTIQUE-LEXIQUE

(dans cette table nous donnons la définition de certains mots et nous exposons quelques notions: cela nous dispensera d'ajouter au texte des notes explicatives).

Aaron: inférieur à Moïse, 230; souvent associé à Moïse et Marie, avec qui il mérita des dons pour Israël, 341; ses mérites, 173, 176; il mérita pour ses fils, 259; l'alliance conclue avec lui (sacerdoce) est supérieure à celle de David (royauté), 259; à sa mort Dieu et les anges prennent le deuil, 341; il est symbole de paix, 1911.

Ab (neuvième jour du mois d'): événements tristes qui s'y produisirent, 1042, 1048; jeûne et autres afflictions imposées, 1042, 1044, 1045; peut-on y travailler?, 1045; en concurrence avec le sabbat 780, 1047. Danses des jeunes filles au 15 ab, 1044.

Abandonnés: (biens abandonnés aux pauvres), 506, 512. Biens tenus pour abandonnés par leurs propriétaires: qui peut les garder, 1316, 1647, 1705, 1750, 1983; biens charriés par un fleuve, 1696, sauvés des brigands, 1782.

Abeilles: distances que doivent garder les apiculteurs, 1841; quels sont les miels permis?, 2210; *voir:* ruche, essaim.

Abîme: son épaisseur, 385; les deux a., 92; impureté de l'abîme, provenant de cadavres inconnus et invisibles 849, 1424, 1437; mesures pour ne pas la contracter, 977, 2459.

Abinu Malkénu: (notre père, notre roi): invocation fréquente.

Abomination: désigne souvent le péché, parfois la Sodomie, 358.

Abraham: propriété de Dieu, 47; son grand amour, 33; agit par amour, 278; prêt à donner tout à Dieu, 355; fit régner Dieu sur terre comme au ciel, 355, le premier, il l'appela Seigneur, 390; tenté 10 fois, 33; il servit les anges, 122, 283; il fut béni surtout pour avoir observé la Loi, 1602; ses mérites et sa foi, causes de bienfaits accordés à Israël, 76, 82, 1485; Dieu lui montra l'avenir, 140; avant lui le jugement divin était cruel, 354; il aurait murmuré contre Dieu, 177; à cause de lui Israël fut exilé à Babel, 1674; disciples d'Abraham, 40.

Acception de personnes: interdite, 192; comment peut-on dire que Dieu la fait et ne la fait pas (textes à concilier), 227, 268, 1076.

Accouchements: difficiles, leurs conséquences pour l'impureté, 2325, 2415; avortements et productions de monstres, 2322, 2248, 2249; enfantement avant terme, 2249; fœtus et enfants morts, 2415; la césarienne dispense-t-elle des jours d'impureté?, 2326; sacrifices à offrir suivant l'enfantement, 2248, 2249, 2250.

Achat: (actes d'): précisions nécessaires, 1515.

Acquisition (modes d'): mode général: entrée en possession, 1563; pour le gros bétail: le tirer après soi, 1561, 1592; pour le petit, l'enlever, 1561, 1592; pour les propriétés meubles et immeubles, modes différents 1562, 1563; pour un champ, 1592; pour un vaisseau, 1592; pour un échange d'immeubles, 1593; champ d'acquisition ou de possession, 2222; quand les serments sont-ils exigés, 1562; le Temple acquiert en versant l'argent, 1563, 1593.

Acquisition de Dieu: Israël, la Tora, le Temple, les cieux et la terre, 98; comme tel, Israël est cher à Dieu, 127; Dieu a acquis et gouverne, 1088.

L'Action de grâces à Dieu: doit précéder la prière personnelle, 371, 1999.

Action bonne: une seule mérite récompense, 1944.

Adam: sa taille élevée, 217; son intelligence céleste, 829; de son temps la terre était bénie, 213; sa faute, violation d'un seul commandement, a entraîné pour les générations mort et punitions, 171, 362; quel fruit a-t-il mangé? 442.

Adar: est le dernier mois de l'année religieuse; celui qu'on redouble dans les années intercalaires; le tribunal rappelle les devoirs à y pratiquer et fait faire ce qui est nécessaire au public, 942.

Administrateurs: ils doivent prier en vue de leur charge, 274; ils donnent leur vie pour le peuple, 373; ce sont les saints, 373; Israël en eut trois: Moïse, Aaron, Myriam, qui lui valurent tant de bienfaits, 1498.

Adultère: interdit avec une israélite, 202; le mari peut pardonner, 327; peine dont il est frappé, 202, 1899; A. intérieur, 254.

Agio: sa définition, ses obligations et avantages, 2207.

Agir: tant qu'on le peut, 701; sur sa propre décision est coupable, 2036; dans quel cas pèche-t-on à suivre la décision illégitime d'un tribunal, 2036, 2038, 2044; en état de doute, 2036.

Agneaux: (chambre des, au Temple) prescriptions afférentes, 53, 55, 2214.

Agneau pascal: voir: *Pâques.*

Agrippa II: anecdotes et légendes, 315, 610, 612, 1466...

Aher: (= autre) désigne Eliša b. Abuya devenu hérétique, 1104, 1109...

Aiguillon: image de la Tora, 288, 1094.

Aimant Dieu: observant les commandements et mourant pour eux, 136, 467, 470; c'est une grâce d'aimer ce que Dieu aime, 423; aimer Dieu par-dessus les créatures, de tout son cœur... 278, 279, 281, 470, 491.

Aimés de Dieu: six appelés ainsi, 376.

Aimer les hommes: devoir, 11; faire bon visage à tous, 12; les accueillir, 23; principe résumant et contenant toute la Loi, 195.

Allaiter: combien de temps, 1252; peut-on contraindre une femme à allaiter, 1251, 1252, même si elle a fait vœu de refuser 1306.

Alleluya: réponse à certaines prières, 987.

Alliance: donnée par Dieu, 8; accordée à Abraham, 23, 124, 251; trois alliances conclues avec Israël, 160, 303 bis; combien d'alliances sur les lois, 1496; les israélites et les prosélytes sont fils (membres) de l'alliance, 181; le mot désigne la Tora, qu'on peut rejeter 53, et la circoncision (comment rompre l'alliance), 500; souhait: que Dieu te garde dans l'A., 225, 303 bis.

Alliance future: qui ne sera pas rompue, 215.

Alors: peut être dit au passé ou au futur à venir, 83.

Amabilité: dont Dieu donne l'exemple, 245.

Ambition doctorale: impiété, 1987.

Ame: conçue distincte du corps, 346 (tardivement), venant du ciel; à la mort elle s'envole, quitte le corps et le monde, 467, 350, 2403...; grâces pour l'âme, 465; l'âme du juste, vivant, est avec Dieu, du mort, dans le trésor de Dieu, sous le trône de gloire, 263, 374, 704; celle de l'impie, mort, est projetée, 263, 703, 704; aimer Dieu de toute son âme: dans le martyre, 279, 467, 491, 1459; faire l'aumône est gagner des âmes, 496, L'âme de Lév. 2, 1 désigne, soit le particulier, soit le prêtre, 166.

Amen: on ne le répond pas au Temple, 468, mais à la Synagogue pour les jeûnes, 1030; ne pas le répondre à la dérobée, 447, 456, ni à sa prière personnelle 435; peut-on le dire après la bénédiction d'un païen, 457; qui est plus grand, celui qui bénit ou celui qui dit « amen », 457, 1426.

Amendes: ne peuvent être infligées que par le tribunal 1241 (*voir*: réparations).

'Am ha-'areṣ: (pluriel: 'ammé... = peuple de la terre): l'expression désigne une catégorie de Juifs, soit ignorants, soit peu observants: définis par leurs fautes rituelles, 448, 1528, 2025, 37; ils sont toujours suspects pour les puretés et impuretés, 522, 1976, 2030, 1120, 1111, pas pour les dîmes, 1377; ils sont sans piété, 14, leur intelligence s'obscurcit en vieillissant, 2314; réserves et limites dans les relations avec eux, que les rabbins surtout doivent observer, 23, 1528, 445; ils ne sont pas admis à bénir les repas, 448; ce qu'on peut leur acheter ou vendre, 2024, 2025; tout ce qui leur est interdit: unions matrimoniales, 824, témoigner, 825, être tuteurs ou administrateurs, 825; on ne doit pas étudier devant eux 825, ni leur confier un secret, 825; on ne doit pas les accompagner en voyage, 825, ni publier leurs objets perdus 825; on doit prendre des précautions pour leurs prélèvements, 777; ils haïssent les rabbins et réciproquement, 824, 825; ils sont unis aux Boéthusiens, 1005.

Amis: en introduire peu dans sa maison, 471.

Ammonites: exclus de la communauté d'Israël, 333; exceptions et limitations, 1158, 2521; ils peuvent donner la dîme des pauvres, 1095.

Amorrhéens: (Amori): leurs mœurs abominables, 185, 736; leurs pratiques superstitieuses, interdites, sauf si on peut leur assigner une fin honnête, 659, 729-736; for-

mes de leur divination, 733, 734; leur idolâtrie, 733; leur éloge, 736 (fin).

Amour et crainte: il est plus grand d'agir par amour que par crainte, 1459; récompense, 278; faire tout par amour, en plein désintéressement, 289, 294; agir par amour, 278, 467: en ne rendant pas le mal pour le mal, 665, en se réjouissant dans les souffrances, 1519, dans le martyre, 467, 470, 1459; agir à la fois par amour et par crainte, 1458, comme Abraham et Job en qui la crainte venait de l'amour et était amour, 1459; le pharisien par amour est seul aimé de Dieu, 467, 1458.

Amulettes: d'un homme accrédité 655; on peut les porter au sabbat, 654; peut-on les sauver de l'incendie au sabbat, 655, 680?

Anathème: formule valable, 1330, 1333, le vœu par interdit, ses lois, 2224, 2225; anathème contre autrui, 1350; il ne lie pas en Juda, 1336; à qui appartient l'objet de l'anathème, 257; appliqué à une ville... 1909.

Ancien: (vieillard), désigne un rabbin supérieur, 199, 353; l'homme de l'école 360; son examen et son admission au tribunal suprême, 970, 243, 1119; tout israélite est apte à le devenir, 360; il voit son intelligence toujours s'affermir, 2314; faire attention à un ancien contraint d'abandonner l'étude, 391; il est excommunié s'il repousse la sentence reçue, 414; condamné, sans rémission, s'il est rebelle au tribunal, 347, 327, 1898, 1899; sa condamnation et son exécution, 1914, 1899.

Androgyne: défini, ni homme ni femme, ses droits et devoirs, 613, 1161; on ne viole pas le sabbat pour le circoncire, 1094; les rapports avec lui sont de la sodomie, 1161. A joindre l'homme au sexe incertain (bouché), 1161, 1217.

Anges du service: habitants d'en haut, 324, famille d'en haut, 229; vues sur eux, 1108; ils ont besoin de la paix, 229, 324; ils ne mangent pas, 920, comment peut-on dire que la manne est leur pain, 920; en mission, sont toujours devant Dieu, 49, mais ils ne le voient pas, 165, 246; ils entendaient Dieu parler avec Moïse, 165; dialogue entre Dieu et les anges, étonnés de telle décision, 81, 369; ils encouragent Israël à recevoir la Loi, 141; au sabbat ils accompagnent les israélites 684, ils accompagnent les justes en voyage, 766; des anges de la paix sont avec les justes mourants, 269; au jugement ils accusent ou défendent, 635; ils ont pouvoir contre les prêtres, 163; ils vouent à la damnation qui se sépare d'Israël, 1025; on voit des juges dans les « fils de Dieu » de Gen. 6, 242.

L'ange de Dieu: est avec Israël, 78.

Anges destructeurs, cruels: 58, 59, 81; on demande à en être protégé, 225; pendant la nuit ils sont dans les ruines, 387; ils accompagnent au sabbat les israélites, 684; les anges de Satan accompagnent les impies en voyage, 766; ils s'emparent des impies à la mort, 269.

Ange de la mort: il fut sans pouvoir sur six hommes, 1807, au Sinaï, 141, sur Israël, qui a reçu la Tora, 1998; Moïse le repoussa, 341; ne pas se livrer à lui en temps d'épidémie, 1629.

Angine: peine de la médisance, 637.

Angles des champs: voir: *Pea.*

Animaux extraordinaires: vues sur certains, 608; peut-on les manger, 2186, 2210; inaptes aux sacrifices, 2203; animaux rares qu'on peut vendre à des goym, 550; animaux consacrés perdant leur consécration, 2211. Le traité *Ḥullin* (profanes), donne les règles pour l'abatage (immolation) des animaux, qui ne sont pas offerts en sacrifice, 2154-2184; nous appelons « bête irrégulière » – terépha – toute bête non égorgée suivant les rites, 2158; et « charogne » toute bête trouvée morte, tenue pour déchirée par un fauve, 2154, 2158; quand une charogne souille-t-elle, 2394; bête mutilée, 2164, 736; la charogne est purifiée par son immolation, 2163, 2175; animaux (ou portions d'animaux) trouvés, 959, 960; impureté et comestible, 1977; ce qui rend (ou non) une bête irrégulière, 2160, 2161; membre à moitié arraché, 2175, 2255; fœtus mort ou d'une bête morte, 2163, 2164; oiseaux, sauterelles, poissons, purs et impurs, 2162; tendon d'Achille, comment interdit, peine du violateur, 2169, 2170; certains estomacs interdits 2172; quand purs ou impurs: peau et cuir, 2173, 2174; os fémoral, 2174, œuf de reptile, 2175. Viandes des goym et des hérétiques? 2182.

Animaux trouvés: à sacrifier, 960.

Antonin: légendes sur lui, 1056, 1060, etc.

Anticonceptionnelles: (mesures): 2340, sq.

Anthropomorphismes à éviter: « devant Dieu » signifie les juges, 307.

Apologétique: devoir de défendre sa religion, 18, 258.

Apostat: défini: 2042, 2044; identifié parfois avec l'étranger, 64; maudit, 5; on doit le noyer, 1753; on n'admet pas son sicle, 944.

Apparences: (ne pas juger sur les), 32.

Appendices: (pédoncules) traité *'Uqsim*, 2525-2528: dans les comestibles, dans les objets matériels, on considère les parties accessoires, les queu s, les anses, pour étudier dans quelle mesure elles sont susceptibles d'impureté, ou peuvent se joindre à un autre élément pour constituer une impureté.

Aqiba: (mort en 135): son autorité supérieure, 231, 785; critiqué durement pour sa haggada et pour avoir proclamé Bar-Kokba Messie, 1456 1457; absorbé par sa prière 479; son rigorisme 771, 774; sa joie de mourir pour l'amour de Dieu 467, 470, 1459.

Araméenne: mariage et union interdits, 317.

Arbres: Dieu indulgent pour les arbres, a fortiori pour les hommes, 203.

Arbres odoriférants: faute à les couper, 612.

Arbre de vie: (description), 385 (surtout textes récents).

Arche d'alliance: description, 936, 955, 956; on avait deux arches, une seule allant en campagne, 1495; cachée par Josias, 1500.

Argent trouvé à différents endroits: 959.

Argile: (pots d'): puretés, impuretés, 1114.

Armes: sont-elles ornements ou objets honteux, 657; peut-on en porter au sabbat, 654, 657; aux temps messianiques, 657.

Arrogants: s'étant multipliés, on ne voit plus que le dehors, 1503.

Ascétisme: des pieux, 1331, 1332; se priver est pécher contre soi-même, 1026; réserve conseillée dans l'alimentation, 2230.

Ašéra: arbre consacré à une divinité païenne, 603; sa définition, tout ce qui en vient est interdit, 603, 2008, 2009; comment l'annuler, 2009.

Assemblée: combien en Israël, 332, 848; comment ses péchés sont-ils expiés et quels péchés, 249.

Assemblées: bénir suivant le nombre, 450.

Associés: apports, gains, dettes, pertes, partage, 1322; si l'un s'empare des biens, 1323.

Astres: Israël soustrait à leur influence, 706; astrologie admise, 706, pratiquée par Abraham, 1602.

Attention: dans la prières; *voir* Kawwana.

Augure: défini. condamné, 317.

Aumône: (appelée aussi justice, *ṣedaqa*), 336; obligation grave, 155, avec sanction (récompense et punition), 124; la refuser conduit à l'idolâtrie, 306, 516; 1259, 1803; l'aumône et les œuvres de charité (pourtant différentes) valent tous les commandements, 497; dispositions relatives à l'aumône, 38, 305; promettre sans tenir entraîne la servitude d'Israël, 1004; obligation et emploi des aumônes stipulées publiquement, 1070; quantité minimum à donner, 303 bis, 340, 507, 514; garder générosité et discrétion, donner au pauvre ce qu'il avait avant, 305, 306, 515, 1259, 1709; prêter plutôt que donner 305, 509, 515, 1709; donner même à qui trompe, 1259 (lequel sera puni, 1259); donner sans retard, 509; avec discrétion, 509; égards à témoigner aux pauvres, 509; exemples de générosité, 832; Dieu nous laisse le soin des pauvres afin qu'on puisse se délivrer de la géhenne, 1802; l'aumône délivre de la mort, 706, 1804; elle monte devant le trône de Dieu et y est liée, 336, 378; elle est un paraclet devant Dieu, 516, 1803; elle rapproche la rédemption, 1804; elle élève Israël tandis que les aumônes des nations sont un péché, 1805; elle donne le mérite de voir la Šekina, 1804; pousser les autres à donner est récompensé, 306, 516.

Autel du Temple: ses dimensions et parties, 2302, 2096; était-il tout au nord, 2097; quelles pierres, blanchies de temps en temps, 2303; corne brisée puis réparée, 993; additions faites après l'exil, 2059, 2302; canal pour les libations, allant à l'abîme, 994; fenêtre pour oiseaux invalides, 2097; la rampe, 2302; un fil rouge indiquait les aspersions à faire en haut et en bas, 2096, 2302; espace vide conservant du vin coagulé, 994; le fer n'y touche pas, il établit la paix, 1675, 1676; son feu miraculeux, qui peut l'allumer, 885, 886; l'autel et la rampe consacrent ce qui leur revient, qui ne doit pas descendre une fois monté, 2071-2073, 2098, 2093, 2099; comment y monter et en descendre, 2059; il y a faute à en arracher une pierre, (Deut., 12, 3, 4), 1947. Il n'est pas un refuge inviolable, 146.

Autels d'Israël en Egypte: 55.

Autrui à honorer, parce qu'il porte la ressemblance du Créateur, 146; le préférer à soi, 17, 18; chérir ses biens et son honneur autant et plus que les siens, 17, 29, 114, 18; ses biens injustement acquis, 1317.

Avertissement: on distingue dans les lois l'avertissement et l'ordre (ou l'interdiction), 56, 138, 139; 221, 140, 2035. Il ne peut y avoir de crime, gravement punissable, si le coupable n'a pas été averti au moment même par des témoins valables et s'il n'a pas avoué connaître sa faute et la peine encourue, 318, 335, 2256, 1935, 616, 1882,

1909, 1929; avertissement à faire au fils rebelle, 1894.

Aveugles: dispensés de bien des obligations, à quelles sont-ils tenus, 1094.

Azymes: voir: *Pâques.*

Bagues: dans quel cas elles sont impures, 653.

Baigner (se) avant le sacrifice: 1281; pour des nourritures sacrées, 1110, 1111; pour certaines impuretés, 418; après les rapports (?), 417; ce qui empêche le contact de l'eau avec le corps rend le bain invalide, 652, 653.

Baigné dans la journée: mais restant impur jusqu'au soir *ṭebul yom,* 2513-2516; objets pouvant faire corps avec le ṭebul yom, rendus impurs, 2515, 2513; ce qui reste pur, ou devient impur ou impropre, à son contact, 2514-2516;

Baigneur du matin: (essénien?), critiquant les pharisiens, 2524.

Bains rituels, Miqwaot: 2482-2494. Hiérarchie des eaux où l'on peut se baigner, 2483-2490; quantité d'eau nécessaire, quelles eaux, dans quelles conditions, bains mélangés, communiquant... 2484-2491; quand le bain rituel devient impur, 1973, comment le purifier, 2491. les bains des Israélites sont purs, quand utiliser ceux des nations, 2492; conditions pour certaines impuretés, 2492, comment prendre le bain, 2495; contact nécessaire entre l'eau et le corps ou l'objet baigné, 2493, 2494; comment baigner certains objets, 2493; 2494; si on vomit après le bain, cas variés, 2494.

Balaam: consulté par les rois au moment du Sinaï (est-ce un autre déluge?), 119, 132, 371.

Balaam: (disciples de), 40.

Bandelette rouge: attachée au bouc émissaire et ailleurs, 664.

Bar Kokba: anecdotes, 1043, 1903, 1456, 1457.

Bâtard (mamzer): défini, 333, 1155, 1165, 1207, 1581, 1602, 1168, cas contestés, 1144, n'est pas bâtard le fils d'une mère suspecte d'adultère, 1220, ou dans le cas d'un contrat régulier, 1302; peut-on croire les parents attestant que leur fils est bâtard, 1585; devient-il pur? 1159, il peut se purifier et entrer dans la communauté, 1582; les bâtards seront purifiés au futur à venir, 1582; le bâtard ne peut être déchaussé ni hériter, 1194; quels droits sur les prélèvements sacerdotaux, 1155.

Bat qol: (= fille de la voix, voix céleste); elle supplée la prophétie, 1500; on conteste qu'elle puisse l'emporter sur une décision rabbinique, 397, 1427, 1719. *Voir:* visionnaires.

Beau-père: à honorer, 121; qui est responsable des objets envoyés chez lui, 1853.

Bénédictions: fondements bibliques, 438; toute b. doit commencer et finir par Y. 458, mentionner le nom, 399, et le Règne, 399; au Temple on disait « du siècle au siècle », 348, 466, 468; devant Dieu on doit dire peu de paroles, 469; on reconnaît la science d'un homme à ses bénédictions, 451, avec qui (ou non) dire une bénédiction, 448; bénédictions interdites, parce qu'hérétiques ou diminuant Dieu, 1067, ou le divisant, 432, 433, les omettre, 433; ne pas multiplier les attributs divins, garder les formules consacrées, 433, 441, on peut employer des formules brèves, générales, 441. Un bon israélite dit 100 bénédictions par jour, 468, 493, 2110. Il faut bénir pour le malheur comme pour le bonheur, 443, 463, 466, 488, 447, 461. Jouir d'une chose sans bénir est une perversité, 438, 481. On bénit l'essentiel non l'accessoire, 444; dimensions nécessaires pour bénir, 438; quand faut-il recommencer, 437, 445, 452, 456, 457. Bénédictions diverses: repas 67, 443, lumières et aromates 454-457; sur le blé et les fruits des arbres (discussion) 440, 442; blé mâché et cuit, 440; pain, 452; eau pour apaiser la soif 80, 445, 484; vin, 443, 437, 445, 452, 454, vin aigri (sauterelles aussi), 443; fruits des arbres, 436, 441, fruits de la terre, 436, 441, légumes, 436, 441, 442; les 5 céréales, 438, 440; les sacrifices apportés, 487; un commandement accompli, 491; pour la Tora, 67, sur un lieu où fut fait un miracle pour Israël, 458, 459, d'où fut enlevée une idole, 458; sur Babylone, 458, sur une belle païenne, 459; sur des objets neufs, 463, 464; pour les cabinets, 465, pour les thermes, 465; autres bénédictions possibles, 459-462, 465, 490; bénédictions de fête et de sabbat, 40; quand on voit des foules, 489. Vues diverses des Hillélites et des Šammaïtes, 1001. Bénédictions agricoles demandées, 5; bénédictions de Jacob sur le Pharaon, 283; les bénédictions prononcées par les justes se réalisent, 283; bénédictions de Moïse et Jacob (Gen. 49), 370; bénédictions et malédictions de Deut. 27. 1463, 1495 1496.

Bénédiction sacerdotale: fondement biblique, vues diverses, 1040, 1045; explication et application des termes, 225-228; contient le nom divin à Kippur, 225, 230, forme à

la synagogue, 348; quand la prononcer, 1045; combien de bénédictions, 1464; règle pour les prêtres, 1067; comment lever les mains, 1038, 1464; quatre fois 1038.

Benjamin: possède chez lui la Šekina, en récompense... 79, 376.

Bestialité: jugement et peine, 1869, 1664; 417, 1889, 2084, 2327.

Bergers: gens suspects (*voir:* métiers): à ne pas tirer de l'eau ni à noyer, 1753.

Beruria: (femme de R. Meïr): propos célèbres, 787, 394...

Bétail: (petit): depuis les chèvres: les élever est condamnable, pourquoi, 612, 1682; histoire d'un ḥasid, 1635. On ne doit pas élever les petites bêtes sauvages, 1683.

Bienfaits divins: considérer les passés et les futurs pour ne pas pécher, 352, 353.

Blasphème: commis seulement par la prononciation du nom réservé, 1890, 207; autres précisions, 250; est-il interdit aux Noachides, 1890; sa peine, 328.

Boéthusiens: rejettent certains rites et les violent, 1005, 931; leurs vues sur la gerbe pascale et sur Pentecôte, 1081, 2129; troublaient les feux annonçant la nouvelle lune, 1081; opposés aux Pharisiens, 2524.

Bois pour l'autel: quantité minimum à offrir, 958; qualité, 2300; on l'apportait 9 fois par an, 1041, chaque famille choisissant son jour, qui était pour elle un jour de fête, 826, 1026, 1048; traditions sur l'institution, 1048.

« Bon (C'est) »: dire cela en voyage, 58, parce que Dieu a tout créé pour le bien, 469: exemple de Nahum de Gimzo, 1038.

Bonnes actions: qui n'ont pas de mesure, 494; on en mange le produit en ce monde et le capital en est réservé au siècle qui vient, 494. Elles sont récompensées, même si on a fait la charité sans le savoir, 171, 333, 337.

Bornes à ne pas déplacer: 321; interdictions qu'on en déduit, 321; c'est un double péché, contre la justice et contre la loi divine, 321.

Bouc émissaire: voir: *Expiation*.

B. S.: abréviation de « béni soit-il ! » (le Saint, béni soit-il!).

Cachées: (sept choses): l'avenir messianique, le jour de la mort, ce que pense autrui, 111, et la récompense (pour provoquer le désintéressement), 830.

Cadavres: voir: *impureté*.

Cailles au désert: traditions et indications diverses, 108, 920, 1485.

Calendrier: Israël suit encore l'année lunaire, divisée en mois de 29 et 30 jours, commençant à la nouvelle lune; les douze mois de l'année civile, commençant en septembre-octobre sont: tišri, marḥešwan, kislew, ṭébèt, šébaṭ, adar, nisan, 'yyar, siwan, tammuz, ab, élul; si l'écart se fait trop grand entre l'année solaire et l'année lunaire, on intercale un second mois d'adar; le jour commence au coucher du soleil: il comprend la nuit, divisée en veilles, et le jour, divisé en douze heures; les heures sont divisées en minutes, secondes et instants, 472; origine des ères, 125; il y a quatre commencements d'année, 1073; chaque année doit compter de 4 à 8 mois très complets, 2213; les années déficientes sont celles à qui manque un mois, 1046, dans l'année intercalaire on ajoute un mois d'adar, 51; qui peut décréter une année intercalaire, sur quels signes, 1356, 1868, 1913, 1992; quand ajoute-t-on un jour au mois, 1084; remarques pour les redevances à fournir, 1913.

Calomnie: l'accepter et la répandre est une faute grave, 870, plus qu'une action, que le viol et la séduction, sa peine, 2215, 2228. *Voir:* langue mauvaise.

Calvitie: est-elle une punition, 702; *voir:* lépreux.

Camp d'Israël: sa sainteté, 334; *voir:* Israël

Camp allant en guerre: droits et obligations, 798.

Canal: partant de l'autel et allant déverser au Cédron sangs réguliers et irréguliers, 2068, 2070, 2096, 2302. *Voir:* autel et temple.

Canonicité contestée: pour: Proverbes, 630, Ecclésiaste, 630, 2520, 1053, Esther, 622, 1053, 1057, 1058, Cantique 1053, 2520.

Cantique des cantiques: très saint, à ne pas profaner, 2520, 1053, 1907.

Cantiques: il y en a dix dans ce temps et au futur à venir, 83, 84; le cantique sur la mer (Ex. 15), dit en Esprit saint, chanté aussi par les nourrissons et les fœtus, 85, 1457; ce chant marque le passage de la servitude à la liberté et de la mort à la vie, 1057.

Capital: de récompense ou de punition, réservé au siècle qui vient, 368, 510, 494.

Captive (femme): devoir du mari de la racheter (quel prix), 1246, 1247, 1301; quand doit-on croire qu'une femme a été captive et est restée pure, 1233-1235, 1237,

1294, 1296, 1981, 1993; dans quel cas on peut l'épouser, 1238; une captive sacerdotale peut-elle manger des prélèvements sacerdotaux, 1981,

Caravane campant: clôture, 773, on peut y porter des fardeaux au sabbat, 773, on doit y pratiquer des séparations, 798.

Castes en Israël: cinq, mariages entre elles, 1168; elles sont venues de Babylone, 1583; *voir:* assemblées.

Caution: (prêt sur): qui doit payer, 1838, 1839, 1864.

Céréales: cinq espèces: (blé, orge, seigle avoine, épeautre), pouvant servir aux azymes, 819, tenues à la ḥalla 594; le riz est-il compris, 522?

Chairs trouvées: au Temple ou ailleurs, 959; que faire de chairs sacrées devenues impures, 962.

Chaise (maison de la): cabinets: *voir:* bénédictions, modestie.

Chaldéens: Dieu se repent de les avoir créés, 1033.

Chanaan: récompensé pour avoir honoré Abraham, 183; Dieu donne son nom à la terre, parce qu'il a fait place à Israël, 69. Leurs mœurs sont abominables, 183, sq., leurs demeures, impures, 2432; ils ont reçu les avertissements sur les unions interdites, 318.

Change de monnaie: quelles sont permises, 1716, leur équivalence, 1851; quand y a-t-il fraude, 1716; déperdition admise d'une monnaie, 1716, 1717, 1755; monnaie démonétisée, 1756, l'or et l'argent sont-ils des produits agricoles, 1716?

Changeur: responsabilité et droits, 1758.

Changements de noms, faits par Dieu: on doit les respecter, 119, 400.

Changer de langue et de nom: est interdit, 53.

Char (*merkaba* d'Ezéchiel): spéculation réservée, 1102, 1108, 1118; c'est pénétrer le paradis, 1104, 1107; histoires de rabbins frappés pour leur témérité, 1102, 1104 et d'expositions prodigieuses du mystère, 1102, 1103, 1108.

Charité: (œuvres de): elles sont le fondement du monde, 9; avec l'aumône (dont elles diffèrent) 497; elles valent tous les commandements, 497, 994; elles l'emportent sur l'étude, qu'on doit abandonner pour elles, 1100, 1062; leur récompense (propos du roi Monobaze), 496; on ne peut leur fixer une mesure, 494, 495.

Charité: secourir l'âne ployant sous sa charge, (gratuitement) 330, 1709, 1752, 1753; ramener une bête errante, 329. Secourir le prochain en danger, 193.

Charité: (caisse, corbeille de) pour les pauvres, leur loi, 507, 514, 508.

Charité d'abord pour soi: deux dans le désert et eau insuffisante, 208.

Charmeur: interdit, 318.

Chasse et pêche: en Israël, 1683, 1684; à la veille du sabbat, 623.

Châtiment subi: restitue la fraternité, 338.

Châtrer: est interdit, sauf pour les femmes, 1947.

Chausser: (se): comment, 654.

Chemins divers: dimensions, 1825.

Cheveux: (coupes de): interdites parce que Amori, 185.

Chien: en quelles conditions le garder, 1636.

Ciel et terre: propriété de Dieu, 47; distance infinie entre les deux, 1097, 1107; les deux sont égaux, 2266; créés pour la gloire d'Israël, pour le servir, ils ne changent pas leur ordre, 296, 343; comment pris à témoin par Moïse et Isaïe, 344.

Ciel: (tribunal du): punissant à défaut des tribunaux humains, 1626, 1628, 1670, 1931, 1969, 1970; de même genre est l'obligation envers le ciel, 1649.

Ciel (diriger son cœur vers le) rend égaux travaux, oblations... considérables ou non, 410, 165, 264. Obligation, 9, 165, 410. Ciel, désignation de Dieu.

Ciel, demeure de Dieu: il ne l'a pas quitté pour donner la loi, 130, 142, 972, pour parler à Moïse, 230; Moïse et Elie n'y sont pas montés, 972.

Cimetière: défini, 1425; n'y introduire ni phylactère, ni Tora, 414.

Circoncision: son éloge: 120; sur elle sont fondées 13 alliances, 1342, 1343; à cause d'elle Dieu a créé le monde, 1342, 1385; la rejeter est damnable, 1906; Abraham fut appelé parfait une fois circoncis, 1342; rapport avec l'alliance d'Abraham, 251; elle a été imposée à Moïse, le juste, 1342, 1343; au désert les Israélites n'étaient pas circoncis, 1156; pouquoi se fait-elle dans le membre de la génération, 675. Elle suspend le sabbat, 1342, comment faire au sabbat, 759. Peut-on la recevoir d'idolâtres ou de Samaritains, 2003, 2026; quand et dans quelle mesure est-elle obligatoire pour circoncis naturellement, 178, 759, ou bien au membre recouvert, 759. Il faut extraire au

moins le sang de l'alliance, 759; si plusieurs enfants de la même mère en sont morts, les autres sont dispensés, 758. Il faut la pratiquer entre le 8me et le 12me jours, 2213, 694; quels jours, 694. Quelles bénédictions prononcer, 492, 694. L'enfant circoncis peut être baigné le troisième jour, même au sabbat, 664, 693. Si elle est impossible pour un prêtre, elle l'affecte d'une tare, 694. Un incirconcis est répugnant, 1342.

Citrouilles: sont-elles des légumes, 1358.

Cœur: (chose laissée au): sans commandement explicite, 191, 199; aimer Dieu de cœur, 281; aimer de tout son cœur, sans partage, sq., 278, 491.

Cœur: (diriger son): exigé dans divers rites, 1058, 1085.

Cœur bon: (sans envie), 16, 17.

Colère et emportement: condamnés, 14, 17, 631, sq., 865, parce qu'ils proviennent de la nature mauvaise et conduisent à l'idolâtrie, 675, 1691; la vie des colériques n'est pas une vie, 865; cette attitude et son contraire, 37. La colère de Moïse fut mauvaise et une erreur, 177, 266. Ne pas apaiser un homme en colère, 389.

Colère de Dieu: elle est terrible, contre l'idolâtrie, 389; elle signifie une punition, 294, 360; elle désigne le passage pascal, 55, 58.

Collectes: de Purim et autres, leur emploi, 1069; sur les collecteurs d'aumônes, toujours suspects, leurs lois, 1802, 1754.

Collectivités de ville et de métiers: (corporations, monopoles), 1797; métiers au service de la communauté, 1797; droits des divers métiers pour l'eau, 1798; propriétés et priorités des gens de la ville, 1799; collectivité pour les plantations et les puits, 1797

Colombe: image d'Israël, qui se protège par les ailes des commandements, 646.

Commandements: (prescriptions particulières qu'on préfère considérer plutôt que la loi en général); le mot signifie aussi une bonne action-*miṣwa;* on peut les définir un encouragement et autrement, 221; tous viennent de la Tora, 972; certains sont bien appuyés, d'autre peu, 810; ils sont prescrits pour toutes les générations, 221; Israël est obligé à l'étude et aux commandements, 286; prendre le joug des commandements est célébrer la sortie de l'Egypte, 178; louange de qui les garde, 177; en rejeter un seul signifie rejeter le joug et rompre l'alliance, 53, 249; certains sont liés à la terre, 1567, 1594; d'autres obligent hors de la terre, 300, 301, 296, 1594; trois furent imposés à Israël, entrant dans la terre, 301; certains expriment la loi naturelle, 913. Certains sont des lois positives contre lesquelles Satan objecte, et aussi la mauvaise nature, 913, 186. Il y a 300 commandements positifs (ordres), 301; les commandements positifs liés à une condition de temps n'obligent pas les femmes, 416, 1563; les autres obligent tout le monde, 416, 1563. Les interdits (commandements négatifs) obligent tout le monde, 1563; les interdits, graves, n'obligent pas au péril de la vie, sauf les trois plus graves, 924; exemples de demi-commandements, 1018; certains signifient l'amoindrissement de la bourse, 221. Les commandements, reçus avec joie, sont pratiqués avec joie et inversement, 301, 692; pareillement ceux pour lesquels moururent des martyrs, 301, 692. Tout Israël est entouré de commandements (bonnes œuvres possibles), même nu, 493, 2110. Il faut les accomplir dans l'ordre de leur développement, 991, dès qu'ils viennent à portée, 57; le plus léger autant que le plus grave (ils sont aussi importants) 301 bis, 302 bis, 13, 27, par exemple le commandement du sang, le plus petit de tous 301; tout commandement pratiqué est récompensé, même le plus petit, 368, 1595, 2111, 2178; toute violation punie, 1568; violer un commandement léger conduit à des péchés toujours plus graves, 321. Tous les commandements ont été donnés à Israël en public, sauf celui du sabbat, qui est un signe, 1012.

Commencement de l'année: fête à célébrer: traité *Roš ha-šana,* 1073-1124. Au nouvel an Dieu porte ses décrets sur la nature et sur les hommes, 1074, 1075, 1091; il y a quatre commencements d'année, 1073; la consécration de ce jour est fixée par le grand tribunal, 1091: bénédictions à dire, leur ordre, 779, 1088, 1089, 1090, bénédiction du Règne, 1085, 1089, Hallel à chanter, 1090; sonneries de cor, 1085-1087, 1090 et repos sabbatique, 1090.

Commentaires bibliques, plus ou moins romancés, 98, 99, 110, 207, 235, 239, 241, 242, 244, 390, 1463, 1468, 1473, 1486, 1490, 1491, 1496...

Commerce suivant la justice: vaut toute la Tora, 105.

Communauté: il y en a 4 en Israël, 332; il faut peiner pour elle, 13, s'y unir, 14; sa prière est puissante, 276; primauté de sa bénédiction, 348.

Compagnon: il faut avoir un c. d'étude, 10, 16. Au sens de membre d'une confrérie spéciale: *voir: Ḥaber.*

Complice: quand il est coupable, 150; sa peine, 171; fléaux qu'il attire, 312;

Compromis: (conciliation judiciaire): docteurs qui la repoussent, 1866, 1867, 1911; docteurs qui l'admettent, 1866, 1867, 1911; quand elle est possible, 1911; combien de juges requis, 1911.

Condamnés à mort: on ne fait pas de repas de deuil pour eux, 196; les juges qui les ont condamnés ne mangent pas, 196.

Conduire au bien ou au mal: sanction, 40.

Confession: à Kippur, 180, 181, 894, 895, 900, 926; des particuliers à Kippur, 941; des condamnés à mort, 1885; avant certains sacrifices, 223; conseillée en tout temps, 941.

Confiance en soi: blâmée, 14, 619, 620.

Confréries de Jérusalem: se partageant les œuvres de charité, 1071.

Connaître Dieu: c'est l'aimer, 281; le connaître en toutes ses voies conditionne toute la Tora, 471; on le connaît par la haggada, 299 bis.

Connaitre ses compagnons: devoir, 157.

Consacrer: comment consacrer à Dieu ce qui lui revient, 347; quel usage faire d'une fortune consacrée, 951; interdits résultant de la consécration, 2246; conséquences pour les dettes et obligations, 2220-2222, 2230; qui doit donner le cinquième, 2221, 2223; consécration avant le jubilé et rachat, 2221; conséquence du rachat d'un bien consacré, 2222, 2229; droits des prêtres sur ces biens, 2222, ce qui revient aux pauvres, 512; si le jubilé ne se pratique pas qui rachète le consacré, 2223; exemptions pour certaines consécrations, 2229; il faut racheter une bête consacrée qui meurt, 2229; monnaie ou bête destinées à un sacrifice, se perdant, puis retrouvées, 2238, 2239; différence entre consacrer pour l'autel ou pour la réparation du Temple, 2243; on est responsable des bêtes consacrées pour l'autel, 2245; cas spéciaux: objets consacrés et tenus pour impurs ou impropres, 2516.

Consacré: on appelle ainsi le jour fixé pour la nouvelle lune, 1082.

Consécration: dans la terre d'Israël dix degrés croissants, 2344.

Conscience: suivant l'advertance et la volonté: gravité de la faute et expiations diverses, 1948-1951; 4 formes de prise de conscience pour l'impureté et leur réparation, 1951, sq.; quelle est la connaissance exigée pour qu'il y ait faute. 181. *Voir:* inadvertance, volonté.

Consentement: exigé en certains cas, 2219.

Consolation: messianique, 449, 1025; de la résurrection, 449; jour caché, 830.

Contrat de mariage (Ketuba): traité *Ketubot,* 1224-1329; écrit du consentement des deux parties, 1837; établi jadis uniquement pour les prêtres, 1922; le beau-père de la bru est caution, 1303; mariée sans contrat, 1310; le mot est souvent entendu de la dot, 152. *Voir:* dot.

Contrat: renier un contrat onéreux entraîne la servitude d'Israël, 1004.

Conversion (ou: *pénitence*): grâce demandée, 4; expie les péchés (*voir:* expiation); 252, peut annuler un décret divin, 261; sa puissance, atteignant le monde entier, 927, et rétroactive, 126; elle protège des punitions, 29; prix des bonnes œuvres et de la conversion, 30; elle fait disparaître les impies, 394; elle est avocat au jugement, 635; Dieu promet de la recevoir, 261, sq.; il l'accepte volontiers, 870; les pénitents sont à Dieu, 153. Il faut faire pénitence un jour avant de mourir, 17, 704; et pratiquement toujours, 704. Dieu rejette celle de Moïse, 262; pénitence de Ruben, 277, 375; celle des Ninivites, 1028; celle de Manassé, 280, 1904; elle mérite la pitié de Dieu pour Israël, 218; ainsi que ses grâces, 242; elle obtiendra le retour de l'exil, 294 et la rédemption (discuté), 1022. Dieu l'offre aux pécheurs qui refusent, 92. Conversion vraie et fausse, 1028. Elle est refusée à qui a péché avec l'intention de se convertir, 926, et à qui a fait pécher plusieurs, 940.

Convoitise: elle conduit à maudire père et mère, 139; elle se traduit par des injustices, 1316. On n'obtient pas ce qu'on cherche et on perd ce qu'on a, 1443, 1487. Ne pas convoiter la femme d'autrui, 1337.

Coopération divine: l'effort humain est aidé dans son sens, 294; pour le savoir, 304, 105; une bonne action en mérite une autre et inversement, 104, 27, 127, 250; fidélité et fautes croissantes, 301 bis, 302 bis, 321; l'impur est souillé, le pur purifié, 897; si on se sanctifie on est sanctifié beaucoup, 897.

Cor liturgique: (trompette): espèces et description, 1084, 1085; où le trouver, 1090; sonneries aux fêtes, 1084, sq., 1089; aux jeûnes, 1030, 1032; en temps de sécheresse, 1032; ordre des sonneries, 1090.

Corps: (bien du): bénédiction divine, 225; qui préfère son corps à sa fortune et inversement, 470; divers organes, vus au moral, 470, 637; ordre à garder pour le laver et oindre, 655.

Corrections: voir: *souffrances* (envisagées comme corrections divines).

Correction fraternelle: devoir difficile 194, 270; jusqu'où la pousser, 2215.

Couple: (loi du): en toute créature, 349.

Cour: le mot désigne plutôt une habitation comprenant plusieurs maisons; si la mer y pénètre, puisage au sabbat, 771; comment faire le 'érub pour trois cours, 783, prescriptions pour les dîmes, 575. *Voir: 'érubin.*

Courber son esprit: dans la prière, 1085.

Couronnes diverses: (royauté, sacerdoce, Tora), 30, 259.

Couteau trouvé à Jérusalem: quand il est impur, 961.

Coutumes locales: à suivre, 412, 826, 831, 873, 1124.

Crainte du ciel (ou: du péché): désigne la religion, 9, 15, 29, 41, 114; souhaitée, 424; elle n'est pas au pouvoir du ciel (liberté), 433; craindre Dieu et la Tora, 1459; les craignant Dieu sont à Dieu, 153; la crainte du péché conduit à l'Esprit saint, 620; autres suites religieuses de la crainte, 316; heureux l'homme qui est dans la crainte, 464.

Craniotomie: pratiquée, 1547, 2415, (677?).

Créances: précisions nécessaires, 1515; si le créancier et le débiteur portent le même nom, 1838; gages qu'on peut prendre et stipulés devant le tribunal, 1743, 1744 (interdit d'en prendre sur une veuve, 1744); discussions sur les signatures et la propriété, 1977, 1748. Sur quels biens les prélever, 1839; si le père les dit acquittées, 1838; si on la jette au débiteur, 1537; si on en trouve, à qui les rendre, 1704. Il y a faute à exhiber une créance quelconque, 739.

Créancier: il doit ménager le débiteur, 155; si la dette est en partie payée... 1749, 1838, 1837; si la créance est effacée 1838; recouvrements usuraires, 1763; pour les gages dont le créancier est responsable, 1791.

Créateur: grand attribut divin, 1, 182; Dieu appelé « celui qui dit et le monde fut », 58, etc.; les créatures réunies ne pourraient créer un moustique, 278; c'est le même qui a tout créé, 1881; pour cela appelé « Rocher », 349. Quand eut lieu la création, 1073; joie de Dieu alors, 175. C'est une œuvre parfaite qu'on ne peut critiquer, 349; ne mépriser aucune créature, 1037; la création d'Eve fut juste, 1881. Dieu créa par une parole, 366, 100, ou bien en dix, 33; par quelle lettre, 1105. La variété des créatures montre la grandeur de Dieu, 178; d'une seule empreinte il tire des types différents, 1927. C'est un devoir d'étudier ces matières, 1107; spéculation sur la création, réservée et permise: ce qu'on peut savoir, 1102, 1106, 1118, 1103, 1105, 1106, 1107. Choses créées la veille du sabbat, 55, 111, 377, 828, 829, 823; les eaux de l'océan furent créées à l'origine, 106. L'homme fut créé seul, afin de fonder l'égalité humaine, 1926. Vues sur le monde et la création, 1104-1107. Créée la première, une chose nécessaire pour faire les autres, par exemple la tenaille, 828. Certaines créatures sont à la fois du ciel et de la terre, 346.

Croissez et multipliez-vous: loi divine (Gen., 1, 28) à laquelle l'homme ne peut se soustraire, 1150, 1210, 1151, 1212, 1565; le monde a été créé uniquement pour cela, 1976. *Voir:* Mariage.

Culte: désigné souvent par *'aboda-service* (formule de serment, 194, etc.); un des fondements du monde, 9. Le cœur ne peut y être divisé, 289; si on est invité à faire l'officiant, refuser deux fois puis accepter, 434; si le ministre se trompe, 432, 433.

Cultuels (objets): détériorés, qu'on peut jeter, 1061.

Cuves: pour les prélèvements divers, 577.

Danger pour la vie: est interdit tout ce qui le constitue, 330; suspend le sabbat, 692, 743, 761, 925; permis de tuer quiconque menace la vie d'autrui, 1895, 761.

Danses à Kippur et autres fêtes: pour exprimer la joie, trouver un fiancé, 1044.

David et fils de David: désignations du Messie, 6, 1904.

David: (le roi): administrateur excellent, 274; Moïse pria spécialement pour lui, 375; il apprit la Tora, 44; il se livra pour Israël, 49; traits difficiles de son histoire, expliqués et excusés, 1498, 2028, 1871; il demeura dans cinq mondes, comme le montrent divers cantiques, 395. La maison de David a cessé avec le Temple, 1500.

Débauche: définie, entraînant mariage interdit ou prostitution, 1591, à craindre, 15, 24. *Voir:* prostitution.

Décalogue (ou: *dix paroles*): pourquoi pas donné au début de la Tora, 132; donné au 6 siwan, 665; en dix tonnerres ou une seule parole, 104, 131; le seul que pût alors recevoir Israël, 141. Inscrit sur deux tables se correspondant, 139; sur le premier, œuvre de Dieu, et le second, œuvre de Moïse, 1675, 955. Il était jadis récité au Temple, puis récitation supprimée, 398, sq.

Décents (termes): à substituer aux termes choquants, 1068; *voir:* Exégèse, 1072.

Déchirer habits pour un blasphème: 207.

Décrets divins: portés dès le commencement, 284; peuvent être modifiés par la conversion, 261, la prière, 276, 1076, la Tora, 1077.

Dédicace: fête instituée en souvenir de la nouvelle consécration du Temple par Judas Macchabée (*Ḥanukka*): détails sur la fête, 627.

Défauts: ne pas reprocher à un autre son propre défaut, 1719; taire les défauts d'autrui, même enregistrés dans l'histoire, 1997.

Délations: ruine du monde, 393; délateurs à noyer, 1753; multipliés à la fin; *voir:* tribulations messianiques.

Demay: (produits agricoles sur lesquels on doute qu'on ait prélevé les dîmes): traité, 507-530. Produits soumis et produits exempts 517; prélèvement obligatoire, 252; comment prélever, 519; à qui les donner à manger, 517; sous Yoḥanan, grand prêtre, ou sous Yoḥanan b. Zakkay, on cessa d'interroger sur ce sujet, 1475, 1502.

Démons: ont propriétés des anges et propriétés des hommes, 1109; ils font du mal aux hommes, 358; le satyre est un démon, 345.

Démoniaque: (la possession) rend amer, 360.

Dépôt: loi du dépôt, 151; ne pas en recevoir d'irresponsable, à qui alors restituer, 1699 (discussion, 1702); serment de dépôt, sa valeur, sa violation, 1959; combien de temps veiller sur le bétail reçu, 1765: s'il meurt, 1766; compensation en cas d'infidélité et de faux serment, 1645. Le dépositaire ne doit pas toucher au dépôt, même s'il se gâte, 1713, 1755; punition de qui l'utilise, 1715 (et restitution); monnaies mises en dépôt, liées ou non, 1715; dépôt fait chez un changeur, quand l'usage devient prévarication, 2281. Si le dépôt est volé, serment exigé, restitution, 1711; réclamations injustifiées du déposant, 1712. Décompter la diminution habituelle pour des produits agricoles, 1713, 1714, 1754; si l'objet se brise, qui subit la perte, 1714, qui est responsable, 1732. Documents mis en dépôt, à qui les rendre, 1749.

« *Depuis la mort d'un tel a cessé...* »: formule indiquant un abaissement du niveau moral, 1477, des fléaux et catastrophes, 1504, 1505, 1682.

Descentes divines: il y en a eu dix, une pour la Tora, 128.

Désespérer: (il ne faut pas) 27.

Désignations divines: proférées à la place des noms réservés: valeur pour serments, 1958; diverses désignations, 159. En dehors de Ya. et de Elohim; Nom, interpellé, 894, 898, 900, 910, 987; Ciel; Lieu (*Maqom*), 17, 18, 20, 23, 24, etc.; Puissance, Miséricordieux, 1, 8; Maître des miséricordes, 1036; Fondement; Gaboa (Très-Haut), Gloire; Juste des siècles, 895; Juge, Roi (des rois); vivant des siècles. *Voir:* ces mots.

Désintéressement gratuit: dans le service de Dieu, l'étude de la Tora, 9, 289, 299, 1023, 1363. *Voir:* au nom du ciel, pour la gloire de dieu, amour.

Dettes: une promesse conditionnelle vaut, 1748 et aussi une reconnaissance équivalente, 1284, 1285. Contestations et serment déféré, 1286, 1702. Vente de biens actuels ou futurs pour acquitter, 1760; proportion du gage à prélever, 1303; comment les recouvrer sans créance, 1858, 1864. Qui satisfaire d'abord: créancier, héritier, femme réclamant sa dot, 1271, 1860, 1864. Payer en quelle monnaie, 1287; estimer à leur valeur moyenne, 1524; sur quels biens se payer, 1524; si on acquitte une dette on conserve la première créance, 1545; si on ne sait plus qui est son créancier, 1754. Devoir d'honnêteté dans ses dettes envers Dieu et autrui, 947.

Deuil: pratiques afflictives, d'origine rabbinique, qui obligent-elles, 407, 408; usages de deuil, 414, sq.; le deuil dispense de bien des lois, 413; bénédictions à dire sur une maison en deuil, 447; brûler objets des morts, 735; le vrai deuil est intérieur, 1124.

Devant Dieu: souvent expression respectueuse, indiquant une action de Dieu ou un rapport avec lui, 63, 239...

Dieu: est au-dessus de toute louange 85; il remplit tout et pourtant on lui donne des attributs, 91, 164: on le décrit d'après ses créatures, 129, il se révèle sous plusieurs apparences, 132. Il est parfait et droit en tout ce qu'il fait, 349, 350; il est juste, pas d'iniquité en lui, 32, 349. Il est beau quand Israël le confesse et aussi par lui-même, 374; redoutable, 95. Il est maître des temps, 60; il a la prescience, 66, 77, 108. Tout lui appartient, 22, toutes les âmes sont dans sa main, 97 et pourtant Israël, seul, est son peuple, 97. Il ne se fatigue pas, mais garde le sabbat, 138. Le plus souvent il agit par lui-même, non par d'autres, 290, 296. Omniprésent, 49, il accompagne Israël au désert, 73. Il est invisible même aux anges, 165, 246, parce que

gloire aveuglante, 378; inconnaissable, 1881; il fut perçu visiblement au Sinaï, 140; il voit tout sans être vu, 25, 56, 1676, 1097; on ne peut le tromper, 150, 1676. Tout amour, 278, il est condescendant pour tout, 260, pour les pécheurs, a fortiori pour les justes, 247; il ne méprise personne, surtout celui qui prie, 391; il se détourne de ses occupations pour récompenser, 310. Il pardonne, 4; il ménage arbres et pécheurs, a fortiori qui fait sa volonté, 325, 1445. Il épargne, 177, 918. Il fait des merveilles toujours plus grandes, 96, 1095; comment il guérit, 103, 105. A-t-il des ennemis? ceux d'Israël, 239; il fend la mer pour Israël, pour quelle raison, 79; il se réjouit de la mort de ses ennemis, 257 (contesté); il endurcit le Pharaon, 71. Dieu parle uniquement à Israël, 49, à cause de ses mérites, 48; il dit plusieurs mots en une seule élocution, 95, 138. Il est toujours avec Israël, 63 et aussi avec les particuliers, 63 (voir: *Israël: Šekina*). Il exprime sa joie et sa tristesse, 386, 387, 1887, il prie, 388; il se réjouit d'être vaincu par la prière, 870. Dieu guerrier, bien qu'il remplisse le monde, 90, toujours et à l'avenir; va sans escorte, sauf pour la paix, 245, 269.

Dieux (*faux*): ils ne sont pas appelés d'un nom divin, 292, pourquoi appelés autres, 134, 292, étrangers, 292; ils ne sont pas Dieu, 292; ils sont innombrables, 292. Pourquoi Dieu serait-il jaloux d'eux, 135; Dieu ne les détruit pas parce que plusieurs sont les images de créatures bonnes, 135; Dieu n'a pas besoin d'eux, mais eux sont indigents, 292; est interdite toute idolâtrie, toute image, 135, 292; il ne faut jamais nommer les faux dieux, sauf par des mots méprisants, 159. Y a-t-il des dieux d'Israël?, 364.

Diffamation: condamnée, 193; entre juges (dénoncer ceux qui ont condamné) 192. *Voir:* langue mauvaise.

Difficultés: exigeant recours au prêtre, 313.

Digne de foi: (pour dîmes, témoignages...): conditions requises, 522, dans des matières où l'on n'a pas d'intérêt, 518, 526; pour attester que c'est son écriture, 1232, 1233, pour certaines attestations, 1237, 1294; on est digne de foi si la même bouche lie et délie, 1232, 1233; non si l'affirmation contredit l'action, 874. Entre négociants, 526, pour des transformations (ouvriers), 527; de la femme sur l'auteur de sa grossesse, 1292; les stocks purs sont dignes de foi, 522, tout israélite est digne de foi, 343. Si on est invité chez un homme pas digne de foi pour les dîmes, 521.

Dîmes: traité *Ma'asérot*, 570-593. Obligation grave (sanctions), 36, 636; se pratique partout, sur quelles bêtes, 2207, 2208; Dîme du bétail, qui est tenu et dispensé, 517, 944, 2207, (jamais), 2211. Associés à divers titres, ouvriers, 527, associés, 528, 529, 2156, héritiers en partage, 528, fermiers de droits différents, 529, dans les ventes et achats, 529, 572, les boutiquiers, 572, les voyageurs, 572. Sont astreints tous les produits, près de la maturité, 570, 571 (fruits offerts?); si on a mélangé récoltes décimées et autres, 526, sq. Fruits mangés par l'ouvrier et sa famille, 573, fruits mis à sécher ou trouvés, 574, cours soumises à la dîme, 575, ouvriers travaillant aux champs, 578, sq., figues cueillies de la fenêtre, 578, corbeille envoyée à autrui, 579, tant qu'on décortique des grains, 579; fruits trempés, salés..., 575, vin et huile dans la cuve, 577, précisions particulières, 576, produits qu'on veut transformer, 578; comment prélever sur demay, 518, sur des comestibles achetés, 519, 522, 525; comment prélever la dîme du bétail, 2209; comment désigner les dîmes, 521; quantité minimum, 513; prêtres et lévites prélevant, 513; les produits doivent provenir de la terre, non d'en dehors, 2237; si on mange chez des gens peu sûrs en la matière, 521; il faut savoir à qui l'on achète, 525. Temps où l'on doit la payer, 947, 2208; payer d'abord ce qui va se perdre 530; peut-on prélever du pur sur impur et inversement, 530. La déclaration de la dîme fut abolie par le grand prêtre Yoḥanan, 1475. Personnes dignes (ou non) de foi pour les dîmes, 518, 528; qui l'on peut charger d'acheter des produits, 528. Les dîmes des pauvres doivent être utilisées en charités, 515; on doit les tenir comme des sacrifices, 207; peut-on prélever des dîmes sur les biens des pauvres 511?

Dîme seconde, traité Ma'aser šeni: 580-593. Il faut la consommer à Jérusalem comme un objet sacré, 580; on ne peut la troquer ou vendre que pour consommer à Jérusalem, 581; ce qu'on peut acheter avec (ou non) 580, 589, 2156, 776; comment changer l'argent de la dîme seconde, 1974, 1980; où la manger, 1915. Rachat de la Dîme seconde et comment y ruser 584, 588, 590, 591, 593. Dîme seconde devenue impure et objets achetés avec, 581. Dîme seconde mélangée avec d'autres produits, 589, sq.; obligations de l'acheteur et du vendeur, 590, 592, des associés, 592. Comment indiquer le lieu où elle se trouve, 592, sq. Réparation pour produits vendus, non rédimés, 590; restitution de ce qui a été mangé indûment,

591. Confession (annulation) de la Dîme seconde, 588, 593, 1502, (abolie). Récompenses de la Dîme seconde, 593.

Disciple: aimé du maître, il doit l'honorer, 114; il est appelé fils, 282; ce qu'il peut souhaiter, 124. Il ne doit citer que les sentences reçues du maître, 911, apprendre toujours, 297, sq. Il est égal au maître, 119.

Disciples des rabbins (désignation ordinaire des rabbins). Que tous le deviennent, 412, 831. Il sont reconnaissables et distincts en tout, 373. Ils apprenent pour enseigner, 297; ils doivent répéter à voix haute, 788. Leurs espèces définies par leur mémoire, 38, 39, 297, 298; ils sont aimés par leur maître comme des fils, 408. Ils ne doivent pas proférer une sentence devant leur maître, 1508. Ce qui est inconvenant pour eux: défaut de tenue..., 445; ils doivent laisser les repas non religieux, 823, ne pas participer à beaucoup de festins, 824; mais ils peuvent manger du bovin, 824. A leur tête sont des groupes réunis par Moïse, 378. On doit faire de ses fils des rabbins, 424, épouser leurs filles, 825; entretenir un disciple de rabbin est égal à un sacrifice, 396.

Discrétion envers autrui: recommandée, 31.

Discussions juridiques: les bonnes et les mauvaises, 40; pourquoi les rappeler: pour n'être pas attaché à son opinion, 1973.

Disettes: années prévues, suivant les mérites, 1803.

Dispenses de vœux: voir: *vœux.*

Divination: moyens divers, 196, 1891, 317, 734; toujours interdite, 317.

Divisions dans le peuple: condamnées, 303, causes de fléaux, 229; ne pas faire de groupes, 303. Divisions entre les deux écoles, 1119, 1503, 1922, depuis que se sont multipliés les orgueilleux, 1503; elles empêchent de découvrir la parole du Seigneur, 1995.

Divorce: le traité qui le concerne détermine surtout les conditions de validité du libelle de répudiation, *Get, gittin*, 1507-1553. Motifs de divorce, suivant les deux écoles, entendant différemment Deut. 24, 1: 335 1542; quand le mari doit répudier: s'il ignore qui est sa femme, 1183, une femme stérile après 10 ans de mariage (avec ou sans dot), 1211, 1523, 1546; une sourde mariée par son père, 1526; une femme à qui le mari interdit le travail, 1251, une femme, infidèle à la loi de Moïse (sans dot), 1262, 1313, 1489; ayant des tares, 1264, 1265, 1314, ou attestant le ciel qu'elle ne peut s'unir à lui, 1490. Une femme peut exiger le divorce, en raison de tares du mari, 1265, de vœux du mari contre la femme, 1312, 1313, autres cas, 1380. Dans quel cas on peut différer la répudiation, 326. Séparation avec get, définie, 326, 1553. On ne doit pas épouser avec l'intention de répudier, 1139. Divorce et lévirat, 1144. La mineure, mariée pendant sa minorité, peut exiger un divorce, 1174. Peut-on faire divorce sur divorce, 1208; répudiation du second mari, 1553.

Divorcée: ne pas prendre une répudiée pour femme, 863. La répudiée, ayant reçu le get, ne doit pas rester seule avec son mari, 1533, 1539, 1984. Que peut-elle réclamer... droits des héritiers sur elle, 1537; ce qui revient à son premier mari, 1553. Dans quel cas celui-ci peut la reprendre, 1522, 1523, 1546.

Dix (minyan): nombre de présents-hommes requis pour certaines prières et opérations, qui peut le constituer, 1065, 1071.

Documents de transaction: précisions nécessaires, 1835, 1836, 1864; consentement et présence des parties, requis en certains cas, 1836, 1863; dans quelle langue, 1863; validés par les signatures, 1977; ratures et lacunes, 1863, sq.; si deux portent le même nom, 1864; si établi le dix tišri, 1945.

Documents trouvés: à qui restituer, 1704, 1705, 1747.

Dommages en général: dus quand on devait veiller sur leur cause, 1603, 1606; il faut toujours les compenser, 151, les estimer à la plus haute valeur, 1524, Dommages involontaires, causés pour rendre service, 1610; causés dans un lieu public, 1611-1613, dans un terrain privé, 1623, sq.; dans le terrain d'autrui abordé sans sa permission, 1628. Que demander pour dommage subi au profit d'autrui, 1648, 1696, pour une blessure, 1690, par celui qui se fait blesser volontairement, 1691; le blessé doit demander miséricorde pour l'agresseur, 1691; dommages causés par le meunier, le boucher, 1693; tonneau qui se brise quand on l'incline pour y prendre un quart, 1698.

Dommages commis par des animaux, en général: tous les animaux sont soumis aux mêmes lois, 1671, 1625; définition des bêtes dangereuses, 1607, 1606, 1609: pour une bête dangereuse, on répare tout au plus haut prix, 1606; pour une bête inoffensive, 1609, on répare la moitié du dommage, 1606; pour des dégâts commis autrement, directement et indirectement, 1607; sq.; pour un animal, dûment enclos, et sortant, 1626, 1671; pour une bête mal gardée et dévastant, 1627; pour des animaux gardés dans les forêts (interdit), 1636; pour des animaux confiés à un autre, 1671; mercenaires en-

dommagés par les animaux du maître, 1613. L'homme est toujours dangereux, 1610.

Dommages causés par le bœuf: en différents modes, 1604, 1606, 1609, 1661. Bœuf dangereux, quelle réparation est due, 1617, 1653, 1654, 1659, 1665, 1666; bœuf inoffensif, 1665; bœuf confié à un gardien, 1622, 1665-1667; bœuf peint, 1653; bœuf introduit sans permission dans le domaine d'autrui, 1667. Bœuf blessant un autre bœuf ou un homme: quelle réparation, 1614, 1616, 1617; bœuf consacré ou bœuf d'un israélite, frappant, 1618, 1662; bœuf consacré ou à consacrer, 1622, 1662, 1665; bœuf d'un orphelin, 1620; bœuf frappant le bœuf d'un sourd, idiot..., 1620; homme tué par un bœuf même indirectement, 1621. Comment disposer des cadavres des bœufs tués par un autre, 1652. La réparation est variable suivant les témoignages, 1663. Bœuf passible de mort ou non, à tuer après jugement, 1663, 148; bœuf devenu impropre aux sacrifices, 1664; vache qui a tué et son produit, 1665.

Dommages causés par le puits: 1604; puits à la fois en territoire privé et en public, 1624, 1668; puits livré à la collectivité, 1669; creusé ou non comme il faut, 1669; responsabilité des ouvriers qui le creusent, 1669; à quelle distance est-on responsable des accidents, 1670; puits appartenant à deux associés, 1625; si on y tombe et corrompt l'eau, 1667; bœuf tombant dans un puits, cas possibles, 1667, 1668.

Dommages causés par le feu: 1604, responsabilités de tous ceux qui concourent à l'incendie, 1629, sq., 1672, sq.

Dons volontaires: faits au Temple: par un vœu, 1054; leur quantité et qualité, 958, 2138-2142; pour sacrifices: offrir exactement, 1332; il faut les livrer à la communauté 966; comment acquitter les dons promis à une synagogue, à des pauvres, 1699.

Donations entre vifs: conditions de validité et inversement, 501, 1860, 1862; dispositions nulles, 1861; dans quel cas on peut annuler une donation, 1857, 1859. Dans quelle mesure les promesses de donations sont valables, 1859; les donations aux concitoyens sont valides par soi, 1860

Dormants: désignent les morts, 1901.

Dot: (droits de la femme et du mari): désignée souvent par le terme *ketuba*-contrat de mariage. La loi de la dot fut imposée pour restreindre les divorces, 1269, 1327; elle est rabbinique, 1249; elle est obligatoire pour une femme, pas pour une concubine, 1226, 1248; minimum exigé pour acquérir une femme, 1226-1228, 1290, 1294, 1554, 1569, 1572, 1591, 1984: elle est versée par le mari, 1591; comment l'estimer, 1328, sur quels biens l'établir, 1327, 1328, biens sacrés(?), 1573, 1574, 1539, biens interdits, 1575, 1599, créances, gages à recevoir, 1570, 1597, autres objets, 1571, 1573, valide avec objets volés, 1599; ce que peuvent ajouter le mari, le père et le beau-père, 1248, 1249, 1257 1311; mode d'acceptation, 1596. Biens dotaux, 1152, 1212, paraphernaux, 1152, 1212; biens apportés par la femme, propriété et usufruit, 1257, 1258, 1309, 1861; biens soustraits par la femme avant le mariage, 1266, 1318. Mariage sans dot, droits de la femme, 1258. Biens échus à la femme, fiancée ou mariée, ses droits et ceux du mari, 1266, 1267, 1268. Le mari peut faire du commerce avec la dot et les biens de sa femme, 1269, et en user, même s'il y renonce, 1270. Comment la femme peut récupérer sa dot, 1272-1274, estimée à sa valeur inférieure, 1524. La femme peut l'aliéner à son détriment, 1278, sq.; dans quel cas elle perd ses droits sur sa dot, ou les garde, 1279, 501, 552. A qui revient la dot de la fiancée répudiée ou devenue veuve, 1242; elle revient aux fils de la femme, 1246, 1301. Mari, héritant de sa femme, 1270. Dot d'une femme, attendant le lévirat et héritiers, 1318. Dot d'une divorcée, 1320.

Doute: défini, 2036; on peut douter de ce qu'on entend, 142, agir sur la décision erronée d'un tribunal qui s'est rétracté, 2036. On condamne en principe le doute, 12; en fait souvent en cas de doute, on prend la décision la plus favorable, en pureté par exemple, 179, 1979, 1981; un 'érub douteux est valide, 778; dans le cas de péché douteux, ou de doute de droit et de fait, 170, 2257, 2258-2260, on offre un sacrifice suspendu (douteux) 170; un danger de mort douteux suspend le sabbat, 760.

Droit strict: ne pas s'y tenir jalousement, 106, aller au-delà de la ligne du droit, 123.

Droite (main): la seule valide pour divers actes cultuels, 886, 1089.

Dur: n'être pas dur, mais flexible, 1037.

Eaux, Supérieures: se touchent, 1103; tous en boivent, 1024; eaux de l'océan et nuages, 1024.

Eaux: de plusieurs espèces, différemment pures, 2482-2490; eaux de pluie, quand pures et utilisables, 1991, 2483, 2486; eaux courantes, 1991; eaux de cavités, 2489, eaux de source, 2490, conduites d'eaux, 2489.

Ecclésiaste: canonicité discutée, 1053, 1987; 630; contradictions résolues, 2520.

Echanges de personnes et animaux consacrés, traité *Temura*, 2231-2246. Ce qu'on ne peut changer à peine de punition, 2231, ni échanger, 2245. Bêtes qu'on peut échanger l'une contre l'autre (exceptions et précisions), 2232; sacrifices admettant échanges, 2234, 2245. Quelle bête peut devenir substitut d'une autre, 2233, 2245. Différences entre bêtes consacrées pour l'autel, et bêtes consacrées pour la réparation du Temple, 2243; propriétés du substitut, 2234-2236, comment le désigner, 2241; substitut à laisser mourir en certains cas, 2238. Premier-né, échangé contre une dîme 2237; échanges permis pour la réparation du Temple, 2245. Réparer des consécrations interdites, 2245. Différences entre consécration et échanges, 2234. Les échanges au sabbat sont valides mais coupables, 2245.

Eclipses: leur raison d'être et signification (mauvaise), 983, 1004, 1005.

Economie domestique: être ménager de ses biens, 208; proportionner à ses moyens ses dépenses de bouche, 2230.

Economie religieuse: interdit de se dépouiller de tous ses biens, même pour Dieu, 208, 2224; on ne peut sacrifier tous ses bœufs, 201; on ne peut donner en charité plus du cinquième de ses biens, 495, sq.

Ecoulements: causes d'impureté: traité *Zabim* (*zab* au singulier), 2506-2512. Quand est-on zab complet, 2507; écoulement féminin, 664; précautions de puretés pour les écoulements masculin et féminin, 710; combien de fois examiner un zab, 2508, 1426; quand souille-t-il et de quelle souillure, 2326, 2338, 2343, 2508-2512; combien de temps est-il impur, 2508; tous les écoulements souillent, 2508. Quand le zab est-il pur ou impur, 2510. Quels sacrifices dus, 1054, 2507, pour une femme ayant eu cinq écoulements certains, 2250. Cadavres de personnes impures et sang d'une morte: impureté, 2338.

Ecouter: principe de toute la Tora (récompense), 104; doit se joindre à obéir et pratiquer (sinon révolte), 216.

Ecriture sainte. (expert en), 1571. *Voir:* livres saints.

Ecrivains de livres ou papiers sacrés: pour quelle prière s'interrompre, 476; ils sont bénis uniquement s'ils travaillent pour le ciel, 612.

Eden: voir: *gan Eden.*

Edomites: jusqu'à quand sont-ils exclus d'Israël, 1601, 333.

Egalité entre tous les hommes: parce qu'ils viennent d'un seul, 1879, 1926; ne pas se croire supérieur, 619; égalité dans le deuil, 2341.

Egypte: tout israélite doit se considérer comme sorti de l'Egypte et remercier pour les miracles, alors accomplis, 868.

Egyptiens: frappés de 10 plaies, 34, par Dieu ou par un ange(?), 55, 59, 60; tous étaient des premiers-nés, en raison des fautes des femmes, 60; sort différent des animaux et des hommes, 71. Leurs mœurs sont abominables, 183, sq.; exclus d'Israël, mais pas à jamais (en raison de leurs mérites), 1158, 1159, 1601, 333; on peut les secourir, 2521.

Elevages de bétail permis: sans usure, salaire à payer, 1723; bête confiée à mi-fruit, 1723; élevage de poules, 1763, 1764; redevances permises pour divers élevages, 1764.

Elie: avant qu'il ne fut caché l'Esprit saint et les prophéties abondaient, 1499. Il réside au Carmel, 822; récits d'apparitions, 387... Il faut l'attendre, 288. Compter sur Elie, pour une solution, signifie solution désespérée, 822, 946, 1500, 1702, 1708, 1712, 1713... Il prophétisera avant le grand jour, 970; il viendra pour rapprocher et éloigner les familles, vraiment israélites, 1994; il ne dévoilera pas les bâtards, 1997; il établira la paix, 1994, il conciliera les divisions doctrinales, 1994; il déclarera le pur et l'impur, 1994. Voir Elie est le terme d'une vie parfaite, 620.

Eliézer (rabbi): violent, 1095.

Elohim: signifie: juge, 78.

Embellir Dieu: par les commandements, 88, 496; en lui ressemblant, 88 et en le louant, 88.

Empire (Rome): le craindre est utile, 19, il faut prier pour lui, 19; il a étendu sa domination sur Israël depuis 110 av. J. C., 2000.

Emprunt: permis pour élever les enfants, 1767; emprunts à terme sont-ils permis, 1770? Obligation encourue, serment déféré, 1965, 1702. Emprunt d'une vache, qui meurt ou disparaît, 1737, 1738. Emprunter avec intérêt est interdit à un israélite, permis à un goy, 1767. Devoir de rendre, même si l'emprunt est fait à Dieu, 17.

Enchantement: (sorcellerie): exemples, 735; interdiction, 318.

Endormis: désigne les morts, 1901.

Energie: nécessaire pour la prière, la Tora, les œuvres bonnes, de bonnes mœurs, 430.

Enfant: droits et devoirs, 757; pubère, tenu à toute la loi, 2330; tout petits, em-

menés à la synagogue, pour faire récompenser leurs parents, 1093; quand sont-ils tenus aux fêtes et autres obligations religieuses, 1093, 1116, dispensés de certaines, 416; obligations des fillettes, 1116; quand les garçons peuvent-ils participer à la prière, 450; quelles impuretés ils contractent, 757; 1094; à 9 ans et un jour, ils peuvent accomplir le lévirat, 1166, 1219; ils sont sujets aux impuretés sexuelles, 2357; ils peuvent validement faire certaines transactions, 1548. Garçon d'un jour: impuretés et mariage, 2326; item pour fillette de 3 ans, 2326. Enfant de père et parents inconnus, 1584. Garçon précoce, dépravé, 1451. Enfants des impies, que Dieu garde, 1930. Enfants nés avant terme, 758.

En haut: action divine en provenant pour souiller ou purifier, 897; Dieu habite toujours parmi les myriades, 241.

En haut et en bas: se correspondent: trône, 99, bœuf, 81; Israël et Dieu sont liés, 348.

Ennemi: défini, 157 (goy et israélite indigne); on définit les devoirs envers son âne, accablé ou errant, 329. Ne pas se réjouir des revers de l'ennemi, 31.

Ensevelir les morts: œuvre de charité, 123; devoir, 72; pour les cadavres qu'on trouve, 1425.

Envie: (mauvais œil): condamnée, 32, 17.

Epicure: (épicurien): ennemi de la religion, 18, 251; n'a pas part au siècle qui vient, 500, 1900.

Erreurs d'action: (sur décisions erronées) traité *Horayot,* 2036-2044. De droit, 168; de fait, 168; quand sont-elles coupables, 2036-2039, 2040,2266. Erreur de Moïse en colère, 177.

'Erub: jonctions artificielles entre maisons et territoires pour tourner la loi interdisant au sabbat le port de fardeaux ou de marcher au delà de 2000 coudées: traité *'érubim,* 770-810. Fondements bibliques, 778 ou origine rabbinique, 785, 774; déduit d'Ex. 16, 6 ou 29, 107. Peut l'établir quiconque comprend la chose, 777, 799; chaque habitant d'une cour doit faire le 'érub pour soi, 775; pour qui et par qui l'établir, 793, 806: cas des associés et des confréries, 791, 803; avec quoi l'établir, 776, sq., 784 (cas du pauvre, 784, 802); conditions stipulées, 778; quantité minimum pour plusieurs participants, 792; on peut s'associer pour la limite sabbatique, 793, 806; quand établi validement, 777, 806; il faut deux 'érubim pour un sabbat et un jour de fête se suivant, 779; pour le bien de la paix, on peut lier par le 'érub plusieurs cours, 777; 'érub dans une ville, 788, 784; jonctions entre deux villes et villages, 786, 803, quand on dépasse la limite sabbatique, 789, 803; si une petite ville est comprise dans une grande, 789; si on a cinq cours dans la même ville, 803, 804; pour des cours sises l'une en face de l'autre, 805, ou communiquant par un passage, 792. 'Erub déplacé, perdu, rendu impur, 778, ou bien oublié, 805. Cas spéciaux: 'érub ne donnant pas droit, 802; privation et communication du 'érub 791, 792, 804; si on habite dans une cour avec goy ou israélite ne pratiquant pas le 'érub 790, 804 (la cour d'un goy est le gîte d'une bête, 805).

Esclaves, en général: biens meubles ou immeubles, 1560; il apparaît esclave par les services bas qu'il rend à son maître, 1560.

Esclave chananéen, païen: estimé un animal, 408, au-dessous du chien, 156; il est vendu à l'idole(?), 211; il est acquis par les services. 1560, 1592; doit-on le circoncire?, 64, 65, 1145, 1156, 1025; esclave étrangère prise pour femme, 1145; peut-on affranchir un esclave païen, 1520, 1560; comment peut-il se libérer?, 1560.

Esclave hébreu: il est acquis par de l'argent et un document, 1555, ou bien vendu pour vol, 147, 1559, mais on ne doit pas se faire esclave, 1728, on ne peut se vendre soi-même, 210; il peut acquérir la liberté au jubilé en décomptant ce qui est dû, 1555.

Peut-il s'affranchir lui-même?, 1521, 1592. Non, puisque tout ce qu il a appartient à son maître, 1560, 1561; son maître peut l'affranchir en lui remettant un get d'affranchissement, 1592, 1511, 1520, 1860, en le faisant son héritier total, 501; l'esclave d'un prosélyte est affranchi, 1561; il devient libre s'il reçoit une blessure mutilante, 1520, 1522, 1521, 1561, 1592, 1689, 1690; il peut s'acquérir au jubilé, 1555, 1591; il peut être racheté par les siens, 1555; il peut se constituer esclave perpétuel, par le rite de l'oreille percée, 1557, 1675, 147, 307 (démarche condamnée: prendre joug humain, 1557). On ne peut le vendre à un goy, 306, sinon il devient libre, 334. Il faut le traiter comme soi-même, 210, 211, avec de grands ménagements, 147, 210, le racheter, 211, 1523, le dispenser de certains services, humiliants; dans quelle condition on peut lui laisser ses biens, 501; peut-il bénir les repas, 448, il ne peut constituer le minyan, 448; il est dispensé de certains devoirs religieux, 416, de la confession des prémices, 160; son maître ne peut annuler ses vœux, mais il peut le contraindre à se souiller, 1437, à être nazir, 1437.

On ne peut prendre le deuil sur lui, 407, sq.; comment exprimer ses regrets de sa mort, 409; quand on le renvoie, on doit lui faire des présents, 306, 1558. Que faire d'un homme mi-esclave, mi-libre, 1521, 1976. Ce qu'on vend avec un esclave 1847.

Escorte: qu'on peut imposer comme œuvre de charité, 1473.

Esdras: aurait mérité de donner la Tora si Moïse ne l'avait précédé, 1055, 1917; mais elle a été dite à Esdras (en quel sens), 1917.

Espaces (trois, distingués relativement au sabbat): 615, on ajoute le carmélit, 617, 707; on doit se maintenir dans un seul, 795.

Espérance: c'est Y.: devoir d'espérer, 184.

Esprit saint: signifie: trouver grâce, 61; il était sur Israël au désert, 75; c'est par lui qu'ils dirent le cantique, 75, 83; il lui faisait des révélations, 94; dialogue entre Israël et lui, 87; il récompense la foi d'Israël et celle des hommes, 83. Il est sur tout homme qui prie, 84, sur qui s'attache à la Šekina, 318, à la cour du puisage (au Temple, pendant la fête de Sukkot), 995. C'est un degré élevé de perfection, avant la piété, 620. Esprit prophétique, il est l'auteur des livres sacrés, 1053.

Esprit d'impureté: en qui s'attache à l'impureté, 318; esprit mauvais: enlève la connaissance de soi et du Créateur, 781.

Esprit humain: donné par Dieu en pureté, le lui rendre en pureté, 703.

Essaim: droits du propriétaire, 1647; législations diverses, 1696.

Esther: canonicité du livre contestée, mais vient des prophètes, 1058, 1053; sur l'histoire de l'héroïne, 1057, sq.

Estimation de personnes ou objets sacrés: traité *'arakin*, 2212-2230. Qui peut (ou non) estimer et être estimé, 2212; valeur minimum et maximum de l'estimation, 2213; comment apprécier la capacité pour les vœux et sacrifices, 2216; éléments divers dont on doit tenir compte, 2217, 2218, 2228, 2230; en quoi peut-il être large ou rigoureux, 2214, sq.; si l'objet de l'estimation meurt, 2218, sq.; délais pour diverses estimations, 2220.

Estimation: documents et estimation, au civil, de biens divers, 1324; comment la faire, 1524; comment apprécier, 1653; estimer la valeur antérieure et au moment de l'accident, 1659, 1660, 1664, 1692 et la valeur en argent, 1680; pour les dégâts dans un jardin et sur des plantes, 1672; géométrie des terrains, 2221. Les droits du Temple sont les plus hauts, 2229. Devant le tribunal... 1606, 1653. Il faut payer tout le dommage, 1671.

Etranger: le mot désigne un apostat. Il faut le presser, 303 bis, mais le ménager, aussi en paroles, 153, 200; habitant Israël, il est soumis à toute la loi, 1156, S'il étudie la loi il est comme le grand prêtre, 1619.

Etrog: (le beau fruit, espèce d'agrume à tenir en main à Sukkot: Lev. 23, 40): défini, 986, ne peut être remplacé par un autre fruit, 1005; quand valide, 986; un seul est requis, 985; quand peut-on le manger, 992.

Etude de la Tora: obligatoire, 11, 12, 14, 15, 18-20, 30, 211; tous sont égaux à cet égard, 298 bis, 893 pour les filles (?), 1093; il faut qu'elle soit familière, 1565; minimum exigé (sa récompense), 106; comment concilier l'étude et le gagne-pain, 106, 309; 439; ne pas mépriser le travailleur manuel, diriger son cœur vers le ciel est l'essentiel, 410. L'étude doit être faite sans vue intéressée, pour soi, par amour, 289, 299, 1023, 1363. Conditions pour étudier: labeur, 345, ascèse, 14, 45, humilité, 298; il faut étudier pour enseigner et agir, 28, 317, 345, le faire avec la communauté, 391. C'est un privilège, une grâce qui conduit à l'Eden, 423. A qui le demander, 41, 410; recevoir de tous, même des petits, 288. Répéter à voix haute, 787, 788; rassembler peu à peu toutes les paroles, 346; veiller à ne pas perdre, 297; ne pas aller là où l'on n'étudie pas, 30; apprendre chaque jour, 297, sq., cent une fois plutôt que cent, 1099. Faut-il l'interrompre pour impureté, 417 (la loi n'en reçoit pas, 417); on peut la laisser afin de travailler pour Dieu, 466, pour des œuvres de charité, 1062, pour certaines prières, 393; on applique à ces vicissitudes le Ps. 119, 126: 468. Il faut garder toutes les décisions, même si elles sont contraires, 1494, ne négliger aucune partie 298 bis, 300 bis, quelles sont-elles, 981, 346, 1880; les parties croissantes conduisent à la religion, 316, ainsi la science croît, 297, sq., mais il ne faut pas étudier ce qui dépasse les capacités, 1118. Il y a faute à interrompre, 22, à oublier, 22, à négliger, 29, 43, 1906, au jugement on sera interrogé sur ces négligences, 893. Cette étude est compromise par les célibataires, 1503, Dieu frappe pour tout oubli, 287. L'étude est une sorte de culte, 289, elle obtient la vie, 297, autres avantages, 21; Dieu est présent sur les étudiants, 19-21; récompenses de l'étude, 15, 18, 29, 42, 43, 211; l'étude produit des sages et des pieux, 346, elle délivre de la mort, prononcée contre les aïeux, 1077, elle est une garantie pour la vieillesse, 1589; elle

garde du péché, 1568; elle donne pouvoir sur la nature mauvaise, 1565, 1999.

Etude et mœurs: (savoir et bien agir): question discutée entre rabbins, 287; il faut étudier pour pratiquer, 299, joindre les deux, 211, 254, 1212, étudier et réaliser, 1102, joindre la science et la crainte de Dieu, 22; apprendre, garder et faire est supérieur à tout, 297, sq.; la science et les œuvres doivent être égales, 12, 13, 22, 25, 216; l'étude l'emporte, 25, 287, 1568, parce qu'elle conditionne la pratique, 287 (le contraire, 301 bis).

Etymologies: pour expliquer des noms propres, 232, 349, ou autres noms, 253, noms de lieux, 271; considérations sur le sujet, 271, souvent fantaisistes, 534; exploitation messianique, 271.

Eunuque: défini, 332, 1216, 2328, espèces, 1160, membre écrasé ou mutilé, 1157, 1216; voulu par Dieu (à bénir), 702. Conséquences matrimoniales, 1217; peut-il pratiquer le lévirat?, 1169, 2328.

Evacuer: (les intestins), et *uriner:* position à prendre, 334, 468, 471, 1072; modestie à garder, 2319.

Eveilleurs: supprimés par le grand prêtre Yoḥanan, parce que semblant se défier de Dieu, 1475, 1502.

Excommunications de rabbins: non conformistes, 327, 414, 1987; d'Eliézer, 1095.

Exégèses: principes: l'Ecriture parle le langage des hommes, 1330, 1709, 1880, suivant les cas plus ordinaires, 1625; elle ne suit pas l'ordre chronologique, 814, 1053; ce qui précède pourrait indiquer une supériorité, 48, 283; quels mots se réfèrent à ce qui précède ou à ce qui suit, 114; règles d'Hillel et d'Išmaël, 163; celles d'Aqiba sont-elles de la grande synagogue?, 952. — Exégèses conciliant des textes opposés: 56, 62, 68, 101, 140, 152, 157, 158, 163, 227, 230, 238, 268, 284, 306, 309, 439, 630, 814, 958, 969, 970, 1076, 1456, 2185, 2225..., des anachronismes, 111, des contradictions, 120, 232, 1499, des difficultés historiques, 243. — Exégèses distributives (donnant la valeur des membres d'un texte): 104, 181, 185, 219, 225, sqq., 282, 299 bis, 300 bis, 313, 353, 408, 466, 488, 588, 701, 908, 1044, 1130. — Exégèses littérales: tenant compte des répétitions, 320, 693, 815, 820, 837, 972, 1098, 1330, 1394, 1455, 1555, 1709, 1869 2111, 2172, 2178, 2186; du genre, 392, 416, 1158, 1159; du nombre, 51, 454, 663, 837, 869, 889, 943, 969, 1005, 1093, 1151, 1225, 1828, 1879, 2007; le pluriel exige au moins deux, 985, 1471; sens précis exclusif — d'un terme, 1447, 1453, 2038, 2051, 2071, 2219, 1968, 2124, 2172, 2186, 2231, 2233, 2248, tel mot précis, 394, telle expression à prendre littéralement, 1472, 1934, 2084; considérations grammaticales, 1865, orthographe, 104. — Notes sur le verbe, le temps, 1902, 975, participe futur ou passé, 454, intention indiquée, 1663, ou bien obligation 1521; particule d'accusatif, 1106, apodose par waw, 1470; préciser le complément, 120, 1567, 2131; les sujets, 1614. — Notes sur le substantif: sens du mot par étymologie, 113, par origine, 836, par parallèle avec un autre texte, 918, 2167, 2037, 1439, 1461, 1591; à déterminer, 812, 1372, par équivalence, 1463, 1225, 1342, à préciser, 120, 1828, sens particulier, habituel, 926, 1418, 1721, 1158; plusieurs sens possibles, 71, 1684, discuté, 1157, tirer partie de deux mots, 118, dernier mot considéré, 149, mots opposés, 1542, mot analogue, 1967; tenir compte de l'article, 1106. Adjectif entendu autrement, 1621, tenir compte du possessif, 388, 842, 2263, du « il suffit », 1609. Tenir compte d'un pronom, 2130, du pronom et de l'adverbe répétés, 1472; de l'adverbe employé, 761, 816, de sa valeur, 126, 1130, 2135. Préposition entendue autrement ailleurs, 2134; noter la négation, 778, le comparatif exclusif, 930. — Le waw indique l'égalité, 2264, 2266, il est nécessaire, 1395, 1455; copulatif ou disjonctif, 1210, 1631. Discussion sur « ou » et « et », 1569; « ou » indique-t-il une identification, 2174, est-il équivalent à « à la place de », 1632, 2264. « Si » indique une action libre sauf en trois cas, 145, 155. Sens d'un partitif, 388, 389; expressions à considérer, 1457, 2143. Phrase expliquée, 2157, sens implicite d'une expression, 1960, on voudrait une affirmation explicite, 1128. — Discussion sur le sens de mots bibliques, péjoratif, particulier, ayant plusieurs sens, 1023, 1086, 1093, 1099, 1230, 1239, 1446, 1591. — Exégèse par raisonnement: a fortiori, 161, par assimilation, 155, 161, 664, 943, 971, 972, 980, 1009, 1010, 1128, 1923; déduction de textes apparentés, 664, 980, 983, 1439, 1458 1555, 1671 1805, 1902; ou de textes voisins, 1438, 1966, 1558, 119, 417, 2188; de textes rapprochés, 126, 128, 157, 670, 1103, 1128, 1459, 254, 2005; expliqué par le contexte, 1558. Général et particulier, 64, 66, 70, 1413, 1631, 1671, 1967; singulier et général, 58, conclure d'un membre au corps entier 761; le principe et son application, 140, 312, 2217; par inclusion ou exclusion, 776, 1330, 1953, 1966, 1969, 140, 308, 2037, 2176; retenir une partie du texte, 1615; valeur exclusive d'un pronom, 2179. Pour

aggraver et alléger, 149. Raisonnement repoussé, 366. Suggestion ou indication à défaut de preuve, 665, 734, 814, 871, 879-880, 881, 1211, 1352, 2230. — Critique textuelle: valeur des points, 238, 856; choix entre deux leçons, 2005; trois manuscrits dans le temple avec orthographe différente, 378, 1040; texte eunuque, à compléter, 225, 1040, mots à lire quoique pas écrits, 1345, enjolivements de scribes, 1345; remarque sur la forme d'une lettre ou sur le texte, 1903, 94. — Exégèses paraboliques: symboliques, 57, 1225, 1426, 1445, 1468, 1470, 1491, 1674, 1871; contre le sens littéral, 1145, fondées sur des étymologies, 271, sur métaphores, 367, sur polyvalences, 61, 974; exégètes des sens cachés, 102, 110; exégèses paraboliques d'Išmaël, 150, 332, 1243, 1895. Exégèses purifiantes: expliquer anthropomorphismes, 147, 156, 307, 239; tourner en éloge des textes infamants, 1068; employer expressions décentes et élevées, 812, 1068, 1072, 1256; corrections des scribes, 1068. — Exégèses numériques: en additionnant la valeur numérique des lettres, 59, 1396, 2528, par déduction, 1074, en tenant compte du nombre de répétitions d'un mot, 160, 353; exégèses mécaniques, 264. — Exégèses arbitraires: par jeu de mots, 81, 145, 282, 701, 920, 994, 1012, 1556, 2134; par à peu près, 825, 897, 920, 1103; en modifiant le texte ou l'orthographe, 346 869, 374, 359; en donnant un sens arbitraire à une expression typique, 2496-2503; exégèses singulières, 1099, 1100; raisonnements tout dialectiques, 842... — Exégèses diverses d'un même texte (texte riche en sens nombreux, 90), par valeurs différentes d'un mot, 1979, 1966, 1967; en donnant un sens divers aux compléments, 1555, 1906; en raison de discussions, 1108, 1146; exemples variés, 124, 231, 704, 780, 816, 952, 997, 1012, 1447, 1456, 1911...

Exemple ou type concret: (expression revenant souvent), 773.

Exil, punition future: punition du mal fait par les méchants 312; ne doit pas faire oublier la Tora, 290.

Expiation des péchés: Aaron et Israël en ont besoin, 174; elle est nécessaire aux morts, 326, pour d'autres péchés, 326; elle est nécessaire pour la communauté et pratiquée, 249, 1949, 166; les quatre formes suivant R. Išmaël, 137, 926, 927, 1900, 1948, 1949; l'or sert à expier, 270, aussi la mort, 465, le sang, 895, la peine de mort, 1895. Dieu pardonne les fautes contre lui-même, mais pour les fautes contre le prochain, il demande réparation et réconciliation, 926, 1076. Expiation et conversion fermées à qui pèche dans l'intention de les obtenir, 926.

Expiation: (fête de l'): traité de *Kippur*, 880-941. — Ses rites divers: la séparation du grand prêtre: sa raison d'être, 174, 880, 881, 928; on lui donnait un prêtre adjoint, 929, ses occupations pendant huit jours, 881, sq., instructions qu'il recevait, 882, sq., 931; son régime alimentaire, 882, sq., précautions spéciales à la veille de la fête, 883, sq., 931; il était baigné 5 fois et se lavait mains et pieds 10 fois pendant la cérémonie, 890, 892, 893, 916, 934, (plus un bain supplémentaire s'il sortait du parvis, 933); il avait deux vêtements, 892, 893, 915, 916, 917, 934. Ce jour-là il fait la liturgie ordinaire, 892, 917. Les confessions qu'il fait, 894, 895, 900, 935; il égorge ses taureaux, 894, 901; il tire au sort pour les boucs, 896, 898, 899, 936; la bandelette du bouc émissaire 900, 912, 913, 914; il offre l'encens au Saint des Saints, 901-904, 936; il y offre les sangs (aspersions), 905, 906, 908; immolation du bouc, 905; autres aspersions de sang, 907, 936; prescriptions sur les deux boucs, 909; l'envoi du bouc émissaire, 910-912 (observations, 914, 937); immolation et combustion du taureau et du bouc, 914. Lecture faite par le grand prêtre, et bénédictions, 915, 916, 1465. Dernière entrée au Saint des Saints, 916; vertu expiatoire des vêtements du grand prêtre, 917. Lumières à allumer à sa sortie, 828. En ce jour jeûne rigoureux, 918, 921, 922, 924, 925, 939, 665; faute et expiation de qui le viole, 923. Interdiction de travailler en ce jour, rigoureuse, 923, 1054. Que faire d'un bouc non immolé, 937; où brûler le bouc et le taureau, 938. Danses des jeunes filles, 1044. Valeur expiatoire des rites de Kippur, 907, 908, 910; fautes expiées par ces rites, 1948-1950; fautes contre Dieu, 926, 941; fautes ignorées, 181; fautes expiées par la confession et le Nom divin, non par le sang, 895.

Exploitations agricoles: usuraires ou non, 1759.

Extermination: (peine de mort dont le ciel frappe certaines fautes) traité *Keritot*, 2247-2266: 36 fautes sont ainsi frappées, 2247, 2265; sacrifices dont on est aussi redevable, 2248; faute grave à violer un commandement entraînant l'extermination, 138, 167; comment la reconnaître, 608; comment l'entendre au futur, 251.

Ezéchias: Dieu voulait le faire Messie, 1903; est-il Messie, 1996? Loué pour trois choses et blâmé pour trois, 833.

Ezéchiel: (ressuscités d'): ils le furent réellement, 1901, sq.

Famille d'en haut: (les anges): elle a besoin de la paix, 228; elle a été diminuée, 230.

Famille de pureté douteuse: pour le mariage avec un prêtre, 1994.

Fardeaux lourds et légers: imposés par l'Ecriture: malheur à nous, 1096.

Femmes: noms dont les rabbins désignent les femmes, leurs organes, leur âge sexuel: 2321, 2327. On bénit Dieu de n'être pas femme, 493, heureux qui a des enfants mâles, 1590. Femmes définies suivant leurs menstrues, 2317. Suspectes de libertinage, 1450, de sorcellerie, 15, 1590. A quelles lois sont-elles soumises, 252, 416; dispensées des commandements positifs, liés à un temps, 416. Elles sont dispensées de l'étude, la sagesse leur est refusée, elles sont pour les soins ménagers, 911, mais elles méritent en dirigeant leurs fils vers la synagogue et en poussant leur mari à l'étude, 411. On doit (surtout les rabbins) les éviter, 10, 445, ne pas les regarder, 459; leur compter de l'argent dans la main conduit à la Géhenne, 469; il faut être très bref avec elles, 787. Un homme ne peut s'isoler avec deux femmes, 1587, 1602; on doit fuir les métiers, qui mêlent avec des femmes, 1588. Attitudes et intentions diverses envers les femmes, signifiées par une mouche dans sa coupe, 1489, 1542. Punition du mari ou de la femme ayant mauvais sentiment envers l'autre, 1490; se laisser publiquement maudire par sa femme entraîne une extrême pauvreté, 656. Beaucoup meurent en couches pour avoir négligé des devoirs religieux, 635, 366. On interdit à certaines les fards et les habits de couleur, 658. Signes de maturité sexuelle, conséquences, 2328, 2330, 2336.

Femme mariée: ce que le mari lui doit pour l'entretien, 1256, 1282, 1283, 1284, 1311, 1329, 1307; pour l'alimentation, 1163, 1301, 1304, 1307, pour le remboursement des effets usés, 1163; pour les soins médicaux, 1246, 1301; peut-on charger un autre de son entretien, 1344; si le mari voue le travail de la femme, 1250. Travaux que la femme doit à son mari (même si elle a amené des esclaves), 1251, 1306. Droits du mari sur les trouvailles, les héritages, le viol de sa femme, 1257. La première femme passe avant la seconde, 1279, droits des héritiers, 1275. Droits du mari sur les biens qui échoient à sa femme, 1267-1269. Transactions de la femme mariée, 1315. Si un homme, en mourant, laisse plusieurs femmes, 1274-1277, 1321. Elle acquiert sa liberté par la mort de son mari et par le divorce, 1554. Habitation et nourriture de la veuve, 1247, ses droits, 1272. Le mari est coupable s'il se laisse dominer par sa femme, 1728. Rébellion mutuelle (dans les rapports) peines, 1255, 1307. Femme mariée et femme léviratique, droits et devoirs différents, 1300.

Fériés: (jours semi-): pendant les solennités durant plusieurs jours: tout travail y est interdit, sauf pour préparer la nourriture (Ex. 12, 16), traité *Yom tob* (jour bon), 1008-1020. Ils sont équivalents au sabbat sauf pour la nourriture, 1054, avec un repos moins rigoureux, 1009, 1018. En principe est permis tout ce qui était déjà préparé, 1008-1010, 1015, 1016, 1029; est interdit tout ce qui paraîtrait un travail, 1020; peut-on y préparer de la nourriture pour des goym et des chiens, 1019? Est interdit tout mode de faire le feu, 1017. En principe on peut envoyer ce qui servira au jour de la fête, 1011. Cas spéciaux: œuf pondu, sang à couvrir, 1008-1011, 1014-1017, 1019, 1020; choses interdites par un commandement ou un demi-commandement, 1018. Peut-on le violer pour un devoir douteux, 1019? Si un animal tombe dans un puits, 1015. On peut le violer pour circoncire, 1019. Cas spécial: jour de fête en occurrence avec le sabbat, pour la cuisine, 1012, 1013, 1019.

Festifs mineurs: (jours): traité *Mo'éd qaton* (au cours des longues solennités), 1121-1124; opérations et transactions, permises et défendues.

Fêtes: les trois, agricoles, veulent obtenir des bénédictions appropriées, 264, 1007, 1091; elle sont obligatoires, 1091. Qui est obligé aux fêtes de pélerinage (*regalim*), 310, 1116, 1093, 1094 (les enfants, 1093), à quelle distance, 1091. Aumônes à apporter, 310, sacrifices à offrir, 310; devoir d'offrir des sacrifices et lesquels (leur supériorité), 1093, 1097, 1098, 1099, 1117; peut-on imposer les mains aux victimes, 1110. Autre devoir: la joie, 1117. Les mépriser équivaut à l'idolâtrie, 870.

Feu: quand fut-il créé, 829, inventé par Adam, 829; six espèces de feu, 885, le feu de la géhenne, 829.

Feu: (faire passer par le): divers sens, 317.

Fiançailles: c'est le premier acte du mariage, 1229, 1265, 1310; comporte un contrat, écrit du consentement des deux parties, 1837, ainsi que des clauses pécuniaires, 1591; on ne doit pas en traiter au sabbat, 621. Le premier repas a valeur religieuse, 823. Avant le mariage la fiancée reste chez

son père, 1250; on accorde un an pour préparer le mariage, 1250; la fiancée est déjà femme du mari, droits du fiancé, 1315; droits du père et du mari pour les vœux, 1371. Droits de la fiancée sur ses biens, 1315, sur ses héritages, 1266, sq., sur les sommes promises par son père, ou son beau-père, 1285, 1250. Tout rapport avec elle est un adultère, 825, 1891, 1887, elle est dispensée de la sota, 1453; le mari ne peut demander compte de sa conduite avant les fiançailles, 1448. En Judée les fiancés se conduisaient librenent entre eux, 1142, 1228. Fiancée à un prêtre et les prélèvements sacerdotaux, 1162, 1214. Répudiation d'une fiancée, 1142, 1239, 1371, 1529, 1539, 1984, viol de la fiancée répudiée, 1240. A qui reviennent les présents envoyés pendant les fiançailles, 1833.

Fictions juridiques: pour tourner la loi, par exemple le 'érub.

Fils: c'est le terme des générations, 1979; on croit le père disant: « c'est mon fils », 1831, qui est tenu pour l'aîné, 1854; droits de l'aîné, 1854, 1855, 1856, 2206. Devoirs des fils envers le père (obligeant aussi les filles), 1563, 1564, 1594; devoir du père de racheter son fils; 1565; dons que peut faire le père, 1311. Les quatre espèces de fils pour la haggada de la pâque, 867. Fils, engendré hors du mariage, ses devoirs envers son père, 1132. *Voir:* père.

Fils rebelle au père: dans quel cas, 327, 1893; quelles fautes il doit commettre, 1893; le père peut pardonner, 327; il faut que les parents veuillent le faire condamner, 1894: procédure à suivre, 1894; sa mort fait qu'il meurt innocent, 1895. Un fils mauvais est pire que Gog, 390.

Filles: droits du père puis du mari sur elle, 1244, 2328; le père peut-il vendre sa fille comme servante-femme, 1556; devoirs du père envers elle, 1245; il faut les marier avant la puberté, 1304; dot à donner à une fille nourrie, 1260; si le mari promet de nourrir la fille de sa femme, 1280. Droits à l'habitation et à la nourriture après la mort du père, 1247, 1260; filles nourries après la mort du père, 1284, 1302, 1308, 1832; part de la fortune du père qu'elle reçoit 1308.

Fin: signifie parfois le terme messianique, 5.

Fins dernières: et origine à considérer pour éviter le péché, 19, 27, 1446.

Fin de vie perverse: fait perdre le mérite des bonnes œuvres antérieures, et inversement, 499, 1568, 1595.

Firmament: son épaisseur, 385; combien y en a-t-il? 1107.

Flatterie: à éviter, 245; pervertit les jugements, 1466.

Foi: le croyant, 83; croire au pasteur est croire au Créateur, 82; serment divin contre ceux qui manquent de foi, 366. Il faut croire que Dieu récompensera, 1012; garder les commandements en foi modifie la récompense; 1564; s'inquiéter de demain est manquer de foi, 106, 109, 1475; confiance dans le Dieu des Pères, 76; la foi d'Israël, sortant de l'Egypte, 62, 76, 83, 82; mais aussi son manque de foi, 74, 111, Foi d'Israël, voyant les mains de Moïse, levées contre Amaleq et le serpent d'airain, 115, 1086. *Voir:* Abraham.

Fondement: désignation de Dieu, 328; l'impiété est nier le fondement, 216.

Force: agir par force ou librement, 150.

Fornication: voir: *prostitution.*

Franges: (loi des): n'oblige pas les femmes, 252, 253; on lui applique Ec. 9, 8, 704; quels vêtements y sont tenus, 331, 1985, Son importance et son sens, 252, 253, 392; l'accomplir est voir Dieu, 253, 397; la signification du bleu, 392, 2110; la négligence est une faute grave, 636, Discussion sur les dimensions et les fils, 253, 2110; avec les phylactères et la mezuza elles sont un gage qu'on ne pèchera pas, 2110. Histoire de l'homme, détourné du péché par les franges et convertissant une courtisane, 256, 2111.

Fraudes: dans la monnaie, 1716, 1717, 1756; réclamations admises et réparations, 1717, 1718, 1758; réclamations non admises, 1718. La fraude dans les paroles (définie) est plus grave, 1719, 1757. On ne doit jamais truquer, 1720, 1757 (trucages admis, 1757). Agir en bonne foi et honnêteté, 1757.

Frères: paternel précède le frère maternel, 305.

Funérailles: mesures pour diminuer leurs frais jadis élevés, 1226.

Fustigation: traité *Makkot*, 1932-1947. Fautes diverses frappées de cette peine, 1941, 1942, 1946; par qui elle doit être prononcée, 1868; peine du fustigé récidiviste, 1897; on reçoit 40 coups moins un, 1942; mode et rite de l'exécution, 1943, 1944, 1947; on doit frapper entre les épaules, 338; cette peine délivre de l'extermination, 1944; elle réhabilite le supplicié, qui devient frère, 1944.

Futur à venir: expression qui peut désigner le temps messianique, ou le temps eschatologique, 18; on lui applique divers textes, 181; il est distinct du temps messia-

nique, 2228 et en soi inconnu, 657; il sera tout entier sabbat pour les siècles, 2295. Cantique à chanter alors, 1057.

Gaboa: désignation de Dieu-Très-Haut: pécher contre le G. 172, à sa vue, 308; lui vouer ses biens, 208; tout ce qui est pour le G. dans les offrandes, 310.

Gages: à prendre en certains cas, ce qu'on doit laisser, 2220; gages sur des promesses religieuses, 2229. On ne doit pas retenir les instruments de travail, 336; obligations plus graves envers un pauvre, 336.

Galiléens: leur prononciation défectueuse, 787.

Gamaliel II: (fin du premier siècle): libertés qu'il prend envers des lois, 406, 407; son autoritarisme, 1083; il avait des figures (images) de la lune (était-ce permis?), 1082.

Gan Eden: (jardin de délices, paradis): ses dimensions (le gan distinct de l'Eden), 385; Dieu sera au milieu des justes, qui ne doivent pas le craindre, 216; sept espèces de justes avec éclat différent, 272.

Garder les commandements est les accomplir, 184; y compris les minuties, 187.

Gardiens: diverses espèces, définis, 1780, leurs obligations, 1965; quelles contractent-ils, 1652, 1733, 1780. Quand y a-t-il cas de force majeure dans l'attaque du troupeau, 1736, 1780, 1781; dans la mort naturelle d'une bête, 1736.

Géhenne: quand son feu fut-il créé, 829; ses dimension, 1024, 380; elle est voisine de l'Eden, 380. La peine du feu, que brûle-t-il, 177, torture par le vent d'orient, 79, au matin, 80. Peines, différentes, ou temporelles, ou éternelles, ou anéantissement, 1076, 1930, 1931; le jugement (peine) temporel, dure douze mois, 1979, 638. Les impies parfaits sont scellés dès le jugement, 1075; les intermédiaires en remontent, 1075. Qu'est-ce qui en préserve, grâce demandée, 781, 225, 683.

Généalogiques: (recherches), parfois nécessaires, 1594, ou non si on a des preuves évidentes, 1584.

Générations: leur importance en soi, non devant Dieu, 1996.

Génération de l'homme: principe de morale et d'égalité, 1879.

Générosité: vertu récompensée, 1062; exemples, 832.

Génisse au col rompu: (pour un homicide d'auteur inconnu): jugement et cérémonie, 1471-1474, 1914; quel âge doit avoir la bête, 2455; la pratique cesse avec Yoḥanan b. Zakkay, 325, 1503.

Géométrie: pour mesurer les champs, 1826, la limite sabbatique, 788.

Gerbe oubliée pour le pauvre: quand est-elle tenue pour telle, 504, 505, 511, 512; quelle est sa dimension, 337, 505; elle est abandonnée à tous, 505, cas spécial d'un épi, 1978 et de certaines gerbes, 1983. Cette offrande vaut un sacrifice, 207.

Gerbe de Pâque: à offrir le lendemain du sabbat, 538; elle est coupée au sabbat (rites), 538, 2128; achetée sur le trésor du temple, 949, comment la préparer, 2119, 2128, 2131; elle doit venir de la terre d'Israël, d'un terroir choisi, examinée, 2122, 2128; on ne doit pas manger des cinq céréales avant cette offrande, 594, 2131, 2132, ni les moissonner sauf en certains pays, 831.

Get: (document) *d'affranchissement:* qui peut l'écrire, 1520; conditions de validité, 1509; ses effets, 1508, sq., dès qu'il est envoyé il est valide, 1510.

Get: (document) *de divorce:* son contenu, 335, son texte essentiel, 1540; qui peut l'écrire, 1513; avec quelle encre et sur quelle matière, 1512, 1513, 1544, daté de quelle ère, 1537; témoins nécessaires, 1552, sq., lesquels, 1544, quelles signatures doit porter le libelle et comment, 1517, sq., 1510, 1512, 1544, 1553; il doit être écrit pour une telle, 1513, 1515; dans la formule laisser en blanc les places des noms, 1515, 1518, 1537. Que vaut un get ancien, 1537, 1984, chauve (incomplet), 1539, interdisant tel homme ou les incestes, 1539, 1540. Si le scribe a confondu deux libelles, 1538; si les libelles ou les signatures sont mêlés, 1541; s'il est déchiré (croire la femme qui le présente), 1544, pourri ou avec des ratures, 1553. Conditions de validité, quand le mari envoie le libelle par un tiers, 1510, 1530, 1509, 1531, 1532, 1548, 1549; témoignages à fournir par l'intermédiaire, 1507, 1508, 1512, 1543; qui peut le remettre, 1513, 1514, si le porteur le perd et le retrouve, 1516, ou s'il le remet à un autre, 1516, 1527. On présume toujours le mari en vie, 1516. Quand le mari peut-il annuler le libelle, 1518, 1528, 1530. Une femme peut charger un autre de le recevoir, 1529, 1530; si le mari le jette à sa femme, quand vaut-il, 1536, sq. Si le mari a deux femmes et lui-même, deux noms, 1551. Si le mari promet le libelle sous diverses conditions... 1533-1535, 1549, 1550, 1551. Trois sortes de libelles invalides, mais ne rendant pas le remariage invalide, 1540.

Glanage, laissé aux pauvres: précisions sur la pratique, 504, 511; cela vaut un sacrifice, 207.

Gloire de Dieu: (peut désigner Dieu): en haut, invisible, mais manifestée en bas, 378; tout est créé pour la gloire de Dieu, 47, 482; Sion, habitacle de ta gloire, 6; elle apparaît pour sauver Moïse et Aaron, 108. Devoir grave: ne se servir de rien que pour la gloire du Créateur, 482; s'en préoccuper, 1102; ce que font certains, 1037, 1719, 1051. *Voir:* embellir Dieu.

Glorifier: (se): fait tomber dans la géhenne, 1805.

Gog et Magog: (guerre de): détresse dernière et terrible, 473; son jugement durera 12 mois, 1979; elle ne sera pas suivie d'une servitude, 231; on demande d'en être préservé, 110. 231, 683. Certains l'identifient avec Sennachérib, 1903.

Gonorrhée: (loi de la), déduite, 129.

Gouvernements: à fuir, 11, 14.

Goy, goym: (au pluriel): terme méprisant: *voir:* nations.

Grâce de Dieu: ses bienfaits, 97; Dieu l'accorde gratuitement, 97, cela signifie aussi trouver grâce auprès des créatures, 226. Grâces divines, données sous condition, 124; grâces matérielles, désirées, souhaitées, 124, 225.

Graisse: interdictions rigoureuses d'en manger, 2172; pénalité de qui en mange, variable, 2252, sq.; conditions aggravantes, 2254.

Grands prêtres: ils sont descendants de Pinḥas, 260, leurs espèces différentes, 1056, 2042, sq.; comment les établir, 1914; inauguration et installation, 970. Ils ont d'autres vêtements que les simples prêtres, 917. Grands prêtres, sadducéens ou boéthusiens, 883, sq., 831; ils suivent pourtant les décisions des rabbins, 931. Plus tard ils achetaient leur dignité, 260, 880; imprécations contre certains, 834, 2153; violences de leurs gens, 833, sq. En principe ils doivent en tout être supérieurs aux autres, 882, 930. Leurs devoirs et prérogatives (en deuil), 1870, 1916; dans les jugements, 1913. Quelle portion peuvent-ils s'adjuger, 881, 929. Leur mort met fin à l'exil des homicides involontaires, 266. Quelles femmes ils doivent prendre, 1150, 1209, Quand se souiller pour un mort, 1418. Comment traiter un grand prêtre homicide, 1916. Siméon le juste et ses bénédictions, 1501.

Grappillage: parties de vendange revenant aux pauvres: dans quelles conditions, 506; qui doit le laisser et quoi, 512.

Grec: à ne pas enseigner, 497 (maudit, 1637); exceptions, 652, 1637.

Greffe: interdite, 531, 537, 2035.

Guérit: Dieu et par où il frappe, 80; est-ce lui ou le médecin qui guérit, 465? pour guérir on ne peut recourir à rien de mauvais, 677.

Guerres: de précepte ou imposées, 322, 324; libres ou contre les ennemis, 323, sq.; le mutilé n'y va pas, 322. Exhortation du prêtre avant ces guerres, 323; officiers invitant certains à partir suivant la loi, 1468; 1469, 1495; comment expliquer la peur de qui fuit, 323, 324; fuyards frappés, 1470; ceux qui ne peuvent revenir à la guerre, 1469; allocution de l'oint de la guerre, 1467.

Guph: (trésor) *des âmes:* 263; les âmes des justes y sont, 374; le Messie viendra quand le trésor sera épuisé, 1998.

Ḥabér: (compagnon, confrère), groupes de juifs, plus observants par opposition aux 'ammé ha-'arèṣ. Leur engagement et noviciat, 517, 523, 522; les rabbins sont plus volontiers admis, 523; au degré inférieur: s'engager à être digne de confiance, 517; s'obligent aux dîmes et autres observances, 517; restrictions et réserves envers les 'ammé ha-'arèṣ, 517, 523, 524; s'ils commercent avec ces derniers, 521.

Habitation de Dieu: le ciel et aussi le sanctuaire en Israël, 216.

Haggada: enseignements, non juridiques, mais moraux, pieux, historiques...: il faut l'apprendre, 298 bis; elle fait connaître le Créateur, 299 bis.

Haie: pour protéger la Tora, 24 (loi orale); précisions pour assurer l'observation de la loi, 388.

Haine pour autrui: un des trois grands crimes, 2153; interdite (même dans le cœur), 194; dans ses manifestations, 194; elle est punie, 17; ses suites, 331, 636; elle conduit à la langue mauvaise, 331; c'est une grâce de n'être haï de personne, 423. Devoir de haïr les hérétiques, 681.

Halaka: (prescription juridique, ordinairement sans appui scripturaire), elle est acceptée, mais non comme conclusion d'un raisonnement, 2256; les décisions des scribes sont incontestables; il faut retenir celle du maître, 1988; l'apprendre, 298 bis; le tribunal peut adopter celle d'un particulier, 1973; en trois endroits elle supplante la Tora, 1446, 1557, en tournant l'Ecriture, 307; pour la Tora il faut suivre la plus rigoureuse, pour les décisions rabbiniques, la plus large, 1999; il faut maintenir celle qui

est en usage, 780, celle qui concilie deux opposées, 643; celle de la collectivité de préférence à celle du particulier, 440. On ne doit pas tirer argument de la halaka relativement à la Tora, ni réciproquement, 2520, 2526. Si les rabbins mesurent une matière déterminée par la Tora, en cas de doute, décréter l'impureté, 2495. On parle souvent de halaka de Moïse au Sinaï, pour accréditer certaines prescriptions, 1095...

Ḥalla: prélèvement à pratiquer sur les pâtes, traité, 594-601. Obligation grave, dont la violation est sévèrement punie, 36, 636. Quelles sont les pâtes tenues ou dispensées 595, 596, 600, 601, 1986; les cinq céréales y sont soumises, 594, 2132. Obligations des boulangers, 595; quelle quantité est tenue, prélèvement minimum, 596, 600, 601, 1973; il faut prélever sur la pâte, non sur la farine, 596; proportion à observer, 596; on peut prélever du pur pour l'impur 596, 599. Qui peut prélever, 596; comment prélever sur du pain acheté, 519; cas spéciaux de pâtes, 597-599; comment compléter, 601; on doit distinguer trois terres pour ce prélèvement, 599. A qui la remettre, 599. Peine de qui en mange, 595, 597, comment réparer la violation, 595. Il vaut mieux pétrir en impureté et offrir la ḥalla au Nom, 600.

Hallel: qui l'a composé et dit, 869; sa signification, 870; il faut le lire à plusieurs fêtes, 869, 870, 990, 1090, 992; comment le lire, 879.

Ḥanania b. Ḥizqia b. Garon: prescriptions rigoureuses, établies chez lui par les Šammaïtes: jour funeste, 621, 710, 622.

Ḥanina b. Dosa: thaumaturge, 431; prière puissante, 435, sq.

Haut lieu: grands et petits, différences et ressemblances, 2102; permis avant le Temple et les lieux de culte qui l'ont précédé, 2086, 2087, 2102; prérogatives de certains, 1056; celui du particulier diffère de celui de la communauté, 2087; un particulier peut y sacrifier, non la communauté, 301, 2102; droits des prêtres des hauts lieux, 2142.

Hérésie: c'est suivre son cœur, 254.

Hérétiques : (*min, minim* = chrétiens?): ils sont les ennemis de Dieu, 366, bénédiction contre eux, 5; ils nient en pleine connaissance, 681; ils ont corrompu les témoignages sur la nouvelle lune, 1080; on doit repousser leurs interprétations, 2002, brûler leurs livres, 681; ils sont au-dessous des goym, 2182; on doit les haïr, 752, les noyer, 1753, ne pas entrer dans leurs maisons, même pour échapper à la mort, 681.

Héritage: (succession): distinguer: l'héritier, celui qui transmet l'héritage, 1828; le père ne peut déshériter son fils, 1303, 1304; donations valides faites aux fils, 131; donation faite sur le bruit de la mort du fils, qui ensuite revient, 1303. Droits des fils et des filles, 1828-1830, Ordre de succession, 1854, 1859; fils enfantés en secret, comment les faire hériter, 1859. Dispositions du père, valides ou invalides (suivant la Loi), 1830, sq., 1833, 1856, 1855, 1860; droits et devoirs des enfants dans la succession, 1831, 1832, 1858. Si on doute qui est mort le premier, le fils ou le père, 1856, 1863, dans les écroulements de maison, 1834, 1835. Quand des frères se partagent les biens, quand sont-ils acquis, 1846, 1856. A qui reviennent les améliorations et bénéfices, obtenus par un des héritiers, 1833, 1861, ainsi que les produits du commerce, 1859. Si un frère a une profession le faisant vivre, 1861; cas de frères riches et de frères pauvres, 1838; à qui incombent les frais médicaux, 1861, 1862.

Hétérogènes: (mélanges), traité *Kil'aim*, 531-537. En fait de graines et végétaux, 531, dans le même champ, 531-533, sur six palmes carrées, 663; la greffe est interdite, 531, 537, 2035; le mulet est interdit, 829; bêtes qu'on ne peut atteler ensemble, 533; étoffes à ne pas joindre dans les vêtements, 533, 534, 331, (exceptions pour les prêtres, 533, 537).

Heure: se divise en minutes, secondes, instants, 472.

Hillel: proclamé saint par une bat qol, 1500; ses règles exégétiques, 163; repoussées, tandis qu'on admet la tradition, 841; les opinions de son école font autorité, 1997; ses 30 disciples, 981, les 80 paires, 1351; sa patience inépuisable, 632-634; ses acrobaties à Sukkot 998.

Hillélites et Šammaïtes: écoles opposées; leurs opinions sont exposées dans *'Eduyyot*, 1972-1976, 1983-1987, 1997; elles sont le fondement des études 1995; malgré leurs oppositions, ils se marient ensemble et se font confiance en matière de pureté, 1129, 1984. Il faut suivre Hillel, 1997, et s'imposer les rigueurs des deux écoles, 1997.

Histoire: 10 générations d'Adam à Noé, et de Noé à Abraham, 33; un fait daté de la conquête s'est produit 14 ans après, 1471. Sur les 430 ans en Egypte, 63.

Holocauste: rend Dieu favorable, 179; ascendant et descendant, soit de valeur variable, suivant la faute à expier et la richesse, 181.

Homicide: diminue l'image du roi, 139, 1212; tend à détruire le monde entier, 1879; il viole Deut. 18, 11; péché très grave, 181, frappé de punitions célestes, 36, 266; il chasse la Šekina et souille le Temple, 932. Dans quel cas on est coupable, 1426; il est permis pour sauver autrui en danger de mort, 1895, en cas de danger de vie douteux, 761. On ne peut tuer l'enfant pour sauver la mère, 677. Un israélite peut-il tuer un prosélyte, 266, un goy, 677? Si plusieurs ont participé à l'homicide, 1897; comment punir un homicide commis sans témoins, 1897.

Homicide involontaire: dans quel cas il est coupable ou non, 1896, 1456; de toute façon on doit fuir, 1936, 1938, 1946; le vengeur du sang le rencontrant hors de la ville de refuge peut le tuer, 1939; la mort du grand prêtre termine son exil, 1939. *Voir: villes de refuge.*

Homme: créé le dernier pour ne pas paraître l'associé de Dieu, 1927, pour enlever tout orgueil, pour s'appliquer aussitôt aux commandements, 1927. Il est à l'image de Dieu, donc aimé de Dieu, 24, 139, 1212. Il lui est bon de méditer sur son origine et sur ses fins, 19, 32. Il est créature d'en haut et aussi d'en-bas, libre de suivre l'un ou l'autre, 346. Dieu, d'une seule empreinte, a varié les visages en vue de la justice, 1927. Il y a quatre types de pieux et d'impies, 37. Il a trois propriétés des anges et trois des animaux, 1109; tous les hommes sont égaux, 1879, 1926. Ce qu'il doit faire suivant son âge, 41. Il a 248 membres, 920; l'usage du gros doigt, 931. Sa chair à demi arrachée est impure, que faire, 2175, 2255; il souffre prodigieusement de ses orifices, 870. Différences entre l'homme et la femme, 1453, 1483 (il peut être fouetté). Il peut enfreindre un commandement en cas d'urgence, 1483; il peut se souiller pour les morts, 1483. Dix ont été nommés « homme de Dieu », 370.

Honi: thaumaturge, histoires, menacé d'excommunication, 414, 1035, 1036.

Honneur de l'homme: ménagé par Dieu, 323, qui cache certaines fautes, 246, 670; devoir d'honorer autrui, 17, 29, 23, 26, 27; d'aimer son honneur comme le sien et plus, 114.

Honneurs: seul, un rabbin peut les assumer, 412.

Honorable: le choisir, 13.

Honore: (l'homme h. son lieu) non inversement, 129.

Honte: c'est un bon signe, elle conduit à la crainte du péché, 142.

Hošanna: chanté à Sukkot, 987.

Hospitalité: recommandée, 471.

Huile d'onction: composée par Moïse; servit-elle seulement pour la première consécration, 1500?, ou bien y eut-il les miracles traditionnels, 174, 955? Elle est conservée pour le futur à venir, 174; miracle pour l'huile sacrée sous les Hasmonéens, 627.

Huile pour les oblations et pour le Temple: où la prendre, quelles espèces, quelle préparation, 2122-2125.

Humilier: en public est une faute grave, 445, 1906; n'humilier personne, 1062; peine de qui humilie, 23.

Humble: il conserve la Tora, 298.

Humilité: louée, 27, 29, 40; ne pas se confier en soi, ne mépriser personne 27; dans l'étude et le rabbinat, 46; dans la louange des hommes et aussi de Dieu, 245. Elle attire la Šekina, 142; elle conduit à la crainte du péché, 620; ne pas prendre sur soi les honneurs, 411. Elle est jointe à la patience, opposée à la violence et à l'orgueil.

Hutte: traduction exacte de *Sukka*, qu'on rend souvent par « tabernacle ».

Hypocrisie: opposée chez les Israélites au cœur unanime, 128.

Hypocrites: appelés « colorés », 1451; leurs fautes sont rendues publiques à cause de la profanation du Nom, 940.

Hypothéqués: (biens): leurs privilèges, 1524.

Idéal moral et religieux: exprimé dans des conseils et des prières de rabbins: 683, 422, 423, 424, 863-865; aussi dans les Pirqé Abot.

Idolâtres: suspects de bestialité, 2003, de débauche, 2003, d'homicide, 2003, précautions à prendre, 2003, 2024, 2026; quels soins recevoir d'eux, 2004, 2019. Rapports interdits avec eux, surtout pendant leurs fêtes, 1998-2000; 2018-2020; on refuse leurs dons et vœux, 943, mais pas leurs holocaustes, 960 ni leurs sacrifices pacifiques, 968; on peut répondre à leurs bénédictions, 457. Ce qu'on peut leur acheter ou en recevoir pour les sacrifices, 963. Dans quels cas sont permis ou défendus des objets leur appartenant, 2004, sq., 2017, 2030; les aliments des idoles, 2005, 2006, 2029; que peut-on leur acheter, 2019, 2022, 2024, 2029; leur vendre en Syrie et ailleurs, 2003, 827, 2001, 2003 (louer), 2021, 2022; quels travaux peut-on faire avec eux, 2001, 2018. On ne doit rien leur louer en Israël, 2003, ni accoucher ou allaiter une idolâtre, mais pas inversement, 2003.

Idolâtrie: péché très grave autant que tous les commandements, 181, 53; c'est un adultère envers Dieu, 139; renier toute la Tora, 249, 300 bis; elle enlève la connaissance de soi et de son Créateur, 781; attire la colère de Dieu et inversement, 302 bis, diverses punitions célestes, 36, 312. Interdite sous toute forme, 152, envers les astres, 1890; ses diverses formes, 1890; idolâtrie et fornication, 254, Jalousie de Dieu contre idolâtrie, 135, 358, ne peut porter sur les astres ou montagnes qu'ils adorent, 2007. Prière pour idolâtres, 458. Attitudes concessives de certains juifs (Gamaliel), 2007.

Idoles: leurs dix noms significatifs, 190; ce sont des astres et aussi des démons, 358; elles doivent être l'objet d'un culte, 2030: forme de culte d'un mercure, 2032. Les temples des idoles souillent, 2031; l'idole est impure comme une menstruée, 663, 2008; il faut tenir compte de cette impureté, 663, ne pas les regarder, 190, ni les nommer, 2032, 733, désigner leur lieu d'un nom infamant, 2031. On ne doit les détruire qu'en Israël, 307. Ce qu'on ne peut faire pour elles, 2003; quand sont-elles interdites, 2010, permises ou défendues, 2030, 2032. Règles pour l'usage des idoles et de leurs temples, 2008, 2010, 2031, 2032; ce qu'interdit leur présence, 2001; que faire d'une maison voisine d'une idole, 2008, 2031, 2032; objets et animaux tirant profit de produits idolâtriques, 2031. On peut entrer dans leurs temples pour éviter la mort, 681. Comment les annuler et conséquences, 2030; idole abandonnée, 2010. Discussion: pourquoi Dieu est-il jaloux contre les idoles et ne les anéantit-il pas, 2011, 2012? Les idolâtres adorent des éléments de la nature que Dieu ne peut détruire, 2011. Guérisons par des idoles, 2012. Israël ne craint pas les idoles juives, 358, celles qui sont venues avec lui, 991; le serpent de Moïse, supprimé par Ezéchias, 2026. Gamaliel et l'idole d'Aphrodite, 2007.

Ignorant: est un impie, 14; il a sept défauts, 35; on doit bénir de ne l'être pas, ne craignant pas le péché, 493.

Images interdites: lesquelles, 2006, 2007; même des chérubins, 135, 144; figures et dessins, 766, phases de la lune, 1082, quand un sceau figuré est-il permis, 2030. On ne doit pas les regarder, 2006.

Imiter Dieu: dans ses qualités, 88; c'est s'attacher à lui, 299 bis; qui l'imite est appelé du nom de Dieu, 299 bis.

Immoler: on emploie le même verbe (*šaḥaṭ*) pour l'abatage des victimes pour sacrifice et celui des autres bêtes: traité *Ḥullin*, 2154-2184. Qui peut immoler validement, quand et où, 2154, 2160, 2179, 2182; avec quel instrument, 2154; on n'immole que des bêtes vivantes, 2158, 2162; comment trancher le cou, 2155, 2157, 2158, 2179, 2181, écorcher, 2183; immolations invalides et coupables, 2159, 2160, 2166, 2181; ne pas immoler le même jour une bête et son petit, (pénalité), 2165, sq. Quatre temps où le boucher doit immoler, 2167. Bête trouvée immolée, 2181; que faire de bêtes immolées dans le Temple, 2181, à fins spéciales.

Immondices: s'en tenir loin dans la prière, 478.

Impie: défini, 260; en venant au monde il y introduit le mal (peines), 1497, 1895. Les ruses d'un impie sont ruineuses, 1450, sq. L'impie est plus coupable s'il a grandi avec des justes, 260; il y en a en chaque génération, 353, leurs actions sont stériles, 363. Il faut les éviter, 897, les fuir sans tenter de les rapprocher de la Tora, 119; mais on peut discuter avec eux, 390. On doit ne pas faire attention à leur figure, 1062. Dieu les punit, si les fils sont comme les pères, 136; sort de leur corps et de leur âme à la mort, 703; les fils des impies sont damnés, pas jugés, 1930. Les impies sont récompensés ici-bas de leurs bonnes actions, puis damnés au siècle qui vient, 1026.

Impôts: peut-on s'y soustraire?, 1647, non s'il y a danger de profanation du Nom.

Impuretés: elles tiennent une grande place dans la législation (la sixième partie du Talmud) et dans les préoccupations des fidèles; un traité spécial (*Ṭohorot*, puretés par antiphrase, 2469-2481) est consacré à certaines: tous reconnaissent que cette matière est pleine de difficultés.

Causes d'impureté: une seule souille mais pas deux, 1980, 2407; on est rendu impur par contact, 2342, 2343, 2385, 2390, 2405, 2406; par pression, 2329, 2385, 2389; par le port de l'objet, 2342, 2385, 2343, 2405, 2433; par son ambiance, 2342, 2345, 2361, 2362, 2400; on peut souiller sa couche, 2343; souiller par chevauchement, 2343, 2384, 2385, 2394, en s'asseyant, en habitant la même maison ou chambre qu'un cadavre, 2343, on souille par l'intention, 1967, 2478, par le travail fait sur un objet, 2389. Ce qui peut protéger de l'impureté: vases, 2363, 2364, 2433; couvercle bien attaché, 2363. Divers degrés d'impureté: au premier degré, soit les principes d'impureté, 2342; seul, il vient de la loi, les autres sont rabbiniques, 962; on a des souillures à divers degrés, 2394, 2400, 2471, 2472, 2473, 2512, qui rendent inapte à la consommation à

divers degrés, 2394, 2400, 2472, 2473, 2512; le troisième degré est pur en matière profane, 2515; durée des diverses souillures, 2433, 2469; gravité croissante des souillures, 2343, consacré et impur à divers degrés, 2473; conséquence dans le sacral, 2343, l'impur est exclu de certaines fonctions cultuelles, 477. On est particulièrement sensible aux impuretés dans le Temple, plus graves qu'un homicide, 266, 887; les impuretés sacrées sont plus graves, 1949, 1950, 1959; dans le Temple, 1966, 1977, impuretés commises par les prêtres ou dans le culte, 817, 847, 849, de consécration, 1967.

Impureté du cadavre: souvent mentionnée, 2384-2386; devoirs envers des cadavres trouvés, 1425. Quelle quantité rend impur, 2974, 2989, 2990, 2433; 2405-2408; partie détachée, 1989, tout liquide de cadavre est pur sauf le sang, 2433; quand souille-t-il et de quelle souillure, 2394, 2402, 2408, 2480, 2495; il souille qui le touche et qui le porte, 2405; celui qui touche un cadavre souille, 2405, 2429; impureté communiquée par l'objet souillé, 2405. Impureté par l'habitation du cadavre et par une poële de fer, 1978; quelle natte contracte cette impureté, 1981. Tombeau, quand il souille, 2406, 785. Ce qui protège de l'impureté, 2408; on doit y soustraire les objets, 424; quelle purification exigée, 2394. Impureté de l'abîme, définie, 1424, 1437; son expiation, 849, 1437. — Impuretés du sang, d'écoulements, de charogne 2331-2333, 2326, 2173, 2175, 2433; charogne d'oiseau pur et impur, 2469; 2470, 1986. — Impureté de nourriture: quand est-elle produite, 2173, 2175, 2329, 2433, 2470, 2480, 2494; comestibles impurs au premier degré et au second, 2471, 2480; cas spéciaux de souillure, 2472, 2474, 2475, 2476-2478, 2481; cas douteux, 2475, 2476, 2477; fondements bibliques des degrés divers, 2480; dans un pressoir, 2479; liquides comestibles, purs ou impurs, 2480, 2473. Parties de comestibles se combinant pour impureté, 1980, 2275 2276. Un liquide souille toujours (exceptions), 2360, 2362, 2374, 2400, 2401. Objets impurs mêlés à des comestibles purs, 567.

Impureté des objets matériels: instruments, vases, vêtements... étudiés dans le traité *Kelim*, 2342-2401. Il faut distinguer dans un objet (souvent conventionnellement) l'intérieur, l'extérieur et la partie par où on le saisit (pur ou impur), 2387, 2388, pas dans les vases sacrés, 2388; dans un calice l'extérieur est impur, l'intérieur, pur, 2388. Impurs sont: les objets de verre et les terres des nations, 622, 1420, 2000; les objets de métal, 622; les vases d'argile protégent-ils, 1976; parmi les créatures des six jours, certaines pures, d'autres impures, 2377; dans quel cas un œuf fendu est impur, 1978; meubles introduisant l'impureté, 710; discussion sur les frondes, les tresses et autres objets (purs ou impurs?), 1981, 1982, 1984, 1979, 1986, 1987, 1991-1993, 1996; les objets (vases) sont impurs s'ils possèdent un creux, un réceptacle, 2345, 2346, 2377; objets et vases impurs, 2345-2347; de soi purs, 2346, sq.; dimensions des ouvertures des récipients purs, 2348; vases brisés et réparés, quoi pur et impur, 2348, sq.; vase détérioré et tesson, 2350; vase d'argile, quand impur, 2350, 2400; four et fourneau, dimensions requises (pur et impur), 2351, 2352; comment purifier un four souillé, 2353; four sectionné et enduit, 2353, 2354, 2399; trépied ou pierres, soutenant une marmite (pur, impur), 2354, 2355; réchauds, plaque et parties du fourneau, 2355-2357; reptile dans le four ou sur son ouverture, 2358, sq., 2361; puits et fours divers, 2359; si un homme impur touche un four, 2360; impuretés de l'air d'un four, 2361 sq. Les objets de métal sont ordinairement impurs, 2365-2371. Les trous des récipients, quand sont-ils impurs, 2362, 2425, 2426; objets mobiliers introduisant l'impureté, 2429; sq. Divers instruments, purs et impurs, 2371-2373, 2400; objets de bois, de peau, de verre, 2374; sq., 2401; cas spéciaux, 2019; récipient dans un autre et reptile dedans, 2364. Coffre, caisse, armoire, quand pur ou impur, 2377, 2380; un lit et ses différentes parties, 2378-2380; cas spécial: égoût, armoire, four, vase, maison, 2409-2412; mur d'une maison et impuretés adjacentes, 2412-2414; une tente et ses pans, 2414; introduisant l'impureté ou l'excluant, dans des maisons, fours, 2416, 2419-2424, 2426-2428; certains sièges, 1975; coussins, bâtons, auges, billots, métiers, tables... 2382-2386, 2390-2393, 2401. Tout objet venant d'en dehors d'Israël, 2399. — Impuretés, humaines autres que les états physiologiques; un homme sous une fente, introduisant impureté, 1985; les mains et le corps sont-ils purs séparément, 1980; l'impureté intérieure produit une pollution, 334; une femme pétrissant dans un pétrin. 2433.

Expiation et purification: des impuretés: *voir:* bains; par le Temple et ses sacrifices, 1966; les sacrifices sont divers suivant la faute, 1948-1950; impuretés expiées par la lame d'or du grand prêtre, 847, 849, 1437.

Inadvertance: faute imputée, 1406; dans quel cas est-on tenu au sacrifice pour cette

faute, 671, 616, 671, 737, 949; sacrifice pour faute par inadvertance, 167, 168, 169; les fautes volontaires de la communauté sont tenues pour fautes d'inadvertance, 249. Elle n'excuse pas de la profanation du nom et de l'idolâtrie, 365, 181.

Incestes: le mot désigne d'abord les mariages prohibés en raison de parenté proche, puis toutes les fautes sexuelles (*arayot*): faute très grave, 181; loi difficile, pas acceptée par Israël, 182, 184, 185; Israël y est incliné, 243; les nations violent cette loi, 201; pourtant Israël n'en est pas suspect, 53; cette faute produit des bâtards, 1192, elle attire des punitions célestes, 36. Combien de fautes et de peines pour plusieurs violations, 1167. Les interdits matrimoniaux valent pour tous, 1553, cinq sont plus graves, leurs conséquences en cas de lévirat, 1129, 1190, 1191; certains sont établis par les scribes, leurs conséquences, 1131, 1162, 1193, 1194; on n'interdit pas une païenne devenue prosélyte, ni une servante ensuite affranchie, 1133, mais une femme divorcée avec qui on s'était compromis auparavant, 1133; les rapports avec les interdits matrimoniaux de la Tora sont frappés de mort et d'une amende, 1239; la pénalité est différente suivant les cas, 2251, sq., les vrais incestes sont punis de lapidation, 1889, sq. Fautes et pénalité de qui s'unit avec sa fille ou petite fille, ou sa belle-mère, 2254, avec sa sœur, 2255, avec une mineure, 2256; précisions, 2265. Peut-on épouser une femme violée par son père à soi, 1128; mère caressant son fils et prenant des libertés sexuelles avec lui, 1489, 1538. Dans quel cas on peut épouser la sœur de sa femme, 1146. L'explication de ces lois est réservée, 1102, 1106. Actes contre nature, sodomie, 1588; bestialité et pédérastie ne sont pas à craindre en Israël, 1588.

Incisions de deuil: interdites (combien de fautes), 196; marques sur soi, écriture, interdit au sabbat, 747.

Inclinations et prostrations: dans les prières, 434.

Indication ou allusion, à défaut de preuve, 146, sq.; *voir:* exégèse.

Individualisme: dans le péché et la punition (imputés au seul coupable), 136, 252, 351; dans la sainteté qui n'agit que sur le saint, 303. Entendu autrement: mourir sur le témoignage des parents, 336.

Indulgent: (Dieu), pour les êtres inanimés et pour les pécheurs, a fortiori pour les justes, 203, 262. *Voir:* patient.

Infidélité: forme de péché, 180.

Infamants: (textes) à tourner en éloges, 1068.

Injures: (coups donnés): réparation à faire, 1640.

Innocent: (sans péché): reçoit une récompense, 338.

Inquiétude: (joug de l'): état mauvais, 21, 41, 865; inquiétude de la pauvreté 865, 785 (enlève la connaissance de soi et de Dieu).

Inquiets: rabbins sur leur intégrité morale, 1096.

Insectes: interdits et trouvés dans des mets, 567.

Insolent: blâmé, 41.

Instituteur: (ou: institutrice): à entretenir dans chaque ville, 1100; profession interdite à un célibataire, 1588.

Insulte: ne pas la rendre est agir par amour 665.

Intégralité (*loi d'*): l'absence d'une partie corrélative rend invalide le tout: oblation et ses parties, 2109; franges, 253; victimes à offrir ensemble, 2109, 2112; pains de proposition, 2109, 2145; sept branches du lampadaire, 2109. Sacrifices et autres sont exempts de cette loi, 2113, 2146.

Intelligence: grâce importante, demandée, 425, 431. L'intelligent est inférieur au sage (rabbin), 272.

Intention: requise pour certaines culpabilités, 151, 339; la bonne est épurée en action, pas la mauvaise, 510, 60; seule, elle rend coupable suivant les Sammaïtes, tandis que les Hillélites exigent la mise en œuvre, 151, 1569, elle donne la propriété de l'action, 83; elle en augmente le mérite, 333, 337; une intention de péché, non réalisée, est péché, a fortiori si réalisée, 1406; une intention (pensée) peut produire une impureté, 1967, entraîner faute et sacrifice, 2257; l'intention et la parole doivent être d'accord, 556, 836. Elle est exigée dans les sacrifices (à immoler au nom de = à leur titre propre), 170; il y a faute à l'oublier, 257; 57, 837; le défaut d'intention peut rendre invalide une immolation, 2159, ou illicite, 2094, ou invalides des opérations sacrificielles, 2070, 2091; même si l'intention est uniquement intérieure et consciente, 173.

Interdiction: (commandement négatif): sa violation est plus grave, 136; elle oblige les femmes, 252, 416.

Intérieur: un reproche intérieur l'emporte sur les punitions corporelles, 389; une impureté intérieure produit une pollution, 334.

Interroger Dieu: (sur une culpabilité) par l'Urim, 151.

Interruptions permises: dans la prière et tous les commandements, 618, 708; *voir:* šema et prière.

Isaac: (son lien l'*aqéda*) procure des biens à Israël, 78.

Išmaël: ses treize règles exégétiques, 163.

Ismaélites: Dieu se repent de les avoir créés, 1033.

Israël: créé ou prévu avant la création, 77; pour lui l'ordre de la création fut changé, 106; aimé par Dieu et élu, 1, 77, 232, 24; peuple de Dieu, unique (bien que le monde soit à Dieu) 6, 97, 98, 127; Dieu est son Dieu par force, 178, 206; Dieu reconnaît sa portion et Israël choisit son Dieu, 355; il acquiesce à l'élection par le martyre, 88, 372; peuple d'acquisition, 98, il est propriété de Dieu à l'exclusion des nations, 47, 88, 372. Chaque israélite est plus aimé que les nations, 303, 373; Dieu a tout mis à son service, 343; par amour pour lui Dieu parle sur le Kipporet, 164; il a conclu trois alliances avec lui, 303 bis. — Israël nécessaire à Dieu: quand Israël le confesse, il est beau (mais il l'est par soi), 374; quand ils sont ses témoins il est Dieu, 374; aider ou haïr Israël est aider ou haïr Dieu, 239. — *Qualités et titres d'Israël:* puissant, 94; fils de roi et à traiter comme tel, 689, 1743; hommes libres, 1640; mère du roi (Cant. 3, 11), 175; reine et autres titres, 89; orgueil de notre force, 218; dialogue entre Israël et le Saint Esprit, le louant, 87, 378; indépendant, rois et prêtres, 127; saints et séparés, 204, 205, 127, différents des nations, 204; parfait et supérieur à tous, 1676, 1583; solidarité mutuelle étroite entre tous, 127; prolifiques prodigieusement, 127, 241; il pourra conquérir les terres, 300; la portion d'Israël est la plus belle, 300; il a les commandements, 53; il magnifie le nom de Dieu, 90, il meurt pour le bien aimé, 88, il n'y a pas d'impie en Israël, 136, pas suspect de fautes contre nature, 1588; ils ont tous part au siècle qui vient, 1900. — Est-il toujours fils de Dieu? certains disent qu'il l'est toujours, 351, 359, 1567, même quand ils l'irritent, 359; ils sont fils et esclaves, 1802; d'autres disent qu'il est fils quand il agit en fils, 24, 303. — La communauté d'Israël, qui en est exclu, 1157, sq. — Dieu a donné à Israël une bénédiction contenant toutes les autres, 290, en particulier la paix, 2528, même la pauvreté, 1100, 1369. — *Israël au désert:* combien sortirent d'Egypte, 61, 62, 241; ils partirent sur l'ordre de Moïse ou de Dieu?, 101; pourquoi au Désert, 72, leur courage pour avancer, 236; Dieu prenait soin d'eux, 78, 237. Il y eut dix signes et dix tentations, 34, 2215; il fut mis à l'épreuve, 104. Dieu le précédait comme un fourrier, 236; l'accompagnait partout, 73; il animait pour eux les objets qui devaient leur servir, 94; la source qui les suivait, 1006, la colonne qui les éclairait, 207, 237; prodiges divers, 1498; il est béni tandis que les nations sont punies ou asservies, 212, 183; il observait la loi inscrite dans les Nombres, pas celles du Lévitique, 2112; ses murmures et la punition du feu, 242. — *Dieu toujours avec Israël:* leurs causes se confondent, 93, 239; Dieu est devant eux, 113, les précède, 236, combat pour eux, 75, 323; Dieu est avec lui dans tous ses exils, 63, 89, 118, 240, 266, 1022, 1062; il reste avec lui, même pécheur, 222; Dieu a tenu ses promesses, 353; il ne le prend jamais en dégoût, 216, 220, même s'ils sont souillés, 266; parce qu'ils sont aimés ils ont la Šekina, 222, 266. — *Si Israël fait la volonté de Dieu* (ou inversement), il a ses faveurs (ou non) 92; il est béni et comblé (ou inversement) 284, 343; cela symbolisé par la miche et le bâton, le livre et l'épée, offerts, 285; il a la terre (sinon déporté), 283; il est délivré des fauves (ou non), 300; indépendant ou avili, 342, plus fort que tout, 86, met en fuite ses ennemis, 323, n'a pas à les craindre, 323, obtient sur eux la victoire, 323, chasse les nations, 319, il les frappe de fléaux, 117; ses travaux sont faits par d'autres (inversement) 162, 290, 439; il n'a pas de pauvres, 304, 306; il est exalté (ou inversement), 374, 378, il témoigne sur lui-même (inversement), 343, Dieu lui adjoint les justes (prosélytes, ou inversement), 408. — *Israël pécheur:* ses fautes: séparé de la Tora, 112, 113, 359, 352, 362, 364; pratiquant l'idolâtrie, 302 bis, 152, 358, en opposition constante à Dieu, 359 (affaiblissant Dieu), divisions intérieures, 228, abandon de ses traditions, 302 bis, voulant se soustraire à Dieu, 343, manquant à sa promesse d'obéir, 344, 359, oubliant le passé et le futur, 352, irritant Dieu, 359, ayant besoin d'être redressé, 351: il est alors soumis aux ennemis, 112, 113, 359, 362, 364, il est frappé de maux et fléaux, 222, mais après témoignage, 218, il force Dieu à détourner sa face, 1096; il est toujours dans les tribulations, 473, la main de Dieu est étendue sur lui, 1096, il désespère de son salut, 364. Frappé, qu'il pense à son bonheur futur (Messie), 353, qu'il n'oublie pas les commandements, 294; il sera secouru quand il appellera Dieu, 231, ses punitions cesseront, 363, — *Israël et la Tora:* comment il la perçut, 140, la

reçut et mit en pratique, de tout cœur, 94, tous se font caution pour les autres pour les fautes publiques, 132; ils sont aimés parce qu'ils ont reçu la Tora, 24 (ils voulaient tromper Dieu 1676), ils sont nourris de Tora, 360, zélés pour les commandements, 638; ils se protègent par les commandements, 646; le seul bien qui leur reste et les rend différents des nations, 220. Si Israël reçoit la loi il est libre, 362, il murmure devant plusieurs commandements, 256; il n'est suspect de violer la loi que s'il l'avoue, 564; la Tora sera-t-elle oubliée en Israël, 695? — *La terre d'Israël:* ses limites, 1507, sq.; créée la première et abreuvée par Dieu, 1024; portion de Dieu qui la donne à son peuple, 204; elle fut promise au seul Israël, 234; elle lui fut donnée par Dieu, 8; zèle des israélites pour la posséder, 236; chaque tribu a une portion de plaine, une de montagne... 1684. Dieu, providence universelle, prend soin uniquement d'Israël 286, il est avec eux quand ils sont en Chanaan, 2028; en cette terre ruisselante... Dieu nourrira Israël, 236. Eloges de cette terre, 282, 283, 284, 357, 506; elle est plus sainte que les autres (pourquoi), 2344; plus haute que les autres, 313, 357; toutes les bénédictions sont suspendues à elle, 304; elle est bénie et enrichie par les nations, 290. Il est interdit d'y élever du petit bétail (exceptions) 1636, 1682, 1683, ou des bêtes sauvages, 1684. Dans quelle condition y admettre un goy, 1156; un étranger ne peut rien y acquérir, 1523. Y habiter est un devoir, valant tous les commandements, 1288, 2027; 302; c'est recevoir le joug du Règne (et inversement), 209; cela expie les péchés, 367; c'est une garantie (avec d'autres fidélités) qu'on aura le siècle qui vient, 367. On veut y mourir ou s'y faire traîner ensuite (gage de résurrection), 536. Peut-on en sortir pour apprendre la Tora, 785, pour éviter la famine, 2027? L'israélite, vivant en dehors, participe à l'idolâtrie, 2028. Qui la fuit mérite la mort, 1916; un prêtre ne doit pas en sortir, 2019. — *Terre d'Israël messianique:* étendue infiniment, 271, prodigieusement féconde, 631, 1288. — Ennemis d'Israël: ils sont anéantis justement, 1057.

Jacob: admonesta ses enfants avant de mourir, 277.

Jalousie de Dieu: qu'il maîtrise, 135.

Jardin: dans quel cas il peut être ensemencé, 1978.

Jérusalem: appelée montagne bonne, 67, paix, 269; sainteté supérieure à l'intérieur des remparts, 2344, trois camps de plus en plus saints, 2397; appartient-elle à une seule tribu? 1061; jadis ses arbres étaient de cinnamome, 656; prodiges dont elle a le privilège, 34; exempte de certaines indignités, ce qui y est interdit, 2454. Il y avait 460 synagogues avec leurs écoles, 1283; trois juges pour causes de vol, 1283, 394 tribunaux, 1283; des confréries pour les œuvres de charité, 1071; deux mares pour la consommation des nourritures profanes et des sacrées, 1914. Ce qu'on mange a du mérite à cause de J., 1506. Il était interdit d'y élever des poules (exceptions), 1636, 1682. Les marteleurs y furent supprimés, 1475, 1502. Ce qui y appartient aux gens venus de Babel et aux gens de la ville, 1350. Pureté (ou non) de ce qu'on y trouve, 961.

Jérusalem messianique: elle sera rebâtie et habitée, 291, prenant une extension infinie, 271; mérites qui procurent sa joie, 1506, qui la verra, 1045.

Jésus, fils de Pandéra: invoqué pour guérir, 677, 2004; J., fils de Stada, son enseignement, 749, pendu la veille de Pâque pour sorcellerie, ses disciples exécutés, 1885.

Jésus b. Sirah: (Ecclésiastique), cité, souvent de manière approximative, 1824, 1907.

Jeu aux dés: rend inaptes pour devenir juges, 1873, ou témoins, 1079.

Jeûnes: prescriptions pour certains, traité *Ta'anit,* 1021-1048; ces préceptes viennent des rabbins, 1047; jeûnes pour obtenir les pluies, 1025, 1032, 1036, quels jours et rigueur de ces jeûnes, 1031, 1047, mais moins rigoureux que les grands jeûnes, 1025, 1046, 1047; quand les particuliers sont tenus aux jeûnes de la communauté, 1047; jeûnes pour catastrophes et fléaux, 1034, 1033, 1035, 1047, si les pluies tardent encore, 1027, liturgie des jeûnes et sonneries de trompettes, bénédictions, 1028-1030; quand ils cessent, 1036; quelles modifications apporter, 1032; jeûne de la classe sacerdotale, 1031. Concurrence d'un jeûne et du sabbat ou d'une fête, 780. Jeûnes de Zac. 8, 19 identifiés, 277, 1042, 1077.

Jeunesse: alors il faut agir, 701.

Job: quand a-t-il vécu, 1459: a-t-il servi par amour ou par crainte, 1458?

Joie: dans les fêtes, 1044, 995; au sabbat, 485, 861, 683; dans l'acceptation de certains commandements, 301, 692.

Jonas: ses intentions, 49.

Joseph: sa terre est plus bénie que les autres, 376; il est en tête aux deux geullas, 376.

Joug: signifie un assujettissement à Dieu ou aux hommes, 21; Israël sort d'Egypte pour le joug des commandements, 178. Dans la récitation du Šema' on prend le joug du Règne, puis celui des commandements, 403, surtout en disant le *ėḥad* (un), 401; prendre le joug du Règne signifie parfois réciter le Šema', 402. Le joug du Règne est accepté ou rejeté par un seul commandement, 209, 53, particulièrement par l'idolâtrie, 249; rejeter le joug signifie la damnation, 500. L'esclave perpétuel prend un joug humain, 1557, 1675.

Jouir d'une créature interdite: perversion, 437.

Jour: opérations à faire pendant le jour, 1059.

Jubilé: rachat d'un champ, 2225, sq., d'une maison en ville fortifiée, 2226, de maisons dans une cour, 2227, droit absolu pour le rachat, 2226; privilèges des lévites, 2227. Pratiquait-on la rémission?, 1085. *Voir:* septième année.

Juda: Moïse pria spécialement pour lui, 375; ses mérites, 484, (375, il avait tué Esau), lui valent la royauté, 79.

Judiciaires: (actions), à engager, 864.

Dieu juge: attribut divin, 182, appelé ainsi, 2002, même comme législateur, 131, Ya. juge pour punir, 108, 131; y penser pour éviter le péché, 19.

Jugement dernier: certain, 460; en bonté et vérité, suivant les œuvres, 25; on ne peut répondre à Dieu, 81; corps et âme jugés ensemble, 86, 1902; Dien viendra de Séïr, faisant trembler le monde, 371; il exige un compte rigoureux, 25; on demande à en être délivré, 110. Témoins contre l'homme, accusateurs et paraclets (avocats), 1026, 635, 999; chaque action et pensée est rappelée, 350, 1026; les bonnes actions précèdent l'homme, 1998, tout péché l'enveloppe, 1998. Trois groupes traités différemment, 1075, sq., 1930; justes parfaits scellés pour la vie, 1075; rois et particuliers qui ne seront, ni ressuscités, ni jugés, 1907, sq. Dieu jugeant les nations est heureux, pas quand il juge Israël, 364. Yoḥanan b. Zakkay a peur du jugement divin (particulie), 424. Confiance en la miséricorde divine pour Israël, 1076.

Jugements divins (punitions): on demande d'en être préservé, 110; les justes le justifient, 176, 350, 415; ainsi Moïse, mais pas Abraham, 177.

Jugements divins: (décisions sur les événements et les hommes), 1074, sq.; quand sont-ils scellés et irrévocables, 1075, sq., 226.

Jugement divin: chaque jour, à tout instant, 1074, sq.; une seule bonne action fait pencher la balance, 1568; le monde est jugé suivant ce qui domine, 1595.

Juges et jugements humains: leurs lois données au Sinaï, 146; ils produisent la paix, 146; importance des juges en Israël, 311; serments imposés et leur gravité, 1492, sq.; les juges ne sont pas des vengeurs du sang, 1874, ils sont les esclaves de la collectivité, 273; ils ne peuvent se refuser, 1493; juges accrédités, ou non (sentences erronées), 2194, au civil et au criminel, 2329; au civil il en faut trois, 152; directives pour les juges, 10, 28, 311, 1920, leurs devoirs à l'audience, 192, 273, 1920; ils peuvent suivre le code d'Israël ou celui des goym, 146, 273; leurs devoirs envers les pauvres et les justes, 1912; ils doivent refuser les présents (sinon punis), 158; jugement nul si on se fait payer, mais on peut recevoir salaire, 2195; 2211; n'entendre qu'un comparaissant, 157; ayant entendu les parties, le juge doit prononcer, 1912. Fautes dans les jugements, 36; les juges iniques attirent des fléaux sur Israël, 192, 695; le jugement est corrompu par les hommes de plaisir, 1503. Identifications des jugements difficiles, 313. *Voir:* sanhédrin.

Juger: son prochain en bien, 688, sq.

Juridiques: (décisions): doivent suivre la halaka, 36; elles sont prononcées par les lévites, 375; il faut préférer celles de la collectivité, 440; celles des scribes sont plus obligatoires que la Tora, 1899; une décision obligatoire est indiquée par l'expression « en vérité », 619; on peut faire des déductions, 1609; suivre, après sa mort, celle d'un rabbin faisant autorité, 780.

Juste: ses qualités et récompenses, 46; quand l'écriture les dit tels, 260; il est plus grand si élevé parmi des impies, 260; tout homme est à moitié juste et à moitié pécheur, 1595; entre pureté et impureté, 1568. Il vaut le monde entier, 84, venant au monde, il est une bénédiction, 1497; il est le fondement du monde 1107; il a empire sur le monde entier, 344; bénédictions venant de certains justes, 1497, sq.; il est heureux parce qu'il aime la Tora, 2090; le siècle est créé pour les justes, 296; ils sont la demeure de Dieu, 1225; leurs œuvres sont supérieures à la création, 1225; pour eux Dieu change l'ordre du monde, 296; ils portent des fruits, 363, leur commerce sanctifie, 897. Leur mort est pénible, à Dieu, 277, comme l'incendie du Temple, 1077. Ils vivent pour les siècles, 66, 350; ils sont punis ici-bas de leurs fautes pour avoir la vie éternelle, 1026; avant de mourir ils verront Israël vengé, 266;

ils verront Dieu après leur mort, 165; leur corps et leur âme après la mort, 703. Les bénédictions prononcées par certains justes ont leurs effets, 283. Leur salaire est au futur à venir, 171.

Justes au futur à venir: ils sont répartis au Gan Eden en sept classes, 272, 1103, qui ne se jalousent pas, 296; ils sont comme des étoiles et ont les mêmes propriétés, 296; ils auront sept joies dans leurs faces, 272, 296; ils recevront 310 siècles, 2528 et subsisteront éternellement, 296.

Juste prix: ne jamais le dépasser, 1522, 1758; quand peut-on augmenter, 1758; ne pas le baisser ni modifier indirectement, 1720; prix moyen, haut et bas, 1771; revendications de l'acheteur, 1755.

Justice: (désigne souvent l'aumône) liée au jugement sous le trône, 378.

Justice: (attribut divin): Dieu en sort pour la miséricorde, 89, 870, 227.

Justice: elle est le fondement du monde, 12; elle signifie la paix, 15; la ligne de justice est le droit strict, 112; la dépasser par charité, 123. La justice a mérité de devenir administrateur d'Israël, 368.

Kawwana: (diriger son attention et sa pensée vers Dieu): obligation de diriger son sentiment vers le ciel, 165, 429, 479; exigée dans certaines prières au moins partiellement, 393, 404, 476; est-elle requise dans la lecture de la Tora, 403 ?.

Ketuba: contrat de *mariage: voir: mariage* et *contrat, dot.* Institué par Šimeon b. Šetaḥ, 622.

Kila'im: voir (*mélanges*) *hétérogènes.*

Kipporét: (couvercle de l'arche): Dieu y parle, 164.

Kippur (*kippurim au pluriel*)*:* la grande fête de *l'expiation* (voir le mot).

Koy: bête mystérieuse, légendaire, indéterminée, 2167, 2187.

Lait: (ne pas cuire le chevreau dans le lait de sa mère): application aux viandes, et laitages, 1986, 2171, 2172.

Lame d'or: (du diadème du grand prêtre): elle portait « Saint à Ya. », 972; les péchés qu'elle expie, 847, les impuretés, 849, 1437, les sacrifices défectueux, 877; elle valide certaines opérations cultuelles, 2070.

Langue mauvaise: (médisance et calomnie): grand commandement, 53, dont l'avertissement est en Ex. 23, 7, 157, sq. (autre interprétation, 158); cette faute est la plus grave, 510, surtout quand elle est commise en public, 336; conséquences des colportages de médisance, 499, des propos des explorateurs, 2215; elle est punie par la lèpre, 244, 336, l'angine, 637; elle est expiée par l'encensement au Temple, 901; pour l'éviter il ne faut jamais parler d'autrui, même en bien, 2020.

Langue sainte: les anges et les hommes la parlent, 1109; formules où on doit l'employer, 325, 338, 340, 1462, 1171. Mais pour la lecture on emploie des textes que tous comprennent, 1462.

Lapidation: qui en est passible, 1889; les juges peuvent revenir sur leur sentence, 1884; elle se pratique hors de la ville, 1884; le condamné est invité à confesser, pour avoir part au siècle qui vient, 1885, 1928 (s'il proteste de son innocence, 1885); il est dépouillé, lapidé, par qui, 1886; sa sépulture et son deuil, 1887, 1928; les biens des condamnés, 1909, 1917; les instruments de l'exécution, 1928.

Laver: objets à laver en lieu sacré, 2077; comment les laver et récurer, 2078.

Lecture des livres saints: (à la synagogue): règles, 1066, 1071; qui peut et doit lire, 1072, ne pas lire certains textes, 1068; lire sans traduire des textes malédifiants, 1068; certains euphémismes interdits, 1067.

Légendes sur l'histoire d'Israël: 59, 61, 62, 63, 73, 72, 74, 94, 111, 113, 342, sq., 368, 665, 1159, 1443, 1444, 1503, 1564, 1800, 1870... sur la guerre de 70: 1526.

Lèpre et lépreux: traité *Nega'im*, 2434-2454. Qui est soumis à cette loi, 2453, 2443; quand inspecter les plaies et quel prêtre, 2437, sq., 2453; comment et combien de temps, 2438, 2213, qui peut dire « pur », 2438, 2454; divers aspects des plaies, 2434, 2435, 2437; conditions aggravantes ou élargissantes, 2436, 2437, 2443. Doute devant une plaie vue une seule fois, 1426; lépreux élargis, 2435, 2438, 2443, ou confirmés, 2435, 2438, ou reclus, 2435, 2438, 2443, 2446; obligations dans les divers états, 1054; inflammation et brûlures, 2447 précisions sur poils, extension, tumeur vive, 2440-2443, 2445, 2446, 2453; teigne, calvitie, 2448, 2439. Il y a faute à enlever les signes de la lèpre, 2444, 2454. Pureté ou impureté suivant les plaies, 2438-2440, 2444, 2445, 2449, 2453; souillures produites par les lépreux, 2343; ils sont fustigés s'ils entrent dans les remparts de Jérusalem, 2396; dans un cas douteux on conclut à la pureté, 2441. Sacrifices pour lèpre douteuse, 1436; règles pour la purification et sacrifice, 1446, 1685, 1987.

Maisons lépreuses (il n'y en eut jamais à Jérusalem), 2450, 2453, 2454.

Lévirat: si un homme meurt sans laisser d'enfants, son frère, ou son proche, doit épouser sa femme, pour lui constituer une postérité: traité *Yebamot*, 1125-1223. Le mariage léviratique est une obligation, 1128, 1130, pour un israélite ou un prosélyte, né après la conversion de ses parents, 338; qui est obligé et ordre graduel d'obligation, 1204, 1133, 1140, 1141; dispensés (lépreux et eunuque), 1128, 1217; limitations, 1146; femmes exclues, quoique mariées régulièrement, 1162 (prosélytes, 1167): exceptions du fait de la veuve, 1177. Règles générales: une femme interdite par inceste ne doit, ni déchausser, ni épouser, 1131; une femme interdite par un empêchement rabbinique, ou sacerdotale, peut déchausser, pas épouser, 1131; une mineure ne doit ni déchausser, ni épouser, 1175; cas spécial où la veuve peut déchausser, mais pas épouser, 1127, 1153; autres cas où l'on doit déchausser, épouser, 1147, sq., 1193, 1201, 1208. Comment contracter un mariage léviratique, 1208; consommé, il est valide, 1149; mineur pratiquant le lévirat avec une mineure, 1177. Il faut attendre trois mois avant le nouveau mariage, 1139, 1142, 1205, 1206; de qui est le fruit d'une femme léviratique enceinte, conséquences, 1139, 1202, sq., 1220; on ne doit pas épouser une femme enceinte ou nourrice, 1139, 1142; on doit répudier une femme léviratique, ayant un enfant viable de son premier mari, 1129. On doit attendre la puberté de la veuve, 1207. Cérémonie du déchaussement, certificat, validité, 1171, 1220, sq.; interdits frappant qui se laisse déchausser, 1141; la femme ne peut reprendre celui qu'elle a déchaussé, 1204. Qui entretient une belle-sœur léviratique, 1306; différence entre une femme ordinaire et une femme léviratique, 2180; droits de la femme sur ses biens et ceux de son premier mari, 1269; biens qui échoient à la femme léviratique, 1140; biens dotaux et paraphernaux de la femme léviratique, qui meurt, 1140, conséquences pour les héritiers, 1141. — Cas, plus ou moins compliqués; frères nés après l'événement, 1130, 1131, 1985, 1987; deux frères épousant deux sœurs orphelines, mineures, 1175, et en outre sourdes, 1176; celui qui a épousé deux femmes, 1204; si on a deux belles-sœurs veuves, 1208; si le beau-frère meurt après la proposition, 1208; si un seul homme a plusieurs belles-sœurs veuves, 1208; cas discutés 1984; si on ignore laquelle de deux sœurs on a épousée (divorces), 1132, 1134-1137, 1195, 1198-1200; frères qui ont épousé des sœurs ou des étrangères et mourant à divers intervalles, 1138, 1143, 1192, 1195, 1198-1200, 1201; polygame ayant une femme incestueuse, 1189; un homme ayant plusieurs femmes, 1189; un homme déchaussé par sa mère, 1220; si les fils de cinq femmes sont confondus, 1168; fils et petits fils confondus, puis morts, 1169; doute sur la paternité, du premier ou du second mari de sa mère, 1170.

Lévites: qui établit leurs 24 classes, 1048; ils officient de 30 à 50 ans, 2180, après des études, 970; ils acceptent toutes leurs obligations cultuelles, 522; leurs droits aux dîmes, 522; ils vendent et achètent pour jamais, 2227.

Libations à joindre aux sacrifices: pour quels sacrifices, 2127; à joindre aux sacrifices, promis, 2141; règles pour les libations, 2150; quel vin est permis, 1988; fautes possibles en certaines, 2093. Les vins de libation des païens sont toujours interdits, 2014, 2016, 2017, 2034.

Libations d'eau: (de Sukkot): fondées bibliquement, 264 (discussion, 888); elles correspondent aux jugements de Dieu sur les eaux, 1074.

Liberté: assurée à tous, 25, 433, surtout à celui qui étudie, 43, même sous la grâce, 105. *Voir :* nature mauvaise, voies.

Lieu (*Maqom*)*:* désignation fréquente de Dieu, 17, 18, 20, 23, 24...

Liquides: il y en a sept espèces, 2504; propriétés de certains, 452; s'ils sont éventés, ils sont impurs, même pour Dieu, 994.

Liquides: dans quelles conditions sont-ils aptes: traité *Makširim*, 2496-2505. Liquides devenant impurs ou restant purs, 2504; un liquide désiré est impur, 2496; quand sont impures les eaux tombant des arbres ou des légumes, ou protégeant les mets, 2497, 2499, 2504; cas divers d'objets prenant eau, 2501, sq., divers contacts avec l'eau, 2503, 2505; eau reçue sur soi, 2502; thermes dans une ville mixte, quand en user, 2499; exsudations diverses, quand pures ou impures, 2499.

Livraison: ce qu'on acquiert par elle, 1849; en quel cas irrévocable, 1716, 1822.

Livre où sont inscrites les actions: 13, 25; livre des vivants, 5.

Livres étrangers: (hérétiques ou profanes?), lesquels, 1907; les lire est se priver du siècle qui vient, 1900, 500; il ne faut pas les sauver de l'incendie, 752.

Livre des guérisons: caché (mis en réserve) par Ezéchias, 833.

Livres saints: (écritures saintes): qui les a écrits, 1807; Moïse écrivit sans manque tous ses livres, 380; Josué écrivit Dt. 34, 380. Ils furent donnés en assyrien puis changés, 1917, sq.; ils doivent être écrits en hébreu carré (mais pas les phylactères ou la mezuza), 1055; en quelle langue et caractères, 1055; le compte de leurs versets, 1565; quelles dimensions, 1806; quelles parties diviser ou relier, 1806, ordre à garder entre eux, 1807; il ne faut pas couper le nom divin, 1055; il faut les sauver de l'incendie au sabbat, pourvu qu'ils contiennent 85 lettres, 680, 679, 751; pareillement les phylactères, 679; mais s'ils sont écrits en une autre langue, 679, sq.; il en est autrement des bénédictions, 751; il faut les mettre en réserve (cacher) une fois hors d'usage, 679, 751; on ne doit pas les lire au sabbat après le sacrifice d'après-midi, 679; mais on peut enseigner les livres saints au sabbat, 751. Ils souillent les mains, lesquels (nié par les Sadducéens), 2401, 2520, 2524, 2522; pourquoi, 2522, 2524.

Locations: locataire et emprunteur doivent avoir la permission du propriétaire, 1712; louage d'oisiveté ou de vente... 1761; de boutique, pressoir, maison, hôtellerie, 1782-1784; locations de champs, obligations des deux parties, 1740-1742, 1770, 1785-1790; prêts au fermier, 1770; stipulations avec lui, 1770, locations de maison, conditions diverses, 1739; à un débiteur, 1759; location d'ouvriers, règles d'honnêteté pour le salaire et le travail, 1728-1730; vache louée, puis prêtée, morte naturellement, 1712.

Loi: à observer à cause de qui l'a prescrite, 198; lois fondées ou non, substance, de la Tora, 1101, 810.

Lois naturelles: qu'il faudrait écrire si elles ne l'étaient pas, 185, 813; lois critiqués par la mauvaise nature et par les nations, 185; lois positives, ordre divin, afin d'être à Dieu, 205.

Louanges: doivent être dites à voix basse, les blâmes à voix haute, 1464.

Louer: Dieu pour le malheur comme pour le bonheur, 143.

Lulab: faisceau de quatre branches d'arbre à tenir en mains à la fête de sukkot: précepte de Moïse au Sinaï, 1005; conditions de validité, 984, 985, 987; le saule du Lulab, 991, 1005; on peut le mettre dans l'eau au sabbat, 989; quand et comment le prendre au sabbat, 988-990, 992, 1005, 1087; quand l'agiter, 987, la procession autour de l'autel, 991; bénédiction à dire, 991. C'est un paraclet (pour obtenir la pluie), 1021.

Lumière: quand créée, 825; au sens de nuit, 812. Lumière du sabbat: *voir:* sabbat.

Lune: (nouvelle): comment la voir, 1078, 1092; qui est qualifié pour l'attester, 1076, 1079, 1082; voyages des témoins, même au sabbat, 1077, 1079, 1078; examen des témoins attestant avoir vu, 1078, 1080, 1081; jusqu'à quand les reçoit-on, 1087; cour à Jérusalem pour les recevoir et examiner, 1081; le chef du tribunal dit « consacré » le premier jour, 1082, sq., 1091, sinon on ajoute un jour au mois, 1084; il faut voir la lune en son temps, 1092; quand la consacrer, 1913; jadis des feux attestaient la nouvelle lune, puis perturbations, 1080; sq., figures des phases de la lune, 1081-1083; comment la calculer sans observateurs, 1083. Le cor de la nouvelle lune, devoir de l'entendre, 1084, 1086.

Luxure: voir: *débauche, incestes.*

Magie: interdite sous toute forme: 196, 1891, 1892.

Mains : (précepte de laver les), traité *Yadaim*, 2517-2524. Devoir grave, 179, 774; le mépriser entraîne la pauvreté, 656; fondements bibliques, 179, 774; exigé pour nourritures profanes, 1110, avant les repas, 444. Rite: quantité d'eau requise, 2517, quelles eaux, 1518, où les verser et comment, 2517, sq., 2524, s'essuyer ensuite, 2524, assurer le contact, 2524, jusqu'où laver les mains (articulation), 2524. Exemple méritoire, d'Aqiba, 774. Qu'est-ce qui rend les mains impures, 2520.

Maisons: dimensions normales, 1824, ce qui est à l'extérieur et à l'intérieur, 850; distance à garder pour: puits, mare, four, 1808, boutique, crêche, 1808; murs mitoyens, fenêtres, 1809; ce qu'on vend (ou: non) avec elle, 1817, 1818.

Maison: (montagne de la): désignation du Temple.

Maître: enseigner autrui est le créer, 2044; il introduit à la vie du siècle, 1711, et donc appelé père, 282; il ne faut pas faire le M. 11, 411; il doit prier pour bien remplir sa charge, 423; il doit répéter à son élève, 788, donner les raisons de son opinion, 788; il faut l'honorer, 44; lui manquer de respect chasse la Šekina, 422; il précède le père, 2264; on doit rapporter exactement, et sous son nom, ses sentences, 46.

Malades: les visiter est loué, 1346; ceux qu'on ne doit pas visiter, 1347; *voir:* Sabbat et maladie.

Maladies: on veut déterminer la cause de chacune, peine d'une faute, 637...

Malédictions divines: contre divers, 177.

Malice: (péché de): dans quel cas, 737.

Mammon: mot désignant des biens matériels, non le corps: objet ordinaire du droit civil; matière importante, 1839; 1865, 2004... (nous traduisons habituellement: matière pécuniaire).

Manassé: sauvé par les corrections (souffrances), 143; sa conversion, 280; sa prière et sa restauration à Jérusalem, 904.

Mandataire: s'en passer le plus possible, 860; obligation grave du m. 1511; peut-on rétracter un mandat donné, 1544; le M. est-il un simple témoin, 1570, député pour contracter un mariage, 1569, pour porter un get, 1517, sq., par un tribunal, 883; représentant de la communauté à la prière, 435. Responsabilité du mandant, 1570.

Manger et user: il peut être interdit de manger un aliment, mais non de s'en servir à d'autres usages, 443...

Manne: traditions récentes et détails, 109-112, 918, 920, sq., 1498; donnée à cause des saints administrateurs, 1498; ses goûts divers, 121; elle éprouvait moralement, 918; elle s'assimilait aux membres (résorbée, pas évacuée), 109, 243, 920; comment Aaron l'a-t-il mise dans l'arche, non encore existante, 111; elle obligeait les israélites à diriger leur cœur vers le ciel, 921. Comment elle est dite le pain des anges, 109, 920. Elle sera donnée au futur à venir par Elie, 110, 112. Combien de temps on en mangea, 112.

Maqom (Lieu): désignation fréquente de Dieu.

Marchands des souks: damnables, 612.

Mariage: traité *Qiddušin*, 1554-1602. — *Devoir de procréer:* qui pèse sur l'homme, 1150; le repousser est un homicide, 1212; contre mariage avec refus de procréation, 1151; ce devoir oblige à 20 ans; un homme ne peut rester sans femme, 1210, boire le calice de stérilité, 1210, ni épouser une femme incapable d'enfanter, 1210; on ne peut châtrer que les femelles, 1210. — *Pour contracter un vrai mariage:* légal non de fornication, 326, 327 (pas avec une concubine, 327); les trois modes primitifs ne suffisent plus, il faut un document, 335, 1244, 1483, 1554, 1591; les rapports suffisent-ils?, 1591. On doit épouser (à peine d'invalidité) une femme qui convienne, soit bien appariée, au mari, 332, 569, 1490, 1591, 1889, 1894, 1873; ce que doit être la mariée, 1044. On doit constituer une dot à la femme, d'une valeur d'une peruta, 1201 (*voir:* dot). Un mariage sous condition est valide si la condition est légitime et réalisée, 1166, 1572, 1575-1577, 1597, sq. — Empêchements matrimoniaux ou obligeant à renvoyer la femme: un mariage ne prend pas sur un inceste (il est nul), 1573, 1578; il est invalide s'il est défendu par une interdiction, 1165, s'il est contracté avec des intentions illégitimes, 1128; si on prend une personne exclue de la communauté, 1584; ceux qu'on ne peut épouser, 1209; si on a tué le mari de la veuve, 1134, 1196; si un rabbin a déclaré une femme interdite à son mari, 1134, 1197; si on prend une fille supposée mariée, 1600; si on était suspect d'adultère avec cette femme, 1196; on ne doit pas épouser une fillette, 1238, ni une femme pour laquelle on porte un libelle de divorce de province éloignée, 1134, 1196, ni la femme qu'on a répudiée, 1144, 1204; ni celle par qui on a été déchaussé, 1144, 1204, ni une femme se remariant croyant à tort son mari défunt, 1164, 1181; si on a eu des rapports avec sa belle-mère ou la sœur de sa femme, 1166, ou si on a violé les proches parentes de sa femme, 1167; si sa femme a été violée par son père ou son fils, 1167, 1219; femme léviratique qui accouche (à renvoyer) 1203; que penser d'un prosélyte épousant une israélite esclave, 1197; on doit acquitter un sacrifice pour rapports avec une femme unie à un grand prêtre, ou pour toute autre interdite, 1218; que vaut l'union d'un garçon de neuf ans et un jour, 1166; un célibataire s'unissant à une célibataire, pas en vue de mariage, commet une débauche, un mariage nul, 1591; les mariages nuls sont irréparables, produisant des bâtards, 1100. — *Mariage par erreur*, sur la personne du mari, 1211, 1571, 1572, de la femme, 1229, 1577; nul parce que les conditions stipulées ne sont pas remplies, 1264, ou bien parce qu'on ignore quelle fille on a mariée, 1579; ou bien parce que l'un dit avoir épousé et que l'autre le nie, 1579, 1581. — *Mariages de prostitution*, tout mariage comportant un élément irrégulier, 326, 327, 332, 569, 1128, 1204, 1207, union incesteuse interdite par la loi, 1192, avec un eunuque, 1160; on remplit ainsi le monde de bâtards, 1591; invalide aussi le mariage avec une femme ne convenant pas, 1889. — *Mariage d'une mineure*, est-il valide, généralement nul, 1173, sq.; son consentement est-il requis?, 1570. Elle peut ensuite refuser ce mariage, 1172 (*voir:* refus). — *Célébration du mariage:* elle commence avec les fiançailles et leur acte (document). On peut se marier par

député, 1569, 1586, 1599; la proposition de mariage est un acte décisif, pas conclusif, 1131, 1136, 1147, 1148, 1192, 1202, 1208, 1373; mariage valide si la femme, promise à l'un, est prise par l'autre, 1575, si le mandataire prend la femme pour soi, 1195, 1575; si la dot est acceptée, le mariage est valide, même si erroné, 1596. Quels jours on peut contracter le mariage, 1224, 1289; les garçons d'honneur (témoins), 1224; bénédiction des époux, 1226; on ne doit pas le consommer au sabbat, 1225, 1289; friandises à jeter devant les époux, 452, 735, 1231, tenue de la mariée encore vierge, 1231. Mariages contractés et pas consommés, 1214, sq.; union sexuelle incomplète, 1149. — *Usage du mariage:* périodicité des rapports, 1253, 1256, 1985, on peut les interrompre pour l'étude, 1254; l'un d'eux peut-il se refuser, 1255, 1253; 1261. Dans quel cas le mari peut tirer sa femme de son habitat, 1287, sq. Cas où une femme devient impropre à épouser un prêtre, 1129, 1149, 1193, 1209, 1585, 1601; dans quel cas une fille de prosélyte pourra épouser un prêtre, 1585. Mariage avec une servante (condition des enfants, lévirat), 1132. Si deux femmes ont été confondues sous le dais (matrimonial), ce qui entraîne 16 péchés, 1202. Qui on peut croire en attestation de mariage, 1577, sq.; si on assure que tels sont sa femme et ses enfants pris en province éloignés, 1586. — *Mari:* ses droits sur le commerce ou l'administration de sa femme, 1271, 1272, 1300; il offre des sacrifices pour les fautes de sa femme, 1302, il peut user de sa femme contre nature, 1337; vœux contre la femme, peuvent obliger au divorce (en restituant la dot), 1261, sq., 1312, sq.. Mari héritant de sa femme, mineure, 1164, en quels cas, 1300; les présents des noces sont à qui les possède, 1861, sq. — *Les enfants:* dans les mariages réguliers ils sont comme le père, 1581, 1600; dans les irréguliers ils suivent la condition de la partie inférieure, 1581, 1600; un faux mariage produit un bâtard, 1581.

Marie: sœur de Moïse: biens qu'elle valut à Israël, 1498; elle critique Moïse, 244; punie quoique pas coupable de vraie médisance, 336.

Martyre: c'est aimer Dieu de toute son âme (quand il la prend), 279; sanctifier le nom, 136, 206; Israël est délivré de l'Egypte pour cela, 206; quand doit-on le subir, en persécution, 188, 761, accepté équivalemment, 279; en fait Israël a souvent livré sa vie pour le sabbat et la circoncision, 162.

Mastiquer abondamment: pour avoir force, 702.

Masturbation: condamnée sévèrement, le Messie est retardé par ce péché, 2319; pour en éviter l'occasion, 643; couper la main sur l'estomac du coupable, 2319; précautions contre, 2319, sq.

Matin: (au), Dieu exauce et frappe, 80.

Maudire (ne): personne, 1062; Dieu maudit mais continue ses bienfaits, 918.

Méchant: ses désignations (*voir:* impie), 312; fléaux qu'il attire sur Israël, 312; il faut le fuir, 10.

Médicales: (pratiques), pour maladies et accidents, 760; certaines condamnées parce que blasphème, 500.

Médisance: (voir: *langue mauvaise*): ne pas dévoiler les fautes que Dieu a cachées, 246, 499, 670; résultats de la faute, 499; pour l'éviter on explique le mensonge des frères de Joseph, 499.

Megilla: (rouleau): désigne le rouleau par excellence, *Esther*, traité, 1049-1072. Quand le lit-on (en principe au 15 adar, 942), 1049, 1050, 1052, 1053, 1059, 1069; comment le lire validement, 1058, 1059, 1064; qui peut le lire, 1059; qui est obligé à le lire, 1069 (et entendre), bénir là où c'est l'usage, 1064; pour cette lecture on interrompt la culte et l'étude de la Tora, 1051; dons envoyés aux pauvres, 1053; pour cette libération on peut chanter un cantique, 1057; comment écrire le rouleau, 1058.

Meïr R.: sa grande science, 787, discutée, 778.

Mélanges interdits: voir: *hétérogènes:* mélange du sacré et du profane, interdit si le sacré est le centième (exceptions), 604.

Membre: arraché à un vivant: impur (discussions), 1989; *voir:* animaux.

Mendiant aux portes: ne pas l'incommoder, 514.

Mensonge: coupable s'il produit un dommage et est fait avec intention mauvaise, 172; contre le Très-Haut, 172; toute tromperie indirecte est voler l'esprit des créatures, 1719; on condamne les invitations de gascon, 1853,

Menstruées: impureté type; traité *Nidda,* 2315-2341. Importance de cette loi, 26; quand commence et finit cet état, 2213; quand une femme doit s'observer et connaître, 1972, 2316, 2318, 2319, 2340; comment se font les examens, 2341; qu'est-ce que connaître son temps, 2317, sq.; une femme régulière (2336) n'a qu'à observer

son temps, 2336; femme irrégulière, pénalités, 2318; quand une femme est pure ou impure, 2325, 2316, 2318, 2336-2338; quand souille-t-elle, 2510; quand est-elle interdite, 2336; femme qui voit une tache de sang, quand est-elle impure, 2331-2335; la fille d'un jour peut souiller, 2326. Le mari peut présumer sa femme pure, 2320. Que peut faire une femme, ayant un sang pur, 2338, sq. Peine pour la violation des interdits, 1952, pour chaque manquement, 2256. Peine pour rapports avec une menstruée, 2339, 2343; quels sacrifices offrir si on voit du sang après les rapports, 2320. *Voir:* sang.

Mer: elle est toujours pure, 663, comme une source 249.

Mercenaire: voir: *ouvrier.*

Mérites (œuvres et prières) *des pères:* 115, sq., 13, 48; ce qu'obtiennent les mérites d'Abraham, 68, de Moïse, 220; bienfaits divins accordés à cause de ces mérites, 106; 109, 302 bis; mérites d'Aaron, 176; Dieu accorde des grâces en vue des mérites futurs, 76; grâces diverses dues à des mérites, 97, 227; Dieu parle à cause des mérites des pères, 48; grâces dues aux mérites de Moïse, Aaron, Myriam, 341.

Mérites des particuliers: de l'observation des commandements, 81; ils valent à jamais, 301 bis; ils sont procurés par l'abondance de la Tora, 1944; un seul péché fait perdre tout mérite, 1568, 251. Compte des mérites et des dettes, 940, 1568, 1595, une seule bonne action incline toute la balance, 1568, 1595; on doit mériter la résidence sur soi de la Šekina (sinon c'est le feu), 1447. Celui qui procure des mérites ne pèche pas, 940; si on mérite on accomplit ses jours, 1996, mérite récompensé, 317. Les mérites des parents sauvent les enfants, 1904, et leur valent des grâces, 1979, 1996. Mérites d'Israël procurés par l'abondance des commandements, 1944; joints aux mérites des pères, obtiennent divers bienfaits, 320, 110, 111. La rosée ne vient pas des mérites des créatures, 431.

Messianisme: on demande et désire la proximité de la rédemption (*geulla*) 2, 4, 5, 7, 41; elle sera progressive, 891; dépend-elle de la conversion d'Israël, 1022, 1905; elle sera rapprochée par l'aumône; restauration nationale demandée, 5, 6; rassemblement d'Israël et retour de l'exil, 5, 63. Salut attendu, 3.

Espérances messianiques: elles s'expriment dans des prières, 1, 2, 5, en différentes expressions entendues du Messie, 66, 72, 118, 400, 675; toutes les prophéties se rapportent à ce temps, 657, elles se réaliseront, 1944. Israël sera abondamment récompensé, les nations peu, 215; les temps messianiques sont pareils aux temps actuels, sauf la servitude, 657; il n'y aura pas de mérite, 657. Dieu portera Israël, 356; produira la libération, demandée 869; on verra la face de Dieu, 1097; il n'y aura pas de bâtards, ni de nethinim, 1601; on refusera les prosélytes, 1131; il n'y aura plus d'idolâtrie en Israël, 356; il y aura des prêtres et un Messie (Aaron et David); on retrouvera l'huile d'onction, 174. Israël sera infiniment dilaté, 356; fécondité prodigieuse de la terre et des femmes, 356, 357, 631, 215; la terre sera fertile comme au temps d'Adam, 212; la taille des hommes sera élevée 215, 217, 1907. Les nations tomberont devant Israël, il n'y aura pas de fauves, 214; ce sera la paix, 227; Dieu écrasera les ennemis, 92, 93, 117, 361; leur joug sera brisé et leur sagesse évanouie, 217, 1096; Israël recevra la terre des nations, 219; elles recourront à Israël, 253, 357. Israël habitera seul, sans nations bénéficiant de lui, 356. Dieu rendra les armes enlevées à l'Horeb, 379; portera-t-on des armes, comme ornements, 657; les richesses des nations seront rejetées à Jaffa, 377; les synagogues de Babel, le Thabor et le Carmel seront en Israël, 1062. Les eaux qui sortiront du Temple, 956, 1006. La sortie d'Egypte sera commémorée, 473; la pâte n'aura pas le temps de lever, 61; les jeûnes de Zac. 8, 19 seront changés en joie, 1042; les prémices recommenceront, 166, ainsi que le jubilé, 166; le kinnor aura 8 cordes, 2228. Les nations renonceront à l'idolâtrie, 95, qui sera supprimée, Dieu seul régnant, 117.

Messie: souhaité, 7, le Messie de ta justice (David), 6; il portera trois noms (David, germe, consolateur), 405; on l'appelle aussi Ezéchias, 424. Quand viendra-t-il (contre Aqiba), 1043; calculs du terme, 1905; le terme est caché, 5, 217, 225, 1051, 1905, 1995, 830, 111; il est révélé dans les hagiographes, 1051; le terme messianique est une parole de Dieu, 1995; « jusqu'à la venue du fils de David » indique un temps indéfini, un cas insoluble, 1583; mais il viendra (« que Dieu te garde pour le terme »), 225, quand il n'y aura plus d'âmes dans le trésor des âmes, 1998. Tribulations messianiques, la septaine où vient le fils de David, 358, 1477, 1904; qui en sera préservé, 110, 683. Combien de temps durera la génération du Messie, 118, 353, 1905. Le trône du Messie, 1108; il jugera à l'odorat, 1903; il demande et obtient pour lui la vie, 998, tandis que le Messie de Joseph sera tué (deuil sur lui), 998. Exégèses, incluant les temps messianiques, 308.

Mesures: (Cette notice et les notices similaires d'après Samuel KRAUSS, *Talmudische Archäologie*, Leipzig, 1911, II, p. 382-409).

Mesures de longueur: (les mesures de base sont approximatives, étant calquées sur le corps humain): le doigt, environ 18 millimètres, 5; la palme (la largeur de la main), 74 millimètres, la coudée, 444 millimètres; l'empan (la distance entre le pouce et l'index, ou bien entre le pouce et le medius), entre 15 et 18 centimètres; le cordeau d'arpenteur, mesurant 4 coudées, 1 Mètre 76 (ou bien: 50 coudées, 22 mètres), la limite sabbatique est de 2000 coudées, soit 880 mètres; le mille romain, soit 1478 mètres 70; puis des mesures persanes, la parasange, soit quatre milles, et le ris (stade) qui valait deux quinzièmes de mille, ou 266 coudées 2/3. Mesures de surface, elles sont appliquées à l'agriculture, et on compte: le terrain qui peut recevoir une quantité donnée de semence: un séa (ou deux), un Qab (ou un quart de qab), ou quatre qabs, ou un Kor (ou un Ḥomér).

Mesures de contenance: on distingue les mesures pour les produits secs (où l'on rasait la mesure avec un rouleau) et celles pour les produits liquides, les premières, prenant une plus grande quantité de matière, parce qu'on devait les tasser et secouer (rapport de 3 à 2). — *Mesures pour matières sèches:* l'unité de base est l'œuf (le sixième du log), le 1/24 du Qab, lequel est le sixième du Sea, qui valait environ 13 litres, le sea étant le tiers de l'épha (39 litres, 3930), lequel est le dixième d'un Ḥomèr, égal aussi au Kor, — environ 400 litres. *Mesures de liquides:* le log, égal à six œufs (le quart de log vavalant 0 litre, 137), lui-même le douzième du Hin (qui pouvait mesurer 6 litres, 576), le bat contenant autant que l'épha et faisant, comme lui, le dixième du Ḥomèr.

Mesures: diverses espèces, 1823; leur étalon au temple, 1376, 2401; on doit user de mesures exactes, 201, 1850; combien de fois doit-on les nettoyer, 201, 339, 1823; elles sont contrôlées par l'agoranomos, 339; comment faut-il mesurer, 1850, ras ou libéralement, 1823, 1849, 1850.

Mesure: (choses qui n'ont pas de), obligations, récompenses, 494, 510.

Mesure pour mesure: on est mesuré comme on mesure pour les autres, 1484; punition et faute, 1443, 1485, 1484, 1487; aussi pour les bonnes actions, 1444; la mesure des récompenses est 500 fois plus considérable, 1485, 1486; l'aumône sera rétribuée au siècle qui vient, 1907.

Métaphores: parler de cœur ou d'enivrer là où il n'y a pas de cœur, 94, 367.

Métatron: (ange gigantesque), montre à Moïse Israël et aussi toute la terre, 369; il écrit les mérites d'Israël, 1109.

Métier: avantage à en avoir un, 1594; il y en aura toujours, bienheureux qui a une profession relevée, 1590; le métier ne garantit pas contre la vieillesse, et il laisse mourir de faim, tandis que la Tora préserve, 1589; métiers décriés et malhonnêtes, 1589, sq.; le père doit enseigner à son fils un métier, 497, honnête, 1588, propre et facile à prendre, 471.

Mezuza: étui contenant le Šema', à mettre sur le chambranle droit de sa porte d'entrée: la loi, 881, oblige gravement, 636, l'inscription doit être complète, 2109; doit-on la mettre sur les huttes de Sukkot, 973; sa vertu protectrice, 59; elle garantit contre le péché, 2110.

Middot: (traité indiquant les dimensions du Temple): de qui est-il, 888.

Midraš: appui biblique d'une prescription, et commentaire de livres bibliques: on doit l'apprendre, 298 bis.

Min: voir: *hérétique.*

Minḥa: (pluriel: *menaḥot*): voir: *oblations.*

Miracles: ils sont la fin des plans divins 348; pour sanctifier le Nom. 348. Prodiges obtenus par thaumaturges (hommes d'œuvres), 1033, 1035-1038.

Miroir: s'y regarder est ordinairement interdit (exceptions), 652, 2024.

Miséricorde: Dieu est le Père miséricordieux, 8, le maître des miséricordes, 1036; le Miséricordieux désigne souvent l'Ecriture, 1128...; la miséricorde et le jugement (justice) sont des attributs opposés, 1108; elle contient la colère divine, 389; Dieu est miséricordieux pour les pécheurs, même à la géhenne, 1076, a fortiori pour les justes, 224, 484; il l'est pour Israël converti, 91; lui demander des grâces, 781.

Miséricordieux: l'être comme Dieu, 299 bis; on le sera pour toi (et inversement), 302 bis, 701; danger à refuser la miséricorde, 306.

Mišna: (définie dans l'introduction); Moïse la reçut de la Puissance, puis la transmit et ainsi de suite, 788; partie de la Tora à apprendre, 298 bis, 300 bis, 981, 346, 1880.

Moabites: exclus à jamais d'Israël, 333, contesté, 2521, limitations, 1158, on peut les secourir, 2521; ils pourront donner la dîme pour les pauvres, 1095; Ruth, la Moabite, 233.

Modestie: dans les regards, 2006, 459; sur soi-même, 643, 904; dans aller à selle, 471; dans les rapports, 683, 1128; louée chez des peuples étrangers, 392.

Moïse: supérieur à Aaron, 48, médiateur entre Dieu et Israël, 220, mandataire digne, 220; il représente Israël, 119; le quereller est quereller (tenter) Dieu, 112, la Šekina est avec lui, 121. Il était élohim (juge) pour le Pharaon, 48; il est le plus grand des prophètes, égal à tout, 97, 302, 381; il est né et mort le 7 adar, 1498; Dieu lui parlait sans intermédiaire, 160, de bouche à bouche, 302; il entendait seul, 165; il est grand parce qu'il objecte à Dieu, 131; il apprend des anges, après 21 paroles, à prononcer le nom divin, 347; il est loué parce qu'il implore pour Israël, 113; il prie pour remplir sa mission, 274; il vit l'avenir dans sa prière, 117, 342; il se livra pour Israël, 49; il monta pour recevoir la Tora, 1917, avait-il renvoyé sa femme, 120; quelle lecture fit-il au sacrifice, 128. Sa sagesse inépuisable, il ensevelit Joseph, 244, 72. Il prie pour entrer en Palestine, sachant qu'est porté le décret le lui refusant, 274; sa prière sur ce point ne fut pas exaucée, 369. Sa mort, 341, annoncée par une voix céleste, 380; certains disent qu'il n'est pas mort, 1444; deuil de Dieu et des anges sur sa mort, 342, 377; il fut enseveli par la Šekina, 72, 1444, 1486; son tombeau, en Gad, est ignoré de tous, 377, 381. A-t-il écrit le récit de sa mort, 1807; les prescriptions de Moïse au Sinaï sont signalées par « en vérité », 1420. Comparé à Isaïe pour Deut. 32, 1: 344.

Moloch: (donner sa semence à): défini, faute grave, 1891.

Monde: de forme carrée, 786 et autres conceptions, 1810; il est sous une seule étoile, 856. « pour le bien-être du monde » désigne des mesures de justice, 1522-1525.

Monnaies: En Palestine circulaient alors les monnaies de diverses nations: parmi les monnaies le plus souvent nommées, certaines sont nettement palestiniennes, d'autres romaines ou italiques. La plus petite monnaie de cuivre est la peruṭa qui vaut (suivant les systèmes) un sixième ou un huitième d'as; celui-ci est la monnaie la plus usitée, elle vaut suivant les rabbins 1/24, ou, suivant les Romains 1/16 du denier d'argent; on a aussi des demi-as, des tiers et des quarts, ou quadrans; on a aussi le double as, ou pondeion; le denier d'argent, ou denier tout simplement, s'identifie avec le zuz, monnaie proprement juive; il est équivalent à la drachme; valant le double du précédent (environ), est le sicle, qui équivaut à la double drachme, didrachme; vient ensuite la tétradrachme, qui équivaut au stater et au sélaʿ juif; au-dessus est le denier d'or, l'aureus des Romains, qui vaut 25 deniers d'argent; la plus haute valeur est la mine, équivalente en poids à la livre (litra); la mine italique vaut 100 deniers. Il est impossible d'indiquer la valeur actuelle de ces monnaies, en raison de la variation des monnaies et de leur pouvoir d'achat.

Monnaies: pour les divers paiements, leurs espèces, 2206; toute monnaie trouvée est profane, sauf indication contraire expresse, 586. Sommes qu'il faut payer en monnaie d'Israël, 1329.

Montre: (Dieu), l'avenir ou la terre à Abraham, 140, à Jacob, 258; à Moïse, 369, 380 (tout le siècle présent et futur).

Mort: décret général, 369; elle vient d'Adam, 171, 362; d'elle on doit dire: « elle est bonne », 469; c'est se séparer de ce siècle, 350..., sortie de l'âme, qui est entendue d'un bout du monde à l'autre, 884; son heure est incertaine, 330, 704, son jour caché, 111, 830, Dieu sait quand il doit enlever les justes de ce monde, 409; la mort, soit des justes, soit des impies, ne réjouit pas Dieu, 84, 257, elle efface l'image de Dieu, 413. Pourquoi meurt-on? Certains uniquement à cause du premier péché, 651, ou du serpent, 651; d'autres à cause de leurs péchés, 369, 262, 651, 635. La mort expie les péchés, 137, 223; elle est envoyée pour préserver de la mort à venir, 677. Mort des justes et des impies, sort différent, 1895, 269, 381. Mort désirable, 369; « que Dieu garde ton âme à la mort », 225.

Condition après la mort: 269, 374, 703, 424, 165, 703, 225, 381.

Morts: ceux qui meurent à 120 ans, 381; six sont soustraits à la vermine, 1807; les morts justes voient Dieu et sont reçus en esprit tranquille, 381; les morts causent entre eux, 414. Comment leur fermer les yeux, 768, prendre soin d'eux au sabbat, 768; les vêtir en vue de la résurrection, 535.

Mulet: son origine, 829.

Museler le bœuf: entraîne une punition, 338; qui est tenu par cette interdiction, 1779.

Musique du Temple: nombre des instruments: harpes, 2213, trompettes, 2214, cithares et cymbales, 2214, flûtes, 2213; le kinnor y a sept cordes, 2228, chambre des instruments, 2301. Quelles flûtes et quand, 2213, 995; qui étaient ces musiciens, 995? Cette musique suspend-elle le sabbat, 995. Lévites et enfants chanteurs, 2214.

Nations (*goym*): elles n'ont pas de part avec Dieu, 87, 88, 373; elles ne sont pas aimées de Dieu, 373; elles n'ont pas de part avec Israël et sont séparées de lui, 354; parce qu'elles ont refusé la Tora, et qu'elles violent les lois noachiques, 133; elles sont pourtant tenues par les interdits sur les incestes, mais elles n'ont pas droit au divorce, 1554. On peut les tenir pour des bêtes, 805; le meilleur des goym: à mort! 74, 1590; il faut bénir Dieu de n'être pas goy, 493. Elles flattent Israël heureux et l'ignorent malheureux, 3, 61, 379; elles sont cruelles pour Israël quand elles ont la puissance, 362; elles l'ont persécuté, 74, leur domination est mauvaise, 225; elles viennent admirer Israël pour se faire prosélytes, 377. Elles sont exclues des obligations de charité et de justice (en partie) 373: en jugement on peut suivre le code qui leur est défavorable, 273; on n'a pas à leur rendre les choses volées, 373, 2035; on n'a pas à les sauver de l'eau, mais pas davantage à les enfoncer, 1735; l'alliance et la compassion sont interdites, 2026; un israélite n'est pas coupable s'il tue un goy, 2035; on ne doit pas accoucher leurs femmes, ni nourrir leurs nourrissons, enquête de Rome sur ce sujet, 373, 1618, 1619. On ne doit pas leur confier de lettre, 624, s'associer avec eux (?), 1524, 2026, peut-on s'asseoir sur leurs sièges au sabbat, 826? bêtes qu'on peut (ou non) leur vendre, 827; ce qu'on peut leur acheter, 2012, diverses prescriptions sur leur vin (suspect de libation aux idoles), 2013-2016, 2033, sq., sur le vin des israélites laissé en leur pouvoir, 2015, sq., 2034; commerce avec eux, quand est-il interdit (pendant leurs fêtes surtout), 2026. Jugements favorables: elles sont fidèles à leurs traditions, 302 bis; le goy, fidèle à la loi, est comme le grand prêtre 187; Dieu sépare ceux qui craignent le péché, 354; il conduit leurs justes à Israël, 408; leurs justes auront part au siècle qui vient, 1930, sq.; certaines célèbrent Dieu, 95. On peut les saluer pour le bien de la paix, 540, 2018, les aider la septième année, 1528, autres mesures pour le bien de la paix, 1527; quelle bénédiction dire sur eux, 1528; quelles charités leur faire, 511, quand leur faire des dons gratuits, 2026; certaines étaient prêtes à se convertir au temps de Jonas, 49. Leur punition: elles trembleront à la rédemption et loueront Israël, 367; elles seront frappées pour leurs péchés, 81, et pour ceux de leurs pères, 367; certaines ne seront pas rachetées, 149, elles sont données en expiation pour Israël, 149; Dieu les jugera parce que persécutrices d'Israël, 73, 74; elles seront d'abord punies dans leurs princes, 86; Dieu les combattra, 117; leur part est la géhenne, 354. Jugement sur leurs aumônes, qui sont péché, 1805; depuis l'acceptation de leurs aumônes, elles se multiplient et Israël diminue, 1503. La nation dépourvue de sens, est-ce Israël ou les nations, 361? même question sur la vigne de Sodome, 362.

Nattes: pouvant recevoir l'impureté, 976.

Nature mauvaise: (instinct mauvais, *yéṣer ha-ra'*). Il y a en chaque homme une nature bonne et une mauvaise, 279; c'est Dieu qui a créé la mauvaise aussi, 295, mais il se repent de l'avoir créée, 1033; elle détourne de la Tora et induit à l'idolâtrie, 292, 124; tandis que la Tora va à l'encontre de l'instinct, 329; elle tend à égarer, 292; elle objecte contre les lois, 185, elle pousse à la colère et à l'idolâtrie, 674, 1691, il faut la poursuivre pour ne pas supprimer la Loi, 135; on a le devoir de l'adjurer, 281 de l'expulser d'Israël 175; elle est sans empire sur ceux qui étudient la Tora, 295, 998, elle est dominée par ceux qui étudient et font des œuvres de charité, 1999; elle fut sans pouvoir sur Abraham, Isaac et Jacob, 1807; les justes sont dominés par la bonne nature, les impies par la mauvaise, 470; celui qui la soumet est fort, 26; il faut rapprocher les deux reins qui conseillent en bien et en mal, 470; en être gardé est une bénédiction, 225. Si elle est irrésistible, on peut lui céder en secret, 1109. Elle sera détruite au futur à venir, 998, sur elle on prendra le deuil, 997, sq.

Nazaréens: (chrétiens): malédiction contre eux, 5.

Nazir, naziréat: (vœu spécial), traité *Nazir*, 1393-1437. Qui peut le devenir, 1423, Samson et Samuel le furent, 1426; le père peut imposer ce vœu à son fils, non la mère ni les proches, 1407, sq., 1433, 1408, le fils peut se raser pour le vœu de son père, 1409; le vœu de la femme, quand peut-il être annulé, entraîner le divorce, 1405, 1406, 1408, 1432; ce vœu a cessé avec le Temple, 1411, il est valide s'il fut fait avant la destruction du Temple, 1411; le vœu est valide si on a l'intention, 1394. Formule valable, tout ce qui signifie le vœu, 1330, 1393; désignations équivalentes, 1333, 1394, sq., formule équivalente, 1381, 1393, 1395; formules contestables (ou valables), 1398, sq., 1428, sq.; engagements relatifs à ce vœu, 1399; promesse conditionnelle, 1400, 1412, 1430; engagement ferme puis promesse conditionnelle: le vœu est doublé, 1401; vœu avec restrictions, 1427, sq.; formule im-

posant un double vœu (ou quadruple), 1427; on peut prendre un second naziréat tant que dure le premier, 1394, 1428; vœu fait en approuvant celui d'un autre, 1405, 1431, sq. Durée du vœu, 1396, sq., 1414, 1427, 1430; naziréat perpétuel (concessions), 1395; dépassant 30 jours, comment compter, 1401; comment compter plusieurs naziréats, 1402, 1435; que valent les témoignages, assurant que tel a pris le vœu, 1422, 1405, 1985. Le nazir s'interdit de se raser, de consommer les produits de la vigne, de se souiller auprès d'un mort, 1413; combien de fautes par violations, 1413, sq.; il y a faute à se raser quel que soit l'instrument, 1414, 1434. Se raser pour impureté contractée et pour sacrifice, 1415, 1419; se raser pour la fin du vœu, la cérémonie, 1415, sq., 1436, quand obligé de se raser, 1419-1421, 1424, 1430, sq., et comment, 1428; s'il se rase et que son sacrifice soit irrégulier, 1417, 1434, ou douteux, 1436. Quand la souillure pour un mort est permise, 1418, 1420; quelle souillure interdit la sainteté, 1421. Si le nazir est douteusement impur, 1423, 1436; s'il apprend qu'il est impur, une fois rasé, 1424, 1437; doit-on raser un chauve ou les calvities, 1427, sq. Celui qui viole ses obligations doit être fustigé, 1394, 1406, 1430, 1432; comment réparer violations et impuretés, 1402, sq., quand est-il obligé de recommencer, 1414, 1434. Le nazir et le lépreux peuvent-ils faire la même cérémonie de clôture, 1401, 1423? Si on a fait le vœu hors de la terre et qu'on vienne en Israël..., 1404, 1985. Vœu et dispense, 1410, sq., 1429, 1433. Appréciations sur le vœu: histoire de Siméon le juste et du berger, 1331; les pieux anciens faisaient le vœu pour pouvoir offrir des sacrifices, 1331; d'autres disent que le nazir est un pécheur parce qu'il se prive de plaisirs légitimes, 1332, 1394, 1397.

Nébo: ses quatre noms, 369.

Nécromants: espèces, 318 et modes, 1891.

Nethinim: donnés au service du Temple (Esd, 8, 20; 2, 43-53; Néh. 7, 46-56; 1 Chr. 9, 2), appartiennent à Dieu, exclus de la communauté d'Israël, 1159.

Nicanor: (porte de) et miracle accompli en elle, 896, 935.

Nid: (renvoyer la mère du): loi à pratiquer, partout, pour quels oiseaux, dans quelles conditions, violateurs châtiés, 1178, 2184.

Nids: (sacrifices d'oiseaux; *voir:* oiseaux): prix excessifs imposés par les prêtres, 2250.

Noachides: (païens qui acceptent quelques lois): les sept commandements noachides, 128, 167, 1890, 2035; imposés aussi à Israël, 301 bis; pas observés par les nations 133, 361; donnés à Israël, 371.

Nom: désignation de Dieu, interpellé ainsi, 894, 898, 900, 910, 987; Dieu agit par son nom, 76; il est loué, 3, 7; il est magnifié quand Dieu frappe les nations, 74; il est magnifié ou profané en Israël, 90. La profanation est expiée par la mort, 927 (*voir:* sanctifier).

Nom divin: réservé, tétragramme: en haut, prononcé après Israël en bas, 348; jadis il était livré à tous et prononcé librement, 894, 1583; respect de Moïse, le prononçant, 347; prononcé au Temple (dix fois à Kippur), 894, à la bénédiction sacerdotale, 225, 230; mais interdit en province, 145, 225; le dire complètement est damnable, 500, 1900 (*voir:* blasphème). Règles pour son écriture, 1513, défendu d'en effacer une lettre, 1947; respecter et sauver ce qui porte le Nom, 655; faute à le prononcer en vain ou en lieu honteux, 347; ainsi qu'à mettre le nom des empereurs au-dessus de lui, 2523.

Au nom du ciel: il faut toujours agir... 13, 18, 40; ouvriers travaillant... 212; certains font tout... 1012; cela assure la durée, 29.

Au nom de: (à titre de: indiquant une intention précise), 170, 308; il faut offrir un sacrifice à son nom (à son titre propre), sinon il est valide, mais l'obligation n'est pas remplie, sauf pour la pâque et le sacrifice de culpabilité, offerts, en leur temps, 308, 2045, sq., 2088, 2090; on peut offrir à six intentions différentes (objectives et subjectives) 2055; le sacrifice est valide si manque une de ces intentions, 2055; animaux offerts à un autre nom, 2046; invalides sont la pâque et le sacrifice pour le péché, immolés à une autre intention que la leur, ou à cette intention et une autre, 2047.

Nom divin: on est appelé de ce nom si on imite Dieu, 299 bis.

Noms: changés ou donnés par Dieu, 66 (*voir:* changements); signification des noms, 1086.

Nourritures: (bonnes ou mauvaises): diététique populaire, 445.

Nus: vils sont les peuples allant nus, 360; il n'est pas honorable de rester nu, 477; uriner nu devant son lit entraîne une extrême pauvreté, 657; on ne doit pas rester nu devant une lampe, 864; un homme est lapidé nu (pas la femme), 1453; consignes pour les bains, 478.

Nuées, accompagnant Israël au désert,

73; il y en avait sept, 237; elles étaient données à cause de Moïse, Aaron, Myriam, 1498.

Nuit: préceptes accomplis validement la, 1059.

Oblations: (végétales, à joindre aux sacrifices), traité *Menaḥot*, 2103-2153. Toutes sont pour le bien, sauf celle de la Sota, 1450, 1480; parties qu'elle doit comprendre, 2108, préparation des divers éléments, 2114, sq., 2118, 2133, 2150; des farines, 2119. Poignée prélevée, le reste est pour le prêtre, 2117; diverses espèces de pâte cuite, 2117, 2120, 2137; quantité requise suivant les sacrifices, 2120; corrélation entre les sacrifices et les oblations, 2120, sq. On doit les mettre dans un vase sacré, 2109, 2133, 2144. Comment prélever la poignée, brûler et manger, 2103, 2059, 2144; invalides les oblations dont la poignée est prélevée irrégulièrement, 2104, ou avec des intentions inadmissibles, 2104, 2106-2108, 2147; autres cas d'invalidité, 2104, sq., 2147; rites à garder, 2105. Certaines sont simplement présentées, 2115, d'autres sont à balancer, 2116; les crêpes du grand prêtre, comment sont-elles offertes, 2113; si elles sont offertes au-dehors, il y a faute, 2082; si elle l'est à un autre titre, 2103, 2147, si elle devient impure, 2145; oblations impures qu'on peut racheter, 2137; oblations mêlées entre elles, au moins partiellement, 2108, 2126; restes perdus, 2109; celles qui sont à brûler, 1452; si elles se répandent sur le sol, 2147; parties d'oblations trouvées dans le Temple, 2075; promesses d'oblations, obligation et quantité minimum, 2137-2140; quand offrir des oblations différées, 2151. Qu'elles soient considérables ou non, elles sont égales, pourvu que le sentiment soit dirigé vers le ciel, 165, 264.

Observances: nous appelons ainsi tout ce qui empêche les communications avec de non-juifs: bénédictions, circoncision, sabbat, lois de pureté...

Oeil mauvais: (envie), et le contraire, 16, 17, 40, 513.

Oeuvres bonnes: elles préservent des punitions 29; elles sont inférieures à la conversion, 31.

Oeuvres de charité: elles l'emportent sur l'aumône dont elles diffèrent, 994; avec l'étude et la prière communautaire, elles sont un rachat, 391; elles procurent la vie, 123; elles donnent puissance sur la nature mauvaise, 1999.

Officiant (à la synagogue): il ne répond pas « amen » à la bénédiction sacerdotale, 435; peut-il la prononcer, 435; c'est un mauvais signe pour lui et la communauté s'il se trompe, 435.

Offrandes: et libations, au frais de qui, 960; ne pas offrir à Dieu ce qu'on n'offrirait pas à un satrape, 994.

Oiseaux (sacrifices pour le péché ou holocaustes): appelés *qinnim*-nids, traité, 2309-2314. Sacrifices pour le péché, rites pour l'immolation, l'aspersion du sang et la manducation, 2060, 2063, 2097, 2309; holocaustes, rites obligatoires, 2060, sq., 2063; on doit offrir pour les deux sacrifices des oiseaux de même espèce, 2312, sq.; obligations de femmes promettant des nids, 2314; rites violés rendant le sacrifice invalide ou illicite, 2062, 2179; souillure possible, 2064, sq.; profanation possible, 2064; oiseaux devenus invalides, 2097, 2246; mélanges de divers sacrifices, 2309, sq.; 2313, sq.; pigeon allant, avant le sacrifice, d'un nid à un autre, 2310-2312.

Olivier: si on le gaule à fond, on frustre le pauvre, 337.

Ombre de la mort: étymologie admise, 102.

Onias (temple d'): son origine, 1057, 2142; différent de celui de Jérusalem, ses prérogatives, 2142.

Opprimer: en retenant le salaire, 191.

Ordination de rabbins: attestée, au commencement du second siècle, 2000.

Ordre du monde: raison de certaines prescriptions, 158, 304, 1327.

Oreilles: les fermer aux propos inconvenants, 1225.

Orgueil: (colère, emportement), équivaut à l'idolâtrie, 1439, défaut des disciples de Balaam, 40; l'orgueil des dons reçus de Dieu est puni, 85; condamné, 1037. Il souille la terre et chasse la Šekina, 142; il est puni par son objet même: talion, 1443.

Ornements: certains sont impurs (les villes d'or), 652; sq.; peut-on en porter au sabbat, 652, 653, 656, 726, 728, 1979; les armes, 654, 657.

Orphelins: leurs biens, leurs tuteurs, 1524; qui peut être tuteur, 1524; il faut d'abord secourir les orphelines, 1258, 1310; les marier les premières, 1259, 1310; elles sont mariées par la mère ou le frère, leurs droits, 1260; 1310.

Os (de cadavre): en quelle condition souille-t-il, 1990; trouvés dans le Temple, recueillis un à un, tout est pur, 1994.

Oubliées: (récoltes) pour les pauvres, dans quel cas, 505, sq., 512.

Ouvrier: et contrat de travail, 1771, 1773, sq.; honnêteté à garder dans le travail et dans le salaire, 1728-1731; s'il gâte ou perd son ouvrage, 1775; si le travail reste inachevé, comment estimer, 1772, sq.; s'il ne fait pas le travail convenu, quel salaire, 1773; sq. Il peut manger sur place des produits de la terre, 334 bis, 1733, 1735, 1778, 1779, pendant le temps du travail, 1733; s'il travaille contre argent... 1735; ce qui lui appartient du résidu de son travail, 1651; quand doit-on le payer, 1742, sq., 1791; on ne doit pas retenir son salaire, 191, s'il n'est pas payé, il jure pour être payé, 1743; quel recours ont les parties en cas de fraude, 1772, S'il est payé par intermédiaire, 1791. A la synagogue il a un rang inférieur, 406; comment dire les prières, 406. Quelle participation religieuse lui est accordée, 64.

Pain: ce qu'on doit éviter sur le: 452.

Pains de proposition: comment préparés, 2133; leurs dimensions, 2133; comment apportés et disposés sur leur table avec l'encens, 2134-2136; s'ils deviennent insuffisants, 2145; partagés entre les prêtres et quand mangés, 2135; on en mange de neuf à douze, 2213; miracles produits, 957.

Paires: rabbins allant deux par deux après la grande synagogue, 9-12.

Paix: chapitre de la P., 269; son éloge: elle est donné aux justes, 228; elle vaut tout le reste, 214; elle est le fondement du monde, 12; il faut l'aimer, 11; justice et paix unies, 15; Dieu l'a faite, 8; elle doit conclure toute bénédiction, 405; si on est en paix avec les hommes, on l'est avec Dieu, 479; elle est nécessaire aux anges; 324; principe de bénédiction donné à Israël, 2528; est-elle en Israël 702; l'autel la procure et aussi l'homme pacifique, 145, 204; et pareillement les sacrifices, 166; elle est la récompense donnée à certains justes, 269; elle est nécessaire dans les guerres, 324.

Paix: (pour le bien de la): tolérer certaines choses, 511, 1370; prendre des mesures extraordinaires, 777; ou bien simplifier, 1518; faire des concessions, 1521; en faveur des païens, 1527, 2018, 539, ou des non-observants, 1528.

Paix messianique: promise, 213; demandée, 6, 7; elle est nécessaire en Israël seulement, 214.

Pâque: traité *Pesaḥim*, 811-879. Elle a lieu le 15 Nisan, mais le 14, en raison des azymes, en est le premier jour, 813; le mot signifie épargner, 55. 868; par là Israël est récompensé, 813; repos prescrit, 56 57, 826; prescriptions diverses 55, sq., 308, sqq.; travaux qu'on peut faire au 14 Nisan, 831, pour le repas du lendemain, 828; lumières à allumer, 828; la veille on avance le sacrifice du soir, 835; sacrifices de fête à offrir le 14 s'il est en semaine, 843.

Levain: on doit le supprimer, 56, 308, 814; il faut le rechercher (prescription rabbinique, 813) partout et le supprimer dès le 14 Nisan, 811, 814, 815, 871, 873; il faut le rechercher à la lumière d'une lampe, 814, 871; quand faire l'examen, 811, 814, 815, 871, et le brûler, 817, 818; si le 14 est un sabbat, faut-il le supprimer auparavant, 822, 873; comment annuler intérieurement (si nécessaire), 823; jusqu'à quand peut-on en manger et s'en servir, 913, 816, 818, 871; il y a faute à en manger à Pâque, 594: peine du violateur, 818, 871, 872. Est interdit tout ce qui pourrait fermenter, 820, sq.; on doit supprimer tout ce qui fermente, 821, sq.; quels ferments sont permis (après Pâque), 871, que faire de ce levain, 818; peut-on le vendre ou donner à un étranger, 871?

Azymes: prescrits à Pâque, 56, 308; on doit en manger, 594; pour commémorer la délivrance de l'Egypte (fête de la liberté), 868; pain de misère, 308; combien de temps en manger, 309; on peut le faire des cinq céréales, 819, comment le pétrir, 819 et le cuire (sans le laisser lever), 821, si le 14 est un sabbat, on le pétrit la veille, 873; peut-on manger ceux des Samaritains, 872?

Agneau pascal: prescriptions diverses, 53; qui peut en manger, pour qui peut-on l'immoler, 851, 878, 879; si on le fait acheter par un mandataire, 859, (remplissant mal son mandat), 852; il faut l'immoler à son nom (à son titre de pâque), 835, 2045, 2046; s'il n'a pas été égorgé, ou son sang pas répandu à son nom, 835, 843, 2046, sq.; il faut l'égorger pour ceux qui en mangeront légitimement, 836, 844; conditions de validité et licéité de l'immolation, 836, sq.; trois groupes au Temple pour l'immolation, leur ordre, 837, 838, 839, 840, 875; nombre des immolants (légendes), 839; on peut violer le sabbat pour ces opérations (forme spéciale au sabbat), 841, 842, 876, 875, 878; si on découvre une tare dans l'agneau, 844, 878; on ne doit pas le faire bouilir, 820, mais le rôtir, comment l'embrocher et le parer, 845, 846, 876, l'enduire de divers jus, 820; le 14 on peut le manger bouilli, 874; briser les os est une faute (exception et précision, violateur fustigé)

846, 850, 876, 877; si on l'a frotté d'huile de prélèvement, 846; sa bénédiction, 870; tout ce qu'on doit en manger, 850, mais pas après minuit, 870, 876; reliefs à brûler le 16 (ou le 17 si le 16 est sabbat), 849; il est défendu d'en rien transporter, 877. Il faut brûler une pâque devenue invalide, 849; si elle devient impure, 848, 849, 877. Si l'agneau est perdu, puis retrouvé, ou mélangé avec d'autres bêtes... 857, sq.; s'il est mélangé avec du profane, 879; si les victimes de deux groupes sont mélangées, 876. Cas spéciaux, accidentels pour des groupes, 887, sq.

Repas pascal par groupes, on n'immole pas pour un seul, 854; quel nombre doit comprendre le groupe, conditions spéciales, 853, sq.; seuls, les israélites y participent, 812; pour un impur, un homme en deuil ou autres empêchés, 853, 855. On fait le repas pascal au 15 Nisan, 813, 831; on ne doit rien manger depuis la neuvième heure, 861; tous mangent étendus, 861; tous doivent boire 4 coupes de vin, 861-863; il y a quatre espèces de fils interrogeant, 868; haggada de la pâque, qui doit la dire, 869; hallel à chanter, terminer par la délivrance, 869, sq., qui le récite et comment, 879; on ne peut appartenir à deux groupes, 852; groupes mangeant côte à côte... 850. — Qui est tenu à la deuxième pâque, 855, 878, sq.; différences entre les deux, 856, 857; différences entre la pâque égyptienne et les autres, 857. — *Herbes amères:* quelles plantes utiliser, 819, 820; comment les préparer, 819; quand sont-elles obligatoires, 872; en souvenir des tribulations en Egypte, 868.

Paraboles: (quelques) plus remarquables: 78, 86, 89, 100, 134, 215, 216, 217, 236, 238, 255, 261, 262, 267, 285, 293, 295, 300, 343, 351 352, 355, 371, 374, 378, 381, 408, 473, 703, 921, 1033, 1076, 1118, 1635, 1674, 1677, 1802, 1881, 1927, 1928, 2011, 2012. Paraboles de Meïr, 1880.

Paraclet: (avocat, défenseur), mot passé dans le vocabulaire juif: au jugement, 29; un commandement observé, 29; aumônes et œuvres de charité, 526, 1803; le sacrifice pour le péché rend favorable, 179; les végétaux de Sukkot pour obtenir la pluie, 1021.

Pardon: promis à qui pèche trois fois, mais pas plus, 940; devoir de pardonner, et le blessé doit demander miséricorde pour son agresseur, 1691, 1641; on doit demander pardon à celui qu'on a offensé, 1641, 1691.

Parfait: il a sa part avec Dieu, 318.

Paroles humaines: y être prudent, 14; ménager les autres, 245 et ne pas les blesser, 153, 1719; ne pas interrompre qui parle, 245; faire honneur à sa parole contente les docteurs, 548; qui ne s'y tient pas est puni, 1716; laquelle compte, la première ou la dernière, 835; paroles décevantes, 1853.

Paroles du Saint: elles sont irrévocables, 389; elles concernent tous les commandements, 1493 (et Esther).

Paroles de la Tora: les dix désignent le décalogue, 548; elles sont un aiguillon, 288, 1095; elles sont dures à acquérir, faciles à perdre, 297; il faut les aimer comme au Sinaï, 300 bis; elles sont toujours importantes, même entendues d'un petit, 288; aucune ne ressemble à l'autre, 1995; elles conduisent à la vie, elles sont muables et fructifient, 1095; qu'est-ce que mépriser la parole de Dieu, 251.

Part avec Dieu: promise au parfait, 318.

Particulier (ni rabbin, 1046, ni prêtre): il est coupable s'il prend de soi et suit une décision, 2036, 2044; différence de culpabilité dans les erreurs avec un tribunal, un prêtre ou un roi, 2036, 2040 2041; ses devoirs pour ses péchés d'inadvertance et de malice 2042.

Pas mesurés: (gros orteil contre talon), 146; conseillés aux rabbins, 445.

Passages: entre les maisons, dans une cour (habitation): dimensions à leur donner pour pouvoir y porter un fardeau au sabbat, 770, 798; quelle forme de construction, 771, 798.

Patient: Dieu, 18, 33.

Pauvres: il y en aura toujours, 701; demander la grâce de ne pas le devenir, mais la roue tourne pour tous, 701; qui peut se tenir pour pauvre, 508; punition de qui feint le pauvre ou le mutilé, 508; accueil aux p. 10; respecter leurs droits, 1527; punition de qui les frustre, 39; le péa est pour eux, 191; biens laissés aux pauvres, comment sauvegardés, 504, sq.; quand peuvent-ils en user, 507; les charités faites aux pauvres valent des sacrifices au Temple, 207; on peut croire les p. pour les biens qui leur reviennent, 513; il faut secourir les p. afin que ses proches, devenus p., le soient, 701; secourir même qui trompe, 509; remplir ses devoirs envers les p. plutôt qu'envers les riches, 336; égards à leur témoigner, 509.

Pauvreté: comme la richesse, elle vient de Dieu suivant les mérites, 211; il n'y a de pauvreté que de science, 1346; qualité donnée à Israël, 1100. L'inquiétude de la pau-

vreté enlève la connaissance de soi et du Créateur (demander à en être préservé), 781; cette préoccupation, 865, 785, délivre de la géhenne, 781.

Pays différents: il y en a trois pour diverses obligations, 542, 599, 2395.

Péa: angle du champ à laisser aux pauvres: traité, 494-516. Qui est obligé à laisser le péa, 191; quels produits y sont soumis, 494, sq., 502; dimensions de l'angle à laisser et où, 494, 510; champs divisés obligeant à plusieurs p., 501; comment le pratiquer, 191; quand le prélever, 495; le remplacer par d'autres prélèvements, 495; donner suivant la mesure du p., 500; déclarer ce qui est p. 511; comment les pauvres peuvent se l'approprier, 502; comment les mettre en possession, 503, 507; peut-on le destiner à tel pauvre, 1511; cette charité vaut un sacrifice, 207.

Péché (*faute*): ses divers noms, 894, 312; il requiert pleine science et violation complète du commandement, 737, 168; par inadvertance, 167, sq., 180; volontaires, 167; par erreur, 169; de l'assemblée, 168, 249; il croît toujours, 250, gradation de gravité et de pardon, 137, 180; trois graves, 181; il y a autant de péchés (et de sacrifices à offrir) que de violations, 156, 167, 170, 196; 1942, 2257, 1202 (seize péchés); sauf si les violations sont faites d'un seul mouvement, 1257; comment sont-ils multipliés, 337, 1201; punition pour un seul péché, 1595. Le péché conduit à nier le Créateur, 1969, 1970; il bouche le cœur, 897; il entraîne des fléaux, 36, 58; certains sont punis en ce siècle, mais laissent un capital pour le siècle qui vient, 510. Peine de qui pèche dans son corps, 1076. Il faut empêcher le péché si on le peut, sinon on est frappé par lui, 651; trois furent sans péché (contredit), 369; Moïse et Aaron morts pour leurs péchés, 651. Expiation des péchés volontaires, 167; principes de pardon, 13; considérations pour y échapper, 13, 19. Certains sont livrés au sacerdoce et au sanhédrin, 257. On explique, dilue, les péchés de certains, 651.

Péché: (sacrifice pour le): dû si inadvertance totale, 616, 671.

Pécheur: ses désignations, les fléaux qu'il provoque, 312.

Pédérastie: 23, retarde la venue du Messie, 2319.

Peines de mort: laissées au ciel, 36. Prononcées par un tribunal humain, inégales, 322, 1887; quelle peine infliger, 1897, si plusieurs criminels sont ensemble, 1897. Les quatre maintenues après la suppression du Temple (?), 1443; combustion décrite, qui y est soumis, 1888, 1896; décapitation, 1888, 1896; strangulation, 1888, 1898, 202. Les Zélotes mettent à mort sans jugement certains, 1897; de même un prêtre indigne, 1897.

Peines corporelles: elles dispensent des pécuniaires, 1239.

Pélerinages: les trois fêtes (*voir:* fêtes), où l'on devait se rendre à Jérusalem, 1097.

Pendre: quels condamnés à mort, 328, 1886; pourquoi, 328; le mode de l'exécution, 328, 1886; les hommes seuls exécutés, 1453; Dieu en souffre, 1928.

Pénitence: mot le plus souvent usité, moins exact que *conversion.*

Pensée bonne (*voir:* intention) épurée par Dieu en action, 510.

Pentecôte: comment compter les sept semaines, 310; discussion avec les Boéthusiens, 2129; les deux pains, leur préparation et dimension, 2122, 2133, 2213; les deux agneaux, en relation avec les pains, 2146; peut-on immoler des victimes pacifiques, 1110? La réjouissance est pour le Trés-Haut, 310.

Percepteurs des aumônes: suspects: que peuvent-ils donner et recevoir, 515; indignes de foi, 524; leur activité limitée pendant les fêtes, 524; comment distribuer, 1754; réserves à leur endroit, 1647.

Perceptions des dîmes: leur rôle, 577.

Perdre un objet: dans quel cas est-il perdu, 329, 1709; devoir de le publier et restituer, 330. On est récompensé pour un objet perdu que trouve un pauvre, 337.

Père: titre souvent donné à Dieu, 1, 8, 51...

Père et mère: Dieu égale l'honneur qui leur est dû à celui qui lui revient, 139, 498, 1564; si les enfants les honorent, Dieu leur impute comme s'il habitait en eux et était honoré par eux, 1565; on peut dire que l'honneur dû aux parents l'emporte sur celui qui est dû à Dieu (plus onéreux), 498. Le père et la mère sont égaux entre eux, 139, 190, 2264, 565; pourtant le père précède 2264, 139, 190; comment les honorer, exemples, 498, pendant leur vie et après la mort, 1566. Qui frappe père ou mère est puni de mort, 1640; maudire père et mère, quand coupable, 1891; on peut désobéir au père s'il commande contre la loi de Dieu, 157, 189, 1710. Devoirs du père envers ses fils, 71, 1563, 1564, 1566, 1594; droits du père sur sa fille, 1300.

Père de famille: doit aux fêtes réjouir

sa femme et ses enfants, 861, 862; il peut marier sa fille suivant les trois modes anciens, 1482; ses droits sur ses biens et sa succession 1830, sq. *Voir:* testaments, dons entre vifs.

Périphrases: pour anthropomorphismes, et pour termes décents, 93.

Perruques: leur condition, 724, au sabbat, 725.

Persécutés de l'empire: ne verront pas la géhenne, 781.

Pharisaïsme (*perišut*): séparation, vertu de pureté, 24.

Pharisiens (séparés): sainteté en Israël, 127, 202; Israël doit être séparé (saint) comme l'est Dieu, 178, 189. Pharisiens critiqués par: Sadducéens (réponses des Phar.), 2523; Boéthusiens, 2524; baignés du matin, 2524. Textes défavorables: sept espèces de Ph. 467, 1451; la plaie des Ph. 509, 1450, sq.; femme pharisienne (mal), 1450, sq.; craindre les hypocrites ressemblant à des pharisiens, 1451; brouille avec le roi, massacre, histoire, légende, (?) 1580.

Phylactères (*tephillim*): boîtes contenant des textes bibliques qu'on met sur le front et sur la main gauche: on leur applique Ec. 9, 8: 704 ou Deut, 28, 10: 1447; formes prescrites, mérites, 69, 71, 397, 1067; qui en est dispensé, 416; hommes en deuil, 413; il ne faut pas les porter au sabbat, 654, 656, 640; il faut les mettre avant le Šema', 402; les garder de toute impureté, 419, 655. Interdits par Rome, transformés en colombe, 646.

Pieux (*ḥasid, ḥasidim*): observants plus rigoureux, 422; leur recueillement dans la prière, 428, 430; leurs prières n'empêchaient pas l'étude de la Tora, 430. Ils se faisaient nazirs pour offrir des sacrifices (nié), 1331, 1381, 1397; ils offraient des sacrifices douteux de culpabilité, 2262; ils étaient attentifs à écarter toute cause de dommage, 1611; stupidité d'un ḥasid, 1450, sq.; ils cessent avec Yosé le petit, 1477. Rabbin dit pieux, 15.

Pigeons et pigeonniers: règles pour emplacements, escaliers, 1809; propriété des pigeons, 1809; quand on en achète, 1821, quand les immoler, 2180; *voir:* oiseaux.

Pinḥas b. Yaïr: type de piété observante, s'étendant à son ânesse, 517.

Pirqé Abot: sentences des pères (rabbins vénérés), 8-47.

Pluies: elles sont la vie pour le siècle, 1021; elles sont comparées à la Résurrection, 431, 1021; diverses sortes de pluie, 1032; elles sont demandées et commémorées, quand, 431, 1021; quand les demander, 1023, 1025, 1046; si elles tardent on appelle un ancien, 431; cérémonies (*voir:* jeûnes); pourquoi sont-elles accordées ou non, 1023; thaumaturges obtenant la pluie à volonté, tous les rabbins le peuvent, 1025; histoires de pluies obtenues, 1033, 1035-1038; elles sont plus rares depuis la ruine du Temple, 1032. Pluies favorables sont une récompense, 212.

Poids: système en usage: le poids le plus commun est la livre (litra), identique à la mine italienne, et valant environ 350 grammes; beaucoup de pesées se réfèrent à la livre; au dessous le zuz, valant un dixième de livre, soit environ 3 grammes, 5; le double zuz ou sicle commun, le double sicle ou séla, quatre zuz ou le sicle du sanctuaire; le poids supérieur était le talent, qui valait 37 mines 1/2 et pesait environ 21 kilog. 560 grammes.

Poids: que doit avoir le boutiquier et comment peser, 1850.

Politesse: de Moïse envers Dieu: modèle à suivre, 128.

Pollué par émission de sperme: cela provient d'une impureté intérieure, 334; quand l'est-on, 417, 2492; souvent confondu avec le zab, 2507, sq., la pollution souille toujours, de quelle impureté, 2326, 2512; si on la sent venir en mangeant des prélèvements sacerdotaux, 2326; qu'éviter à cette fin dans la prière et l'étude, 416-418; comment se purifier, 417, 477; les pollués sont tenus au bain, 2492.

Porc: son élevage est partout interdit et maudit, 1636, sq. Histoire (légende) de porc envoyé aux assiégés au lieu d'agneau, 1637.

Portion de Dieu: temple, terre d'Israël, Tora. Israël, 17, 99, 2087; Jérusalem, 2102; assurée par l'élimination des inaptes. 2087.

Postiches: (dents ou cheveux), au sabbat, 658.

Pot de terre: troué ou non: prescriptions diverses, 532...

Pour ainsi dire: expression excusant anthropomorphismes ou façons de parler semblant trop libres, 63, 355, 374...

Prédestination: des dons divins, 85; des punitions des nations, 183; des décrets divins scellés, 261; en récompense des mérites, 76, 77; d'Israël, 77, 106.

Prélèvements sacerdotaux, Teruma: traité, 553-569. Qui peut faire validement (ou non) le prélèvement, 553, 556, 559, 564, 565;

l'intention est nécessaire, 553, 556; les associés prélèvent successivement, 556, les fermiers, 520. Indiquer et préciser la part à prélever, 556; proportion à donner, 557; quelle qualité, 564, ordre à garder dans les prélèvements, 556, sq.; on ne le fait qu'après que la récolte est mûre pour un tiers, 564; peut-on faire le prélèvement d'une espèce sur une autre, 553, 1986; il faut le faire sur des produits déjà mesurés, et pesés, 553; on peut le faire d'un tas pour tous, 565; 553; peut-on le faire du pur pour l'impur (et inversement), 554; comment traiter certains légumes, 1974. Il faut les séparer et remettre aux prêtres, 525, mais à un prêtre sûr, 526. Si on les confie à d'autres, 526. Rigueur exigée, 1114; de qui peut-on les recevoir, 1220. Peut-on introduire en Palestine ceux du dehors, 542. Bénédiction à prononcer, 564. Si quelqu'un est suspect à cet endroit, que lui acheter, 2195. Qui peut en manger (prêtres et leur famille), 64, 569; cas spéciaux rendant impropre à en manger, 1155, 2512; prêtres mutilés et leur femme, 1156: ils perdent leurs droits 1215, sq.; en quel cas sont-ils permis à un prêtre eunuque ou androgyne, 1161; dans quel cas une femme sacerdotale captive peut en manger, 1981. Peut-on entretenir entièrement sa femme sur les prélèvements, 1305? Ils sont interdits à des femmes, pourtant unies à des prêtres, 1162, 1440. Cas de la fiancée, de la veuve attendant le lévirat, 1250; femme d'un prêtre mort, la divorcée, 978; femmes perdant leur droit, 1150, 1213, sq.; qui peut en manger du chef de la femme 1152-1156, 1212; condition spéciale de l'embryon, 1153, sq., 1213; cas d'un esclave légué à un prêtre qui le refuse, 1511; parties de légumes permises à des étrangers, 1980. Quelles purifications sont nécessaires pour en manger, 1111-1114; il y faut moins de rigueur que pour les nourritures proprement sacrées (sacrifices), 1112, sq.; on peut en manger en cas de danger de mort, 1032; autres usages permis, 562. Récoltes provenant de teruma, 561, 568; cas spécial pour la dîme, 1946. Si en mangeant, on s'aperçoit qu'on n'a pas le droit, 560. Mélanges de prélèvements et de produits profanes, 556-559, 561, 566, sq.; si on ne sait plus où sont les parts prélevées, 566. Si on en a mangé par inadvertance (ou non), 554, 558; restitutions et compensations si on a usé sans droit des prélèvements, 558-560.

Prémices (*bikkurim*): les premiers produits de la terre, traité, 606-613. Il y en a trois espèces, 611; on les offre pour les sept espèces de comestibles, 339 606; quels arbres et fruits en sont dispensés 606, 508; il faut apporter des produits de qualité, 316, 607, 1764; comment les séparer, 609; il faut remplacer ce qui a été perdu, 607; ne pas donner du vieux pour du neuf, 341. On n'a pas à les porter de hors de la terre, 1915; elles ne sortent pas de la terre, 340; différence entre prémices et dîmes secondes, 1915. Prémices des toisons, en quelles conditions, 2177, 2184, 1980. La cérémonie d'offrande, 339; la confession, 607, 610, sq.; quand la faire et par qui, 607; ceux qui apportent sans faire la confession, 606, sq.; déclaration à faire en langue sainte, 340; cortèges de ceux qui les portent, 609-612. Les prêtres en disposent à leur gré, 611; il faut les manger en pureté, 608; qui en mange sans droit est frappé d'extermination et doit réparer, 608. La loi tombe une fois supprimé l'autel, 339.

Premiers-nés (d'hommes et d'animaux): appartiennent à Dieu, traité, *Bekorot*, 2185-2211. Il faut les racheter partout, même après la ruine du Temple, 66, 70, 71, 962, 2211; gravité de cette loi, 2210. La loi concerne uniquement les Israélites, vivant en Israël, 2185, 2189, 2210, 2237; les prêtres et les lévites en sont dispensés, 2185. Distinguer le premier-né pour l'héritage et celui pour le sacerdoce, 2203, sq.. Le premier-né humain est à racheter à cinq sélas, comment les payer, 2188, 2206; cas des jumeaux et de premiers-nés de deux femmes, 2204, sq. Bêtes exemptes, 2189, sq., 2192, 2210, 2176; comment savoir si une bête est primipare, 2192; combien de temps garder un premier-né avant de le livrer, 2193; quels premiers-nés confier, 2211; premier-né acheté puis revendu, 544. Il est interdit de travailler avec son veau premier-né, pas avec celui des autres, 307, 2189. Si on est associé avec un étranger pour une ânesse, on est dispensé, 2185; dispensés: bêtes extraordinaires ou produits monstrueux, 2190; 2192. Par quoi racheter le petit d'une ânesse, 2187, sq., 2210; sinon lui rompre la nuque et l'enterrer, 2188; cas spéciaux, 2187; s'il meurt, droits des prêtres, 1991. Cas spéciaux pour des agneaux, jumeaux ou venant de deux brebis, 2190, sq., ou nés irrégulièrement, 2191; cas douteux 2192; premiers-nés mêlés avec d'autres bêtes, 2176. Si le premier-né a des tares on peut l'immoler et le manger (en quel cas), 2198-2200; peine de celui qui les affecte d'une tare, 2211; comment égorger le premier-né taré, 2193, sq., 2196, sq.; sur l'avis d'un homme accrédité, 2194; qui peut en manger, 2196. Si un homme est suspect de violer cette loi, que lui acheter,

2195. Le premier-né revient au prêtre qui a mis sa vache chez un israélite, 529. Comment tourner la loi, 2240. Elle est supprimée après le Temple, 962 (voir le contraire plus haut).

Prépuce des arbres: on ne peut toucher à leurs fruits pendant les trois premières annèes, on doit offrir ceux de la quatrième année, puis on peut en manger; traité *'Orla*, 602-605. Quels arbres sont obligés, 602, 605, quels dispensés, 602; cas d'un arbre déraciné, 603; des rejetons et marcottes, 603; parties de l'arbre permises et autres défendues, 603; extension de la loi, 439; signes indiquant ces arbres, 587; mélanges 604, 605; comment racheter ou annuler un arbre, 587; on transporte à Jérusalem les fruits de la quatrième année depuis un jour de marche, puis on les rachète, 587.

Prescriptions: explicites de la Tora ou déduites, 159; fondées ou pas, 810; rigueurs excessives des décisions prises chez Ḥanania b. Ḥizqyya b. Garon, 621, sq.

Préséances et priorités: ordre général, 2043, sq.; parents d'abord, 305; citoyens avant les étrangers, 1375; pour les charités, 305. *Voir:* Rabbins.

Présents: reçus par les juges, les corrompent, 311, 1283; s'ils se multiplient les jugements sont déviés, le bien cesse, 1502; punition de qui les reçoit, 508; vertu à ne pas en recevoir, 1062.

Présomption: terme juridique assez fréquent; on peut présumer tel droit, tel bénéfice, par exemple pour les purifications, 1120. Vice: se confier en soi (*voir:* confiance en soi); se moquer des pécheurs, puis succomber à la tentation (exemples), 1587.

Prêter: c'est une obligation, 145; il vaut mieux prêter que faire l'aumône, 305; priorité à garder, 155; gratuitement ou sur gages, 1731; avec une intention précise, 1762; prêt mutuel de bétail, 1771; ce qu'on peut prêter à des gens suspects ou à des 'ammé ha-'arèṣ, 1528; contre les usuriers 155; tenir un compte égal des profits et des pertes, 1723, 1761.

Prêtres: sont-ils les représentants des hommes ou du ciel, 1345; on les traite d'anges, 258; ils ne sont pas compris dans le peuple, 130; comment le sacerdoce est-il acquis, 45; témoignages nécessaires pour y être élevé, 1236, 1295; jugés aptes par le sanhédrin, 2308; avant Aaron tous les israélites étaient prêtres, 48; les tares corporelles rendent inapte, 2198-2202, exceptions, 231, 880; certaines fautes aussi rendent inapte, 2203; à quels signes juge-t-on qu'un homme est prêtre, 1235, sq., 1295, sq.; ils officient de la puberté à la vieillesse, 2180; ils acceptent toutes les obligations cultuelles, 522, prêtre qui se convertit, 523; seuls, s'ils sont purs, ils peuvent officier, 1201; irrégulier, il rend son culte invalide, 560; qui établit les classes sacerdotales, 1048; il n'en rentra que quatre de Babel, elles furent complétées, 1040, 1045; sur eux pas de doute, 1583. Si un fils de prêtre est confondu avec celui d'une servante, 1169; ou bien s'il est seulement fils possible d'un prêtre, 1170. Qui doivent-ils épouser, familles aptes, 1230, sq.; 1209, 1237; examen généalogique de la future, 1584. Consécration et intronisation des aptes ou inaptes, 970, 1119. Dans quelles conditions ils doivent officier, 2104; les impurs sont mis à mort sans jugement par les autres, 1897; en service, ils ne doivent pas boire de vin, 1031; tous peuvent monter au parvis (tarés?), 1493; toutes les classes servaient ensemble trois fois par an et se partageaient les parts, 1000, sq. Quels sont leurs revenus: les anathèmes, les prémices, le rachat des premiers-nés, les épaules, mâchoire et estomac de certaines victimes, les prémices, l'huile à brûler devenue impure, portions de sacrifices, 599, 601; ce qu'ils acquièrent dans les sacrifices, 2093, 2099, 316, leurs droits, 513, 522, sq.; ce qui leur est dû des immolations profanes, 2176, sq., 2183; les cuirs, 958; redevances qui leur sont dues hors de la terre, 316; violences exercées par certains, 833, sq.; sont-ils tenus au sicle?, 943. S'ils se font payer pour des fonctions, elles sont invalides, 2195. Ils vendent et rachètent pour toujours, 2227. Quels esclaves ils peuvent avoir, 2213. Sont-ils envieux, 513? Histoire de la rivalité entre deux prêtres, l'un tué, 266; les fils de David furent prêtres, 119; on appelle *komar* le prêtre idolâtre, 119. On doit brûler une fille de prêtre adultère, 559. La couronne du sacerdoce est supérieure à celle de la royauté, 259, mais inférieure à celle de la Tora, 259; les 24 dons accordés aux prêtres, 258.

Prière: ses dix noms suivant l'objet, 274; la supplication, 247; elle est supérieure aux œuvres bonnes, 276; elle est le culte du cœur, 289, 420. Quand on prie il faut savoir devant qui on prie, 424; l'application et l'attention sont requises (voir: *Kawwana*); on doit attendre trois jours après un voyage pour prier, 790, diriger son cœur vers le ciel, 429, 481; avoir la tête grave, 428, ne pas prier après un jugement ou une décision contestée, 429; il y faut de l'énergie, 430; on doit se tenir loin des im-

mondices, 418; ne pas cracher ni éternuer, 418, sq.; si on sent un besoin naturel, 419, 478; on doit couvrir sa nudité, 418; que faire aux thermes, 478; il faut prier dans un lieu humble, 396, tenir ses pieds droits, 396; peut-on prier en voyage, 387. On doit se tourner vers Israël et le Temple, 276, 426, 429. On ne doit pas faire de sa prière un devoir fixe, 425, 426, contraint et par force (elle doit être joyeuse), 18; quand doit-elle être brève ou longue, 75, 103, 247, 387, 434, 479; on doit la proférer comme un murmure pour ne pas humilier les pécheurs, 1464; la demande personnelle doit suivre la louange, 371, 247, 1999; il ne faut pas prolonger la prière personnelle, 399; la prière de la communauté est puissante, s'y joindre, 391; que faire si l'heure de la prière publique est passée, 422; la prière à lieu fixe est toute puissante, 390; il faut prier même si le décret défavorable est irrévocable et la mort imminente, 261, 262, 276, 395; dans les prières de deuil il faut rappeler la résurrection, 481; faut-il prier toute la journée, en faire une seule prière?, 480. Divers types de prière, manifestant un idéal moral, 399, 410, 422, 423; la prière d'un homme manifeste s'il est rabbin ou ignorant, 399, 351. — *La prière est exaucée:* Dieu écoute, 6; béni Dieu qui écoute la prière, 427; Dieu entend et venge, 154; force de la prière d'Israël, 75; celle des justes est exaucée, 103; celles des pères ont obtenu des grâces au désert, 109: c'est une grâce souhaitée, 227; on sait qu'elle est exaucée quand elle coule sur les lèvres, 435, 479; la prière est vaine quand elle porte sur une chose déjà arrêtée, 463, 491; prière absurde, 491; prière conditionnelle, quand et où, 426.

Prière par excellence: Tephilla: 3-6; pourquoi contient-elle 18 demandes et quelle est sa composition, 425, 481, 1089; elle fut établie par les sages (rabbins) anciens, 371; elle exige un plus grand respect que le šema', 406; elle est obligatoire, 425, au moins en résumé, 426, 427, 480; ces prières brèves sont pour Israël et ses besoins, 427, 480; discussion sur la formule de certaines prières, 779, 780; modifications à apporter au sabbat et aux fêtes, 425; quand faut-il la réciter, 420, sq.; temps fixé suivant les sacrifices, 479; il ne faut rien faire avant la prière du matin, 403; on doit retarder ses occupations pour la faire au soir, 617; faut-il pour elle interrompre autre chose, 618; que faire si on chevauche un âne, 426, 481; quand faire la prière additionnelle, 426, 479.

Prier et étudier: sont de hautes activités, 393, que les pieux conciliaient, 430.

Princes rabbiniques: chefs de l'école supérieure, 622, 632; honneurs à leur rendre, 1925.

Principe juridique: suivant Deut. 12,32, ne rien ajouter, ni retrancher, sinon on agit de son propre chef, 2069.

Prisonniers: ne pas favoriser leur fuite, 1547; on doit les racheter (*voir:* captive), 1246, mais à leur valeur, 1522.

Problème du mal: incompréhensible, 30; les suites expliquent, 300; Moïse pose la problème à Dieu qui l'explique par l'hérédité, 389.

Prochain: (rapports avec le) commandés par certains principes: tu aimeras... 195; la génération de l'homme (Gen. 1), à l'image de Dieu, qui nous fait tous égaux, 195, 1879; la règle d'or, 633; si de deux l'un a de l'eau uniquement pour lui, que faire, 208 ?

Prochain: (fautes contre le): elles exigent une réparation, 414; on doit apaiser le prochain injurié, 1076.

Proche: exclut l'étranger, 202, 320, 334bis; pas le Très-Haut, 334 bis.

Procréation: (devoir de): voir: *croissez, mariage.*

Produits agricoles: à quel moment stipuler et passer marché, 1725, 1769; l'agoranomos fixe les prix, 1771; les marchés sont permis sur les revenus 1769, 1770; marchés interdits, 1769; quels produits on peut (ou non) mêler, 1720, 1754, 1850, 1853; ceux qu'on peut conserver et quand, 2027; produits, ayant vie animale, qu'on ne peut conserver ni transporter, 2027; il faut tenir compte des déchets, 1824, 1851; le vendeur est-il responsable des graines qu'il a livrées pour la semence, 1823, 1851; quand les produits sont-ils acquis, 1822 ? vente de champs, document exigé, 1859.

Profanation (ou: *sacrilège*): traité *Me'ila,* 2267-2283; dans les sacrifices relativement aux temps, lieu, rites à garder, 2267, sq., dans les impuretés contractées, 2269, sq., 2282; pour les pains et les oblations, 2270-2272; dans les bêtes et les argents destinés aux sacrifices, 2272; parties d'objets consacrés sujets à profanation, 2275; il y a p. si on se sert ou tire profit d'une chose sacrée, 2277; p. possible sur objets sacrés offerts au Temple, 2282; peruta consacrée tombant dans la bourse, quand profanation, 2281, 2283. p. à prendre et donner à autrui une chose sacrée, 2278; les offrandes des goym sont interdites à l'usage, mais sans danger de profanation, 2282; usage de choses consacrées sans profanation, 2272-

2274; usage du sacré avec du profane, 2273, sq.; profanation douteuse: sanction, 2258; comment compenser les profanations commises sur des sacrifices et des oblations, 2283.

Profaner le nom: (Dieu): péché très grave, 27, en secret ou en public, alors martyre est-il imposé, 188; en public faute inexpiable, 1491; punie aussitôt, 365, quelle punition, 36; quelle expiation, 137; p. en secret: alors Dieu ménage, 1491; voler un goy est plus grave en raison du danger de p., 1694; pour l'éviter concessions faites aux païens, 1647; si on ne peut surmonter son instinct, pécher en secret, 1568.

Promesses divines: 59.

Promiscuité avec païens: cas de conscience, 790.

Prophètes: ils ont l'Esprit de sainteté, 319; Dieu leur parle sans interprète, 319; la prophétie est parole de Dieu, 1995; signe du vrai prophète: sa prophétie se réalise, 320; Israël mérite d'en avoir, 141, 319; Dieu les suscite pour convertir Israël, 219; il y eut en Israël 48 prophètes et 7 prophétesses, 1058; ils cessent avec Aggée, Zacharie et Malachie, 1500; ils ignorent ce qu'ils annoncent, 99; ils n'ont rien changé à la Tora (sauf pour Esther) 1058; et ils ne le peuvent, 220; comment leur obéir s'ils sont contre la Tora, 319; dans quel cas ils méritent la mort, 320.

Prophètes de vérité, devenus p. de mensonge: eurent pouvoir sur les astres, 302 (de par Dieu); on définit le p. menteur, 1899; p. parlant au nom d'une idole, 1899; p. rebelle exécuté par le ciel, 1899.

Prophéties: elles se rapportent toutes au Messie, 657; elles se réaliseront, 291.

Propriétés: respect de la p., 37; présomptions et titres de propriété, 1813, sq., 1843, sq.; prises de possession valides (ou non) 1813-1816, 1844-1846; acquise parfois par le premier occupant, 1612. P. que se disputent deux prétendants, 1702, sq., 1747; peut-on acquérir une p. n'existant pas encore, 1704; acquisition de biens garantis et de biens non garantis, 1845. Ce qu'on vend (ou non) avec cour, pressoir, thermes, 1819, 1846; avec un champ, 1819, sq.; avec un vaisseau, un char, un âne, 1820, sq.; 1847; cas des consoles et balcons, 1846. Mesure d'un champ vendu, défalquer les accidents de terrain, 1826, sq.; achat d'un champ volé, 1843; plantation d'arbres et de vignes, 1842; ouvrir une boutique, 1840, 1845; vente d'arbres, 1821, 1847, d'une ruche, 1821; distances à garder pour des arbres, puits, mare... 1840, sq., 1848; si un arbre penche sur le champ d'autrui, ou sur un lieu public, 1812, 1817, 1842. Si on vend une partie d'une grosse bête, 1822, 1853; vente d'un jardin valable, 1853. Propriétés voisines, maisons possédées en commun... séparations, réparations, 1744-1746, 1792-1796, 1800, sq., 1806; responsabilités pour un mur écroulé, 1793; clôture des champs voisins, 1801; pour ouvrir une fenêtre, 1809, 1816, une porte, 1841, 1845; droits sur les sources et écoulements d'eau, 1845, sq. Peut-on transformer des champs, villes, banlieues, jardins, 2227, 2230? Fermiers, tuteurs et autres en fin d'administration, 1843.

Propriétés du Lieu: Tora, Israël, Temple, 47, 127.

Prosbul: établi par Hillel pour permettre de percevoir une créance, nonobstant la rémission et ainsi de faciliter les prêts: pourquoi fut-il créé, 547, 1519; fondements bibliques, 548; établi pour le bien de la paix, 1518; sens, texte, 304, 547, 1519; conditions de validité, garanties, 547.

Prosélytes de la justice: les deux espèces distinguées, 158; Dieu les veut et les rapproche, 121; ils se font prosélytes en voyant la grandeur d'Israël, 378; les vrais se font p. par amour, pour le ciel, 234, 237; c'est entrer sous les ailes de la Šekina, 200; en faire, c'est amener sous les ailes de la Šekina, 123. Ils sont aimés par Dieu, 153 et doivent être chers, 235; on ne les admet pas s'ils viennent par intérêt, 1133; on les reçoit venant de toute nation, sauf d'Amaleq, 118. Rites d'initiation: bain, circoncision, instruction, 65, 248, 1144, 1145; discussion sur ces rites, 1156, 2025; le prosélyte qui se circoncit est comme un enfant naissant, 1145, comme qui se sépare du tombeau, 1986; ils sont tenus à toute la loi, 65, 147, 149, 153, 522, 200 (exception, 160); ils sont égaux aux israélites, 248; ils sont aussi fils de l'alliance, 181; leurs fils peuvent être prêtres, 232, 607; leurs filles se marier avec des prêtres, 266; ils offrent des sacrifices, des holocaustes, 376; quand peuvent-ils manger des sacrifices, 970 et la pâque 1986, pourtant on ne leur accorde pas une portion de la terre, 234, sq.; ils sont de père incertain, 1167. Ils s'aiment entre eux, 865. Il y a faute à les affliger, à leur rappeler leur passé, 1719; on doit les ménager en paroles et autrement, 6, 200. — Accents défavorables, sur les p. infidèles à leurs obligations et pour cela punis, 242, 1145.

Prosélyte tošab: (hôte en séjour): il n'est pas fils de l'alliance, 181, il est avili, 211,

quelle participation religieuse lui est permise, 64.

Prostitué: plus grave que la prostituée, 334 bis; la prostituée est aussi une épouse irrégulière, 1150; elles se haïssent mutuellement, 865.

Prostitution: (fornication); celui qui livre sa fille pour la p. ou pour une autre fin que le mariage, 197; gravité de la faute, 197, 864; elle multiplie les incestes, 197, 1139; elle est liée à l'idolâtrie, 254; sa punition, 197; dans quel cas faut-il payer une amende, 1298; peine d'une fille se prostituant, 1243; que sont les rapports avec un eunuque, 1160.

Prostrations: à faire dans la prière, 434; dans le Temple, 956.

Proverbes (livre des): canonicité discutée, 630.

Providence: le Créateur nourrit le siècle, 8, 91, 96, 122; il nourrit et sert même les impies, 106, 122; il pourvoit à tous les besoins et désirs, 96, il entend tous les hommes, 91, 96; il nourrit les oiseaux qui n'ont pas de métier, 1588; nourrir les hommes est un grand miracle, 870; il prend soin de toutes les terres, mais, comme uniquement, d'Israël, 286; il gouverne l'univers, 1088; fixe les temps et termes de l'histoire, 60, 63; il aime les pauvres, mais nous laisse le mérite de les assister, 1802.

Proxénètes de péché: lits, 413; yeux, 254.

Psaumes et hallel en particulier: qui les a dits? Opinions différentes, 869: David, jouissant de la Šekina, les uns concernent la communauté, d'autres, lui-même. Leur récitation en semaine, 1088.

Pubères (filles): condition inférieure pour le mariage, surtout avec le grand prêtre. leur entretien, 1304, sq.

Public (lieu): ce qui y est permis, 1746, 1792; responsabilité des objets qu'on y dépose et laisse, 1792, sq.

Publique: (propriété): ne pas la vendre à un particulier, 1060; ce qu'on ne peut y pratiquer, 1817.

Publicains: leur conversion est désespérée, 1782; réserves à leur endroit, 739; transactions interdites, 1647.

Puissance: désignation de Dieu, 74, 101; appelé aussi le puissant, 94; désignation attestée par Deut. 22, 39: 365; il ordonne la guerre, 116. Objections hérétiques, assurant qu'il y a deux puissances et réponses, 133, 1068.

Puits (ou: *source*): qui suivait Israël dans le désert, 341; accordé à cause des trois administrateurs, 1498.

Puits: à qui appartient-il, 1670; lois pour les dimensions et le remplissage, 1795; chemin pour y accéder, 1820; comment le clôturer (pour avoir accès au sabbat), 774, 798; eaux de puits, quand pures ou impures, 2482-2487, 2495.

Puits de la corruption: (Géhenne), 423.

Punition: texte biblique, indiquant la peine d'un péché, tandis qu'un autre prononce l'avertissement, 138, sq. Après la punition le pécheur devient un frère, 338; Dieu punit dans les deux siècles, 366; punition de faute légère, 331.

Pureté: (matérielle et rituelle): premier degré de toutes les vertus, 620; grande préoccupation, 640, 710.

Pureté: (rituelle): condition de salut, 620; grandement estimée, 710; celle des nourritures, difficile à observer, 620; celle des objets (vases), 1112, 1114, sq.; purification du parvis, 1115; purification de l'accouchée, des fausses couches, 1985. Mania purifica des Pharisiens, ridiculisée, 1115.

Purgatoire: pour certains, tourmentés pendant douze mois, 1979; remontant de la Géhenne, 1076, 1930.

Purifier: (on parle plus d'impuretés que de purifications); comment se purifier (intentions diverses), 1120; les vases impurs d'impureté primaire, 714; pour les nourritures consacrées, 1112; diverses purifications, 1113-1115; six degrés d'eau de purification, 1120; l'eau de purification quand souille-t-elle, 2394 (voir: *vache rousse*); purifications par les sacrifices, 2343; le bain ordinaire laisse impur jusqu'au soir, 2343 (voir: *baigné*); bain en eau courante, 2343.

Qaddiš: (sanctification), prière ancienne dans son noyau, 7.

Qualifiés: (gens accrédités, comme médecins, pour fabriquer des amulettes), leurs droits, 655, 1547, 1670; pour juger des tares d'un premier-né, 2194.

Quarante coups: voir: *fustigation.*

Querelle: ses résultats, elle entraîne une punition, 338; parce qu'on est sorti de la Tora, 339.

Qonam, qorban: formules de vœux: *voir:* vœux.

Rabbi (soit: Juda le saint, ou le prince): et ses fils ont sept propriétés, 47; sa générosité, 1802; quand il enseignait, il ne voulait pas être interrogé sur un autre sujet,

616; sa prière, ses miracles, 630; il obtient des guérisons, 1094; ses prescriptions avaient treize aspects, 1347; ses jugements sévères sur les 'ammé ha-'arèṣ, 1802.

Rabbins: (ayant autorité): espèces diverses, 15; quand sont-ils admis à siéger, 244; leur ordination (?), 1868, 1910; ils doivent être bénits, nommés par le tribunal, 1046; quand sont-ils appelés, Rabbi, Rabban, puis par leur nom, 1997; leur éloge, 12; attachement pour eux et estime, 9; ils sont les proches de tous et on doit prendre le deuil sur eux, 1124; assimilés aux prêtres, ils sont les premiers en tout, 1363; ils passent avant un grand prêtre 'am ha- arèṣ, 2043; avant le roi mort, 2044; les rabbins pharisiens instruisent le grand prêtre (pour Kippur), 882, sq.; plus estimé si de famille notable, 421; le respect qu'on leur doit, 414. On doit les consulter (directeurs de conscience), 438, 440; on n'en doit consulter qu'un seul, 1999; il faut prendre un maître, 10, 12; les doctrines sûres sont à professer, 11, 12; comment se faire instruire, 31, il faut respecter les sentences des rabbins anciens, 648; science sans limite de certains, 786. Les préceptes rabbiniques sont plus graves que la Tora, 1047, 397; mais ils doivent être renforcés, 1249; enseignement de certains, 1880; vertus de certains, 1062; on ne doit pas les soupçonner d'impureté, 414, mais excuser leurs fautes apparentes, 651. Exemple de R. Gamaliel servant les rabbins, 122, 283; tous méritent d'obtenir les pluies, 1025. Certains pleurant sur un texte, 1906. Anecdotes sur certains, 1353, 1500; certains condescendant pour le bien de la paix, 1370, 1441. Règles pour les discussions, 1925; s'ils tiennent une opinion, ce n'est pas par ambition, 1987; anecdotes sur les oppositions de rabbins et d'écoles, 1573, sq.; certains excommuniés pour tenir une opinion particulière, 1987. Ils sont déconsidérés depuis la ruine du Temple, 1477. — *Jugements défavorables:* mise en garde contre les rabbins, 17, 863; leur regard produit la mort ou la pauverté, 1473; rabbin dur, 1037; dureté de R. Gamaliel, 421, sq.; les rabbins babyloniens se haïssent, 865. Ceux qui abandonnent la Tora commettent une faute irréparable, 1473.

Racheter: ce qu'on peut racheter témoigne de la bonté de Dieu, 148; on peut se racheter de la peine d'extermination, non de la peine de mort prononcée par les hommes, 148.

Rahab: se fit prosélyte, 119; ses descendants illustres, 233; ses mérites sauvent ses descendants, 427.

Rancune: interdite, 195.

Rapine: (violente): moins grave que le vol, parce qu'on n'a pas voulu tromper le Créateur, 151, 1635.

Rapports (conjugaux): fréquence normale, 1253; sont-ils permis au sabbat, 1256; interdits devant un vivant, 2320; réserve et modestie à garder, 864, 2339; si la semence est rejetée, quelle impureté, 2341. Mesures anticonceptionnelles; trois femmes mettent de l'ouate, 2340; l'homme peut-il avoir des rapports incomplets, 2340.

Rassasiement: occasion de péché, 293, 358; il est promis, 213.

Rébellion: (opposée à inadvertance); faute grave, 216.

Récompense: promise à qui observe les lois, 310, 1012; à qui ne commet pas de fautes, 338, à qui fait la volonté de Dieu, 291; aux hommes et aux bêtes, 156; pour l'observation d'une petit obligation... a fortiori... 330, 339; à qui sanctifie les jours saints, 1012; attendue après un commandement observé, 341; leur mesure (inconnue, 256) est supérieure à celle des punitions, 55. Elle est promise à qui s'abstient de choses déplaisantes, a fortiori des fautes, 1944.

Réconciliation: exigée pour les fautes contre le prochain et réparation, 926, 414.

Rédemption égyptienne (*geulla*): la sortie de l'Egypte 336; elle fut un rachat, 69; elle équivaut à tous les miracles, faits pour Israël, 107; à qui fut-elle due: mérites ou zèle de Dieu, 68; elle exige de bonnes œuvres, 68; elle avait pour fin d'imposer le joug des commandements, 178, 201, 209; elle est rappelée à chaque commandement, 255; Israël fut délivré comme esclave, 255. Elle figure la rédemption future, qui aura lieu le même jour... 64, 79, laquelle sera précédée de signes d'oppression dans le ciel, 991 (voir: *Messianisme*); s'en souviendra-t-on aux temps messianiques, 66, sq.; on doit la commémorer tous les jours à la prière, 400; chacun doit se considérer comme sortant d'Egypte, 866.

Rédemption: finale (messianique): moment de la sanction, 363; quand viendra-t-elle, 364.

Redoutable: Dieu, 97.

Refus d'un mariage: imposé à une mineure durant sa minorité, 1126-1128, permis à une mineure, 1988; dans quel cas exercer ce droit (devant un tribunal), 1172, sq., 1222; mineures obligées de signifier ce refus, 1173; conséquences du refus, 1174, 1189, 1222; processus, 1222; blâmé, 1175.

Règle d'or: sur les rapports avec le prochain, 633.

Règne de Dieu: constant, 118, 93; Dieu est Roi, 7; roi au ciel et sur terre depuis Abraham, 355. Toute bénédiction doit mentionner le règne, 399; bénédictions du Règne, au Temple, 67, 180, 894, 898, 900, 910; au nouvel an, 1085; on le reçoit en disant le Šema', 401, 406; en recevant la Tora, 131, 132, 134, 182, 205. Règne de Dieu sur Israël, demandé, 5, 7; Dieu règne sur Israël par force, 219. Il sera parfait aux temps messianiques, 118.

Rékabites: ce sont des fils de Yétro, 232; histoires sur eux, 232, 235.

Remariage: après la mort du mari ou de la femme: sur quels témoignages, 1164, 1180-1188, 1218, 1223, 1988, 1994; témoignages contraires, 1181; discussion sur les cas où il est permis, 1975; sur l'autorisation du tribunal, 1164, sq., 1218; droit de la femme sur sa dot, 1181-1183; combien de temps attendre après la mort du mari, 1205, 1454; si on croit morte la femme et qu'elle vive, 1166, 1219; mari et fils mourant pareillement, à qui se remarier, 1165, si, en outre le beau-frère est mort, 1184.

Réparations de dommages causés: on y est toujours tenu, même si l'offensé renonce, 1641; on est tenu pour ce qu'on devait garder, 1605, 1656; responsabilité de plusieurs concourant au dommage, 1605, 1610, 1625, 1657; de plusieurs ouvriers, 1605; quand payer le dommage entier, 1654, ou la moitié, 1654, ou plus de la moitié, 1660, ou le double, quadruple et quintuple, 1630, sq., 1685. On doit restituer en lieu habité, 1649; sur le meilleur (du lésé ou du lésant?), 1605, 1610. La réparation varie suivant le lieu du dégat, 1655; on estime suivant l'ordre du monde, 1327; celui qui a blessé est tenu à cinq compensations (autres réparations) 1638, 1640, 1685-1688; si le père ou le maître blesse, 1687; circonstances aggravant les blessures, 1639, sq.; cas du bourreau ou du médecin, 1547, 1670; si on blesse un esclave (liberté, compensations), 1689, sq.; si, en effrayant, on cause un accident, 1670. Sourd, idiot, enfant, blessés ou blessant, 1640, 1687. Si on humilie publiquement, 1640, 1691; la réparation est proportionnée au rang, 1640; on doit, en plus, demander pardon, 1641. Réparation pour un objet abîmé par un ouvrier, 1643, 1692; responsabilité du maçon pour le mur qu'il élève, 1656. Réparation pour bête volée, tuée, vendue, 1631, 1241; pour biens volés (droit de préemption du propriétaire), 1525, sq.; pour certains achats, 1548; pour des fûts brisés par des pierres jetées, 1661. Réparation variable si le dégât s'est produit en lieu public ou en privé, 1608, sq., 1656, sq., 1660. Il faut compenser le profit acquis à la bête qui a mangé..., 1608, 1627, 1654; règle pour estimer ce dégât, 1627. Bœuf frappant une vache pleine, 1623, ou une femme enceinte, qui fait de fausses couches, 1624. Dommage causé par qui épierre un champ, ou un chemin public, 1658; par des branches brisées sans qu'il y ait faute, 1697. Réparation pour objets sacrés, 1605. Dans quel cas on doit payer une expiation et subir la mort, 1664, les peines corporelles dispensent des amendes et compensations, 1688; ânes diversement chargés, qui passe le premier, 1657. Doute sur une injustice et restitution, 1649.

Repas: (ordre et prière): discussion sur l'ordre, 453, sq., 483; quelles places occuper, 485, 1040; ordre pour se laver les mains, 486; qui doit bénir et pour qui, 445, 447, 453, 456, 483, 448-451, 483, 486, 417; le pollué doit la dire en son cœur, 417. La prière pour le repas, 8, 449; on ne doit goûter de rien tant qu'on n'a pas béni, 437; fondement de l'obligation, qui engage la vie, 67, 417, 446, 488, 396; il faut bénir avant et après, 438, 488; la prière, dite en son cœur, est-elle valide, 405? Interruptions permises, 484; la bénédiction doit s'étendre à tout ce qui est mangé, 486; formules variables, 450, sq., précisions pour diverses bénédictions, 444, 486, si on mange en chemin, 487; si on a oublié la prière, 455, 457; bénédictions sur la dernière coupe, 452; sur les lumières, 453-455; celui qui bénit se sert le premier, 437; hôtes bien accueillis, 482, sq.; propos des hôtes bons et des méchants, 447, 489.

Repos de Dieu: Jérusalem, 271 ou Silo, 2086, 2102.

Réprimande fraternelle: voir: *correction.*

Réprimandes adressées par Moïse et les prophètes au peuple, 270.

Reptile: comment souille-t-il, 2394.

Réputation bonne: c'est un bien, 15, 30.

Ressembler à Dieu: en imitant ses qualités, 88.

Resplendissements de Dieu: 372.

Restauration nationale: voir: *Messianisme.*

Restes: (reliefs) de sacrifices, d'agneau pascal, qu'il faut faire disparaître, à peine de faute: *voir:* sacrifices.

Restituer (voir: *réparation*): 233; obligation imposée parfois par le ciel, non par un tribunal humain, 1969, sq.; avec le con-

sentement (ou non) du propriétaire, 1714; objets volés ou usure aussi, 552; objets sacrés ou non, 1377; quand faut-il ajouter un cinquième, 1718; et en plus un sacrifice, 1969. Un riche, qui a bénéficié des biens des pauvres, doit-il restituer?, 504.

Résurrection: elle est prouvée par la Tora, 295, 365, elle se trouve en chaque section de la Tora, 346; dire le contraire entraîne la damnation, 500, 1900; preuves scripturaires, 252, 346, 1901. « Jusqu'à la Résurrection » suppose un temps indéfini, 1500, ou une question insoluble, 1583. Elle est le privilège de qui meurt en Israël, 536.

Ressuscite: (vivifie), Dieu, 3, 365; il vivifie le siècle 1001; béni qui vivifie les morts, 490; Dieu tue et vivifie, 365; seul il le peut (part d'Elie), 620, 1477; il ressuscite et revêt, 535; vêtements des morts (ressuscités), 535.

Rétribution (principe de): 263; les souffrances et la mort sont des peines de fautes et réciproquement, 651; exceptions, 651; sanctions des mérites et des démérites, 13, 25. Rétribution attendue, 9; certaine en soi non dans sa mesure, 13; on pratique la loi pour recevoir une récompense, 66; rétribution de qui fait pécher, a fortiori..., 265. Elle est accordée dans les deux siècles, les justes punis ici-bas pour être uniquement récompensés dans l'au-delà et inversement, 349; la rétribution des justes est au futur à venir, 18, 171, 350; elle sera définitive à la Rédemption, accordée par Dieu, lui-même, 364.

Révélations célestes: accordées à certains, 1475, 1501.

Rêves: leur valeur, 459.

Richesses: c'est une bénédiction divine, 225, souhaitée, 447; que méritent les bonnes actions, 684, 827; que faire pour se les assurer, 1012. Richesses et corps; qui préfère l'un à l'autre, 279. Exemple d'une riche juive réduite à la misère, 125, 342.

Richesse véritable: c'est être content de son sort, 26; et, en plus, de biens matériels, 628; conditions pour faire fortune, 827.

Rigide pour soi, large pour les autres: éloge de certains rabbins, 385, 1014, sq., 1982, 417.

Rire (contre le), 429.

Rivale: en polygamie les femmes du même homme peuvent être considérés tout autant comme rivales que compagnes; cas où les rivales se dispensent réciproquement des obligations ou des interdits matrimoniaux, pesant sur elles: 1126, 1129, 1137, sq., 1143, 1189, sq., 1201, 1204, 1218.

Riz: compte-t-il parmi les céréales, 597, sq.; quand est-il permis, 522.

Robes: pour les rouleaux de la Tora et ses différentes parties, 1060, 1072.

Rocher: Dieu en tant que formateur du monde, 349.

Roi: (roi des rois des rois): Dieu, 424...

Roi d'Israël: pourquoi, 314, sq.; il est aussi appelé prince, 2041; comment l'établir, 1914; le roi passe avant le grand prêtre, 2044; respect pour le roi et ses affaires (exclusives), 315; droits du roi, 315, 1871, 1918; ses prérogatives (au jugement, en deuil, pour le mariage), 1870, sq., 1913, 1917; bénédiction sur le roi, 460; le rouleau de la Tora qu'il doit écrire et porter, 315, sq., 1917.

Rome: identifiée avec Amaleq, toujours ennemie, on ne reçoit pas ses prosélytes, 118; ses monuments sont pour des fins égoïstes et mauvaises, 638.

Rosée: toujours impure, 2502.

Royauté: honorée par Dieu, même en Pharaon, 60.

Ruben: avait-il péché, 651; sa conversion, 277; il fit pénitence et eut la vie, 375.

Ruines: ne pas y entrer la nuit (démons), 387.

Ruser avec la loi: la tourner, 585... 2240, 551, 682, 1348, 1351, 1379.

Ruth: la moabite, eut des rois comme descendants, 233.

Sabbat, traité *šabbat,* 614-768. Ce jour égale toute l'œuvre de la Création, 138; il est signe d'alliance éternelle comme la circoncision, 162; la loi subsistera toujours parce qu'Israël a donné sa vie pour elle, 162; il le sera au futur à venir, 160; l'observer est porter témoignage envers le Créateur, 139, 160; il faut le révérer à cause de celui qui l'a prescrit, 198; il doit être observé même par des assiégés, 161; il ajoute à la sainteté d'Israël, 164; il lui a été donné en secret comme signe, 1012; qui est tenu à l'observer: tout israélite, même le prosélyte récent, 737; comment l'honorer, 138. — *Le repos* est la principale obligation, 138; il est interdit de déplacer un fardeau au-delà de quatre coudées ou hors de la maison, (suivant Ex. 16,29): 111, 781; de sortir de la ville plus loin que 2000 coudées (limite sabbatique), 111, 781, 1456 (comment les mesurer, 788); de faire certains travaux, dont le type est indiqué

par les travaux faits pour le tabernacle et le Temple (39 types de travaux), 162, 617, sq., 648 (déductions, 661). — *Interdictions fermes.* Ne pas porter un fardeau hors d'une maison (cas type), 614, fondements bibliques, 615; quelle quantité interdite, 615, 666, 738-741; si on porte le fardeau inconsciemment, 615, par inadvertance, 616, on ne peut le porter de l'un à l'autre, 707, 795; le peut-on d'une boutique sur une place (discuté), 617. Interdit de lancer d'un lieu à un autre, 615, sq.; on distingue trois lieux, 615 (quand, sans culpabilité, 617, 707), on ne doit pas se tenir à la fois dans plusieurs, 621, 795; jeter d'un lieu dans un autre, cas spéciaux et quand coupable, 669, 671, 743, sq. Occasion de fautes à éviter: déplacer une lampe, 618, sq., 621, 666, 710, et l'huile qui goutte, 644, sq. Quelle façon de porter interdite ou permise, 667, porter à deux, 668, l'intention, 667, porter comme accessoire, 668; emporter en plusieurs fois (permis), 666; quantité de comestibles qu'il est interdit de sortir, 662, 738 sq.; objets qu'on peut (ou non) déplacer, 645, 647, 666. Interdiction de faire un feu quelconque; lampe interdite sauf celle du goy, 686. Comment tenir chauds les aliments (ce qui est permis et défendu), 645-647, 648; comment traiter les marmites et bouilloires, 648; lire à la lueur d'une lampe, 709, sq.; amasser des charbons comporte deux violations, 714; eau chaude et eau froide, 719, sq.; feux et fours, 641, 715; feu et cuissons, 641-644, 715, sq. Mets préparés, 742. Arracher est interdit; application à l'épouillage, 618, 621, 765; arracher ongles, cheveux ou plantes, 669, 741, sq.; interdit de tuer un pou, 675, 765; faire têter un animal, 743; une femme ne peut extraire son lait, 743; on ne peut se suspendre pour se baigner, 744. Interdit de puiser, 810. Frotter est interdit: conséquence pour les frictions aux bains, 764; tondre interdit, 737. Écrire est interdit (même pas deux lettres, même par inadvertance), 672, sq., 746, sq. Interdit de bâtir et de faire un travail manuel, 672, 745, de faire des réparations, 753, 755, 797, 809, sq., de menuiser, 745. Interdit de travailler la terre de manière quelconque, 671. Interdit de tisser trois fils, 674. Interdit de faire travailler des goym, mais pas de profiter indirectement de leur travail, 711, 686, 699, 753, 768, 623. Interdite toute tractation, apprendre à lire... 621, 699, 765-767, exhiber des documents, 739; ne pas lire des épigrammes, 767; il faut rejeter les préoccupations, 767. La chasse et pêche, directes, sont interdites, 623, sq., 747, sq., 675. Interdit de purifier des objets (vases), 763, d'impureté primaire, 714. Mouvements interdits: chevaucher, nager, battre des mains, 769. Que peuvent porter en sortant (ou non) des animaux, 649-651, 1983, une femme, 652, 653, 656, 726, 728, 1979, 658, sq.; des enfants, 659; un mutilé et son appareillage, 659; souliers cloutés, interdits ou permis (suivant les cas), 654, 727, sq. On ne doit pas se regarder au miroir, 652. Autres interdits de Yom tob, 1017, sq., 1014, sq. Interdit le jus découlant de fruits ou du miel, 697; saumure interdite, 676.

Violations du repos sabbatique: punis de mort, 178; mais ils sont moins graves que la violation du repos de Kippur, 1054; la culpabilité requiert une pleine science, 737, 1891; manquements par inadvertance ou avec attention, 554; on ne le viole pas pour ce qu'on aurait pu faire la veille et qu'on avait oublié, 691; si on le viole par inadvertance, on est tenu à un sacrifice pour le péché, volontairement, on est frappé d'extermination et lapidé, 707, 710, 1891; quelle pénalité pour plusieurs violations, 2256; à combien de sacrifices on est tenu (suivant le caractère de la violation), 660, sq., 665, 737, 741; si on blesse au sabbat, on encourt la peine de mort, 1640.

Ce qui est permis au sabbat (au moins dans certaines conditions): en général, ce qui est nécessaire à la vie et à la nourriture des hommes et des bêtes, 642 687, 705, sq., 750; s'il y a danger de mort (même douteux) 760. Ce qu'on peut y manger, même cuit au sabbat (mais seulement si par inadvertance), 716, sq.; qui peut manger une cuisine faite au sabbat (inadvertance ou malice), 1525; questions discutées: conservation pour sabbats et jours de fête, 1982, sq.; on permet les soins des animaux et leur nourriture, 756, sq.; on permet les aliments préparés la veille, 756; on peut sortir de la maison les aliments nécessaires pour des hôtes, 767; comment manger certains fruits, 762, sq.; tirer du vin pour un malade, 714, 760; on peut envelopper pour garder chaud, 723. Permis pour les soins du corps; se baigner, mais que chauffer, 642, 646, 719; oindre le corps et les souliers, 722, 764; porter des étoffes contre la pluie, 728; nœuds permis, 750, 809. Choses qu'on peut déplacer, incomplètement, dans une fin bonne, 688, 690, 721, 754-756; mer et autres lieux où l'on peut déplacer des fardeaux, 708; sous une corniche, 795, 808, sous un arbre, 796; dans une pièce d'eau 807; pour puiser et verser, 796, 806; cours et habitations communiquant, 806, sq., conduites

d'eau passant dans la cour, 808, ou devant la fenêtre. 806. Pour les déplacements: si on a deux maisons séparées de 4000 coudées: 785; si on est en voyage, 783; les toits d'une ville constituent un seul territoire, 793; sous des ponts ou des étages, 794; permissions et indulgences, 1081. Dans une grande ville il n'y a pas de limite, 801; si on revient d'une ville où l'on a fait un 'érub, 801; les gardiens des récoltes peuvent venir passer la nuit en ville, 801. Vœux proférés au sabbat, 769; délier des vœux, mesurer et lier, 706. Plantations faites au sabbat (inadvertance ou malice), 718. Travaux commencés la veille et s'achevant au sabbat (irrigations), 623-625; 711, 718, 712; broyer, 1978. On peut garder des semis et des légumes, mais sans battre des mains, 769; louer des mercenaires pour garder (difficulté pour le salaire), 769. Comment se comporter relativement à la limite sabbatique, 767, sq., comment en disposer, 782; on peut circuler sans se fatiguer, 765. Hors de chez soi on n'est pas tenu aux quatre coudées, 781. Dans un parc clôturé on peut déplacer des fardeaux, 775. On peut ouvrir une porte entre deux lieux, 796; boucher ou déboucher clôtures et gouttières, 808. Comment rapporter d s phylactères trouvés, 794,808; ramasser un volume de la Tora, qui échappe, 795, 808. Que doivent faire des personnes ayant en commun l'espace de quatre coudées pour le repas, 783. On peut prendre un serpent pour n'être pas mordu, mais par pour remède, 1978. Ce qu'on peut faire au Temple et pas en province, 797, 809; si on trouve un reptile mort dans le Temple, 797. Règles pour les guerres et sièges, 800.

Sabbat et médecine: dans quel cas on peut ouvrir un abcès, 1978; refaire un pansement, non le faire à neuf, 726, sq.; mêler l'huile et le vin en remède, 385; ce qu'on peut porter comme remède, 659; on ne peut pas prendre les remèdes comme tels, mais comme boissons ou nourritures, 676, sq. 698, 720, 728, 749, sq.; on ne doit pas mettre de pansements ni d'emplâtres, 727, 797; comment soigner une blessure, 810; comment faire les visites de malades, 621.

Sabbat suspendu: Principe: à vous le sabbat est livré, non pas vous au sabbat, 160. Il est suspendu en cas de danger de mort, 150, 160; pour sauver ce qui périt, 800 (applications suivent), de manière générale uniquement pour ce qu'on ne pouvait faire la veille, 842. Suspendu pour rites religieux: au Temple, 797; pour le sacrifice perpétuel, 54; pour entretenir le feu de l'autel, 162, ou du chauffoir des prêtres, 626; pour certains sacrifices, 678, pour celui des graisses, 2228, pour laver le parvis (inondé par le sang) (?), 838, sq., 875; pour récolter la gerbe de pâque et la préparer, 538; pour la musique instrumentale, 995; pour l'agneau pascal (immolation et préparation), 54, 626, 691, 841, 842. Suspendu pour la circoncision (tout ce qui est nécessaire et ne pouvait se faire la veille) 160, 178, 691, sq., 693, 757, 760. En cas de danger de mort, 692, 743, 761, 925; pour aider une femme en couches (?) (un animal?), 690; pour des soins corporels urgents: baigner un enfant (comment?), 693, 750; pour un enfant d'un jour, 768; pour le soin des animaux, 696, 762, la propreté, 697, 762; ensevel[illegible] mort (restrictions), 700, sq.; pour s[illegible]e qui périrait: de l'incendie, livres, [illegible] pains et repas, 682, 685, 697, 698; comment sauver du feu indirectement, 752, en tournant la loi, 682, sans y mettre de l'eau, 685, sq.; filtrer le vin, 695, 762, se servir d'un tonneau, 696; en cas de guerres, 325, 800. Pour lancer un navire en Méditerranée, 325.

Rites et pratiques du sabbat: la veille: travaux à faire, 162, 797; penser au 'érub, 639, 715; à prélever la dîme, 639; on loue qui s'abstient du travail, 827; se laver, 628; sonneries de trompette, 640; les vêtements du sabbat, qu'on peut plier, 678; envelopper les mets chauds, 715; ne pas entrer au sabbat en tristesse, en concurrence avec un jeûne, 780; allumer la lampe du sabbat, (prescriptions précises), 627, sq., 639, 712-714, 629; obligation grave pesant sur la femme, 628, 649, 635; quand peut-on l'éteindre, 629; le repas du sabbat, préparé par une petite diète, 485, 861; combien de temps dure-t-il, 485; coupes à bénir 485; si trois sont bien observés aussitôt Israël sera délivré, 683; offices à la synagogue, 684; un ange veille sur ces devoirs, 684. Pour le jour: trois repas à consommer, leur obligation, 138, 110; leur bonne odeur, leur récompense, 683, sq., 863; réserver le meilleur pour les repas du sabbat, 1012. Au soir la séparation du sabbat et des jours profanes, bénédiction spéciale 431, sq., 861. Il faut mentionner le sabbat dans les bénédictions, 780.

Toutes les prescriptions sur le sabbat sont des montagnes suspendues à un cheveu (peu attestées bibliquement), 810.

Choses sacrées (consacrées à Dieu): devient sacré tout objet par lequel on veut racheter du sacré, 2283, si on offre des objets sacrés éviter la profanation, 2282. On doit respecter le sacré, 968, 1070; les nourritures

sacrées exigent une plus haute pureté, 1111-1113, 1120; les viandes sacrées ne doivent pas sortir de Jérusalem, mais y être brûlées, 826, on ne doit pas les utiliser avec les profanes, 831 (exception), 960. Les ouvriers, travaillant sur du sacré ne peuvent en manger, mais on peut leur en donner, 2282. Dans quel cas on doit restituer des nourritures sacrées, 1547; elles ne sont pas interdites en cas de danger de mort, 1032. Mélange de sacré et de profane, quelle proportion est interdite, 2232, quand peut-il être annulé, 604; mélange fait par inadvertance ou par malice, 1524. Choses consacrées par erreur (discuté), 1409. sq. Récipients contenant des objets sacrés, 586. Animaux sacrés — tarés — vendus au bazar, 2237. On exige la purification des objets sacrés, 1113; comment les utiliser au profane, (discuté), 1574. On doit cacher (mettre en réserve) les objets sacrés détériorés, 1061.

Sacrifices: Généralités: Voir traité Zebaḥim, 2045-2102. Ils ne sont permis qu'au Temple, une fois construit, 48; mais ceux qui furent immolés avant ont leur valeur, 1994. Dieu n'en a pas besoin, 2151; mais si Israël fait la volonté de Dieu, ils sont le pain de Dieu, 2151; ils ont en vue le bénéfice de l'offrant, pour qu'il soit agréé, 264, 2143; ils procurent la subsistance, 2151; ils sont des causes de paix, 166. Qu'ils soient considérables ou non, ils sont tous égaux, pourvu qu'on dirige son sentiment vers le ciel et qu'on fasse sa volonté, 2143, 264. La communauté participe aux sacrifices, offerts en son nom, par les Stations, 1039. *Hiérarchie des sacrifices:* quels sont les supérieurs, 2057, immolés sur l'autel ou équivalemment, 2059; quelles fautes expient les holocaustes, 2152. Sacrifices inférieurs (de louange, du nazir, pacifique, prémices, dîme, pâque), 2058. Hiérarchie de différents points de vue, 2073-2075. Sacrifices de la communauté et sacrifices des particuliers, 1013, 2234; préséances entre les animaux, 2264. Sacrifices divers auxquels certains sont tenus, 2250, sq. — *Rites à observer:* les prêtres, seuls, aptes et purs, doivent officier, 2100; ils doivent être baignés (*voir:* baigné); irrégularités et fautes punissables de mort, 2100, sq.; d'eux dépend l'intention, 2055. — Ordre à garder dans les mots de la promesse d'un sacrifice, 1333, 1429. Tout sacrifice comprend quatre opérations: immoler la victime, recevoir, porter et asperger son sang, 2047, 2089; immoler et imposer les mains permis à d'autres qu'à des prêtres, 1567. Les intentions rendent invalide (telle opération) ou illicite (la chair à consommer), 2050, 2070, 2091. Ce qui rend invalide: ne pas observer les conditions de temps et de lieu, ou omettre le titre (intention) spécial du sacrifice, 2053, 2093, 2081-2085, 2092. Les rites prescrits doivent être observés, sinon invalidité, et chairs illicites, 2049, 2091; le prêtre doit se tenir debout, ses deux pieds sur le sol, 2089. Ce qui peut rendre invalide dans les quatre opérations, 2047-2049: l'immolation, 2048, 2050, 2052, la réception du sang, 2048, son aspersion, 2048; ce qui peut rendre illicite, 2048, 2053, 2054, 2081, 2147; sacrifices irréguliers, 2146; offerts en impureté et mangés en pureté, 847, 848. L'offrande (végétale) est illicite si elle est faite après ou avant le sacrifice perpétuel, 873, si l'offrant a besoin de purification, 873. Chairs devenues impures, 962. Fautes possibles, rendre illicite ou impur, laisser un reste, 1947, 2055. Pénalités pour irrégularités, 2256. Il faut réparer pour un sacrifice devenu impropre, 1547.

Victimes pour les sacrifices: Elles doivent être sans tares et choisies, 2052, 1664; si elles deviennent (ou non) invalides, 2072; bêtes requises pour divers sacrifices, leur âge, 2075, 2089, 2456; quadrupèdes admis (taureau, vache, veau, génisse, bélier, brebis, chevreau, chevrette, bouc, chèvre, petit agneau, petite agnelle), 2141; les petits d'une victime, prérogatives, 2235; avec l'argent prévu pour l'un on peut acheter un autre sacrifice, 2264; on doit employer en sacrifice le surplus de l'argent mis à part pour un sacrifice, 946, ou en don volontaire, ou en bonnes œuvres; si on promet un sacrifice, quel est le minimum, 2140-2142; bêtes impropres, 1664, si on en désigne d'impropres à tel sacrifice 2236; bêtes qu'on ne peut offrir et contaminant les autres (liste instructive), 2241, sq., bêtes dont on peut offrir les petits, 2243. Cas fréquent: si une victime préparée, se perd, puis se retrouve, ou que son substitut se perde, ou si l'argent destiné au sacrifice se perd, ou si les victimes d'une espèce se mêlent avec d'autres ou avec des bêtes profanes, on indique des solutions diverses: laisser la bête mourir de sa belle mort ou bien la mettre au pacage jusqu'à ce qu'elle devienne irrégulière et on achètera de l'argent de sa vente d'autres sacrifices, ou bien on le versera à la caisse des dons, ou bien, s'il est inutilisable, on le jette à la mer Morte (symbole), 857, sq.; 2066, sq., 2261, 2263, 2272. Le riche qui offre un sacrifice de pauvre ne remplit pas son obligation, 1436. On appelait secouants ceux qui tiraient le veau par les cornes, 1502.

Immolation de la victime: Imposition des

mains, quand est-elle requise, par qui et comment, 2116, 2127, 2152; l'immolation peut être accomplie par tout homme (intention requise), 2050; en quel lieu, 2056-2059; 2095; on se rend coupable si on rend la victime illicite ou invalide, 968, 2081; il faut la dépecer et écorcher (ses organes), 2072, 2098, 920; comment traiter ce qui fait saillie, 850; la laver et où, 2098, la saler, 2148; en déposer les membres sur la rampe de l'autel, 962; quand les libations sont-elles requises, 2150; en quel cas faut-il la brûler et où, 2244, 2056. — Agitation (ou: élévation) d'une partie de la victime, 179; quand est-elle exigée, 2115, 2151; qui peut la pratiquer, 2127; son rite, 1567, 2116, 2151; pour garder la modestie avec une femme, 1567.

Réception, aspersion, application du sang: rite, conditions, combien de fois, 2056-2058, 2068-2070, 2089-2092, 2095, 2054; rite à accomplir par un prêtre apte, 2050, sq.; aspersion à faire au-dessus ou au-dessous de la ligne rouge, 2096, 2180; 2068, 2059, 2063, en dehors ou en dedans, 2070; combien de fois asperger 2053, sq., 2069; répandre ce qui reste du sang, 877, ou le brûler, 2054; sangs devenus invalides, 2076; sangs de diverses espèces mêlés, 2068-2070, 2095; ou bien mêlés avec de l'eau, 2067, sq.; sang qui jaillit sur l'immolant, 2076, sang s'accumulant dans le parvis (jusqu'aux chevilles des prêtres), faut-il le laver au sabbat, 2051; sang à jeter dans les flammes, 2098. Le sang expie s'il est reçu et répandu suivant le rite, 2051, il se concilie Dieu, 2074. — *Les cuirs des victimes:* à qui reviennent-ils, 2079, 2099, 2054; quels on recevait, 2080; comment on les partageait, violences de certains grands prêtres, 833, 2099. — *Manger les parties:* qu'on peut manger; qui peut en manger, 2079, 2081, 2094; où les manger et comment, 2057, sq., 2075, 2078, 2086, sq.; ce qui peut être profané, culpabilité, 2149; comment brûler ce qui est devenu invalide, 2246. Le lieu de la combustion et la maison des cendres, 938, 2056; combustion du pur avec de l'impur faite par les prêtres, 817.

Sacrifice type, *sacrifice perpétuel,* traité *Tamid,* 2284-2295. Son ordre habituel, 884, 890, 892; qui éveille les prêtres, 884, 886, 890; le nettoyage de l'autel et la disposition du foyer, 886, 2285, sq.; tirage au sort des fonctions, 886-888, 932, 2285, 2287; pour éviter les rivalités, 887, 932; combien de participants au tamid, 888, aux divers sacrifices, 889; fonctions interdites aux laïques, 889; bains et lavages préalables, 887, 890, sq., 934; où se lavaient prêtres et grand prêtre, 902; allumer (ou ordonner) le feu de l'autel, réservé à un prêtre apte, 885, sq.; on commençait après l'aurore certaine, observée, 2287; on ouvrait la grande porte du Temple (on en entendait le bruit depuis Jéricho), 2288; l'ordre des fonctions, 887; l'abatage de l'agneau et la distribution de ses membres aux prêtres, 2287, 2289. sq., 887; les huit porteurs déposent les membres sur la rampe de l'autel et les salent, 962, 2290; prière et bénédiction des prêtres, 2291; qui enlève les cendres de l'autel intérieur et du lampadaire, 2288, sq., 2292; ceux qui brûlent l'encens au Saint, 901, 2291-2293; les prêtres montent les membres de l'agneau sur l'autel, 933, 2291; comment les prêtres et le grand prêtres montaient la rampe de l'autel, 902. Les prêtres (autres) et les lévites assistent, 2292; bénédiction des prêtres sur le peuple, 2294; quand le grand prêtre veut officier, 2294, sq.; sonneries de trompettes, 2295; chants des lévites, psaumes récités, 2295, 2300; le sacrifice du soir, qui avait lieu entre 8 h. 1/2 et 9 h. 1/2 était avancé le 14 Nisan, 835, 1988. Familles détenant un secret rituel et ne voulant pas le communiquer, 897. — Sacrifices pacifiques: ce sont les agneaux de Pentecôte, 2046, les sacrifices des idolâtres, 968; peut-on offrir comme tel le petit d'une victime de sacrifice pacifique, 1991; holocaustes obligatoires ou volontaires (différences), 2237. — Sacrifices expiatoires, ce sont les boucs de Pentecôte, les boucs des néoménies et des fêtes, 2046, 2056; les holocaustes expient certains péchés, 2152; mais pas s'ils sont offerts pour un autre péché, 2266. — Sacrifices de culpabilité, pourquoi, 2057; il est louable d'en offrir, 2262; sacrifices à offrir pour une action fondée sur une décision erronée d'un tribunal, 2036-2040; si le prêtre oint se trompe, 2039; sacrifice du grand prêtre ou du prince pécheurs, 2041; sq.; il faut apporter l'objet de la prévarication (et réparer), 873; imposition des mains et confession, 2152; ces sacrifices non douteux expient, 926; quand offrir des sacrifices douteux de culpabilité, 2040; 2057, 2262. — Sacrifice pour le péché; il est offert par les seuls israélites ou sur un ordre divin, 167; on peut prendre sur soi celui d'un autre, s'il est consentant, 1429; sacrifice du péché par inadvertance du prince, 1675; sont tenus à deux sacrifices ceux qui laissent passer Kippur, 2262; on l'offre pour une seule faute, 2263; de valeur variable suivant la faute, 946; il ne comporte pas de libation parce qu'il n'est pas honoré, 1445; celui-ci et le précédent sont des holocaustes, sauf pour les

peaux, 958; le sacrifice pour le péché, non douteux, expie, 926; même volé, il expie, 1992; mais on n'admet pas de sacrifice douteux pour le péché, 1436.

On est moins strict dans les sacrifices des païens, 2055, 2094.

Sadducéens: méprisent la loi, 2515, ne pratiquent pas le ʿérub, 790; ils enfantent pour la géhenne, 394; défiance envers les grands prêtres s., 883; l'un d'eux profane la libation de Sukkot, 993; les hommes et femmes sont tenus pour impurs, 2324; pourtant leurs femmes montrent leurs sangs aux rabbins pharisiens, 2324; leurs reproches aux Pharisiens, 2523; les Pharisiens ont repris leurs lois, à l'encontre du code cruel des S., 1829.

Sages: le terme, souvent, désigne les rabbins, leur définition, en quoi ils diffèrent de l'intelligent, 272, on doit les recevoir chez soi, 9; leur autorité pour expliquer les Ecritures, 309; s'attacher aux S., c'est s'attacher à Dieu, 299 bis; leurs sept qualités, 35; bénédiction sur eux, 460.

Sagesse: c'est une bénédiction de Dieu, 226; elle consiste à apprendre de tous, 26; c'est un bon signe si elle amaigrit et trouble, 479; on oppose la sagesse d'Israël et celle des nations du siècle, 185, sq., 282. Elle comprend des conseils de sagesse pratique, 863, de prudence humaine, avec quelques superstitions, 864, sq..

Sagesse profane: il faut s'en éloigner, 424; pourtant les grands rabbins l'apprenaient, 981. Il ne faut pas chercher ce qui nous dépasse, 1102, 1118, suivant l'Ecclésiastique, 1105.

Saint: Dieu, depuis longtemps, est appelé le S., 7...; l'expression la plus courante (ancienne?) est le Saint, béni soit-il! Dieu est toujours saint, 189.

Israël doit être, comme Dieu, saint (séparé): cela conditionne la substance de la Tora, 189, 205; afin d'être à Dieu par la Loi, 202, 205; s'il est saint, il est à Dieu, sinon aux royaumes, 205; s'il est sanctifié, Dieu l'est aussi et inversement, 189. Saintetés particulières et générales, 202; devoir de se sanctifier soi-même, individuellement, 303, 410. — Respect des choses saintes, leur mépris attire des punitions, et des profanations, 23, 251, 257, 1906.

Sainteté: des commandements, 255. On dit d'une personne devenue prosélyte qu'elle est en sainteté, 338; un enfant conçu ou né après la conversion, 1167, 338; une captive affranchie, 1238.

Salaire: (récompense divine): promis, 18; attaché à chaque commandement, 339, 256; les lois procurent la récompense, 66; Ya. fidèle pour accorder le salaire, 184, 206; suivant le labeur, 41. Le salaire des justes est au futur à venir, 171, 366.

Salaire: des mercenaires, à ne pas retenir, 191.

Salaire infâme: (Deut., 23, 19), défini, 2242, ceux qui sont interdits et les autres, 2457.

Salphaḥad: c'est celui qui viola le sabbat, 670; sur ses filles, 1829...

Saluer autrui est saluer la Šekina, 123; par le Nom, 466; le premier, 30.

Salut messianique: attendu, 3; il est pour tout homme et pour Israël, 87. Conditions, formulées diversement pour l'obtenir, 620, 2110.

Samaritains: ce sont des ennemis de Dieu, 366, assimilés à des goym, 1238; sont-ils de vrais prosélytes?, 1510, ils sont tenus pour impurs et souillent, 2324, 2332; ils corrompent leurs livres (pour ne pas y voir la résurrection), 252; et pareillement pour le Garizim, 300 bis, 1463; ils corrompaient les signes de la nouvelle lune, 1080; sont-ils rigoureux pour les commandements (le levain), 811; que vaut leur pain?, 545, leurs azymes?, 872. On refuse leurs dons (opinion opposée), 943, sq.; ce qu'on peut leur confier, accepter d'eux, 2024; quand croire leurs attestations sur l'impureté, 2332, une signature de S. rend invalide un document, sauf pour le divorce et l'affranchissement, 1510; s. et Sammaïtes apparentés en quelques interdits matrimoniaux, 1129.

Šamir: corps miraculeux, fendant les pierres, créé la veille du sabbat, 111, décrit et son emploi défini, 1504; il disparut avec le Temple, 1475, 1504.

Šammay: violent, emporté, 632, sq., peu accueillant pour les prosélytes, 634.

Šammaïtes: école opposée à celle des Hillélites, en général rigoriste, dure et cruelle, 621; les deux écoles opposées et libres, 1129; s'entendent sur quelques points, 1191; les S. sont apparentés aux Samaritains pour des interdits matrimoniaux, 1129; on peut suivre les décisions rigoristes des deux écoles, on est impie si on suit leurs décisions laxistes, 1191.

Sanctifier le Nom: devoir, dont la négligence entraîne une punition, 348; c'est pour cela qu'Israël a été délivré de l'Egypte, 206; on le remplit par de bonnes actions (surtout envers les païens), 1707; par le

martyre, 206, 188; alors Dieu est sanctifié par Israël, 188; Israël, se sanctifiant, sanctifie Dieu, 189, qui, pourtant, est toujours saint, 189.

Sanctuaire: à révérer toujours à cause de celui qui l'a prescrit, 198; divers s. en Israël et leur durée, 1057.

Sanction définitive: elle est au siècle futur, 366.

Sang animal: à extraire d'une bête immolée, 2158; à couvrir partout (exception), comment, 2167, sq., 2182; pour tout animal, 2172, 2178; discussion sur certains sangs, 1986, sq., 2258; celui des bipèdes souille, 608, on peut le consommer comme celui des reptiles, 608; si on en trouve sur un comestible, 567.

Sang humain: six des sangs de femmes sont impurs, 2321; comment les examiner, 2335, sq., sang des idolâtres et des lépreux, 2325.

Sanhédrin: mot dérivé du grec pour désigner un tribunal, le traité *Sanhedrin*, 1865-1931 contient une grande partie de la procédure criminelle. Grand sanhédrin, de Jérusalem: il avait 71 membres, 1869, 1915; c'était l'autorité suprême, 314; il quitta la salle du Temple en 30: 622; restrictions successives de sa compétence, 1866; ses délibérations et décisions, 1922-1924, 1926. Depuis sa suppression on a supprimé les chants des festins, 1475, 1505.

Petits sanhédrins: leur composition. C'est une autorité nécessaire, 314; déduits de Deut., 16, 18: 311; ils ont l'autorité de Moïse, 1083; c'est un devoir de leur soumettre les questions de droit 1636; il y en a dans les villes d'une certaine importance, 1118; trois à Jérusalem, d'autorité croissante, assurant l'unité, 313, 1119, 1922; promotion des juges d'un tribunal au tribunal supérieur, 1898, 1922; ils sont nécessaires pour la justice, 1505; il y en a dans la terre d'Israël et au-dehors, 1916, 1936; en principe ils sont égaux entre eux, 311; les tribunaux, académies peuvent prévaloir entre eux, 1973, quelle est la composition des petits sanhédrins, 1869, 1915, sq., 1922, 1926, 1119. Le tribunal peut infliger une peine, même si la Tora est silencieuse, afin de faire une haie à la Loi, 1064, ses pouvoirs, 1923.

Procédure: combien de juges faut-il, suivant les affaires, 1865, 1867-1869, 1876, 1910, 1914, 1923; quand faut-il ajouter des juges, 1924; le jugement est valide sans prêtres ou lévites, 314; quels sont ceux qui ne peuvent être juges, 1873, sq., 1923; les juges sont les représentants de Dieu, 1866, sq. (*voir:* juges); quand faire certains jugements (le jour ou la nuit), 1914; les assesseurs du juge doivent parler, 1867, 1912, importance de leur jugement, 1867; les rabbins assesseurs, 1878, 1883. Différences entre les jugements au civil et les jugement au criminel, 1876, sq., 1879; toujours prédomine la grâce, 1876, 1883, 1923, sq., 1928. On juge séparément chaque cause, 1922, on ne juge que les comparaissants, 1920; les plaignants peuvent parler, 1920; ils sont tenus au serment devant les juges, 1919; les juges siègent, les comparaissants sont debout, 1920. Audition des plaignants, 1875, interrogation et délibération des juges, 1877, sq.; l'aveu d'un accusé sur réclamation vaut 100 témoins, il peut se rétracter, 1747; un condamné peut produire des preuves contraires et faire annuler la sentence, pour combien de temps, 1875. En matière pécuniaire droit des parties, 1872; le tribunal peut imposer des dommages, 1920; il prononce la décision après la délibération, 1875; la grâce est prononcée aussitôt, la condamnation au criminel est ajournée, les juges devant jeûner, puis voter, 1883, Un juge ne doit pas découvrir ses collègues, dire qu'ils ont condamné, 1875. Quand un tribunal est dit destructeur (condamnations à mort), 1936. Si le condamné s'enfuit, 1936. Un tribunal — académie juridique — qui se trompe doit se rétracter et offrir un sacrifice d'expiation, 2036, sq.; dans quel cas est coupable un tribunal donnant une décision fausse (dans l'application), 2037.

Saphisme: prévu avec les conséquences, 1538.

Satan: accuse davantage à l'heure du danger, 635; il est dans les cornes du bœuf montant du marais, 864; Dieu protège contre lui Israël, si…, 228; prière demandant la protection contre lui, 410; ne pas lui offrir une occasion en se disant pécheur, 415.

Saule: (de Sukkot): prescriptions, 990, sq.

Sauterelles: bénédiction sur elles, 443; leur sauce est-elle pure?, 1991.

Scandale: c'est faire trébucher, 191, tout ce qui est occasion de péché, même la matière, 193, 203; qui pèche et qui fait pécher sont aussi coupables, 68; celui qui fait pécher est plus coupable que l'homicide, parce qu'il enlève la vie future, 333; qui en fait pécher plusieurs ne se convertira pas, 940; peine du scandaleux, 203; il ne faut offrir à personne l'occasion d'une faute, 523, 1999. Ne pas empêcher le mal produit la servitude d'Israël, 1004; entraîne la malédiction, 1283.

Sciences physiques: elles sont un hors d'œuvre de la science, 26; pourtant estimées (astronomie, etc.) de quelques-uns, 2041.

Scribes: (docteurs) 1995; leurs paroles sont plus importantes que celles de la Tora, 397; en établir dans chaque ville, 1100; au sens d'instituteur.

Secourir le prochain en danger: est un devoir à accomplir au péril de sa propre vie, 193.

Secret: actions faites en s. seront rendues publiques, 60, 255, 1439; pécher en secret est chasser la Šekina, (parfois c'est conseillé), 1109.

Section biblique : elle doit contenir 85 lettres, 84, 239; petite section: le Šema', 739. Sans lien avec le contexte, 94.

Séducteur religieux: défini, sa peine, 1892; jugement et condamnation d'une ville séduite, 1909, 1931.

Séduction d'une fille: intervention du tribunal, 1242; les trois peines infligées, 1239-1241, 1298; à qui payer les réparations, 1242.

Šekina (présence divine): elle est partout, 1810; Moïse demande qu'elle soit en Israël, 389; elle était sur Aaron, 175; elle est toujours sur Israël, 207, 239, sq.; elle ne se révèle qu'en Israël, 48; le camp de la Š. 334; malgré les souillures, 181, 222; Dieu précédait Israël au désert, comme un fourrier, 236, 239, sq.; elle habita en Salem, 473; elle est sur la maison du sanctuaire, 175; était-elle sur le second Temple, 885? elle est sur ceux qui étudient, 19, à la synagogue, à l'école, à l'étude, 145; elle est sur chaque homme (comme lumière de Dieu), 226; on doit mériter qu'elle soit sur soi-même, sinon on est voué au feu, 1447; le prosélyte entre sous les ailes de la Š., 200; elle est chassée par les grands péchés, 312, 334; elle a été chassée par les jugements corrompus, 1503.

Sélection par élimination: dans la descendance d'Abraham, 355, 371; elle se poursuit, 371.

Šema': prière composée de textes bibliques, à réciter trois fois par jour, elle est encadrée de bénédictions, 1, 2; elle se termine sur la paix, conclusion de toute bénédiction, 405; on doit, pour le réciter, interrompre certaines occupations, 617; dialogue entre l'Esprit saint, célébrant Israël, et Israël, célébrant Dieu par le Š., 87; qui est dispensé de le réciter, 416; le nouveau marié est dispensé, 406, 411; dispenses pour mariage et deuil, 476; comment le réciter à côté d'un mort, 414, sq.; que doit faire le pollué, 477. A quelles heures faut-il le réciter, 384, 392, 422, 472; il faut d'abord mettre les phylactères, 402; on doit s'entendre soi-même dans la récitation, 277, 405; en quelle langue, 404, 1464; pas à rebours, 405; où l'attention est-elle nécessaire, 401; interruptions pour saluer, 402; bénédictions avant et après, 1, 2, 400; pauses à marquer, 403; si on se trompe, où reprendre, 474; prolonger le éhad (un) pour recevoir le Règne de Dieu, 401, 404; en quelle posture, 397, sq. 477; comment les ouvriers peuvent-ils le réciter, 406; comment un portefaix, 476; si on se trouve nu, se couvrir, 477.

Semence humaine: comment et quand souille-t-elle, 2394, 2492, 2495; impure, la femme qui la laisse échapper au troisième jour, 664.

Šemoné 'esré: prière biquotidienne appelée aussi 'amida, parce qu'on se tient debout pour la réciter: texte, 3-6; voir: *prière par excellence.*

Šeol: opposé à la vie du siècle, 940; l'homme y va, 32.

Séparés: soyez séparés (saints) parce que je suis saint, 127, 187, 205; quand Israël est séparé il est à Dieu, 205. *Voir:* pharisaïsme.

Séparer un objet: (pour l'offrir à Dieu): est le consacrer, 70.

Septante: variantes, treize modifications, 62, 1055.

Septième année (repos de la terre et rémission des dettes), traité *Šebiit*, 538-552. Quelle fréquence, 158; obligation grave, 36; labours et travaux permis ou défendus aussitôt avant, 538, sq., 551; opérations permises pendant, 540, 549; obligations différentes en Palestine et en Syrie, 542; peut-on y affermer un champ à un goy?, 540. Instruments et animaux qu'on peut vendre ou prêter, 541; fruits qu'on peut cueillir, 541, 549, 551, ceux qu'on doit annuler, 587; légumes permis, 542, comment les manger, 1986; plantes atteintes par la loi, à supprimer, 543; les fruits portés du dehors sont tenus, 596; il est interdit de vendre les produits du Š. 543, sq., 2020; tourner la loi par son fils, 551; on peut en donner, 552; interdit de faire des emplâtres avec des comestibles, 544; autres usages des produits du Š. 545; mélanges de ces produits avec d'autres, 545. Manquements par inadvertance ou non, 554.

Septième année: (rémission des dettes): libération des esclaves et annulation des em-

prunts, 303 bis; exceptions pour les prêts sur gages, 304; ce qui ne fait pas retour au jubilé, 552, 2206; quelles créances annulées, 546; obligations pécuniaires pas annulées, 546; toute chose due, transformée en créance est annulée, mais pas si non transformée, 546, 552; celui qui est suspect à cet endroit, que lui acheter, 2195. Si le débiteur veut payer, le créancier accepte, 548; cela contente les docteurs 548 et aussi faire honneur à sa parole, 548.

Sépulcre: dimensions à lui donner, 1826; permis en ville (?), 1842; où et quand les vider, 1842; indiqués par de la chaux délayée, 587. Il n'y en pas à Jérusalem, sauf... 2454.

Sérieux: exigé, 24.

Serments: prescriptions sur le sujet dans le traité *Šébu'ot*, 1948-1971. Il y a quatre espèces de s., 1952; c'est une promesse (un vœu), 1952, formule valable: tout ce qui signifie un serment, 1330, 1381; par le nom divin, 152; désignations déformées, 1333; dans quel cas ils (vœux aussi) valent, 1953-sq., 1968; ils n'obligent que celui qui peut jurer, 1968; serment de dépôt, défini, ses conditions, violation, 1959, 1970; serment de témoignage, défini, faute et peine, 1956, 1970; adjuration, quand oblige-t-elle, 1956, 1958, 1960, 1966, 1969, 1970, par quelles désignations divines, 1958; serments imposés par les juges (quelles conditions), 1961, 1971; aux juges, 1492; aux témoins, 1492; serments relatifs aux dettes (quand obligatoires), 1961, sq., 1968, sq., 1971; serments imposés par la Tora pour n'avoir pas à payer ou pour recevoir, 1963, sq.; ils n'imposent pas la restitution, 1971; serments prêtés par les gardiens, 1965; on ne peut jurer de violer un commandement, 1968, 1336, 1383; ni inclure un serment dans un autre, 1336; on peut revenir sur un serment fait en colère, 1338; les serments forcés n'obligent pas, 1340, 1384; 1969; les violations entraînent la fustigation et des sacrifices, 1968, 1952, sq.

Serments divins: faits aux Pères, 68, 70.

Serments vains: définis, 1955, 1970, leur punition, 36, 136; serments vides, espèces différentes, 1954, sq.

Serpent antique: il regardait et désirait ce qui n'était pas à lui, on lui enleva ce qu'il avait, 1443, 1487; il a trompé Adam et Eve, 362; ceux qui meurent à cause de lui, 651. Les gens de Sodome sont ses disciples, 362.

Servante: définie, peine de qui la viole, 2251, sq. Ce qu'on doit à sa servante (sa femme), 1556, 1559; on peut la léguer à son fils, 1556; on ne peut la revendre, 1559; biens qui lui sont légués, 1602.

Servir les rabbins: est mieux qu'étudier, 390, 448; Gamaliel servant ses confrères, 283; Dieu se fait serviteur, 283.

Servir Dieu: ce que fait le juste (au sens de culte), 1099; refuser de le servir conduit à une servitude humiliante, 125.

Serviteur: titre donné par Dieu ou pris par certains, 275.

Servitudes: pour un chemin d'accès, 1286, 1845; pour un puits, un jardin, un champ, 1825; à ne pas multiplier 1840.

Sicle: (à payer tous les ans pour le Temple), traité *Šeqalim*, 942-970. Qui y est tenu, 943; on hypothèque le bien des gens obligés, 943, 963; obligation rappelée par le tribunal, 942; valeur fixée ou variable? 946, punition de qui refuse, 125; ce prélèvement apaise Dieu et expie, 963; il faut prélever en présence du Temple (en argent nouveau), 970; on ne doit pas le prélever sur des biens sacrés, 945, 964; on peut échanger la monnaie, 945; qui doit verser le supplément (de la valeur d'un demi-sicle), 944, 964; troncs pour le recevoir, 945; sicles volés, détournés, 945; pièce de monnaie parmi les sicles, 959; supprimé après la destruction du Temple, 969.

Siècle qui vient: (ne pas dire [illegible] venir, parce qu'il est déjà venu pour beaucoup): il est créé par Dieu, 8; vie du siècle qui vient 15; il est le triclinium tandis que le monde est le vestibule, il faut s'y préparer, 30; il est tout entier sabbat, 160; à quelle condition on est fils (membre) du siècle qui vient, 367; souhaité, 225; on désire la grâce de n'avoir pas y rougir, 423; ce sera le bonheur d'Israël, 379, car il y a part, 1900; il est procuré par la Tora, 47, 184; par les corrections (souffrances), 143; qui n'y a pas part, 1904, 1906-1908, 500, 1900, 1931; les petits des impies (?), 1930; certains ne seront pas jugés, 1930; mort au s. 375; fautes qui en excluent, 23, 333; ceux qui rejettent les décisions de la majorité, 1906; il a été goûté en partie par Abraham, Isaac et Jacob, 1807. Mériter ici-bas est meilleur que le S. 31.

Signes: (miracles): pour lesquels il faut louer Dieu, 59; ceux qui furent faits pour Israël, 76, sq., 118.

Signes rappelant des devoirs religieux: franges, phylactères, mezuza, circoncision...

Silence: recommandé, 24.

Silencieux: (salle des, au Temple), pour les pauvres honteux, 306, 954.

Silo: décrit, 2086; pourquoi fut-il ruiné, 2153.

Šiméon b. Šetaḥ: (au premier siècle av. J. C.) démêlés avec le roi, 449, sq., autres histoires, 1886...

Šiméon b. Yoḥay: (second siècle ap. J. C.); son séjour dans la grotte (légendes), 462, 638; convaincu de sa supériorité, 462, 991; sa dureté, 638; il aurait voulu qu'on donnât tout son temps à l'étude de la Tora, 638.

Sincérité: absolue: oui et non, 201; ne pas marchander si on est sans monnaie, 864; éviter tout ce qui sent le mensonge (*voir:* mensonge).

Sion: cité de Dieu, habitacle de sa gloire, 6.

Sodomie: 184, 204.

Soleil: sa révolution est entendue d'un bout du monde à l'autre, 884.

Solidarité: ne pas se séparer d'Israël malheureux (punition), 1025; tout Israël ressent la mort d'un israélite, 127; les grands d'Israël sont caution pour lui, 374; en Israël injurier une vierge est injurer toutes les vierges, 332; on ne doit jamais livrer un israélite (exceptions), 561 567; dans la famille (tous semblables), 202; tous sont pour me servir 489.

Sorcier: défini, espèces, leur peine, 1892, 500; toutes les femmes sont sorcières, 15; une sorcière est à lapider, 417; sorcières pendues par Šiméon b. Šetaḥ, 1886; ils n'ont pas de part au siècle qui vient, 500.

Sorites: pour l'enchaînement des vertus, 316, surtout, 620, 1477.

Sota: (femme soupçonnée d'adultère et soumise à une ordalie), traité, 1438-1506. — *Jalousie du mari:* elle peut être fondée sur des témoignages contre sa femme, 1438, 1478, 1439; elle provient d'un esprit de jalousie, 1439; il peut la signifier à sa femme, 1438, 1478, par des interdictions, qui la rendent interdite à lui-même, 1440; il ne peut demander compte à sa femme du temps qui a précédé les fiançailles, 1448; est-il obligé de procéder contre elle?, 1439; si le mari a manifesté sa jalousie et que la femme désobéisse, il doit la chasser avec sa dot, 1460; elle est interdite au mari et aux amants, 1455, 1482, 1487; si deux témoins attestent qu'elle est souillée, elle est interdite au mari. Jalousie du mari et celle de Dieu, 1481. — Ordalie des eaux amères: qui en est dispensée (le contraire), 1987: la fiancée et la femme qui attend le lévirat, 1453; dispensées avec ou sans dot, 1454, 1488; quand est-elle obligée ou bien répudiée sans dot, 1488; déclarée suspecte par les tribunaux, 1455; procès à Jérusalem devant le tribunal, 1440; les juges apeurent la femme, 1441; si elle reconnait être souillée, elle part, perdant sa dot, 1442; processus à la porte de Nicanor, 1442, 1479; allocution du prêtre en langue comprise de la femme, 1462; 1480; comment l'humilier sans la défigurer, parce qu'israélite, 224, 1442, 1479; elle est déshonorée, 224; dans ce processus s'exerce un talion, 1442, sq., 1479; elle perd ce qu'elle avait, 1443; l'offrande grossière est pour la fatiguer, 1449, 1444, sq., 1480; le vase d'argile et la poussière du Temple, 1446, ce que le prêtre doit écrire et sur quoi, 1447; sur quoi elle répond « amen », 1448, 1480; s'il est attesté qu'elle est souillée, elle ne boit pas, et est chassée sans dot, 1460; effets décisifs des eaux et leur raison d'être, 1448-1450, 1452, 1480, sq., les mérites de la femme suspendent ces effets (?), 1440, 1450, 1452; si elle refuse de boire, 1449, 1480; on la fait boire par force, 1481; les eaux scrutent aussi le mari, 1455. Bénédiction de celle qui est innocente, 1481; si l'oblation devient inutile ou impure, il faut la brûler, 1482. Les adultères se sont multipliés depuis que les femmes se fardent, 1503; l'ordalie a cessé depuis Yoḥanan b. Zakkay, 1474, 1503.

Souffrances: (considérées comme des corrections, envoyées par Dieu): il faut s'en réjouir, en raison de tout ce qu'elles procurent (expiation, vie), 143, 279, sq., 1907; elles font éviter le péché, 279; elles expient le péché, 137; elles rendent les fils aimables au père, 280; elles valent et surpassent les sacrifices, 280; elles sont un bon signe, 252; on y joint le martyre, 154; il faut y associer le Nom, 471; les accepter adoucit le jugement d'Israël, 354, ce qu'elles lui ont valu, 280, 388. Ceux qui s'en réjouissent, 665. « Aimées sont les corrections », 279, sq., 509. — Souffrances des intestins: elles délivrent de la géhenne, 781; elles assurent la vie, 1568.

Sourds: (à joindre avec les idiots): droits et prérogatives diminués, 1141, 1176, 1213, sq.; pour le mariage, 1178; dispensés du lévirat, 1179 et de nombre d'obligations cultuelles, 1093; leur condition dans les transactions, 1526.

Souvenir: (du commandement) vaut une œuvre, 255.

Station: définie (groupe participant au culte), 1039; afin que les sacrifices soient reçus avec faveur, 1045; qui les établit, 1048; leurs jeûnes, prières et lectures, 1031, 1039, 1046; quand ont lieu les réunions, 1040.

Stérile congénitalement (*aylonit*): définie, 1126, 1216, 2328; exempte du lévirat, 1160; qui peut l'épouser, 1151; on ne peut l'épouser, 1210, 2328; on doit répudier une femme stérile pendant 10 ans, 1211, 1523, 1546; alors le mari prend une autre femme, 1454; après la prière d'Anne, elle sera visitée et enfantera facilement et abondamment, 429.

Stipulation: contraire à la Loi, nulle de soi: principe souvent rappelé, 335...

Sukka (hutte, tente): la hutte dans laquelle on habitait pendant la grande fête (*Sukkot*, au pluriel): traité, 971-1007. Qui est tenu à ce rite, 971, 977, 979, 982, sq., 1004; temps où on doit la faire (sabbat?), 980, 1003; hutte valide (dimensions, forme, récente, place, auteurs...), 971, sq., 974-979, 982, 1002-1004; quels végétaux y employer, 986, bénédiction à dire, 991; le nom divin y repose pendant 8 jours, 973; habitation fixe pendant la fête, 983, 992; on doit y dormir, 977, y prendre ses repas, ne rien prendre en dehors, 979, sq., 1004, 922; les pluies dispensent de dormir et manger sous la sukka, 1004.

Sukkot: (la fête elle-même): le nom de Dieu est sur les sacrifices pendant 8 jours, 973; prières à lire et réciter, 987; chant du Hallel, 990, 992 (*voir:* etrog, lulab); libation des eaux, 990, 993, sq., 1007, 888; musique des flûtes, 990, 995; réjouissances nocturnes, 995-997; journée très chargée pour les prêtres, 997; sacrifices supplémentaires, 1000; quelles classes sacerdotales fonctionnaient, 1000; section à réciter par le roi, 1466.

Superstitions: pratiques estimées dangereuses, 452; certaines interdites parce que amorrhéennes, 729, sqq.; murmurer sur une blessure prive du siècle qui vient, 1900.

Suppléer devoirs religieux, si possible, 1099.

Supplication: forme de prière, 247.

Suspects sur un point: ne doivent ni juger, ni témoigner sur ce point, 2195,

Synagogues: (édifice et liturgie): elles ont un caractère sacré dont on doit tenir compte dans les transactions, 1060, sq., 1366; on doit les respecter (un peu comme le Temple), 1062, 1070; les respecter ruinées, parce qu'elles sont saintes, 1061, 1070; elles ont leurs portes à l'Orient, 1072; place des anciens, 1072; les gens de la ville peuvent s'engager à les bâtir, 1797. Leur nombre à Jérusalem, 1060. Dons faits aux S. leur usage, 1070; on peut y inscrire le nom des donateurs, 1060; restrictions pour les goym, 1070. Le culte joint prières et lectures, 1040; lectures au sabbat, 1063; aux deuxième et cinquième jours, 102; aux temps de fête, 1063; qui et combien lisent, 1064; ordre des lectures, 1527; règles pour les lecteurs, 1066; passages à omettre, 1067, ou à ne pas traduire, 1068; lectures en langue vulgaire, 1071; on doit faire, en leurs temps, des prédications et instructions sur les fêtes, 811, qui peut faire la prière officielle et bénir (ministre officiant, député de la communauté), 1066, 1067, 1092, mais chacun prie pour soi, 1092. Dix doivent être présents pour certaines prières, 1065, 1071; les dix gens de loisir ont pour fonction d'assister aux offices de la S.; trois hommes doivent être devant l'arche aux jours de jeûne (Ex. 17, 12), 116.

Grande Synagogue: elle aurait succédé à Esdras: grande autorité à laquelle souvent on se réfère (légende?).

Syrie: à la fois hors de la terre et assimilée à la terre, 2395...

Ta'anit: (rouleau de jeûne), indiquant les jours où l'on ne doit pas jeûner, 622; sa portée, 1031.

Tabernacle: (décalque du mot latin), désignant improprement la fête des Huttes (Sukkot), qui ne comportait pas de tentes (tabernacles).

Talion: (attitude de Dieu correspondant à celle de l'homme) (*voir:* mesure pour mesure), 15, 23, 998, 358; qui rejette cette loi, 358; on est récompensé suivant ses bonnes actions, 72, 73, 76, 247; et frappé pareillement, 81, 94; talion dans les punitions, 290, 508, 1443; si tu es miséricordieux, on l'est pour toi, 302 bis. Talion en justice humaine, entendu à la lettre, 1638, 1932; remplacé par une compensation pécuniaire, 322, 339, 1638, 1932.

Talmud: (signifie primitivement étude): supérieur à tout, 680.

Tamid: désignation du sacrifice perpétuel (*voir:* sacrifice perpétuel).

Tammuz: (17 du mois de): événements survenus, 1042.

Tannas, tannaïtes: rabbins et écrits contemporains de la Mišna, soit des deux premiers siècles chétiens.

Targum: (traduction de l'Ecriture en araméen): devoir de traduire l'Ecriture, 1064: on ne doit pas l'écrire mais lire, 391; auteur des targums, 1051; Dieu blâme certains, 1051; ils doivent être exacts mais libres, 1072, 1571; quels sont les t. permis, 680; peut-on les sauver de l'incendie, faut-il les ca-

cher, 679, sq.? les t. d'Esdras et de Daniel souillent les mains, 2522.

Témoignages recevables: sur dettes, écriture, répudiation,... 1233-1235; combien pour certains rachats, 1910; témoignages recevables ou non sur divers sujets, 1297; à recevoir seulement après examen, 1293; témoignages et documents, leur valeur respective, 1293; aveux et paroles valant un témoignage, 1861.

Témoins judiciaires: exclus: les parents, 336 1873, sq., 1935; ceux qui professent certains métiers, 1164, 1920, 1979. C'est un devoir de témoigner, 193; 312; peut-on se soustraire à une adjuration, 1956, sq.; serment de témoignage, 1956; leur témoignage est nul s'ils se font payer, mais ils peuvent recevoir un salaire, 2211; on ne peut se refuser à dire ce qu'on a vu, 1879, sq.; comment on les examine, 1874, sq., 10, 322; et les sonde (pour l'accord des dépositions), 1882, sq., 1920, 1923; on leur inspire la crainte, le respect de la vie humaine, 1879; ils sont devant Dieu, 322, 1867; on reçoit ce qui est favorable, 1883; témoignages nuls, contradictoires, 1945; quand les croire, 1747, sq.; si deux témoignages concordent on les croit, 1164, 1920; si deux témoignages se réduisent à un seul, 1935; pour la peine de mort deux témoins sont nécessaires, loi étendue à d'autres cas, 312, 321; c'est eux qui mettent à mort, 312.

Témoins (faux): gravité de la faute, 870; plutôt se laisser tuer, 1232; quand doit-on les tenir pour tels et les frapper, 1921, 1931, 1933, 157; quand les punir, 158, 322, seulement après le jugement, 1934; quelle peine leur appliquer, 1945, 1899, 322: les quarante coups, 1932, sq., 1945; quel talion leur appliquer, 1932; réparations pécuniaires, 1932, sq., 1945; conspiration de faux témoignages (négliger), 1934.

Temple: généralités: ses divers noms, 899: portion de Dieu, 6, 99; sa propriété, 47; son œuvre, aimée de lui, 100; sa demeure, 99, 2087, où il se révèle, 225; maison, 2296, sq. (montagne de la maison, 2297); maison d'élection où Dieu se révèle, 225; maison des siècles, 48; Liban (blanchissant les péchés), 899; orgueil de notre force, 218. Il est voulu par Dieu, qui, pourtant, remplit le ciel et la terre, 66. Sa sainteté, 334; il est plus haut qu'Israël, 313; il faut le révérer à cause de celui qui l'a prescrit, 198; comment le révérer, 198, 334, 466; minimum des offrandes promises, 958. — *L'édifice:* le premier et le second étaient en Benjamin, 1051. Indications dans le traité *Middot*, 2296-2308: ses dimensions, 2299; dimensions globales du parvis et des chambres, 2308; du sanctuaire et sa disposition 2305-2307; son étage supérieur encore plus saint, 2395; ses diverses cours et les salles qu'elles contiennent avec leur affectation, 2300, sq., les divers parvis, leurs annexes, leur consécration, 1951; les diverses salles et leur affectation sacrée ou profane 880, sq., 928, 934, 947, 954, 2297, sq., 2296, 2307, sq.; on ne peut faire d'exèdre dans le parvis, 311; salle des silencieux, aumône discrète, 954; les treize troncs (trompettes) avec leurs inscriptions 955, 957, 958; la salle des agneaux et autres, 2287, 2297; bains et cabinets dans les dépendances, 2284; sainteté croissante, allant du Ḥél (forteresse) au sanctuaire, 2344, le Ḥél, 2299; l'espace entre l'autel et le porche est plus saint, quels prêtres y pénètrent, 2344, 2395. Les cinq portes de la montagne de la maison, 2297, il faut entrer par la droite et sortir par la gauche, 2299; les sept portes du parvis, toutes en or, sauf celle de Nicanor, 2297, 2299; au total treize portes, 956, 1006; la grille et les treize prostrations, 955, sq., 2299, 2301; les treize tables, 955, 957; dimensions des portes et des baies, 2299; la porte du porche, 2304; la porte du sanctuaire, 2304, sq.; les réduits dans le sanctuaire, 2305, sq.; la cuve et la machine pour en tirer l'eau, 2285, 2304, 896; lieu d'abatage, 2303; citerne fournissant l'eau à tout le parvis, 2308; plaques d'or mises aux jours de fête, 833, 950; table recouvrant la poussière pour la sota, 1445, 1480; estrade de bois du parvis, 1494; canal allant au Cédron, 907; pont allant au mont des Oliviers, 912, 949 (??), 966; mesures diverses qu'on y conservait, 2125-2127; embellissements et dons d'objets précieux, 896. Par quoi est souillé le Temple, 2396; comment travailler dans le sanctuaire, 797, 2306, 2397; certains usages pour la pâque et les azymes, 816. Peines des impurs qui y entrent, 2396, 2398. Vases, mortiers, conduites, abîmés et réparés, 2228; revient au Temple tout consacré invalide, 2196. Signes, merveilles dans le Temple, 34, 839, 2288, 2292. Sont supprimés tous les prélèvements supposant l'existence du T. 962. Temple de Jérusalem et celui de Silo comparés, 1056, sq. Différences entre le premier et le second temples, 885, 1994. Ruine du Temple: causes de la ruine, 880, 2153, 1476; tristesse de Dieu, 386, sq.; présages de sa ruine, 899; quand eut-elle lieu, traditions, 1042, sq., 1048. Elle marque un temps de malédiction, un abaissement de tout, 1475, 1477, 1504; depuis, réjouissances supprimées, 1476, 1506. Tristesse des fidèles sur la ruine, 291; comment la commémorer (non par

des restrictions alimentaires, 1506), 1506, 1846.

Officiers du Temple: les divers officiers et leurs noms génériques, 952, sq., ayant des secrets de fabrication, 952, 966; le fermier des fournitures (à ses dépens), 952; les trois trésoriers, 967; les sept intendants (ayant les clés), 967; le préposé des prêtres dirigeant le culte..., 2285; leur salaire, 950. La garde au T. pendant la nuit, 2284, 2296; prêtres devenus impurs, 2284, 2298, sq.; devoir de se baigner le matin avant le culte, 2285; sq. et de se laver mains et pieds, 2285, sq.; pour entrer entre l'autel et le porche, 2395; prêtres marchant dans le sang (à Pâque), faut-il laver le parvis, 838, sq., 875; honneur de marcher dans le sang, 2051.

Temple messianique: souhait de reconstruction prochaine, 1045, 2153, 2295; il sera reconstruit suivant les prophéties, 1944, 291, 2153; ce qu'on dira demain quand on le reconstruira, 1048; eaux qui en sortiront, 956, 1006.

Tente de réunion: ce qu'on en garda au premier T., 1500

Tente du cadavre (et habitation): traité Oholot, 2402-2433, dans quel cas elle souille, 2407, 2433; quelle quantité nécessaire pour la souillure, 2406, sq.; divers cas d'objets qu'elle contient, 2361, sq.; maison (pièce) formant tente avec le cadavre, 2408; cadavre dans une maison (portes et fenêtres), 2415. Ruche et maison avec parties de cadavre, 2417, sq.; tombeaux faisant tente, 2411; quand un cercueil avec cadavre souille-t-il, 2419, 2433; si on fait tente et touche, 2429; ce qui protège contre la souillure, 2400; cimetière (règles diverses), 2431-2433.

Tenter Dieu: en lui demandant un signe, 206; Dieu tenté 10 fois au désert, 270. Dieu tente les justes, 261.

Tephilla: la prière par excellence (*voir* le mot).

Tephillim: nom hébreu des phylactères (mot grec).

Terme: l'avènement messianique: *voir:* messianisme.

Terre: son épaisseur, 385.

Teruma: voir: *prélèvements sacerdotaux.*

Testaments: quels sont valides ou non, 1831, 1833, 501; leur texte, 1857, 1860, 1863; quand peut-on l'annuler, 1857; dispositions, même orales, à respecter, 1511; quelles dispositions orales valent, 1834; les héritiers doivent respecter les décisions du mort, 1860; ainsi que d'un malade, 1862.

Tétragramme: voir: *nom divin.*

Thaumaturges: (ou: gens d'œuvre): histoires de leurs prodiges, 1033, 1035-1038; déconsidérés, 1477.

Théâtres (cirques et stades): appréciations défavorables, 185; quand sont-ils interdits et pourquoi, 2002, 2023; quand parmis, 2002, 2023; leurs habitués vont au puits de la perdition, 423.

Théophanies: au milieu des myriades, 372.

Thermales: (eaux), viennent de la Géhenne, 642.

Titus: puni aussitôt pour avoir fendu le voile, 365.

Tombeaux: voir: *sépulcres.*

Tora (signifie: enseignement, désigne le Pentateuque mais aussi les autres livres bibliques: 62, 77, 101, 129, 1028). — Ses désignations et figures: 220; ma force, 87; eau, 101, 106, 297; vin qui réjouit, 297, sq.; huile, 298; miel, 298; bois, 103; feu, 129, 373, 417; guérison et vie, 105; arbre de vie, 296; pluie, 345, sq.; aiguillon, 1095; clou, 1095; lumière de Dieu, 226, paix, 269; baume de vie, 295; plantations qui fructifient, 1095; septante fois, 150; expiation, 345; à jamais, 1675. — La Tora est du ciel, 303 bis; qui dit le contraire n'a pas de part au siècle qui vient, 500, 1900, 1906; elle est la propriété de Dieu, 47; l'instrument de la Création; 24; elle donne la vie, 46, 105, 373; elle contient le siècle qui vient, 66; elle incline à recevoir le Règne, 362; honneur supérieur à qui la possède, 44; elle est au-dessus de la Royauté et du sacerdoce, 45, 259; elle est immuable, 220; un des trois fondements du monde, 9; elle ne sera jamais oubliée, mais les sentences des sages diffèrent, 298 bis; on peut l'expliquer, mais sans y ajouter ou en retrancher, 1095; peine de qui la méprise, 251, 23, 28. Il y a deux Toras, l'écrite et l'orale, 220; il faut recevoir cette dernière avec confiance, 633; elle fut reçue et transmise par une tradition continue, comme venant du Sinaï, 9, sq., 353; une décision est un signe de la tradition, 2455. Elle a été donnée avec la religion, ce qui permet de peiner sur elle, 37, 39; ce qui en est la substance, 636, 639; le plus grand principe et le résumé, 195, 1367, 1879, 633. — *Don de la Tora:* elle fut donnée à Israël au désert et en public, 72, sauf le sabbat, 1012; elle fut offerte à toutes les nations, qui la refusèrent parce qu'elle les condamnait, 126, 133, 371; au troisième jour, Dieu devançant l'heure (le

mont déraciné), 128, sq., 665, 881, les israélites gardant la continence, 129; elle fut donnée sans condition, 124, cela fit trembler le monde, 119, 371; le décalogue et la Tora furent dites en une seule parole, ensuite expliquée, 131; parole de feu venant de la bouche de la Puissance et se gravant sur les tables, 140; elle fut donnée avec toutes les minuties rabbiniques, 220. Elle fut créée pour Israël, 296; seul, il pouvait la recevoir, 354; il comprenait chacune des paroles et ses explications, 355; elle est interdite aux nations, 374; elle est la propriété de la communauté, devant elle tous sont égaux, 298 bis; elle ne sera jamais oubliée en Israël, 298 bis; elle fut plus tard, au Jourdain, écrite en 70 langues pour que les nations puissent la connaître et recevoir, 1463, 1495, sq. Guerre de la Tora que pouvaient mener les exilés, 360. — Etude de la Tora: on doit l'apprendre et la garder, 11; comment, 45; l'apprendre à ses fils, 282; cette science est une grâce de Dieu, 226; on peut en demander l'intelligence, 1, 4, 41; on ne doit pas y chercher un profit, 11, 28; il faut habiter là où on l'enseigne, 47; il faut la savoir sans rien oublier, 258; on doit tout diriger vers elle plus encore que vers le Temple, 368; cela l'emporte sur toutes les bonnes œuvres, 498; bonheur promis à qui la garde, 155; la lire au sabbat est un précepte des prophètes, 102. Faire un prosélyte est amener à la Tora, 11.

Tora (le rouleau de la): à préserver de toute impureté, 418, sq., le vendre prive des bénédictions, 612; les robes qui l'enveloppent, 1060, 1072; les transactions, 1060; le rouleau du roi, 315, sq.

Tordu: qu'on ne peut redresser: divers sens: 1099, 1100, 1117.

Tourner la loi (ruser avec elle): exemples: 585, 682, 1197, 1195, 2240.

Traditions: elles sont une haie pour la loi, 24. Le mot désigne aussi les textes bibliques autres que la Tora (pentateuque).

Transactions: (et discussions): des bien portants, régulières, 1862; espèces de vendeurs, annulations possibles, 1822, 1849; achat de la moisson d'un autre, 1786; discussions sur accouchements et autres... 1738; sur une vache volée, 1754; sur des oliviers vendus pour le bois et l'huile qu'on y trouve, 1739; achats et livraisons, à terme ou aussitôt, 1770, sq.; prix moyen à payer, 1771; marchés par erreur sur l'objet, 1847; peut-on payer en nature, 1851; sur quels biens (libres ou non), 1853; enfant ou mandataire envoyés chez le boutiquier, 1823; en cas de perte quelle compensation, 1773-1775.

Travail: à aimer, 11; Dieu l'aime, 149, 1635; allier travail et étude de la Tora, 439; on ne peut l'interdire à sa femme, 1251.

Travestissements: interdit, 330.

Tremblement de terre: indique la colère de Dieu contre les péchés, 461.

Très-Haut: voir: *Gaboa.*

Trésor des âmes: voir: *Guph.*

Trésor du Temple: (dans une salle): trois caisses distinctes avec destination différente, 948; budget tous les mois, 952; il était prélevé trois fois par an, 947, 965; en évitant tout soupçon de vol, 947; à quoi servent les prélèvements, 949, sq., 965, 1283; comment payer les libations, 953, sq.; offrandes d'oiseaux, 968; on ne peut faire de bénéfice sur les biens du Temple, 949.

Tribut: il faut le payer pour n'être pas découvert, 864.

Tromper: est faire trébucher, 191.

Trompettes (et cors): décrits, 1804; devoir de sonner pour rappeler devant Dieu, 231; sonneries quotidiennes et sabbatiques, nombre, 999, 1007; à Sukkot, 996, 999; pour fêtes et sabbats, 2156, 2180; combien de coups dans les sonneries du Temple, 2213.

Trône de gloire: créé avant le monde, 829; en saphir, 392; comme une mer, 1447; les deux trônes de Daniel, 7, 8: 1108; Dieu jure par lui, 118.

Trouvée (chose): Celles qu'on peut garder, 1705, 1707, 1751; celles qu'on doit laisser, 1706, sq.; ce qu'on peut ou doit publier, 1705-1707, 1750, sq.; pendant combien de temps, 1707; il faut en prendre soin pour les conserver, 1703; et aussi les ramener, 1752; le propriétaire doit reconnaître ces soins, 1709; peut-on s'en servir pendant qu'on le garde, 1708, 1751, sq.; à qui remettre l'objet trouvé, 1708, 1751; dispute entre prétendants sur objet trouvé, 1703; pertes du fils, du père, du maître, priorité, 1711. On doit endiguer des eaux débordantes, 1753; bête à décharger et à ramener, 1710, 1752, sq. Pierre où on publiait les objets trouvés, 330.

Tuteurs: établis par le père ou un tribunal, 1858; leurs droits sur les biens des pupilles, 563, 1857, sq.; peuvent-ils annuler le testament du père, 1857; ils doivent à la fin rendre compte, 1858; quand doivent-ils prêter serment, 1857.

Unique: Dieu; l'unique du siècle, 3; l'unique, 184; au passé et au futur, 91; toujours le même mais se révélant sous plusieurs apparences, 132; Israël l'a fait unique

et Dieu a fait unique Israël, 1094; il faut aussi un cœur et un culte uniques, 175.

Unité: à garder entre Israélites, 303; quand ils sont unis ils magnifient le Nom en haut, 374. *Voir:* divisions.

Urim et Tummim: leur sens, 917; existait-il sous le second temple, 1583; il a cessé avec la mort des prophètes anciens, 1475; avec le Temple, 1500; le consulter indique un cas insoluble, 1583.

Usure (et prêt à intérêt): est interdit tout ce qui paraîtrait intérêt, 334 bis, 1721-1723, 1725, 1727, 1758, sq.; interdite, 304; la pratiquer est renier Dieu, 1724, 1727; et entraîne la servitude d'Israël, 1004; aveuglement de tout usurier, 1727, sa punition, 1728, 1768; elle est prescrite ou permise à l'égard des étrangers, 334 bis, 1724; il faut éviter tout ce qui paraîtrait pression sur le créancier, 1722, 1727, sq.; on ne doit pas faire de commerce avec un emprunteur, 2020; marchés paraissant usuraires, 1725, sq., 2226; dans les frais de transport, 1759; pour la nourriture des ouvriers, 1760; exploitation ou salaire à demi-fruit, 1760, 1762; argent confié pour le faire valoir à demi-fruit, 1761-1763; troupeau de fer (défini) qu'on ne peut recevoir d'un israélite, mais bien d'un étranger, 1724, 1766; celui de la femme, 1766. Celui qui prête à intérêt à un israélite, que peut-il recouvrer, 1721, 1768; sorte d'intérêt permis, 1722, 1758, sq., 1766. Eloge de qui prête sans intérêt, 1724; tous ceux qui violent la loi, 1727; ce qui est permis et défendu dans les transactions pécuniaires entre goy et israélite, 1767, sq.

Vache rousse: (dont les cendres, mises dans l'eau constituent l'eau lustrale), traité *Para*, 2455-1468; combien de juges sont nécessaires, 1914; on peut acheter la bête à des païens, 2468, 2456; quel âge doit-elle avoir, 2455, quelle couleur, 2457, sq.; celle qui est inapte, 2457, 2468; sept ont été pratiquées depuis Moïse, 2459; prêtre séparé et purifié pour la brûler, 2458, 2468; enfants élevés spécialement pour faire l'eau de purification, 2459; la vache monte par le pont spécial, 2460; combustion décrite, 2460, sq.; habits impurs de ceux qui participent à l'opération, 2462; irrégularités dans l'opération, 2462; vases pour recueillir l'eau de purification, 2463; mélange de l'eau et des cendres, 2464-2466; si l'eau de purification est souillée, 2467, sq.; hysope servant à la vache et au lépreux, 2468; aspersion de l'eau de purification, 2468.

Vaines (choses): condamnées, 20.

Vaisseaux: ils sont toujours purs, 663; que vend-on avec eux, 1820.

Valides: dans les sacrifices (*kašer*), ou invalide pour les opérations, distingué des parties illicites (*piggul*) de la victime, 170; *voir:* sacrifices. Intention rendant invalide, 173.

Vases sacrés: ils consacrent ce qui est pour eux, 2073.

Vases: trouvés à Jérusalem: quand purs ou impurs?, 961. L'extérieur des vases est-il impur?, 453.

Veilles: combien par nuit, 385, 472; leurs signes sur terre, 386; au ciel, ce que fait Dieu à chacune, 386.

Venant au monde: désignation des hommes: 80, 87, 91, 122, 292, 1074...

Vendre un autre (comme esclave): qui le peut: 336.

Vengeance (rancune): ses diverses formes, 195, interdite, mais libre envers les étrangers, 195; Dieu venge, (Deut., 32, 35), 364; les justes verront Israël vengé, 265.

Vents: envoyés par Dieu, 263, maîtrisés par lui, 462. Vent d'orient, instrument des punitions divines, 79.

Vérité: fondement du monde, 12; dire la vérité associe au Créateur, 123.

Veuve (ses droits): sur ses biens propres, 1278; sur sa dot, 1279, 1282, 1319, 1320, 1328; droits à l'habitation, à la nourriture, 1281, 1325, sq.; si elle est nourrie, elle perd sa dot, 1322; elle est nourrie sur les biens des orphelins, 1278; comment elle peut recouvrer sa dot, 1518; contre les héritiers, 1323.

Vicaire: (se livrer pour un autre), 49; donner sa vie pour le peuple, 373; je suis votre expiation, 266; Israël est expiation pour les nations, 367; les nations à la géhenne sont expiation pour Israël, 367; les nations sont livrées afin d'expier pour Israël, 148; la tente consacrée par la mort de Nadab et Abiron, 176.

Vie: on suppose en vie le mari qui divorce, celui qui paye des dettes... 1516.

Vie du (au) siècle qui vient: 15, 46, 184, 940; vie messianique et vie au siècle, 295; les justes vivent pour les siècles, 66, 295, sq.; vie donnée par Dieu en ce siècle et en celui qui vient, 117; elle est la récompense de l'étude 297; on a la vie par la Tora, 188; il faut savoir les voies de la vie, 424. On peut violer en secret la loi pour avoir la vie terrestre, 188.

Vieillard à honorer: concerne souvent le rabbin (ancien), 199; comment l'honorer, 199, 1072; il ne doit pas gêner, 199; ses conseils, même paradoxaux, sont à suivre, 1346, 2021.

Vignes: définies, 532; plantes à ne pas y mettre, 532, sq.; plantation, achat et partage, 1848; elles sont consacrées par les semences, 1986; vigne de quatre ans, ses obligations, 1983; on doit porter leurs fruits à Jérusalem ou les racheter, 587; elles sont signalées, 587.

Villes: leurs toits constituent un seul territoire (sabbat), 793; règles à suivre quand elles sont en partie idolâtres, 2500. Quand est-on citoyen d'une ville, 1801; distances à garder pour les arbres, aires, cimetière, tanneries, 1810, 1841; ce qu'on vend avec une ville, 1819.

Villes fortifiées: définies, 2227; quelles doivent avoir un rempart, 1801; qui doit le construire, 1801; elles doivent être telles depuis Josué, 1049, sq.: définition d'une ville considérable 1052; les villes fortifiées sont plus saintes que le reste d'Israël, 2344, 2398; leurs prérogatives (maisons et champs), 2227, 2398.

Villes de refuge: (voir: *homicide involontaire*); en Transjordane et en Chanaan (leurs chemins), 1938; combien, 321; elles sont aussi pour les étrangers et les prosélytes, 266; qui doit y fuir, 1926, sq., 1938; jugement préalable des meurtriers, 1938; jugement dans la ville de refuge, 321; comment le réfugié y est honoré, qu'y fait-il, 1939; la mort du grand prêtre libère le réfugié, 1938, il ne doit pas en sortir auparavant, 1939.

Vin: ce que garantit le vendeur, 1824, 1851, sq.; on s'en prive quand on a vu une sota, 471; contre les excès, 863; les dix coupes dans une maison en deuil, 863; le prêtre ivrogne est mis à mort, 2265; vin interdit au sage qui enseigne, 2265, et au prêtre en service, 1031. Où prendre le vin pour le culte, et comment le conserver, 2124, sq.

Viol d'une vierge: intervention du tribunal, 1242; dans quel cas est-il punissable, 1239, sq., 1298; on doit garder la femme, si elle est apte à être épousée, 1240; à qui payer les réparations, 1242.

Virginité: (plainte pour défaut de V. chez sa femme): quand peut-on l'exercer, 1177, 1224, 1291; quand la faire, 1228; quand est-elle admissible, 1910; dans quel cas la femme est dispensée, 1227, sq.; ce qui constitue la preuve, 1226, 1243; preuve aussi par la cérémonie du mariage, 1231; peine de qui a diffamé sa femme, 1243, 1291, sq.; sentences diverses, 1867.

Visionnaires: multipliés, rejetant le joug du ciel, 1503.

Vivant: Dieu, 3; le vivant des siècles, 72, 105, 134.

Vœux, traité *Nedarim:* 1330-1392. Recommandés, 24; qu'est-ce qui est meilleur, n'en pas faire, 334 bis, 1331, 2181; faire et tenir, 2181, 1332; qui peut en faire et en être l'objet, 2212; vœux des enfants, quand valides, 2327, 2341; formules valables et tout ce qui les signifie, 1330, 1381, sq.; valeur des formules s'interdisant le bien d'un autre, 1054, 1334, sq.; formules portant interdit, si dites avec serment, 1336; formules ne comportant pas interdit, 1335, sq.; dans quel cas valent ces formules, 1953, sq.; peut-on s'interdire par vœu des obligations de la loi, 1336, 1383; compréhension de certaines formules d'interdiction, 1341, 1347, 1352-1365, 1377, 1384-1390, 1953; interdiction totale de jouir d'un autre (exceptions), 1343-1345, 1348, sq., 1385; conséquences, 1346. Formules abrégées, 1332, déformées, indiquant un sacrifice (*qorban*, *qonam*), 1333; il faut prendre les mots dans leur sens étroit et exclusif; un vœu explicite lie s'il est référé à une chose sacrée, 1336; un vœu général et implicite est plus obligatoire (si sacré), 1336, sq., 1383; précision aggravant l'obligation du vœu, 1337. Un vœu par Jérusalem est nul (exception), 1334, 1381-1383. Jurer par la loi est nul, mais non par ce qu'elle contient, 1335, 1383; vœu par objets sacrés du Temple, 1382; les dons volontaires, 1054. On peut faire un vœu inclus dans un vœu, 1336; passer d'un interdit particulier à un général, 1333; vœu par la vie du roi (si on l'aime), 1458. Vœux de rusés, 1384; vœux par exagération, 1384; vœu interdit pour achat et vente, 1384. Vœux du mari contre la femme, pouvant entraîner le divorce aux dépens du mari, 1261, sq.; vœux de la femme et devoirs du mari, 1262, sq.; vœu du père interdisant à son fils tout bénéfice de son propre chef (héritage), 1645. Peines des négligences, 636. Comment tourner les vœux, 1348, 1351, 1379.

Vœux nuls, irrités: cette disposition, distincte de la dispense, vient de la Tora, 1101; un vœu, nul en partie, l'est totalement, 1330; un vœu pour le passé est nul, si violé par inadvertance, 1432; certains vœux de la femme sont nuls, 1546; vœux de sa femme que le mari peut annuler, (ou non), 1374-1376, 1378, 1380, 1392; en quelle condition peut-il les annuler, 1372-

1374, 1391; erreur de fait ou de droit du mari, 1379; vœux de la femme confirmés tacitement par le mari, 1392; si le mari confirme en partie, il confirme le tout, 1378; vœux nuls de soi, 1392; vœux d'une jeune fille annulables par le père ou le mari, 1371, sq.; vœux d'une fiancée, 1371; d'une fille pubère, d'une veuve remariée, d'une veuve attendant le lévirat, 1372; vœux à annuler parce qu'erronés, 1378; vœux de divorcée, de veuve (valables), 1379; neuf jeunes filles aux vœux valables, 1380.

Dispense de vœux: formules contenant la cause de dispense, 1365, quatre espèces de vœux dont on peut dispenser, 1338; comment le rabbin dispense, 1374, sq.; raisons invoquées par lui pour justifier la dispense, 1338, 1366-1369, 1370, 1390; il laisse la porte ouverte (pour dispenser), 1336, raisons de diminuer la portée du vœu, 1337; cas où le rabbin doit aggraver, 1337; vœux par exagération, 1339, par inadvertance, 1339; la dispense d'une partie entraîne celle du tout, 1339, 1369; vœux dispensés parce qu'un empêchement survient, 1340, ou parce que forcés, 1340; vœux rachetables en raison de leur formule large, 1340. Ce lois sur la dispense volent en l'air (sans fondement), 1101.

Voie: du bien du mal, 16, 17, de la vie, 208; de la vie et de la mort différentes, dures ou douces, 296, 300; offertes par Dieu au choix des hommes, 81, 300, il faut choisir la vie, 296, la voie de Dieu, 281, 295, les voies du Lieu, 299 bis, Moïse demande de connaître les voies du Saint, 369. A la mort on se trouve devant les voies de l'Eden ou de la Géhenne, 424.

Voiles du Temple: un ou deux? 903, 969; dimensions et contexture, 962, 969; vu à Rome, 908; aspersion de sang à Kippur, 906; devenu impur, comment le purifier, 962.

Vol: sept espèces de vol, 150 et de voleurs, l'emporte celui qui trompe, 1676; autres voleurs et restitutions diverses, 1677; le vol est plus grave que la rapine 151; il conduit au serment vain, 139; vol et faux serment 1644, sq., 1693; le vrai voleur enlève lui-même, 1691; si on vole une collectivité, 1694; il ne faut pas voler sous couleur de glanage, 1696; éviter toute apparence de vol, 1701; chose volée et consommée, 1647, 1695; si un bœuf volé tue, 1666, 1674; circonstances aggravantes: voler chez le propriétaire, égorger et vendre la bête, 1634; si des témoins accusent un homme de tout cela, 1632, sq., 1680. — Comment restituer des objets ayant produit chez le voleur, 1642; réparation de vol commis avec des circonstances aggravantes, 1632, sq.; on doit restituer mais pas à des goym, disposition abolie par R. Gamaliel, 373, 1618; il faut restituer la valeur première (sauf pour une bête pleine), 1642; quand il est imposé de restituer au double, 1679, au quadruple et au quintuple, 1711; 1674, 1678, 1679; on doit restituer ce qu'on a rapiné, 1697; remettre l'objet là où il était, 1650; cas spéciaux de restitution, 1697, sq.; si on a volé et donné à un tiers, 1678; remise du principal et du cinquième, 1644. Réparation de vol simple, 1680. Si on a volé le père, à qui restituer, 1645; si les ayant droit sont morts, 1677. On peut retenir une chose volée à un païen sauf en danger de profanation du Nom, 1647. Dans quel cas restituer aux prêtres, 1645, sq. Réparation facilitée, 1525. Si on ignore de cinq personnes qui l'on a volé, comment restituer, 1183, ou qui on a volé, 1644, 1712. Si de voleurs groupés, un seul se convertit (ses obligations), 1698. Comment recouvrer les objets volés, en possession d'un autre, 1648, sq.; on ne peut pas aller reprendre son bien chez autrui, 1698. Réparation due par les faux témoins, 1680, sq.; comment réparer le vol d'une poutre prise dans une maison, 1992; obligations du complice du voleur, 1677. Si on a volé pour satisfaire sa faim, 1677. Cas du fils et de l'esclave commerçants, et les biens du père, 1699. Le voleur par effraction est tué justement, 1895. Ce qu'on peut acheter à des ouvriers, à des femmes, 1700, sq.; on ne doit pas acheter d'objets suspects d'être volés, 1650, sq. En cas de contestation entre propriétaire et voleur, témoignages et réparation, 1681. On peut garder ce que donne un voleur, 1696; voleur offrant un sacrifice puis mourant, 1695, 1694. Responsabilité pour un vol dont on a été témoin, 1694.

Volontaire (faute): n'est commise qu'après avertissement, 616.

Volonté de Dieu: l'embrasser pour qu'il fasse la nôtre, 14; se tendre pour la faire, 41.

Y. (ou: *Ya.*) première lettre du tétragramme sacré, qu'on ne doit pas prononcer.

Yétro: beau-père de Moïse, ses sept noms, 119, 232; il se fit prosélyte, 234, sq., et aussi tous les siens, 123.

Yoḥanan b. Zakkay: ses mérites, 981; il obtient de Vespasien de reconstituer une école rabbinique, 1526.

Yoma: jour par excellence, la fête de Kippur, de l'Expiation.

II. - TEXTES DE L'ANCIEN TESTAMENT, CITÉS, COMMENTÉS OU ALLÉGUÉS

Amos

2, 1: 940
3, 8: 129
4, 1: 287
7: 1032, 1904
12: 478
13: 1881
5, 8: 134
6, 3: 358
7: 358
8, 11,12: 1995
14: 733
9, 2-4: 21, 303, 370
1: 75
6: 695
11, sq.: 695
14: 2521

Cantique

1, 2: 298, 2005
3: 88, 298
4: 1104
8: 99, 125
12: 129
2, 6: 141
8, 9: 253
14: 75, 129
16: 88
3, 4: 89
7,8: 62
11: 175, 1044
4, 5: 139
8: 63, 83, 240
12: 53
5, 9: 88
10: 88, 372
14: 139
6, 1: 88, 372
2: 408
3: 88, 372
8: 97
10: 272, 296
7, 5: 275, 288
8, 9: 188
9: 1901

I Chroniques

2, 57: 232
4, 10: 124
21, 22: 232
38: 620
16, 36: 1048
18, 18-27: 320
21, 15: 55
23, 16: 1208
28, 2: 1917
29, 11: 85
12: 96
14: 22

II Chroniques

2, 24: 83
5, 13: 995
6, 26: 276
32: 276
34: 276
12, 1: 113
14, 10: 91
15, 16: 2026
16, 1: 1499
20, 21: 84
21, 5: 1499
22, 2: 1499
7: 1499
24, 9: 942
26, 23: 2398
27, 7: 1499
28, 16: 1467
29, 11: 282
11-15: 399
15,16: 2397
27: 995
32, 13: 1904
33, 1,2: 144, 280
10-14: 144, 280
35, 3: 1500
13: 1352
36 10: 1500

Daniel

1, 5: 970
9: 226
2, 22: 56
32: 93
4, 20: 1930
24: 148, 1805
5, 8: 1055
6, 11: 289, 429, 480
21: 289
7, 9: 299 bis, 1108
10: 230, 269
23: 74
25: 1905
8 4-7: 2495
11: 2284
13: 2284
9, 5: 180
10, 13, sq.: 356
12, 2: 1076
3: 272, 296
7: 1022, 1905

Deutéronome

1, 2: 2129
11: 241
17: 1867, 1913
15-17: 50
2, 25: 324
26: 228
3, 15: 67
23: 221, 261
25: 67, 488
26: 262
4, 7: 87
8: 240
9: 22, 430, 1055
11: 129
14: 1917
16: 135
22: 234
24: 299 bis, 2011
32: 1105, 1118
34: 140
44: 1053
5, 14: 1671
23: 141
25: 150
28: 1676
29: 1676
6, 4: 87, 92, 348, 1094, 1466
5: 466, 1458
7: 396
6, 13: 139, 498, 1458, 1564
18: 964
20: 867
7, 4: 92
5: 288
9: 1459
12: 254
14: 457
17: 2007
21: 2026
22: 2003
26: 2008
8, 3: 298 bis, 918
5: 280
7: 143
10: 488
12-14: 290
16: 300, 918
18: 446
19: 104, 298
9, 14: 389
18: 75, 247, 920
25: 103, 274
10, 6: 101
12: 1022, 1210
14: 1107
16: 175
17: 227, 1076
18: 153
19: 153, 235
20: 278
11, 4: 439
11: 1024
13: 420, 1466
19: 416
23: 299 bis
29: 1462
30: 1463
12, 2: 152, 203, 2007
3,4: 1947
5: 1116
6: 837, 1116
15: 2179
21: 920
23: 1944
27: 2027
32: 2069

13, 9: 1885, 2102
13: 1909
14: 516, 1259, 1803
16: 1896
17: 701, 2007
18: 1691, 2032
14, 1: 24
21: 2172, 160
22, sq.: 570, 1466
22-27: 580
23: 1915, 2237
29: 236
15, 1, sqq.: 538
2: 547, 1519
8: 1709
9: 516, 547, 1259, 1558, 1803
11: 701
12: 1555
13: 1558
14: 1558, 1709
18: 515
19: 2225
20: 2193
16, 1: 835
1,2: 887
2: 400, 2121
3: 66
4: 815
5: 854
6,7: 826
9: 2129
9, sq.: 1063
13, sqq.: 971
14: 862
16: 159, 1093
17: 1098
18: 661
19: 1283, 1916
20: 508
17, 2: 1884
3: 1055
5: 1884
6: 1882, 1922, 1934, 1935
7: 1896
8: 1898
12: 1898
13: 1899
14: 963, 1466
17: 1466, 1871, 1896
18: 1918
19: 1871, 1918
18, 4: 553, 2177
10,11: 185
18: 141
19: 1899
19, 3: 1938
19, 4: 548, 1939
5: 1937
15: 312, 1814
16: 1461
17: 1374, 1866
19: 1680, 1932, 1933, 1934
21: 322, 1934
20, 2,3: 1467
5: 1468
8: 1468, 1470
9: 1470
10: 228
16: 233
18: 1496
19: 203, 1907
20: 203, 801
21, 1: 932, 1472
1-7: 1471
3: 1472
4: 345, 1023
7, 8: 1473
10: 157
12: 1145
13: 1206
18: 1893
18-21: 1893
19: 1894
20: 1893
23: 1886, 1887, 1928
29: 1606
22, 1: 1709
3: 1705, 1707, 1708
6: 1941, 2178
7: 2178
8: 1606
9, sq.: 531
17: 150
19: 1240, 1299
28: 1239
23, 1: 1128, 1146, 1167, 1219
4: 2521
7: 269
9: 1158
10: 157, 499
14: 243, 468, 920, 1072, 1125
19: 2002, 2242, 2457
20: 1721, 1728
25: 373
24, 1: 307, 1446, 1461, 1489, 1515, 1542, 1557, 1791, 1802
1-4: 1507, 1554
2,3: 1489
24, 5: 1469
6: 1744, 1791
8: 1898
11: 1743
13: 496, 516
14: 1742
15: 1742, 1743
17: 1744
19: 171
25, 1: 1923, 1932
2: 1943
3: 1942, 1944
4: 1128
5: 1130, 1138
5-10: 1125
7: 1206
8: 1171
9: 1462
11: 1638, 1640, 2188
12: 322
17-19: 1063
26, 2-11: 606
3-10: 610
5: 866, 1462
12: 570, 1466
13: 588, 1983
17: 1094
18: 87, 1094
19: 99
27, 2, sqq.: 1463
5: 1675
6: 204
7: 862, 2157
8: 1463
9: 1462
14: 1462
15: 1463
28, 10: 1447
12: 1958
30: 1068
48: 290, 439
58,59: 1944
66: 419
69: 53
29, 9: 66, 298 bis
13: 1493
28: 1908
30, 3: 63, 240
12: 225
19: 300, 497
20: 1363
31, 2: 1498
9: 1527
10: 1466
11: 1093
12: 1093
16: 114, 342, 1901
19: 344, 788
20: 358
32, 3: 895
10: 140
11: 1103
14,15: 740
17: 134
20: 1086
25: 1629
39: 91
41: 91
47: 298 bis
49: 1486
33, 2: 129, 1485
4: 298 bis, 825
6: 277, 365
21: 40, 247, 1496
23: 1684
25: 212
27: 1040
29: 87
32: 132
34, 4: 414
6: 72, 247, 341, 1444
10: 97

Ecclésiaste

1, 3: 639
4: 296
12: 94
15: 980, 1099
3, 4: 478
4, 1: 300
6: 300
12: 1568, 2110
5, 1: 468
4: 1331, 1332, 2181
7, 2: 1262
8: 300
19: 142
26: 158, 254
27: 1443, 1484
9, 8: 704
12: 330
10, 2: 1568
8: 677, 2004
11, 2: 780
12, 1: 701, 1446
7: 704
11: 288, 1095, 1494
13: 259, 630
16: 642

Esdras

2, 61,62: 1236
63: 1500, 1583
3, 10: 2228
4, 1: 366
3: 943
7: 1055, 1917

6, 10: 1805
7, 10: 1048, 1917
8, 15: 790
20: 1583

ESTHER

2, 15: 226, 1053
22: 46, 1053
4, 16: 1046
6, 6: 1053
8, 9: 1918
9, 22: 1049
27: 1493

EXODE

1, 2: 53
4: 1444
16: 92
2, 23,24: 274
3, 7: 348
15: 894
22: 53
4, 20: 120, 1055
22: 634
24,25: 120, 1342
27: 120
31: 77
5, 2: 348
3: 53, 147
6, 4: 1901
6,7: 861
7, 1: 48
8: 70
8, 17: 93
9, 8, 9: 61
27: 97, 348
10,13: 79
11, 7: 156
12 et chap. sqq. Mekhilta
12, 1-28: 811
2: 1073
3: 51
4: 836
5: 815
6: 836, 848 1569
9: 820
13: 115
15: 816, 309
16: 816, 1008, 1121
17,18: 811
18: 812
19: 814, 2247
26: 867
27: 835
40: 1055
45: 1156
13, 2: 2185
3: 68
13, 7: 815, 818
8: 868
9: 416
12: 2185, 2190
13: 2185, 2186, 2188
14: 867
19: 1444, 2396
21: 89, 1485
23: 1485
14, 2: 76
19: 89
31: 83
15, 1: 83, 323, 1457, 1902
3: 374
7: 239
16: 47
17: 1225
18: 47
26: 500, 1900
16, 4: 78
6: 68
8: 920
14: 1504
19: 778
23: 1012
29: 111, 781
35: 1498
8-10: 59
10: 459
18, 11: 1086
12: 459
14: 1053
21: 232
25: 1072
19 4: 61
5: 127
8: 140
15: 664
18: 140
20: 142
20, 1: 95
2: 251
3: 251, 1705
5: 1485, 1890
6: 1459
7: 1492
8: 638
10: 682, 1671
11: 230
12: 1564, 1970
13: 1970
16: 1933
20: 225, 1082
22: 130
24: 21
25: 155
21, 1: 788
6: 307, 1569, 1675
21, 8: 2188
10: 1244, 1253
13: 781
14: 1882
17: 139, 1564
19: 150, 332, 1426, 1686
20: 1689
22: 1238, 1689
23: 1668
24: 322, 1668
26: 1610, 1689
28: 1604, 1620, 1621, 1663
29: 1869
30: 1610, 1620, 1932
31: 1614, 1659
32: 1558
33-35: 1604
35: 1615
22, 1: 160, 332, 761, 1650, 1895
2: 761, 1895
3: 1559
4: 359, 1604, 1628
5: 1604, 1672
6: 1628
7: 1569 1630, 1715
8: 157, 1865
10: 1715
11: 1971
14: 1737
16: 1226
17,18: 417, 1128
20: 235, 1719
24: 145, 1604, 1727
30: 870
23, 1: 870
2: 1869
4: 329, 1682
5: 1710
9: 153, 235
11: 538
14: 1093
17: 159, 1094, 2032
18: 837
19: 606, 607, 2172
25: 213, 837
29: 300
32: 363
24, 1: 353
3: 373
5: 1040
7: 140, 150, 1676
9: 1083
10: 63, 240, 2110
12: 488
17: 222
25, 5: 740
8: 66
22: 230
30: 2133, 2135
34: 114
26, 1: 627
15: 991
31: 969
33: 903, 969
27,10: 1918
20: 2124
28, 4: 634
29, 3: 95
25: 132
27: 2116
30, 11-16: 942 1063
12: 148
13: 944, 1486
14: 943
16: 963
20: 934
23-33: 2247
31: 174
32: 2247
34-38: 2247
31, 4: 2247
13: 761
15: 138
17: 1012
32: 1068
3: 67
6: 358
11: 274
16: 43, 1674
18: 94
31: 941
32: 49, 373
33, 7: 471
14: 226, 389
18: 381
19: 226
20: 165, 246
22: 163
34, 4: 58
6: 299 bis, 1930, 2172
7: 268, 940
13: 2029
15: 2000
17,18: 870
20: 2186, 2187
21: 538
22: 971
23: 1116
26: 160
30: 222
35, 3: 626
25: 911

36, 6: 615
40, 35: 163
36: 237

EZÉCHIEL

1, 7: 396, 883
8: 870
26: 253, 392, 2110
2, 1: 94
3, 12: 246
20: 940
4, 4: 374
5, 5: 284
11: 1966
7, 19,20: 2315
8, 16: 996
17: 239
9, 9: 1635
10: 151
16, 6,7: 53
10: 1068
32: 139
17, 2: 94
18, 5: 338
24: 499
20, 1: 256
9: 711
32,33: 219
22, 8: 257
23, 8: 1442
25, 13: 97
27, 26: 79
30, 20-23: 90
31, 36: 351
32, 22: 354
24: 354
30: 354
34, 7: 940
36, 6: 1439
25: 926, 1582, 1601
37, 9: 346
13: 137
26: 1384
39, 17: 367
41, 7: 271
22: 20
23,24: 2305
43, 2: 129
13: 2401
16: 2302
44, 2: 2228, 2305
5: 368
9: 64
18: 627
20: 1392
45, 13: 565
46, 21,22: 2300
47, 2: 1006
2-5: 956
47, 23: 234
48, 30: 356

GENÈSE

1, 1: 96, 994, 1055, 1105, 1106, 1210
2: 1103, 1106, 1210
5: 812, 2167
10: 2490
11,12: 1073
20: 96
25: 1055
27: 1055, 1151
28: 1151, 1566
2, 2: 1055
4: 1105, 2266
5: 1055
6: 1024
7: 349
15: 289
17: 221
21: 1881
3, 7: 442
14: 1487
14-16: 177
44: 285
4, 7: 114, 295, 1576
10: 1879
19: 47
23: 1880
26: 134, 292
5, 1: 1367
6, 2: 242
3: 92, 1908
17: 269
7, 1: 245
7: 245
10: 1497
11: 290, 1907
20: 921
23: 55, 1931
9, 5: 1691
6: 139
7: 1212
21: 442
10, 9: 216
11, 5: 1908
6: 92
7: 1055
9: 269
11: 1908
12, 5: 278
6: 1463
13 12: 736
13: 1979
16: 1979
14, 13: 147
22: 98
15, 6: 88, 83
15, 8: 390
12: 140
13: 62, 1905, 1996
15: 229, 269
16: 1979, 1996
18: 68
18-17,21: 1343
16, 3: 1211
5: 1490
17, 1: 1342
5: 400
13: 693, 759
14: 675, 759, 2247
18, 2: 1485
4, 5: 1485
8: 1485
12: 1055
13: 228
16: 73
20: 92
27: 176
19, 21: 227
24: 267, 1880
20, 12: 1167
15: 1641
17: 1691
21, 9: 1491
12: 1491
22, 3: 58, 76
10: 78
17: 348
21: 1459
24: 56
23, 14: 473
24, 1: 1497, 1589, 1602
3: 355, 1493
7: 355
63: 1999
25, 21: 274
27: 355
26, 1: 1497
3: 68
4: 302 bis
5: 1589, 1602
13: 491
20-33; 271
24: 491
27, 22: 1042
29: 457
28, 12: 258
13: 68
14: 76
18: 58
21: 267, 2028
29, 35: 390
30, 16: 1451
30: 620
32, 11: 176
14: 2024
34, 24: 664
25: 693
35: 277
10: 473
22: 1068
36, 11, 12: 368
20: 1829
24: 829, 1829
37, 24: 484
25: 277
26,27: 484, 1866
38: 1068
25: 1496
39, 12: 77
20, 21: 63, 240
21: 226
40, 11: 861
41, 43: 271
44, 3: 812
12: 814
33: 484
45, 12: 53
47, 10: 283
14: 212, 290
48, 5: 1341
16: 53
49, 6: 1055
7: 114
27: 79
50, 7: 1444
16, sq.: 499
21: 283

HABACUC

1, 12: 93, 239
16: 143
2, 3: 1905
4: 83
3, 12: 92
14: 76

AGGÉE

2, 6: 1905
9: 1057

ISAIE

1, 2: 344
3: 352
18: 914
19: 285, 1576
20: 1576
25, sq.: 695
2, 1: 303
2, 3: 271, 2153
4: 657
7,8: 358
12-18: 85
21: 95

3, 9: 351
10: 496, 510
11: 510
4, 5: 61
5, 1: 376, 994
2: 994
14: 1568
6, 1: 94
7, 21: 2177, 2230
22: 2230
8, 2: 291
21: 143
9, 4: 1443, 1484
6: 228, 267
10, 13: 2521
11, 3: 1903
6-8: 214
12, 3: 995
13, 9: 55
21: 345
23: 1684
14, 9: 1036
12: 86
14: 1107
21, 11: 225
22, 12: 342
14: 137, 927
23, 15: 1905
24, 9: 1475
21: 86
23: 46
25, 20: 77
26, 2: 83, 186
6: 363
19: 186
20: 1629
27, 4: 92
5: 79
8: 1443, 1484, 1907
9: 356
28, 8: 20
16: 905
29, 15: 1635
16: 151
30, 15: 1022
20: 353
22: 663, 2008
33: 79
31, 5: 55
32, 12: 1124
17: 229
18: 267
20: 1604, 1999
33, 6: 433
12: 952
14: 464
20: 88, 97
24: 367
34, 5: 86
34, 6: 367
35, 5,6: 83
10: 61
36, 19: 1901
37, 19: 134, 292
38, 2: 276
61: 103
40, 12: 1907
22: 385
26: 230
31: 225, 1589
41, 4: 91, 132, 280, 1979, 1996
8: 1459
27: 813
42, 11: 367
14, 15: 95
21: 1944
41: 153
43, 3: 367, 149
4: 149
7: 47
10: 374
12: 161
18: 473
21: 97, 98
44, 5: 153
6: 91, 132, 186, 365
7: 365
22: 261
23: 94, 367
45, 7: 213, 229
14: 74
15: 74
17: 84
18: 1521, 1976
46, 1: 1068
4: 91, 132, 186
47, 7: 134
48, 10: 1100
11: 76
13: 100, 1105, 1225
22: 703
49, 3: 87
8: 262
13: 94
18: 379
23: 1485
50, 6: 1691
21: 267
51, 4; 175
14,15: 870
52, 3: 1022
54, 1: 394
13: 229
15: 1133
55, 1: 102, 297
12: 367
56, 1: 378, 1804
4: 683
5: 439
6: 153
7: 683
57, 1: 1497
1-3: 154
2: 229, 267, 703
16: 1998
19: 229
21: 229, 261
58, 1: 1711
7: 1492, 1802
8: 83, 247, 267, 1444, 1999
14: 683
59, 2: 59, 318
15: 1904
60, 1: 79, 226
2: 226
5: 83
17: 493
21: 1900
22: 1022
61, 5: 162, 290
6: 258
8: 984
11: 663
63, 1: 63
3: 269
4: 1905
9: 63, 118, 240
10: 92
64, 3: 657
65, 13, sq.: 704
22: 296
66, 1: 47, 1105
5: 1711
6: 1506
10: 1045
19: 74
22: 296
23: 1979
24: 829, 1904, 1931

Jérémie

1, 5: 319
2, 2: 62, 77, 94, 101
5: 1117
6: 154
11: 93
3, 2, 3: 197
2: 1591
14: 927
17: 127
22: 80, 136
4, 3: 879
22: 351
5, 2: 83
5, 25: 59, 212
6, 4: 54, 1048
15: 142
19: 510
7, 15: 274
9, 11,12: 1100
26: 1342
10, 6: 355
16: 96
24: 97
11, 4,5: 359
12, 9: 2102
14,15: 1487
13, 14-16: 48
14, 1: 1029
8: 926
15, 19: 2044
16, 5: 516, 1083
14: 96, 67
15: 67
19, 20: 95
17, 6: 25
7: 508
8: 25
11,12: 156
14: 80
22: 615
23, 7,8: 473
15: 1487
24: 66, 164
29: 95, 230, 417
25, 30: 100, 386
26, 18: 291
28: 302
1: 320
29, 22: 1487
30, 6: 84
7: 1022
31, 6: 2153
12: 83
20: 294
31, 32: 215
35: 77
32, 19: 350
41: 2028
33, 25: 76, 1342
34, 5: 229, 1917
18: 317
35, 2: 232
10: 124
19: 124
36, 10, sq.: 298 bis
44, 17: 702
46, 18: 1062
49, 6: 2521
7: 1096
38: 63

Job

1, 1: 1459

1, 6: 348
13, sq.: 358
21: 141
2, 4: 280
4, 6,7: 1757
9: 79
21: 352
5, 10: 1024
23: 300
6, 18: 1998
7, 18: 1075
20: 93, 239
9, 6: 1107
17: 80
12, 10: 97, 263, 286
12: 298, 2314
13, 15: 395
16: 1458
14, 1,2: 484
15, 18,19: 484
18, 18: 269
20, 27: 343
21, 14: 733
22, 28: 247
23, 13: 81
24, 11: 1151
14: 812
18: 1151
25, 1: 324
2: 230
7: 269
27, 2: 1458
16: 1458
17: 1768
28, 17: 297
33, 22: 109, 269
23,24: 148, 635
36, 5: 262, 391
14: 81, 381
24: 489
27: 1024
37, 2: 95
7: 350, 1026
38 1: 80
7: 348
9: 477
13: 253, 1927
14: 535
42, 6-8: 1691

JOEL.

2, 13: 18, 1028
23: 1023, 1046
3, 2: 367
5: 299 bis
4, 2: 73, 99
19-21: 73

JONAS

3, 8: 1028
10: 1028

JOSUÉ

1, 8: 439, 497
2, 10,11: 90
3 1: 58
5, 1: 90, 348
6, 5: 1084
7, 19: 1885
8, 30: 1902
33: 1463
24, 32: 1486

JUGES

1, 24,25: 1473
3, 3: 10
5, 23: 93, 239
28: 1496
31: 153, 272, 296, 665, 911, 1519
6, 22: 466
24: 229
7, 19: 472
8, 33: 254
11, 12: 228
13, 5: 1426
14, 3: 254 1384
15, 14: 740
16, 16: 1255
21: 1443
23: 733
17, 7: 1503
20, 18, sqq.: 917

LAMENTATIONS

2, 1: 1097
2: 1042
3-5: 92
3, 23: 80, 83
28: 19
49: 227

LÉVITIQUE

1, 1: 230
2: 347
3: 2219
4: 280
5: 2090
7: 885, 886, 888, 889
9: 2143
11: 2087
2, 10: 929
11: 2114, 2149, 2150
12: 1947, 2149
14: 145, 155
3, 2: 2090
4, 3-6: 166
13: 2037, 2038
22: 1675, 2041, 2042
23: 2257, 2263
28: 2263
32: 2263, 2264
5, 1: 1879, 1968, 1969
2,3: 1966, 1967
4: 136, 1953
9: 1967, 2088
15, sqq.: 2267
17: 1406
19: 958, 2088
21: 1644, 1970
22: 1694
24: 152
6, 2: 2071
5: 902
10: 523
13-15: 1056
16: 943
18, 19: 2076
20, sqq.: 2342
7, 7: 2070
8: 2079
12: 2121
14: 2120
18: 2247
25: 2247
33: 2079
34: 2176
8, 4: 1072
34: 880
35: 980
9, 1: 94, 175
12-21: 1040
22: 1040, 2294
10, 6: 484
17: 266
18: 484 1367
11-15: 2315
11, 6: 1055
9: 2072
29: 50
32: 1490, 2482, 2342
33: 1456, 2342
34,35: 2496
37: 2496
38: 2496, 2497
39: 2174
40: 2174, 2482
43: 897
44: 457
46: 824
12, 6: 2264
13: 692
13 & 14: 2434-2454
13, 2: 2203
5: 362
12: 2437
14, 8: 2482
9: 1557, 2482
14, 47: 2482
15: 2315, 2506, sqq.
5, sqq.: 2482
5-11: 2513
19: 2333
31: 222
33: 658
37: 1727
16: 915, 1465
2: 931
3: 880
4: 892
6: 880
10: 937
11: 895
12: 931
16: 222, 267
20: 937
23,24: 892
26: 2482
27: 914
28: 914, 2482
29: 918
30: 137, 180, 894, 900, 926, 927
33: 908
44: 897
17, 4: 2084
9: 2247
11: 307, 1446, 2051
13: 307, 1446, 1557
14: 2247
18: 2247
4: 913
5: 678, 761, 1207, 2004
18: 77, 1198
21: 2247
22: 358
25: 1207
29: 1944
30: 104
49: 1207
19, 3: 139, 1710, 2264
4: 766
5: 2143
6: 1895
7: 2247
8: 1969, 2247
9, sq.: 498, 503
11: 139
12: 136, 1340
13: 321, 498, 1742, 1743
14: 1727, 1999
15: 1920
16: 499, 1875

19, 17: 1367, 1490
18: 1367, 1490
19: 531
20: 1521
23: 439, 675, 759
23-25: 602
24: 438
25: 1367
26: 396
27: 1563
28: 1941
29; 1591
30: 181
31: 1891
32: 1072
33: 1719
20, 3: 181
5: 1505
6: 2247
14: 177, 1591
16: 1869
17: 1869
21, 1: 1563
6: 1557
8: 1363, 1556
9: 177, 1916
10: 882, 930, 1916
11: 1556
12: 1870
13: 1150, 1870
23: 1490
22, 3: 2247
6: 2513
10: 1156
14: 558
27: 758
28: 2165, 2167
29: 264
31: 761
32: 188, 1065, 2004
23, 4: 1077, 1079
7: 1121
8: 508, 1121
10-12: 538
11: 1081, 2129
14: 1567, 2131
15: 1081, 2129
16: 2129, 2130
22: 494
24, sq.: 1073
27, sq.: 923, 1465
27-32: 915
34: 972
37: 1083
40: 984, 986, 1005
41: 972
42: 971, 972, 980, 983
43: 974
24, 2: 221
5: 2120
7: 2134
10: 1997
14: 1884
15: 139
20: 1638
25, 1-7: 538
6: 158
10: 1082
12: 1757
14: 1719, 1757
15: 2226
17: 1719
25: 1675
30: 1758, 2226
32,33: 2227
34: 2224
37: 1721
38: 1288, 2028
46: 1520
48-52: 1555
49: 1558
54: 1555, 1558
55: 153, 1802
26, 3: 1576
13: 1907
15: 1576
31: 1061
32: 70
43: 280
27: 2212
3: 1558
6: 980
7: 2217
9-33: 553
10: 1569
19: 2229
21: 2224
22: 2222
23: 2207
26: 2225
27: 2188, 2223
28: 1330, 2224
34: 980, 1053
35, 36: 1121
37, 10: 2231, 2232
33: 2231

MALACHIE

1, 6: 523
8: 994
11: 93, 984
2, 5: 269
6: 341, 1866, 1911
7: 258
13: 184
3, 5: 91
13: 19, 21, 145
18: 1099
3, 19: 1930
23,24: 1994
4, 3 (= 3,21): 1930

MICHÉE

1, 7 2002
3, 9-11: 695
4, 6: 1033
14: 1691
7, 1: 1474
15: 96

NAHUM

1, 2: 265
2, 5: 272

NÉHÉMIE

4, 15: 472
8, 3-6: 1494
8: 1064
9, 17,18: 101
10, 33: 942
35: 1048

NOMBRES

1, 18: 53
51: 291, 634
2, 20: 2134
3, 13: 2185
38: 1072
39, sqq.: 2185
46: 2185
4, 16: 667
31: 970
5, 3: 267
4: 177
6: 1606
8: 1645, 1695
11-31: 1438
12: 1481
13: 1461
14: 1438, 1439
15: 1450, 1478, 1480
16. 1479
17: 1445
18: 1263
19: 1447
21: 1447, 1479, 1481
23: 1447
24: 1455
26: 1449
28: 1481
29: 1453
6, 1-21: 1393
2: 1394, 1395
4: 1413
5: 1396, 1446
6: 1418
6, 11: 1026, 1331, 1332
12: 1403
18: 1416
21: 1429
23: 1040
24-27: 1068
26: 1076
7, 89: 163
8, 4: 50
8: 2456
24: 970
9, 13: 2247, 2265
19: 237
23: 101, 238
10, 10: 1085
33: 1495
35: 2520
11, 6: 353
10: 184, 692, 1042
15: 49, 93
16: 199, 288, 1869
23: 1491
31: 1485
12, 7: 77
9, sq.: 670
12: 93
13: 75, 89, 103, 434
14: 1609
13 15: 1444
27, 28: 1496
30: 357
14, 14: 237
22: 2215
24: 1495
27: 1869
35: 1908
15, 19, sq.: 594
24: .53
29: 2248
30: 2044, 2247
31: 252, 1901, 1906, 2247
32: 670
39: 392
41: 2111
16, 4: 359
15: 1055
26: 1493
33: 1908
18, 8-19: 553
17: 758
21-24: 570
19: 1063, 2455
2: 880
3: 2460
7,8: 2482
9: 2495
14, sqq.: 2342, 2402

19, 19: 522, 2482
20: 2247
20, 11: 266
21, 5: 920
8: 1115, 1086
17,18: 1006
19: 43, 99
20: 1485, 2454
23, 2: 1152, 1157
8: 389
10: 365
24, 7: 1043
25, 11, sqq.: 1451
12: 269
14: 1451
30: 2135
27, 3: 670
8: 1828
8-10: 1829
28, 2: 221, 1039, 2151
3, sqq.: 225
3: 420, 2284
4: 2284
7: 264, 994
9: 1048
11, sq.: 1073
15: 1121
18: 1121
19-21: 2125
23: 2074
31: 2125
29, 1, sq.: 1073
7-11: 915, 1465
11: 1949
12: 1121
12, sqq.: 971
18: 264
19: 1074
30: 264
33: 264
35: 1121
30: 1330
3: 1330, 1335, 1361, 1389, 1392
10: 1379
13: 1406
14: 1373, 1391, 1569
17: 1371
31, 4: 263
9: 263
20, sqq.: 2342
30: 565
32, 22: 515, 947
29: 1576
33, 15: 126
38: 101
49: 920
34, 2: 221
15: 1684
35, 2: 221
3: 1375
4: 1456
5: 1456
10: 1685
14: 1938
24: 2037, 1869, 1874
25: 1938, 1939, 1869, 1874
29: 1865, 1916
31: 1923
34: 181, 222
36, 8: 1828

Osée

2, 9: 389
21: 83
3, 1: 139
4, 2: 1492
10: 1151
12: 733
14: 1474
17: 228
6, 2: 431
3: 365
7, 6,7: 61
10, 1: 94
5: 1068
11, 3: 78
9: 91
13, 15: 79
14, 5: 927

Proverbes

1, 9: 46, 226, 298
20: 1072
31: 510
2, 4: 297
6: 96
3, 2: 46
4: 226, 301 bis, 947, 964
6: 471
8: 46
9: 139, 498
10: 103
12: 280
15: 297, 2044
16: 46
17: 269, 1363
18: 46, 296, 299
26: 225
29: 1139
4, 2: 24
4: 103
9: 46, 226, 298
19: 300
22: 105, 297
5, 8: 2002
5, 15: 178, 297
17: 186, 282
6, 22: 47, 186, 282
23: 226
26: 1478
30, sq.: 1577
7, 3: 1363, 282
4: 282
23: 1022
8, 14: 42
16: 259
15: 259
21: 1352
22: 47, 98, 283
23: 283
26: 1024
27: 385
31: 283
35: 1023
9, 1: 1927
11: 46
17: 1478
10, 2: 496, 707
7: 67, 895, 897
8: 72, 1486
25: 84, 1107
11, 10: 257, 1879
13: 193, 1875
21: 469
22: 43
24: 493
30: 496
12, 10: 1254
25: 1907
13, 8: 148
14, 1: 1927
24: 1504
34: 1805
15, 3: 49, 286,
23: 298 bis
16, 2: 1191
4: 483, 761
5: 142, 1439
31: 46
32: 26
17, 6: 46
11: 381
14: 1866
17: 77
23: 860
18, 24: 471
20, 27: 871
29: 46
21, 2: 1191
24: 1805
23, 10: 337
15: 298 bis
20: 1893
22: 466
25: 414, 1035
24, 20: 300
25: 501
25, 1: 280, 1907
10: 1104
21, 22: 295
25: 297
26, 4,5: 630
8: 2032
27, 7: 297
11: 298 bis
28, 4: 390
10: 44
14: 464
17: 940
29, 13: 124
24: 1677
30, 4: 1757
19: 663
31, 14: 297
24: 827
26: 395
30: 1044

Psaumes

1, 1: 19
2: 2023
3: 385
5: 1908
2, 1: 390
7,8: 998
3, 1: 96
3: 96
8: 1691
9: 257
5, 12: 1459
6, 1: 2110
7, 12: 389
8, 3: 85
9, 18: 1930
10, 1: 227
3: 1866, 1911
16: 257
17: 429, 479
11, 4: 99
13: 264
12, 2: 1677
7: 150
20: 1475
15: 338
1: 272
5: 1725, 1727
16, 3: 47, 94
5: 300
6, 7: 300
8: 1917
10: 423
11: 1103, 2228
17, 11: 81
15: 1804
19, 8: 297

19, 9: 298
21, 2: 97
5: 998
8: 91
22, 2: 89
10: 924
30: 165, 246
24, 1: 437, 482, 1088
3: 272
25, 14: 1095, 2521
26, 11: 318
27, 14: 430
28, 8: 97
29: 481
3-9: 132
7: 140
8: 286
9: 119
11: 87, 228, 405
30: 83, 610
31, 6: 97, 263
10: 1459
20: 379
32, 8: 300
33, 1: 187
2: 226, 2228
6: 100
8: 480
14: 2228
15: 1074
34, 8: 2110
9: 493
36, 2: 470
37, 11: 229
20: 1117
21: 17
38, 5: 269
6: 177
41, 6: 1885
13: 318
42, 3: 1885
44, 23: 279
24: 1502
45, 1: 272
4: 657
17: 127
48, 2: 1088
8: 179
49, 8,9: 148
15: 1931
50, 4: 346
5: 1908
8-10: 2151
10: 2143
12: 264, 2143
13: 2143
51, 6: 1026
55, 13: 44
18: 480
24: 40
56, 3: 473
7: 388
58, 4: 924
7: 93
62, 12: 95, 138, 230
63, 12: 158, 254
65, 3: 91, 95, 227
66, 3: 245
18: 510
67, 2: 226
68, 9, 10: 141
13: 141
14: 61
18: 241, 269
19: 299 bis
20: 1012
27: 450, 1457
69, 2,3: 484
14: 391
72, 5: 118, 353, 1905
16: 356, 1288, 1901
17: 829
18,19: 96
20: 869
73, 27: 239
74, 23: 93, 239
75, 9: 363
78, 11: 921
15: 78
23,24: 921, 1907
25: 109, 243, 920
27: 920
36-38: 150
38: 1944
49: 55, 58
54: 47, 98
65: 92
79, 1: 367
8: 88
80, 2: 288
6: 1905
81, 2: 1088
4: 64
82, 1: 21, 145
6: 346, 1998
7: 346
83, 3: 93, 239
4: 93
84, 5: 272
85, 12: 496
89, 2,3: 97
7-9: 96
18: 87
33: 137, 927
90, 15: 1905
17: 175
91, 11: 225, 766
15: 63, 240
92: 214, 1088, 2295
92, 9: 1589
10: 239
16: 159
93: 1088
4: 94, 1012
94: 1088
7: 151, 2635
9: 1881
23: 1048
95, 5: 1225
10: 1905
11: 163, 1101, 1338, 1931
96, 12: 1102
98, 36, sq.: 1676
99, 3: 87
101, 8: 80
102: 1029
1: 1999
103, 1: 395
2: 395
20: 395
21: 360, 395
26: 366
104, 1: 395
3: 77, 96
15: 862
19: 47, 178
24: 862
30: 257
35: 394
105, 39: 78
42,43: 68, 76
44,45: 287
106, 6: 180
12: 83
20: 81, 93
23: 77, 870
30: 274
107: 459
109, 6: 766
19: 665
22: 470
111, 4: 213
112, 7: 464
113, 8: 869
115, 5: 95
16: 130, 972
116: 838
1: 838, 1076
1-3: 143
6: 1930
12: 143
117, 15: 1104
118, 20: 187
26: 89
27: 226
119, 40: 297
46: 258
62: 385
119, 68: 258
72: 258
97: 2090
99: 26
106: 1101
114: 493
116: 466
126: 468, 493
148: 385
162: 141, 692
165: 229, 269
120: 1029
121: 225, 296, 1029
4: 92, 286
122, 8: 77, 269
123, 2,3: 226
4: 187
126, 2: 83, 429
127, 1: 931, 1100
3: 96, 702
128, 2: 26
129, 3,4: 217
130: 1029
1: 396
132, 12: 259, 2102
14: 271, 2102
135, 4: 355
10: 399
136, 4: 96
6: 102
13: 91, 870
15: 117
25: 91, 260, 870
137, 5,6: 294, 1506
7: 100
7-10: 49
12: 55
15: 96
17: 258
139, 20: 752
21: 93, 752
22: 93, 366
140, 5: 272
14: 272
141,2: 289
142, 3: 1999
144, 12: 217, 1907
145, 7: 67
18: 227
147, 4: 230
9: 260
19, 20: 126
148: 812
149, 1: 84

I Rois

1, 33: 1918, 2044
43: 1917
2, 21: 103
28: 146

6, 6: 2306
7: 1504
7, 9: 1504
45: 2228
8, 11: 163
28: 480
37: 1029
47: 180
58: 1074
11, 7: 1902
12, 16: 93
13, 2: 1341, 1996
11-30: 320
18: 484
14, 9: 396
31: 1619
15, 13: 2026
16: 40
19, 15: 288
19: 930
21, 16: 266, 932
18: 1917
22, 24: 320
23, 33: 1499

II Rois

2, 3: 282, 1499
5: 282
12: 282, 353
16: 1499
23, 24: 1473
3, 11: 390
4, 42: 1356
5, 20: 281
6, 5: 1486
25: 1068
10, 27: 1068
12, 5: 148
16: 958
13, 14: 282
18, 27: 1068
32: 95
20, 1: 276
6: 1996
17: 955, 1560
21, 1, sq.: 1907
16: 1907
22, 14: 233
23, 9: 2142
24, 16: 260

Ruth

1, 19: 2027
2, 4: 466
14: 678
3, 13: 281
4, 2: 1226
7: 1562

I Samuel

1, 11: 1426
13: 420, 480
2, 1: 118
2: 96
3: 425
6: 225, 1930
9: 225
10: 97
27: 63, 240
30: 26
33: 1077
3, 10: 75
13: 93
14: 137
4, 5-8,9: 1496
5, 5:1068
8, 3: 1503
7: 314
13: 99
10, 12: 1757
12, 17: 1027
15, 6: 471
16, 2: 1426
17, 33: 1342
45: 91
21, 7: 957
25, 18: 2177
29: 225, 263, 374, 703, 704
26, 10: 281
19: 209, 1288, 2028
30, 12: 740

II Samuel

1, 13: 118:
20: 1342
24: 1370
3: 1068
31: 1871
35: 1917
6, 12: 283, 471
7, 10: 390
19: 258
23: 63, 240, 991, 1805
8, 15: 1911
11, 1: 955
12, 5: 1870
9: 1570
15, 6: 1443, 1676
17, 33: 152
18, 14: 1443
15: 1907
16: 1443
20, 3: 155, 1917
21, 22: 567
22, 7: 274
26: 351
23, 1: 87
23, 4: 812
7: 87
15: 1871
24, 17: 49
25, 44: 1498

Sophonie

1, 2,3: 135
12: 871
15: 55, 58, 1805
2, 13: 97
3, 5: 80

Zacharie

2, 7: 1810
12: 93, 239
4, 10: 48, 286, 1475
14: 173
5, 4: 1492
6, 14: 2304
8, 4: 291
6: 998
16: 12, 1866, 1911
19: 1042, 1077, 1491
23: 253
9, 1: 271
6: 1582
11: 53
12: 1917
16: 1191
10, 11: 77
11, 1: 899
8: 1498
12, 12: 997, 998
13, 9: 1076, 1930
14, 3: 231
8: 956
17: 1007
20: 825

III. – PASSAGES DU NOUVEAU TESTAMENT QU'ON PEUT RAPPROCHER DE SENTENCES RABBINIQUES

MATTHIEU

1, 1 (généalogies), 1040, 1045, 1584.
3 (Thamar), 484.
5 (Rahab, Ruth), 119, 233, 427, 651.
18 (fiançailles), 1229, 1250, 825, 1315...
19 (fiancée adultère), 1887, 1889.
2, 2 (astre), 706.
20 *Voir:* terre d'Israël.
23 (Nazaréen), 5, 2002.
3, 2 (sauterelles), 443, 2162, 1791, 2171.
6 (baptême des prosélytes), 65, 248, 1144, 1145, 1156, 2025. *Voir:* Confession.
7 (colère de Dieu), 294, 360, 389.
9 (Abraham et les Pères), 68, 76, 82, 1485, 13, 48, 302 bis, 109, 115, 116.
11 (les esclaves portent les chaussures de leur maître), 210, 1560.
16 (colombe) 646.
4, 1 (tentation du juste), 33, 261.
7 (tenter Dieu), 206.
17 *Voir:* Règne de Dieu, conversion.
24 (démoniaque), 360.
5, 3 (pauvreté), 1346, 1100, 781, 865, 785.
4 (doux, patients), 632-634, 37, 298.
7 (miséricordieux), 299 bis, 302 bis.
8 (*voir* Dieu), 381, 226, 1804.
9 (pacifique), 145, 204, 269, 479, 228. 214, 269. (Fils de Dieu), 24, 303, 351, 359, 1567, 1802.
10 (persécutions), 2000, 2002, 467, 1459.
12 (récompense, salaire), 6, 18, 41, 66, 184, 206, 291, 310, 338, 1012, 330, 339, 341, 1012.
13 (sel affadi), 2186.
14 (lumière), 226, 129, 373, 417.
16 (Dieu glorifié), 87, 88, 189, 1707.
17 (accomplir la loi), 681, 287, 297, sqq., 1102.
18 (la Loi ne passe pas), 220, 298 bis.
19 (commandement petit), 13, 27, 301, 301 bis, 302 bis, 321.
20 (Scribes), 397, 1100, 1995. *Voir:* Pharisiens.
21 *Voir:* homicide, sanhédrin.
22 *Voir:* colère (injures, *réqa*), 134, 430, 1037, 1724...
23, 24 (réconciliation), 873, 2152, 414, 926, 1641, 1691, 1076, 926, 941.
36 *Voir:* compromis.
27 *Voir:* adultère, 140, 202, 1899.
28 (péché intérieur), 254.
31 *Voir:* Divorce.
33-36. *Voir:* Serments, vœux, 1958, 1954, sq., 1970, 1334, sq., 1381-1383, 1384; (acquitter ses vœux), 24, 2181, 334 bis, 1331, 1332.
37 (oui, non), 131, 201.
38 (talion), 322, 339, 1638, 1932.
39 (non résistance), 665, 1519.
42 (donner et prêter), 305, 306, 309, 515, 1709.
43 (amour du prochain), 195, 1879, 208; (haine pour l'ennemi), 202, 320, 334 bis, 157, 64, 303 bis, 74, 1590, 805, 1755, 2035.
44 (aimer les ennemis) 157, 329, 31, 394.
45 (pluie), 431, 1021. *Voir:* Providence.
46 (publicains), 729, 1647, 1782, 202.
47 (saluer le premier) 30, 123, 2018.
48 (parfait comme Dieu), 88, 299 bis.
6, 2 (aumônes stipulées en public) 1004, 1070. *Voir:* hypocrites, 1451, 940, 128.
3,4 (discrétion dans l'aumône), 305, 306, 515, 1259, 1709, 509; (récompense divine) 336, 378, 516, 1803, 1804.
7 (prières abondantes), 75, 103, 247, 434, 479, 387, 399, 396, 420, 289.
9 *Voir:* sanctifier le nom, 7.
10 (bénédictions du Règne) 5, 7, 399, 67, 180, 894, 898, 900, 910, 1085, 401, 406.
12 (pardonne), 4, 950, 247.
13 (Dieu tente), 941, 261, 410.
14, sq. (pardonner), 1641, 1691.
17 *Voir:* jeûne.
19, sq. (trésor au ciel), 496.
25-34 (inquiétude de la pauvreté), 865, 21, 785.
26 (Dieu nourrit les oiseaux) 1588.
29 (Salomon), 1733.
30 (manque de foi), 109, 110, 1475.
33 (cherchez d'abord...), 1589, 439.
7, 1 (ne pas juger), 10, 688, 689.

2 *Voir:* Mesure pour mesure, 1443, 1824.
3-5 (son propre défaut) 1719.
7 *Voir*: prière exaucée, 103, 261, 262, 276, 395, 247, 371, 154, 427, 227, 435, 479, 1999.
12 (règle d'or), 633.
13, sq. *Voir*: voies, vie.
15 (faux prophètes), 302, 1869, 1899.
21 *Voir:* Etude et mœurs.
8, 1-4 *Voir:* lépreux.
21 (devoir d'ensevelir les morts), 72, 123, 1425.
31 (porcs) 1636, 1737.
9, 15 (garçon d'honneur au mariage), 1224.
20 *Voir:* écoulement.
23 *Voir:* deuil, 1244, 1728.
24 (dormir signifie être mort), 1901.
27 (Le Messie est appelé Fils de David), 1904.
32 (sourd-muet guéri). Cf. 1093, 1094.
10, 1 (esprits impurs), 318, 781. *Voir:* démoniaques.
2-4 (noms des apôtres), 1885.
4 (zélote), 1897.
5 *Voir:* Samaritains.
8 (donner gratuitement), 11, 28, 289, 299, 1363, 1023.
15 (Sodome), 1908, 358.
17 *Voir:* sanhédrin et fustigation.
25 (le disciple comme le maître) 114, 119, 282.
26 (secret publié), 60, 255, 1439.
28 (celui qui tue l'âme), 365, 333, 1902.
33 (nier), 681.
35 (divisions) 1477, 1904.
37 (ne pas aimer plus que Dieu), 139, 498, 1564.
11, 5 (miracles messianiques) 215, 631, 356, 357.
9 *Voir:* prophète.
10, 11, 14 *Voir:* Elie.
21 *Voir:* Sages (rabbins) et intelligents, 272.
24 *Voir:* Jugement dernier.
29 *Voir:* Joug.
12, 1 *Voir:* Sabbat.
3, 4 (pains de proposition) 2133-2136, 2213.
5 *Voir:* sabbat suspendu, 54, 797, 838, 839, 875, 995, 2228, 626, 678.
10 *Voir:* sabbat et médecine.
11 (sauver une bête au sabbat), 682, 690, 696, 762, 1015.
30 (disperser), 468, 493.
32 (péché irrémissible) 40, 27, 36, 365, 926, 940, 1283, 1491.
36 (propos vains), 14, 20, 981.
40 (Jonas) 49, 1028.
13, 3 *Voir:* paraboles, 1880.
13, 12 *Voir:* coopération divine.
17 *Voir:* prophéties, 657, 99.
19-23 (ceux qui entendent l'enseignement), 38, 39, 297, 298.
14, 6 (fêtes idolâtres) 2000, 2018.
19 *Voir:* Repas (bénédiction du).
25 (veilles) 385, 386, 472.
36 *Voir:* franges.
15, 2 (lotion des mains) 179, 444, 656, 774, 1110, 2524.
4 (honorer père et mère), 139, 498, 1564, 1565, 1566, 1640.
5 *Voir:* vœux, 1334, 1335, 1348, 1351, 1379, 1645.
6 (rabbins abolissant des lois bibliques), 307, 1446, 1557, 1474, 1503, 547, 1519, 548, 1518.
27 (chiens) 1802, 1636.
28 *Voir:* Foi, 62, 76, 82, 83, 115.
16, 1 (Signe et Jonas), 302, 320, 1028.
18 (Eglise) 332, 2038, 1158, 1168, 1583.
19 (lier), 1191, 624, 831, 842, 1984, 423.
21 (Messie souffrant et mourant) 998.
22 (impossible) 695, 1987.
26 (perdre la vie) 1707, 1879.
27 (jugement sur les œuvres) 25, 350, 1026, 635, 1998.
17, 2 (justes brillant) 272.
3, 10 *Voir:* Elie.
25 *Voir:* Sicle, 943.
18, 4 (s'humilier), 27, 29, 40, 46, 142, 620, 245, 411.
7 *Voir:* Scandale et Mat., 5, 29.
10 (les anges ne voient pas Dieu) 78, 766, 684, 269, 265, 246, 369.
15 (correction fraternelle), 194, 270, 2215.
16 (deux témoins requis), 312, 321, 1909, 1929, 1934, 1164, 1920.
17 *Voir:* Mt. 16, 18 et 674.
20 *Voir:* Šekina.
21 (pardonner), 1641, 1691.
25 (vendu pour dettes) 147, 150, 210, 1557, 1559, 1728.
19, 3 *Voir:* Divorce, 335, 1262, 1313, 1489, 1264, 1265, 1314.
5 1210: autre application de Gen. 1, 27.
7 *Voir:* Divorce et get de divorce, 326.
9 *Voir:* mariages de prostitution, 326, 327, 332, 569, 1128, 1204, 1207.
12 *Voir:* eunuque.
16 (désir de la vie éternelle), 424, 15, 46, 184, 940, 117.
18 *Voir:* vol, adultère, honorer père et mère...
21 (trésor au ciel), 496.
22 (peur de la pauvreté), 701, 781, 225, 211, 1588, 1100.
23 (estime de la richesse) 225, 447, 684, 827, 1012, 26.
27 *Voir:* salaire, récompense, rétribution.

20, 1-16 Israël privilégé dans la récompense, 215, 410.
15 (œil mauvais), 16, 17, 40, 513.
26 (serviteur de tous), 122, 283. Servir les rabbins, 390, 448.
21, 1 (mont des Oliviers), 2460, 2461, 1080.
9 (Hošanna), 987.
12 (vendeurs au Temple), 953, 955, 959, 833, 834, 2153, 2250.
25 (Ciel désigne Dieu; *voir*: Ciel), la Tora est du ciel, 303 bis, 500, 1900, 1906.
33 (fermiers homicides), 41, 355, 1740-1742.
22, 1-14 (Noces et habit nuptial), 704.
3 (invitation à la noce), 1635.
9 (maître), 282.
15-22 *Voir:* Marc. 12, 14.
24 (lévirat), 1125, sqq., 1143.
32 (résurrection prouvée par l'Ecriture), 1901, sq.
36 (commandement lourd), 133, 301.
37 (aimer Dieu de tout son cœur) 279, 281, 470, 491, 467.
39 (aimer le prochain, *voir:* Mt. 5, 43).
23, 3 (pratiquer est la fin de l'étude), 299, 211, 254, 1102, 1212, 297, sq., 301 bis, 314.
4 (fardeaux lourds), 1096.
5, 8 (étude et humilité), 11, 28, 298, 289, 299, 1363, 1023.
11 (servir les rabbins), 45, 390, 448, 283.
15 *Voir:* prosélyte.
16-22 *Voir:* serments, leurs formules (Mt. 5, 34, 35).
23 *Voir:* Dîmes.
25 (calice impur au dehors), 622, 2388, 2473, 2388, 2480.
27 (sépulcres blanchis avant la Pâque), 587.
35 (entre le sanctuaire et l'autel), lieu très saint, 2344, 2395.
38 (le Temple est dit maison), 48, 225, 2296, 2297.
24, 2 *Voir:* Temple (ruine du).
6 (le *terme* désigne la consommation messianique), 5, 217, 225, 1995, 1905, 1051.
8 (tribulations messianiques), 110, 683.
31 (la trompette), 5.
36 (le terme est caché), 5, 217, 225, 1051, 1905, 1995, 830, 111, 1051.
25, 1, sqq. *Voir:* Mt. 22, 1-14.
31 (trône divin), 1108, 829, 392, 1447, 118.
26, 5 (ancien rebelle, mis à mort pendant la fête), 1899.
11 (il y aura toujours des pauvres), 306.
17-19 *Voir:* Pâque (préparation).
24 (chant du coq) indication d'une heure, 884, 2285 (les poules étaient interdites à Jérusalem, 884, 2285).
26, 57 *Voir*: sanhédrin.
60 *Voir*: Témoins (faux).
63 (adjurer par serment), 1956-1958, 1960, 1966, 1969.
64 (Puissance: désignation de Dieu), 74, 101, 94, 365.
65 (le blasphème doit être par le Nom: 207, 1898) à cette occasion déchirer ses habits, 207, 1890. Aveu valant un témoignage, 1861.
74 *Voir:* Galiléens (leur prononciation) 787.
27, 6 *Voir:* trésor du Temple.
24 (se laver les mains), 1473.
31 (pendaison juive: 328, 1453, 1886).
34 (vin mêlé de myrrhe), 1884.
38 (on lapidait un seul à la fois: 1886).
51 *Voir:* voile du Temple (y en avait-il un ou deux?).
57 (sépulture du lapidé: 1887, 1928, 328).
60 (cimetière des condamnés: 1887); *voir:* sépulcre, 1826, 1842.
28, 1 (vespere quae lucescit...): sens spécial de lumière (*or*), 812.
19 (au nom de...) *voir:* au nom de...

Pour les deux autres synoptiques nous renvoyons souvent à Matthieu.

MARC

1, 8 *voir:* Mt. 3, 11.
10 (colombe); 646.
23 (démoniaques), 8, 16, 360, (Mt. 4, 24).
38 *Voir:* ville fortifiée.
40-45 *Voir:* lépreux.
2, 15 *Voir:* publicains.
19 (garçon d'honneur à la noce), 1224.
23-28 *Voir:* sabbat; verset 27: 160.
3, 1-5 *Voir:* sabbat et médecine.
4, 19 (inquiétudes), 865, 21, 41, 785.
24 *Voir:* Mesure pour mesure et coopération divine.
30 *Voir:* paraboles.
40 (défaut de foi), 366, 106, 109, 1475, 74, 111.
5, 25 *Voir:* Mt. 9, 20.
29 *Voir:* Mt. 9, 24.
7, 2 *Voir:* Mt. 15, 2.
4 (purification des légumes du marché), 2504, 2505.
10,11 *Voir:* Mt. 15, 5,6: 2220.
27, 28 (chiens), 1636, 1802.
8, 6 *Voir:* (repas, bénédiction du).
11 *Voir:* Mt. 16, 1.
31, 32 *Voir:* Mt. 16, 21,22.
35 *Voir:* Mt. 16, 26.
9, 11 *Voir:* Elie.
17, sq. (lunatique), 360, 781. *Voir:* ange de la mort.
35 *Voir* Mt. 18, 4; 20, 26.

9, 37 *Voir:* au nom de...
42 *Voir:* scandale.
43-47 (couper le membre scandaleux), 254, 2319.
43-48 *Voir:* Géhenne.
49 (tout doit être salé), 2148.
10, 1-12 *Voir:* Mt. 19, 3-9.
17-25 . *Voir:* Mt. 19, 16-23.
26,27 (tout possible à Dieu), 22, 97, 96, 1095, 95, 138.
29 *Voir:* salaire, récompense, rétribution.
40 *Voir:* prédestination.
43-45 *Voir:* Mt. 20, 26. *Voir:* vicaire.
51 (rabboni), 1997.
11, 9 (Hošanna), 987.
15 *Voir:* Mt. 21, 12.
16 (respect pour le Temple), 198, 334.
23,24 *Voir:* thaumaturges et prière exaucée.
25,26 (pardonner), 1641, 1691.
30 *Voir:* Mt. 21, 25.
12, 1-9 *Voir:* Mt. 21, 33.
14 (tribut), 864, 1647.
18-27 *Voir:* Mt. 22, 24, 32.
29 (premier mot du Šema'), 1, 2, 87, 1094.
41-44 *Voir:* trésor du Temple, 955.
13, 2 *Voir:* ruine du Temple.
9 *Voir:* sanhédrin et fustigation.
32 *Voir:* Mt. 24, 36.
14, 7 (il y aura toujours des pauvres), 306.
12, sq. *Voir:* Pâque (préparation).
24 (alliance future) 215.
26 (hymne dit) Hallel, 869, 870, 879.
53 *Voir:* sanhédrin.
56 *Voir:* témoins judiciaires.
62 *Voir:* Mt. 26, 64.
15, 43 (conseiller), 928.
16, 15 (Créatures, désignant les hommes), 11, 17, 23, 26, 28, 42...

LUC

1, 5 (classes de prêtres), 1040, 1045, 1048.
9 (tirage au sort, offrande de l'encens) 886-888, 932, 2285, 2287, 901, 2291, 2292, 2293, 888.
51 (orgueilleux), 40, 85, 142, 1439, 1443.
72 (alliance et serment divin), 23, 160, 124, 225, 303 bis, 68, 70.
74,75 (servir par amour), 1458, 1459, 278, 467, 289, 294.
77 (rémission des péchés au temps messianique), 356.
2, 14 (gloire de Dieu, paix), 378, 482, 228, 214, 269. (bon plaisir), 16.
21 *Voir:* circoncision.
22 (purification de l'accouchée), 1442.
22, 23 (le premier-né), 66, 70, 1594, 2203, 2188, 2206.
24 *Voir:* oiseaux et nids.
25 (consolation messianique), 449, 1025, (830). (Esprit Saint), 84, 318, 620, 1053, 319, 1995.
41 *Voir:* fêtes, surtout: 310, 1116, 1091, 1093, 1094.
42 (majorité religieuse), 450, 757, 1094, 1116, 1093, 2330.
52 (grâce), 23, 226, 97.
3, 2 (grands prêtres achetant leur charge), 260, 880, 834, 2153.
8 *Voir:* conversion.
9 *Voir:* Mt., 3, 9.
16 *Voir:* Mt. 3, 11.
22 (colombe): 646.
4, 1, 12 *Voir:* Mt. 4, 1, 7.
16-20 *Voir:* synagogue, 1040, 1071, 1063, 1064, 1066, 1527, 1092.
33 (esprit impur): 318. 781, 360.
43 *Voir:* Règne de Dieu.
5, 7 (associés): 1322, sq.
12 *Voir:* lépreux.
17 *Voir:* scribes et pharisiens.
20 *Voir:* foi.
29 *Voir* publicains.
33 *Voir:* Jeûnes, ḥasidim (pieux).
34 (amis de l'époux), 1224.
6, 1-4 *Voir:* Mt. 12, 1-4.
6 *Voir:* sabbat et médecine.
15 (zélote), 1897.
20 *Voir:* Mt. 5, 3.
22 *Voir:* Mt. 5, 10.
26 *Voir:* prophètes (mensongers).
27, sq. *Voir:* Mt. 5, 44.
29, sq. *Voir:* Mt. 5, 39, 42.
31 (règle d'or), 633.
35 *Voir:* Mt. 5, 44, 45, 46.
36 *Voir:* miséricordieux.
37, 38 *Voir:* Mt. 7, 1,2.
40 (disciple et maître), 114, 119, 282.
41 (paille et poutre), 1719.
46 sq. *Voir:* étude et mœurs.
7, 21, sqq., 26 *Voir:* Mt. 11, 5, 9.
44 (laver les pieds), 1594, 1564.
8, 11-15 *Voir:* Mt. 13, 19-23.
18 *Voir:* coopération divine.
25 *Voir:* foi.
27 (démoniaque), 360, 781.
32 (porcs), 1636, 1637.
43-53 *Voir:* Mt. 9, 20-24.
9, 16 *Voir:* repas (prière du).
22-26 *Voir:* Mt. 16, 19-26.
59, 60 *Voir:* Mt. 8, 21.
10, 20 (livre dans le ciel), 5.
21 *Voir.* Sages (rabbins), 272.
25 (obtenir vie éternelle), 15, 46, 184, 117, 424, 940.
29 (sens étroit de proche), 202, 320, 334 bis.
33 *Voir:* Samaritain.
41 *Voir:* inquiétude. ,

11, 2-4 *Voir:* Mt. 6, 9-14.
5-13 *Voir:* prière exaucée.
23 (disperser), 468, 493.
28 (écouter et garder), 104, 216, 184.
30 (Jonas), 49, 1028.
39 *Voir:* Mt. 23, 25.
41 (l'aumône purifie), 516, 336, 378, 706, 1804.
42 *Voir:* Dîmes.
44 (Sépulcres blanchis), 587.
46 (fardeaux lourds), 1096.
12, 1 *Voir:* hypocrisie, Pharisiens.
3 (secret publié), 60, 255, 1439.
5 (celui qui tue), 265; *voir*: Géhenne.
9 (nier), 681.
10 *Voir:* Mt. 12, 32.
12 (Esprit St), 84, 318, 1053.
15 (convoitise), 139, 1316, 1443, 1487.
22-28 *Voir:* Mt. 6, 25-33.
30 (Nations du monde), 87, 88, 373...
31 *Voir:* Mt. 6, 33, 1589, 439.
33 (trésor dans le ciel), 496.
38 (veilles), 385, 386, 472.
51 *Voir:* paix.
52, sq. *Voir:* divisions.
58 *Voir:* compromis.
13, 2-4 *Voir:* rétribution (principe ici combattu), 18, 263, 651, 25, 66, 156, 55, 291, 310, 1014, 338, 330, 339, 341, 1012, 1944, 41, 184, 206, 256.
5 *Voir:* conversion.
14 *Voir:* sabbat et médecine.
15 (sabbat et soin des animaux), 642, 687, 705, 706, 750, 756, 757, 682, 690, 696, 762, 697.
24 *Voir:* Mt. 7, 13, sq.; 16, 17, 300.
33 (prophètes jugés à Jérusalem), 1869, 1899, 347, 1898, 1914.
35 (maison désigne le Temple), 48, 225, 2296, 2297.
14, 4-6 *Voir:* plus haut, 13, 14, 15.
8-10 (préséances dans les repas), 485, 1040, 437, 452.
13 (inviter les pauvres), 10.
14 (la récompense des justes est à l'Eden), 18, 1026.
15-24 (parabole des invités se récusant), 1635.
15, 5 (l'agneau sur l'épaule), 149.
12 (droits du père sur sa succession), 1830, sq.
16, 9 (Mammon), désigne les biens matériels.
15 (présomption), 1587, 14, 619, 620.
17 (Tora immuable), 220, 1095, 1058, 319.
22 (Lazare, mort, porté par les anges), 269, 263, 374. (n'être pas enterré est un bon signe: 252).
25 impie récompensé ici-bas: 1026.
17, 3,4 *Voir:* Mt. 18, 6, 7, 15.
17, 12, sqq. *Voir:* lépreux
20 (calculateurs du terme messianique), 1905, 1996, 5, 217 ..(cac hé)
25 (Messie souffrant), 998.
33 (perdre sa vie), 1707, 1879
18, 7,8 (Dieu vengeur), 364, 285
9 (confiance en soi), 14, 619, 620
12 *Voir:* jeûnes, dîmes.
18-28 *Voir:* Mt 19, 16 27.
19, 8 (réparation au quadruple), 1630, 1631, 1685.
9 (salut), 620, 2110.
11 (espérance que le Messie est proche), 5, 7, 41.
29 (mont des oliviers), 2460, 2461, 1060...
43, sq. *Voir:* Temple (Ruine du)
45,46 *Voir:* Mt. 21, 12
20, 4 *Voir:* Mt. 21, 15.
9, sqq. (fermiers homicides), 355, 1740-1742
20, sqq. (tribut), 884, 1647.
28-34 *Voir:* Mt. 22, 24-32
35 (dignes de ce siècle-là), 333, 367, 47, 15, 30, 184, sqq., 423, 424, 225, 1900.
37 *Voir:* Mt. 22, 32.
21, 1-4 *Voir:* Marc, 12, 41-44.
8, sqq. *Voir:* Mt. 24, 8.
28 (rédemption), 2, 4, 5, 7, 891, 363, 364,, 1022, 1905, 1804.
22, 7-15 *Voir:* Pâque (préparation).
19 (souvenir et souvenir de l'Egypte), 255, 400, 866, 868.
20 (alliance nouvelle), 215.
27 (se faire le serviteur), 122, 283.
34 (le chant du coq), *Voir:* Mt. 26, 24.
59 (galiléen), 787.
66 *Voir:* sanhédrin.
69 *Voir:* Mt. 26, 64.
23, 32 *Voir:* Mt. 26, 38.
43 (paradis) *Voir:* Gan Eden.
56 *Voir:* sabbat.
24, 21 (rédemption), voir plus haut 21, 28.
26, 46 (Messie souffrant et mourant), 998.
30 *Voir:* repas (bénédiction du).

JEAN

1, 1 (Préexistence du nom du Messie), 35, 111, 377, 828, 829, 823.
9 (venant en ce monde, qualification de tout homme), 80, 87, 91, 122, 292...
11 (propriétés de Dieu), 47, 353, 127.
18 (Dieu invisible), 165, 246, 1881, 1097, 378.
21 *Voir:* Elie.
29 (porter: expier le péché), *voir:* expiation et lame d'or, 2152.
32 (colombe), 646.
38 (Rabbi), 1997.

2, 6 (purifications), *voir:* purifier. La métréta est une mesure grecque valant 39 litres, 393.
14 *Voir:* Mt. 21, 12.
20 Sur la construction du Temple d'Hérode, 1994, 212.
25 Les pensées des hommes sont cachées; 111, 830.
3, 1 Nicodème, rapproché de Naqdemon b. Goryon, 1037, 342, 1258.
10 *Voir:* maître.
13 (personne n'est monté au ciel), 972.
14 (le serpent d'airain et la foi), 115, 1086. *Voir:* vie du siècle.
18 (préservé du jugement, jugement à tout instant), 1075, 110.
25, 29 (ami de l'époux, son témoin au mariage), 1224.
31 (créatures tenant du ciel et de la terre), 346; *voir:* en haut, en bas.
4, 1 (faire des disciples), 9, 412, 831.
8, 9 *Voir:* Samaritains.
10 Eau vive, image de la Tora, 101, 106, 345, 297.
11 (eau vive) 2484.
20 (le Temple est seul permis), 2086, 2087, 2102.
27 (parler avec des femmes ne convient pas à un rabbin), 10, 445, 459, 469, 787.
47, 52 (guérison à distance par un rabbin), 436.
5, 10 *Voir:* Sabbat.
21 (Dieu ressuscite, vivifie les morts), 365, 1001, 490, 535, 620, 1477.
22 (dans la tradition juive Dieu est seul juge): *voir:* Juge, jugement.
24 (entendre au sens d'admettre), 104, 216.
30 (jugement vrai), 25.
31 (porter témoignage sur soi-même), 1237.
39 (la Loi donne la vie), 295, 105, 46, 373, 66, 296, 297, 1023, 1077.
6, 31, sqq. (la manne, pain du ciel, des anges), 109-112, 920.
32 (donnée par Moïse) 1498, 341.
7, 2 *Voir:* Sukkot.
10 (en secret) 27, 60, 255, 1439.
12 (séducteur religieux), 1892, 1909, 1931.
15 (étudier), 11, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 30, 211, 893, 412, 831.
22, sq. (sabbat suspendu pour la circoncision), 160, 178, 691, 692, 693, 757, 1342, 760.
23 (rapport d'un membre au corps) 761.
37 (dernier jour, le huitième), 973, 990, 993, 994, 1007, 888.
49 Rapprocher des 'ammé ha-'areṣ et des ignorants: 14, 35, 493, 37, 216, 287.
8 5 (peine de l'adultère), 1889, 202, 1899, 559.
7 (les témoins doivent exécuter le condamné), 312, 1886.
13 *Voir:* 5, 31.
14 (témoignage de Jésus seul), 343.
15 (juger selon les apparences), 32.
17 (deux témoins nécessaires), 312, 321, 1909, 1929, 1934, 1164, 1920.
20 *Voir:* Trésor du Temple.
23 *Voir:* en haut et en bas, 346.
32 (la vérité rend libre), 43.
33 *Voir:* Mt. 3, 9 (les Israëlites sont libres), 1640, 689, 1743, 342.
34 (esclaves du péché), 250.
51,52 (l'ange de la mort sans pouvoir sur certains), 1807, 1998.
56 (Dieu a montré à Abraham...), 140.
9, 2 (principe de la rétribution, voir Luc 13, 24).
4 (travailler pendant le jour), 18. 701.
6 (interdit au sabbat de pétrir, 661, 705) *voir:* sabbat et médecine.
16 (pouvoir des prophètes), 302.
24 (rendre gloire à Dieu), 1885.
41 (fautes des sages), 1711.
10, 11 (donner sa vie pour le martyre: 301, 692).
11, 12 (défendre contre les loups, en quel cas obligatoire), 1736, 1652, 1733, 1780, 1965.
16 (conversion future des nations), 253, 257, 95, 354, 367, 1930, 1931.
22 (Dédicace), 627.
11, 9 (douze heures où l'on travaille), 701.
11 (dormir désignant la mort), 1901.
19 (les visites de deuil sont une œuvre de charité), 497, 994, 414, 415.
38 *Voir:* sépulcre.
55 *Voir:* purifier.
12, 6 Glossokomos, mot grec passé en hébreu et araméen pour désigner une petite caisse servant de bourse.
8 *Voir:* Mt. 26, 11.
13 (Hošanna), 987.
20 (païens venus adorer), 2344, 943, 960, 963, 968, 2055, 2094.
24 (grain ressuscitant), 1901.
13, 5 (laver les pieds: service d'esclave, et des fils et de la femme), 1560, 147, 210, 2521. (Servir un rabbin: 390, 448).
16 (le disciple comme le maître), 114, 119.
23 *Voir:* repas, son ordre.
38 *Voir:* Mt. 26, 24.
14, 16 *Voir:* paraclet.
27 *Voir:* paix.
15, 14 (amis de Dieu), 42, 77.
16, 25 *Voir:* paraboles, 1880.

17, 15,16 (séparés), 127, 187, 189, 205, 202, 410.
18, 13 (Anne, grand prêtre), 280, 880, 2153, 834.
28 (pureté pour la pâque), 853, 855.
31 (le sanhédrin ne peut condamner à mort), 1866, 899.
19, 11 (roi de par Dieu), 60, 19, 2000.
14 (la sixième heure, celle des azymes) 816, 871.
16 *Voir:* Mt. 27, 31.
23,24 (comme les habits des prêtres?), 2073.
36 (os de l'agneau à ne pas briser), 846, 850, 877, 876.
37 (sur Zac. 12, 10), 998, 997.
20, 29 (croire), 82.

Actes des Apôtres

1, 6 (Israël restauré), 5, 6, 7, 356.
7 (choses cachées), 111, 830, 1051, 1995.
12 (chemin de sabbat), 111, 781, 1456, 788.
13 (salle haute), 1744, 1745, 1792.
2, 1 *Voir:* Pentecôte.
42 (fraction du pain), 437, 446, 447.
3, 2 (belle porte: celle de Nicanor?), 896, 935, 2297, 2299.
22 (le prophète), 319.
24 (les prophéties se rapportent au Messie), 657.
25 (fils – membres – de l'alliance), 181.
4, 1 (le capitaine du Temple, le *sagan*, chef des prêtres), 2044, 2295, 896, 898, 915...
13 *Voir:* étude de la Tora, particuliers.
28 *Voir:* prédestination.
32 (d'un seul cœur), 177.
5, 17 *Voir:* Sadducéens & grands prêtres, 883, 884, 931.
21 *Voir*: sanhédrin.
34 (Gamaliel), 12, 622, 1081, 845, 1518, 1477.
6, 2,3 (diacres) *voir:* Charité (caisse de) et percepteurs, 507, 508, 514, 515, 524, 1647, 1754.
6 (imposition des mains), 2000, 1910 (?), 1868 (?).
9 (synagogue des Alexandrins) 1060; *voir:* synagogues.
13 *Voir:* témoins (faux).
7 6 *Voir:* histoire: 63.
8 (alliance de la circoncision), 23, 251.
37 (le prophète), 319.
38 (anges au Sinaï), 141; Voir: Tora (don de la).
49 *Voir:* ciel, demeure de Dieu.
53 *Voir:* Israël pécheur, 302 bis, 343, 344, 359, 352, 112, 362, 1096.
7, 58 *Voir*: lapidation: 1884, sqq
8, 2 (sépulture des lapidés), 1887.
30 (lire à haute voix), 787.
9, 7 (Saul, seul, comprend), 165.
20 (prédication dans les synagogues), 811, 1040, 1063, 1064, 1066.
43 (Tanneur: métier méprisé), 1589, 1590, 1265.
10, 1 (craignant Dieu), 9, 15, 29, 41, 114, 153.
9 (heures de prière), 420, 421, 479.
13 *Voir*: immoler.
28 (relations avec les goym), 826, 1124, 2026, 1527, 540, 1998, 2000, 2018, 2020, 2007.
35 (Dieu accueille les justes des nations) 458, 136, 95, 408, 354, 1930, 1931.
45 (opposition des Juifs), 47, 372, 97, 98, 127, 204, 1157, 1158.
12, 2 (décapité), 1888, 1856
13, 3 (imposition des mains), 2000, 1910 (?) 1868 (?).
6 *Voir:* prophètes mensongers.
9 (Saul porte deux noms) 1518, 1551.
15 *Voir:* 9, 20.
16 *Voir:* 10, 1.
17 *Voir:* Israël élu, 1, 77, 232, 372, 47, 88...
43 *Voir:* prosélytes.
48 *Voir:* prédestination, 85, 76, 77.
14, 16 (Dieu laisse les nations dans leurs voies), 302 bis, 354.
15, 1, 5 Prosélytes tenus à la circoncision et à toute la loi: 64, 65, 1145, 1156, 2025; 1988, 65, 248, 1144, 1145, 147, 149, 153, 522, 200.
20, 29 *Voir:* noachiques (lois).
21 *Voir:* synagogues (lectures).
16, 1-3 (mariage mixte interdit), 1584, 1581, 1100, 1149, 1602.
16 (pythonisse), 196, 317, 734, 1891.
17, 26 (descendant d'un seul) 1879, 1926.
18, 18 *Voir:* Nazir.
21, 23, sq. Item.
28 (Temple interdit aux étrangers), 1526.
22, 3 (Gamaliel) *voir:* 5, 34.
23, 5 (honorer le prince), 156.
12, 14 *Voir:* anathème.
25, 13 *Voir*: Agrippa II.
27, 9 (jeûne de Kippur), *Voir:* Expiation, jeûne, 918, sqq.
28, 5 Ḥanina b. Dosa faisant mourir un serpent, 431.
13 Rabbins à Pouzzoles, 291.

Epître aux Romains

1, 1 Apôtre est à prendre dans un autre sens que mandataire.
2 *Voir:* prophètes.

1, 6 (appelés) voir: prédestination.
7 (aimés de Dieu), 1, 24, 77, 232, 88.
18 Voir: colère de Dieu.
23 (idoles), 81, 93.
26,27 Voir: Sodomie, pédérastie, saphisme, incestes (fin).
2, 6 (rétribution suivant les œuvres), 25, 29, 350, 1026, 1998.
11 Voir: acception de personne: 192, 227, 288, 1076
13 Voir: Etude et mœurs.
14 (goym observant la loi), 187, 95, 354, 1930, 1931.
15 (loi naturelle), 913, 185.
17,18 Voir: Israël uni à Dieu, ayant reçu la Tora.
21 Voir: Israël pécheur et accroissement d'immoralité, 1477, 1504, 1505, 1682, 1503.
25, sq. Voir: 2, 14.
3, 1,2 Voir: Israël et le don de la Tora.
9 (Israël supérieur aux nations), 47, 88, 127, 303, 375, 204, 1583, 1676, 300, 86, 323.
9 (les nations et Israël, tous, pécheurs), 369, 651; voir: Israël pécheur.
29 (Dieu est le Dieu de tous, mais lié à Israël), 6, 97, 98, 127, 47, 88, 372, 303, 375, 374, 239.
22, 31 et plus loin: Voir: Foi.
4, 11 (circoncision, sceau de justice), 1342, 251.
13 (contraire au sens juif, assurant qu'Abraham a été récompensé parce que fidèle à la loi, 1602, 278, 33, 122, 283. (La foi en 76 signifie plutôt la confiance du peuple).
16 (on refuse aux prosélytes de dire Abraham leur père: 606, 607).
17 (Dieu ressuscite, vivifie) 3, 1001, 365, 620, 1477.
5, 3 Voir: souffrances, leurs mérites, et joie en elles.
6,7 (mourir pour des impies), 37.
12 (suites du péché d'Adam), 171, 362, 651, 635, 262, 263.
7, 7 (concupiscence), 1316, 1443, 1487, 140.
10 (la Tora procure la vie) 295, 46, 105, 373, 66, 296, 345.
21 Voir: nature mauvaise.
8, 11 (Résurrection et Esprit saint), 620, 1477.
15, 16 Voir: amour et crainte.
26 (Esprit saint et prière), 84, 318, 620, 75, 83.
29 Voir: prédestination.
36 (persécutions), 279, 88.
9, 3 Voir: anathème.
4 Voir: Israël est-il fils? alliance, Israël et la Tora, le culte et le Temple.
9, 6 (faux israélites), 64, 202, 320, 334 bis (mais les rabbins assurent qu'ils ont tous part au siècle qui vient: 11, 23, 1910, 1931).
7, sqq. (sélection), 355, 371.
11 Voir: prédestination.
15, sq. (Dieu fait miséricorde et grâce), 781, 1108, 97.
31, sq. Voir: Israël et la Tora: étude et mœurs.
10, 2 (zèle de Dieu), 88, 372, 53, 90, 136, 374, 104.
5 (vie par la Loi), 184-188.
17 (enseignement oral nécessaire), 1988, 31, 41, 410, 787, 788, 46, 11, 12, 648.
19 (Israël pécheur), 359, 360.
11, 1 (Dieu avec Israël, même pécheur), 178, 206, 374, 351, 359, 1567, 24, 216, 220, 266, 363.
17 (greffe: en principe interdite, 531, 537, 2035).
22 (miséricorde et justice de Dieu), 89, 227, 370, 1108.
26 (Israël a part au siècle qui vient: voir: 9, 6).
28 (Israël aimé et élu) 1, 77, 232, 24, 303, 373. Voir: mérites des pères.
29 (les grâces de Dieu sont sans repentance), 389.
33 (voies de Dieu), 299 bis, 389.
12, 3 Voir: orgueil et humilité, 1105, 1118.
8 Voir: aumône discrète.
10 Voir: charité, 30, 17, 29, 23, 26, 27, 114.
11 Voir: ciel (agir au nom du).
12 Voir: souffrances et prière.
13 Voir: aumône, charité (œuvres de).
14, 17 (véritable amour de Dieu) 665, 1519.
17 Voir: 12, 3.
18 Voir: paix.
19 Voir: vengeance, 195, 364.
13, 1-5 (sentiments envers l'empire) 14.
7 (tribut et impôt) 864, 1647.
9, 10 (grand principe de l'amour) 195, 633, 1879.
14, 6 Voir: ciel (agir pour le) et 437.
10, 12 (juger), 19, 182, 460, 25, 29.
13 Voir: scandale.
19 Voir: paix.
20 (mauvaise intention dans les aliments), 1406.
15, 7 Voir: gloire de Dieu.
16, 17 Voir: divisions.

N. B. – *Pour les écrits suivants nous ne relèverons pas toujours les mentions de vertus ou de vices, qui figurent dans l'index analytique.*

PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS

1, 20 *Voir:* sages (rabbins), sagesse humaine.
2, 9 (Dieu inconnaissable), 657.
3, 8 (la récompense est proportionnelle au labeur), 41.
21 (tout appartient à Israël), 42, 295, 296.
4, 3 *Voir:* jugement de Dieu et ciel (tribunal du), 1628, 1626.
4 *Voir:* jugement dernier; 60, 255, 1439.
7 *Voir:* humilité, 22.
12 (persécutions), 665, 1519.
15 (le maître est un père), 282, 2264, 2044.
5, 1 (le plus grave inceste) 1889, 1896, 1128, 1129, 2254, 2247, 1554.
11 *Voir:* 'ammé ha-'arèṣ (restrictions dans les relations).
6, 1 (ne pas recourir aux tribunaux des goym), 146.
18 (péché dans son corps), 1076, 414.
7, 3, 5 (fréquence des rapports), 1253, 1256, 1261, 1985, 1254, 1337
10,11 (contraire aux conceptions juives sur le divorce).
14,15 (sainteté après la conversion au Judaïsme), 338, 1167, 1238.
32 *Voir:* inquiétude.
36 (vierge à marier) 2328, 2330, 2336, 1304, 1305.
8, 1 (idolothytes), 2004, 2181.
4, 5 *Voir:* dieux (faux).
9, 7, 8 (les ouvriers mangent des produits qu'ils travaillent), 334 bis, 1733, 1735, 1778, 1779, 1651.
9 (museler, loi obligatoire), 338, 1779.
9, 10 *Voir:* exégèse parabolique.
13 *Voir:* prêtres, leurs revenus.
10, 1 *Voir:* Israël dans le désert, 73, 237, 1498.
4 (la source dans le désert), 341, 1498, 1006.
5 (génération du désert damnée), 1908.
7 (jouer), 1491.
9 (Israël tenta Dieu), 206, 34, 2215.
10 (murmures d'Israël: 242); *Voir:* ange destructeur.
12 (ne pas se fier à soi), 14, 619, 620.
18 *Voir:* sacrifices, manger.
21 (libations païennes toujours interdites), 2016, 2044, 2014, 2017, 2034.
24 (préférer autrui), 37.
25 (viandes de la boucherie), 2154, 2179, 2004.
27 (Juifs invités par des païens, 2000).
31 (tout pour la gloire de Dieu) 482, 1102, 1037, 1719, 1051.
11, 5,6 (honte de la femme tondue), 1408, 1432.
11, 22 (ne pas humilier), 23, 1062, 445, 1906.
32 (jugés par Dieu) 110, 176, 350, 415.
12, 14 (membres dans l'homme, 920).
26 (solidarité), 202, 332, 127.
13, 3 (les rabbins interdisent de donner tous ses biens, 208, 2224, 201, 495, 496).
5 (pas d'égoïsme), 37.
14, 16 *Voir:* particulier et amen.
34 (les femmes ne peuvent constituer le nombre requis de fidèles), 411, 1066, 1071, 1052 (elles sont dispensées de l'étude, 1095, 911).
15, 21 (Adam, cause de mort, 171, 362).
36 (vêtement et forme des ressuscités, 535).
41 (justes, comparés à des astres, 296).
45, 47 (l'homme est à la fois de la terre et du ciel), 346.
51 (mourir, c'est dormir) 1901.
52 (la trompette dernière), 5.

DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS.

1, 3 (Père des miséricordes), 1, 8, 1036.
9 (Dieu qui éveille les morts), 3, 365 490, 1001, 535.
20 (oui seulement), 131, 201.
3, 6 (alliance nouvelle), 215.
7 (tables de pierre du décalogue), 139, 955, 1675.
5, 1-9, 424, 381.
10 (on est jugé suivant les actions) 350, 1026, 1998.
11, 3 *Voir:* serpent antique.
12, 2 *Voir:* firmament, 1107.
13, 1 (deux témoins requis), 1909, 1929, 1934, 312, 321.
11 (pacifique) 228, 269, 214, 145, 204, 269, 479. (Dieu de paix, 8).

EPÎTRE AUX GALATES

1, 4 (se donner pour d'autres), 49, 373, 266, 148, 367.
2, 6 (acception de personnes), 227, 268, 1076.
12 *Voir:* Actes, 10, 28.
15 (païens, pécheurs, suspects des grands péchés), 2003, 2024, 2026.
3, 2 (Esprit Saint sur les justes), 84, 318, 620.
6 (sur Gen. 15, 6), 76, 82, 1485, 33, 1602, 278.
11 Habacuc cité, 83.
12 (vivre par la Loi), 2004; *voir:* Rom. 7, 10.
13 (pendu au bois), 1928, 1886.

3, 15 (un testament peut être annulé, 1857, pas une donation), 1857, 1859-1862.
16 *Voir:* Exégèse littérale (nombre).
19 (anges au don de la loi), 141 (Moïse médiateur), 220, 274.
4, 1 (enfant mineur sans pouvoir), 757, 1548. *Voir:* tuteurs.
23 *Voir:* exégèses symboliques.
24 (alliance future), 215.
29 (Išmaël contre Isaac), 1491.
5, 3 (prosélytes tenus à toute la loi), 65, 147, 149, 153, 522, 200.
14 (principe de la Tora), 195, 208 1879.
16,17 *Voir:* nature mauvaise.
19 *Voir:* prostitution, incestes...
20 *Voir:* idolâtrie, divisions, haine.
21 *Voir:* vin, 863, 2265.
6, 16 *Voir:* miséricorde, 6, 7, 621.

Epître aux Ephésiens

1, 4,5, 11 *Voir:* prédestination, 76, 77, 85, 183.
2, 10 (bonnes œuvres), 494, 171, 333, 337.
13 (rapprocher: dit des prosélytes), 121, 123.
14 (Dieu fait la paix) 8. *Voir:* nations, idolâtres,
4, 2 *Voir:* humilité, douceur, patience, 27, 29, 40, 632.
14 (joueur de dés), 1873.
25 *Voir:* mensonge, 172, 1719, 1853, 123, 12, 201.
5, 1 *Voir:* imiter Dieu.
28 (la femme est le corps de l'homme), 419.
31 *Voir:* Mt. 19, 5.

Epître aux Philippiens

1 11 *Voir:* gloire de Dieu (agir pour la).
2, 4 (chercher le bien d'autrui), 37, 17, 29, 114, 18.
12 (faire son salut), 620, 2110.
15 (génération déviée, tordue), 351.
4, 3 (livre des vivants), 5.
15 (donner et prendre signifie commercer), 105.

Epître aux Colossiens

1, 15 (Dieu invisible), 165, 246, 1097.
3, 1 (ce qui est en haut), 897, 81, 99.
13 (pardonner comme Dieu), 1691, 1641.

Première épître aux Thessaloniciens

4, 3 (sainteté), *Voir:* Saint.
6 *Voir:* opprimer et fraude.
5, 15 (ne pas rendre le mal pour le mal), 665 (amour vrai de Dieu).

Deuxième épître aux Thessaloniciens

2, 3, sqq. (tribulations), 110, 683,

Première épître à Timothée

2, 2 (prier pour l'empire), 19, 460.
6 (rachat), 148.
3, 2 et 5, 10 (polygamie souvent supposée).
4, 1 *Voir:* tribulations messianiques.

Epître a Philémon

11 (ne pas rendre un esclave fugitif), 334, 1522.

Epître aux Hébreux

1, 14 *Voir:* anges du service.
2, 5 *Voir:* siècle qui vient.
3, 7 (l'Esprit saint, auteur de l'Ecriture), 1053.
9 (Israël tente Dieu), 34, 2215, 242, 359, 113.
6, 4-6 (conversion impossible à certains), 926, 1028.
7, 5 *Voir:* Dîmes.
27 (valeur expiatoire des sacrifices), 2143, 2051, 2152, 2174, 2046, 2056, 926, 2057, 1992.
9, 2 *Voir:* Temple, pains de proposition, sacrifice perpétuel.
3 *Voir:* Voile du Temple.
5 (chérubins), 135, 144.
7, sqq. *Voir:* Expiation (fête de l', et rites).
12,13 *Voir:* vache rousse et hysope, 2468.
19 (sang de l'alliance mosaïque), 128.
22 (valeur expiatoire du sang). *Voir:* sacrifices, sang, 2051, 2074.
27 (mort: sort universel), 369, 171, 362, 651.
10, 25 (s'unir à la communauté), 13, 14.
38 *Voir:* foi, 83.
11, 8, sqq. (foi d'Abraham), 76, 82, 1485.
31 (Rahab), 119, 233, 427.
12, 5 *Voir:* souffrances (corrections).
7 (conversion fermée à certains), 926.
13, 2 (hospitalité), 471.
12 (il a souffert hors de la porte), 1884.

Épître de Jacques

1,3, 4 *Voir:* sorite.
17 *Voir:* en haut.
19 (silence), 12, 24; *voir:* colère.
22 *Voir:* étude et mœurs.
25 (Tora, loi de liberté), 43; Israël, libre, 1640, 298 bis.
26 (et plus loin), *Voir:* langue mauvaise.
2, 1-4 *Voir:* jugements humains, 192, 1920.
8 (loi royale), 195, 1879, 208.
10 (violer un seul commandement est rejeter toute la loi), 321, 53, 249.
13 *Voir:* miséricordieux, 701, 302 bis, 306.
21, sqq. (pourquoi Abraham fut justifié), 1602, 76, 82, 1485.
23 (Abraham, ami de Dieu, Is. 41, 8), 1459.
25 *Voir:* Rahab.
3, 1 (ne pas faire le maître), 11, 411.
9 (l'homme à l'image de Dieu), 139, 1212, 24.
4, 1,2 *Voir:* nature mauvaise.
5 (envie), 32, 17.
7,8 *Voir:* coopération divine.
17 (ne pas faire le bien connu), 651.
5, 4 (salaire retenu), 191.
7-11 (patience), 632.
12 *Voir:* Mt. 5, 34-37.
16 *Voir:* confession.
16-18 *Voir:* prière exaucée.

Première épître de Pierre

1, 10-12 (prophètes et salut messianique), 99, 3, 87.
14, sq. (être saints comme Dieu), 189, 205, 202, 7, 189.
2, 9 (propriétés d'Israël) 1, 77, 232, 689, 1640, 1743, 127, 204, 205, 127.
13, 17 (soumis à l'empire). *Voir:* Rom. 13, 1-5.
3, 1 (femmes soumises au mari), 1251, 1306
7 (devoirs des maris), 1163, 1301, 1304, 1307, 1246, 1256, 1282-1284, 1311, 1329.
9 (rendre le bien pour le mal), 665.
15 (devoir d'apologétique), 18, 258, 282.
4, 11, 16 (Dieu glorifié), *voir:* sanctification du Nom, 1707, 189.

Seconde épître de Pierre

1, 5 *Voir:* sorite.
21 (prophètes parlant en Esprit Saint), 319, 320, 1995.
2, 1 *Voir:* prophètes mensongers, 202, 1899.
15 (disciples de Balaam), 40.
20-22 (la fin de la vie est déterminante), 1568, 1595.

Première épître de Jean

1, 5 (Dieu, lumière, gloire aveuglante), 378.
8, 10 (qui est sans péché?, 369).
9 *Voir:* confession.
2, 1 *Voir:* paraclet.
6 *Voir:* imiter Dieu.
25 *Voir:* vie du siècle qui vient.
3, 1 *Voir:* Israël, fils de Dieu.
16 (devoir de secourir au péril de sa vie), 193, 208.
17 (refuser l'aumône), 306, 516, 1259, 1803, 1802, 124.
23 (charité mutuelle), 195.
4, 12 (Dieu invisible), 165, 246, 1881, 1097.
18 *Voir:* crainte et amour.
5, 3 (aimer Dieu est garder les commandements), 281.

Seconde épître de Jean

10, 11 (saluer est un acte religieux), 123.

Troisième épître de Jean

7 (agir pour le Nom), 76, 13, 18, 40, 212, 1012.

Apocalypse

1, 6 (rois et prêtres), 689, 1743, 98, 127.
7 (sur Zac. 12, 10, 14), 997, 998.
2, 7 (arbre de vie) 385.
17 (manne messianique), 110, 112.
3, 4 (habits toujours blancs: par la pénitence) 17, 704.
5 (livre de vie) 5.
19 *Voir:* souffrances-corrections.
4, 2 *Voir:* trône divin.
5, 9 (cantique), 83, 84, 1057.
14, 13 (jugement d'après les actions), 1998, 350, 1026, 635.
19, 1 (alleluya) 987.
20, 4 (Durée de la génération du Messie), 118, 353, 1905.
8 *Voir:* Gog et Magog.
12 (livres au jugement), 13, 25, 5.
21, 16, sqq. (Dimensions de la Jérusalem messianique), 271.
22, 1 (eaux qui sortiront du temple), 956, 1006.